



# L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir



Enjeux 2020



# L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir

La réalisation de cet ouvrage a été coordonnée par la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire dans le cadre d'une démarche globale sur la prospective lancée par la préfecture de la région Pays de la Loire et le Conseil régional des Pays de la Loire. Cette publication fait l'objet d'un cofinancement de la part de l'État et de la Région.

## Le comité de pilotage de l'étude était composé de :

Nadia BAZUREAU (CG53), Joël BIGNON (CG72), Steven BOBE (Conseil régional), Marc BOUCHERY (CRCI), Daniel BRONDEL (Insee), Benoît CAILLAU (CESR), Nathalie CLOAREC (Insee), Régis DEPIENNE (Banque de France), Arnaud Du CREST (Sem Promotion Innovation), Jean-Paul DUMONCEAUX (Dreal), Gildas FOUASSON (CODELA), Antoine FOUCAULT (CESR), Christian GUÉRIN (Conseil régional), Odile HARIE (Direccte), Sylviane LE GUYADER (Sgar), Sébastien MARTIN (Vendée Expansion), Patrice MILLON (DRAAF), Pierre MULLER (Insee), Jean-Jacques PÉNIN (CG49), Maud POUPARD (Sgar), Christelle RIEG (Insee)

## Ce dossier s'est appuyé sur les travaux réalisés par trois groupes de travail composés de :

Didier BISCH (COFACE), Hervé BLANCHETIERE (CARIF-OREF), Hervé BONNET (Pôle emploi), Régis DEPIENNE (Banque de France), Arnaud Du CREST (SEM régionale des Pays de la Loire), Jean-Paul DUMONCEAUX (Dreal), Virginie GUIGO-GEFFROY (CEE49), Odile HARIÉ (Direccte), Christine LUCAS (CEE49), Sébastien MARTIN (Vendée Expansion), Didier MARTIN (Pôle emploi), Armelle REBUFFET (CCI International), Hugues REYDET (Direccte)

Ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage par la fourniture de données, d'analyses complémentaires ou leur relecture :

Bernard GREFFE, Claire ROPERS (Rectorat), Annabelle GUIVARCH (Direccte), Hugues PORTE (Sem Promotion Innovation), Bernard ROBERT (DRAAF)

Nous tenons particulièrement à remercier les comités d'expansion de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de Sarthe et de Vendée pour l'organisation de réunions dans leurs départements respectifs. Ces réunions ont largement aidé à la réflexion et à la détermination des enjeux. Nous remercions également toutes les personnes qui ont participé à ces réunions pour la richesse des débats.

## » La publication

### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Paul FAUR

### RÉDACTEURS EN CHEF :

David MARTINEAU

Xavier PETILLON

### SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :

Véronique REMONDINI

### CONCEPTION-COORDINATION

Nathalie CLOAREC (Insee)

### RÉDACTION

Aline CLÉMOT (Insee)

Nathalie CLOAREC (Insee)

Régis DEPIENNE (Banque de France)

Arnaud DU CREST (Sem régionale des Pays de la Loire)

Virginie GUIGO-GEFFROY

(Comité d'expansion du Maine-et-Loire)

Jacqueline HAMARD (Insee)

Laurence HAUTOBOIS (Insee)

Serge JOSEPH (Insee)

Magali JULÉ (Insee)

Christine LUCAS (Comité d'expansion du Maine-et-Loire)

Didier MARTIN (Pôle emploi)

Sébastien MARTIN (Vendée expansion)

Armelle REBUFFET (CCI International)

Christelle RIEG (Insee)

Amandine RODRIGUES (Insee)

Nicolas SIGLER (Insee)

### CARTOGRAPHIE

Sylvain BOMMELLE (Insee)

### MISE EN PAGE - IMPRIMEUR

La Contemporaine,

Sainte-Luce-sur-Loire

Photo : Fotolia

Dépôt légal 2<sup>ème</sup> trimestre 2010

ISBN : 978-2-11-056128-9

ISSN 1637-665X - Code SAGE : IDOS03544

© Insee Pays de la Loire - Avril 2010

Cette plaquette a été  
imprimée sur papier  
certifié PEFC™





# Avant-propos

Depuis 2004, l'État et la Région des Pays de la Loire ont engagé une démarche prospective commune visant à identifier les grands enjeux de demain et à contribuer aux réflexions permettant de mieux appréhender l'avenir. Cette démarche a déjà donné lieu à une première publication en 2005 sur le vieillissement de la population et le renouvellement de la population active et des métiers. Cette deuxième publication, relative à l'avenir de l'appareil productif, vise à anticiper des évolutions majeures qui constitueront, au cours des dix prochaines années, autant d'opportunités de développement que de caps à franchir.

Cette réflexion est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans un environnement international en forte évolution mais également dans un contexte de crise qui touche de plein fouet l'économie des Pays de la Loire. Dans ce contexte, il est d'autant plus important de dégager les grands enjeux qui impacteront l'avenir de la région. Les analyses présentées dans cette publication ont été largement discutées avec de nombreux partenaires de niveau régional, départemental et local et notamment des acteurs économiques. Elles se sont enrichies au fur et à mesure de ces échanges pour essayer de dépasser le simple constat.

Organisé en trois parties, l'ouvrage tente de poser les questions d'avenir pour l'appareil productif des Pays de la Loire et leurs répercussions sur les territoires à l'horizon 2020. Au-delà des résultats et de l'apport de connaissances sur les perspectives de la région, cette publication est aussi un outil au service de tous ceux, décideurs institutionnels et socio-économiques, qui ont le souci d'anticiper les principales évolutions futures.



# Sommaire



## AVANT-PROPOS

3



## LA SYNTHÈSE

6

## DES ÉVOLUTIONS À ANTICIPER SUR LES FACTEURS DE PRODUCTION



### I. Les incidences du vieillissement de la population sur les entreprises

- Répondre aux besoins des nouveaux seniors 9
- Faire face au vieillissement de la force de travail et savoir organiser son renouvellement 10



### II. L'augmentation du prix des matières premières énergétiques : quelles conséquences pour l'appareil productif ?

- Réduire la contrainte du transport pour les entreprises régionales et trouver d'autres modes de transport plus économes 12
- Développer de nouvelles filières énergétiques 14
- Développer de nouvelles technologies et des compétences en ingénierie de l'innovation 16



### III. Une utilisation cohérente et durable des sols doit permettre un développement harmonieux de l'appareil productif

- Maîtriser le foncier pour un développement équilibré des activités 18
- Prendre en considération les espaces naturels et agricoles 23

## PARTIE 1 : LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE L'APPAREIL PRODUCTIF



### I. Les moteurs de la croissance locale

- Fonder la croissance sur une diversification des activités 27
- S'appuyer sur une structure productive bien répartie entre différentes catégories d'établissements 35
- Faire de la gouvernance locale un outil au service de la croissance des entreprises 39
- Développer la recherche et les capacités d'innovation des entreprises 43



### II. Des territoires diversement impactés par les échanges extérieurs

- Favoriser la pérennité et le développement des entreprises exportatrices 52
- Bénéficier de nouvelles opportunités de développement 59
- Aider les entreprises à intégrer les démarches internationales dans leur stratégie globale 61



## PARTIE 2 : DES TRANSFORMATIONS ATTENDUES SUR L'EMPLOI ET LES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX



### I. Organisation du territoire : lieux de vie, lieux de travail

- Créer les conditions du développement de l'emploi dans les pôles d'emploi principaux de la région 67
- Le développement des pôles doit s'accompagner d'une rationalisation de l'espace 71
- Maintenir un maillage de pôles d'emploi sur le territoire 74



### II. Le développement des entreprises est lié au potentiel du marché du travail

- Comment réduire les tensions durables sur le marché du travail ? 77
- Attirer les cadres : un enjeu pour certains territoires 83
- Développer les cycles scientifiques, techniques et industriels en lien avec les nouvelles filières innovantes 84
- Mieux prendre en compte les compétences individuelles dans les recrutements 87



### III. La cohésion sociale au cœur du développement des entreprises

- Réunir les conditions pour mieux prendre en compte l'emploi des seniors 88
- Aider à l'intégration professionnelle des immigrés 92
- Garantir des conditions d'emploi pérennes pour les femmes et les jeunes 93
- Réinsérer les personnes en marge du marché du travail 97



### LA BIBLIOGRAPHIE

100



### LES SOURCES

104





## ▶▶ La synthèse :



L'appareil productif évolue aujourd'hui dans un contexte mouvant auquel il doit sans cesse s'adapter. **Ouverture de nouveaux marchés (Chine, Pays de l'Est), mondialisation, délocalisation, fluctuation du prix des matières premières** sont autant de facteurs qui constituent des opportunités comme des risques pour l'économie locale. Les dérèglements du système financier ont plongé le monde dans une crise dont les effets ne sont pas encore tous connus ou prévisibles. Ils ont cependant engendré un renforcement du désir de changement pour de nombreux acteurs : meilleure prise en compte de l'environnement et plus largement du développement durable dans les comportements des ménages, des entreprises et des collectivités.

L'objectif de ce dossier n'est pas de développer des scénarios pour l'avenir mais de mettre en exergue **les enjeux de la région, de ses territoires et de ses entreprises dans le contexte de l'évolution générale de nos économies**. Les premiers chapitres mettent d'ailleurs en avant les évolutions des facteurs de production qui impacteront l'appareil productif à l'horizon 2020. Ces évolutions, de très long terme, ne seront pas fondamentalement remises en question par la crise actuelle même s'il est évident que des mutations sont à attendre. Tout au long du dossier, un effort important a été porté pour mettre à disposition des données sur les durées les plus longues disponibles (entre 10 et 30 ans) afin de bien **distinguer les évolutions structurelles de l'appareil productif de celles plus conjoncturelles** qui ont commencé en 2008.

Certaines tendances lourdes vont toucher de manière inéluctable l'appareil productif au cours des dix prochaines années : vieillissement de la population, fluctuation du prix de l'énergie, gestion plus économe de la ressource foncière. Ces évolutions sont autant d'opportunités que de contraintes. Ainsi, à l'horizon 2020, la population des Pays de la Loire pourrait augmenter de 10 % et compter ainsi plus de 3,75 millions d'habitants. Cette croissance dynamique est largement supérieure à celle de la France dans son ensemble. Elle s'accompagne d'un vieillissement de la population plus marqué qu'ailleurs. Le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pourrait ainsi augmenter de 40 %. Face à ces tendances, souvent perçues comme des contraintes ou des facteurs de risque, se profilent **de réelles opportunités de développement** dans la réponse aux besoins de ces nouveaux arrivants et de ces nouveaux seniors. Après des décennies de croissance, la population active devrait stagner d'ici 2020, ce qui pourrait entraîner des tensions sur le marché du travail. La population active sera également plus âgée, les entreprises devront donc s'adapter à ce nouveau contexte.

L'appareil productif est plus dépendant de la raréfaction des énergies fossiles et des fluctuations du prix du pétrole. L'anticipation et les réflexions en matière de développement durable vont dans le sens d'une **meilleure gestion de l'énergie** et d'un usage plus sélectif des hydrocarbures. Ces évolutions vont avoir un impact sur l'appareil productif : relocalisation possible de certaines activités, développement de solutions de transport multimodales,

d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies notamment autour des allègements de structure (matériaux composites). La région dispose déjà de nombreux atouts pour se positionner sur les nouveaux marchés. Elle doit cependant poursuivre ses efforts pour rester attractive et créatrice d'emplois. Pour certaines filières, les transformations sont déjà en cours et seront de grande ampleur. On peut citer par exemple, l'automobile, les transports, la construction. Toutefois ces mutations devront assurément faire appel à beaucoup d'innovation.

La ressource foncière est également fortement sollicitée en région. Le rythme élevé de l'artificialisation des sols (+ 6 % entre 2000 et 2006) doit nous inciter à la prudence et à la mobilisation de tous les outils disponibles pour une gestion économe du territoire, compatible avec le développement régional et l'accueil des populations. Les exemples étrangers de reconstruction de la ville sur elle-même doivent alimenter la réflexion régionale.

Face à l'avenir, la région dispose de nombreux atouts. Tout d'abord, les Pays de la Loire sont une région très dynamique : la croissance de la population s'accompagne d'un développement de l'emploi, d'une relativement bonne santé financière des entreprises et d'un renouvellement important de l'appareil productif. Ainsi, sur les trente dernières années, la progression annuelle moyenne de l'emploi est supérieure à celle de la France de province (+ 0,3 point par an). Les entreprises régionales ont aujourd'hui comblé leur retard en termes de taux de création et ont un meilleur taux de survie que leurs homologues de province.

Ensuite, le développement local s'appuie sur des moteurs de **croissance diversifiés et équilibrés**. L'industrie a conservé un poids non négligeable dans la région et de nombreux territoires disposent d'opportunités de développement dans les activités résidentielles. Les secteurs phares comme la construction et l'agriculture conservent une position importante qui devront néanmoins évoluer en intégrant la « révolution durable », la lutte contre le réchauffement climatique et les nouveaux modes de consommation. L'appareil productif local est organisé autour d'un **vaste réseau de petites et moyennes entreprises** qui assurent une bonne répartition de l'emploi sur le territoire et d'un **ensemble de grandes entreprises** qui jouent un rôle important dans la structuration du tissu économique régional.

Enfin, la **gouvernance locale** et la recherche de solutions au plus près des besoins des entreprises aident au développement économique. Ainsi, la région, relativement peu dépendante de l'extérieur, permet la pérennisation de l'ancrage territorial des activités. C'est cependant aussi, un signe d'un manque d'attractivité pour les entreprises d'envergure internationale. Ainsi, la part des effectifs salariés de la région qui travaillent dans des établissements contrôlés par des centres de décisions situés en dehors du territoire ligérien est inférieure à la moyenne de province (41 % contre 44 %). Mais, la région dispose également de nombreux systèmes de coopération interentreprises qui



permettent de renforcer la compétitivité des entreprises locales. À un niveau plus local, ces atouts ne sont pas répartis de la même manière. Ainsi, certains territoires présentent une spécialisation et une concentration des emplois qui peuvent constituer un facteur de risque en cas de transformation importante de leurs filières ou entreprises phares. Certains territoires doivent alors chercher à diversifier les activités en attirant d'autres entreprises notamment au travers de la mise en place de nouvelles infrastructures et une offre de service adaptée. Pour d'autres, l'enjeu est plutôt l'atteinte de la taille critique qui permet aux filières spécialisées de donner de nouvelles impulsions à leur croissance en internationalisant leurs marchés.

D'ici 2020, la capacité de l'économie régionale à trouver **de nouveaux moteurs de croissance, à intégrer un développement économique plus durable et à s'adapter aux nouvelles contraintes internationales** est en jeu. Dans ce contexte, les choix à faire en termes d'**innovation et d'échanges extérieurs** sont majeurs. Dans ces deux domaines, les Pays de la Loire ne sont pas particulièrement en avance. Ainsi, avec 3,4 chercheurs pour 1 000 actifs et 0,9 % du PIB régional en termes de dépenses intérieures en recherche et développement, la région est aujourd'hui en queue de peloton (respectivement 12<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> rang national). Elle rattrape cependant rapidement son retard et a mis en place, en juillet 2009, une stratégie régionale d'innovation (élaborée par l'État et la Région) qui devrait permettre une meilleure organisation des acteurs de l'innovation et favoriser la recherche. Côté échanges extérieurs, seules 5 % des entreprises régionales exportent. Ces entreprises sont toutefois plus dynamiques que leurs homologues nationales. Les exportations sont très concentrées dans un nombre restreint d'entreprises et de secteurs. Un enjeu pour l'économie régionale porte sur la mise en place des conditions nécessaires au développement des entreprises potentiellement ou nouvellement exportatrices, notamment les entreprises de taille moyenne et les entreprises des services. Ils portent également sur une **fidélisation des entreprises à l'exportation** : 60 % des entreprises des Pays de la Loire exportant de manière irrégulière ou exceptionnelle.

Le développement de l'appareil productif régional gagnera à s'accompagner d'une réflexion autour des conditions de son ancrage sur le territoire. Même si la région dispose de nombreux atouts pour attirer et conserver les entreprises, elle est relativement excentrée et doit pouvoir compenser cet éloignement par des **infrastructures adaptées**. La région bénéficie aujourd'hui d'un réseau routier bien développé, de lignes à grande vitesse et de nombreux projets d'infrastructures (transfert d'aéroport, port, liaisons ferroviaires, autoroute de la mer) qui peuvent lui donner un second élan, 20 ans après l'arrivée du TGV.

Particularité régionale, les Pays de la Loire se structurent à **deux niveaux** : des pôles d'emploi principaux qui concentrent 36 % des emplois régionaux et des pôles d'emploi « secondaires » qui permettent une bonne répartition de l'emploi sur le territoire.

Au regard des autres grandes métropoles françaises, les pôles principaux doivent poursuivre leur dynamique **afin d'atteindre la taille suffisante** pour répondre aux conditions de la compétition internationale sur la main d'œuvre à très forte valeur ajoutée notamment. Il est nécessaire que cette croissance s'accompagne d'une **rationalisation de l'espace** afin d'éviter d'accroître les tensions sur la ressource foncière, d'autant plus que l'optimisation des déplacements va devenir un enjeu fort. Malgré tout, l'équilibre régional des **pôles secondaires** est un atout à préserver car il constitue une courroie de transmission de la croissance à l'ensemble du territoire.

Au cœur de la croissance économique régionale, se trouve bien sûr l'emploi. Le développement futur des entreprises repose largement sur le développement d'un vivier de ressources humaines et donc sur un effort particulier à porter sur les conditions de travail de tous. Avec la stabilisation de la population active et le vieillissement attendu de la main-d'œuvre, l'enjeu pour les entreprises est de réfléchir aux postes proposés et à la main-d'œuvre disponible. Ainsi, à l'heure actuelle des tensions persistent dans certains métiers alors qu'une partie de la main-d'œuvre est au chômage. Ces tensions sont le plus souvent dues aux **conditions de travail** (pénibilité, horaires décalés, saisonnalité) ou au manque de personnes formées dans certaines filières qui n'attirent plus les jeunes. Or, des solutions existent : le BTP et la métallurgie ont largement amélioré l'information sur leurs métiers auprès des jeunes. Parallèlement, alors que la région connaît un très fort taux d'emploi pour l'ensemble de la population (2<sup>e</sup> rang), le **taux d'emploi des seniors** la place au 12<sup>e</sup> rang des régions françaises, loin derrière les objectifs de Lisbonne. L'emploi des seniors est un enjeu majeur pour la région. Son développement s'accompagne nécessairement de réflexions autour de l'**aménagement des postes de travail**, de la **transmission des compétences et des entreprises** et de la productivité ressentie. La région présente également un très fort taux d'emploi pour les jeunes et pour les femmes. Cependant, leurs conditions d'emploi (précarité, temps partiel) les exposent plus que les autres aux fluctuations conjoncturelles. Une meilleure intégration de l'ensemble de la main-d'œuvre disponible, qui sera nécessaire à l'horizon 2020, comprend donc des réflexions autour des postes et des métiers qui leur sont offerts. Cette réflexion doit être d'autant plus présente qu'au niveau régional, elle touche plus de personnes et que les transitions à venir impacteront, en priorité, ces populations les plus fragiles.

**Définitions :**

**L'appareil productif** : Ensemble des structures utilisées pour la production de biens ou de services

**Les activités résidentielles** : L'économie résidentielle est basée sur l'idée que la population qui réside sur un territoire génère une activité économique en même temps que des besoins de service. La sphère de l'économie résidentielle contient principalement les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs.

**Les pôles d'emploi principaux et secondaires** : ont été qualifiés de « principaux » pour cette étude, les pôles de plus de 100 000 emplois. Les premiers pôles « secondaires » apparaissent de taille plus réduite (moins de 70 000 emplois).





## ▶▶ Des évolutions à anticiper sur les facteurs de production



- ▶▶ Les incidences du vieillissement de la population sur les entreprises
  - ▶ Répondre aux besoins des nouveaux seniors
  - ▶ Faire face au vieillissement de la force de travail et savoir organiser son renouvellement
  
- ▶▶ L'augmentation du prix des matières premières énergétiques : quelles conséquences pour l'appareil productif ?
  - ▶ Réduire la contrainte du transport pour les entreprises régionales et trouver d'autres modes de transport plus économes
  - ▶ Développer de nouvelles filières énergétiques
  - ▶ Développer des nouvelles technologies et des compétences en ingénierie de l'innovation
  
- ▶▶ Une utilisation cohérente et durable des sols doit permettre un développement harmonieux de l'appareil productif
  - ▶ Maîtriser le foncier pour un développement équilibré des activités
  - ▶ Prendre en considération les espaces naturels et agricoles

## ► Les enjeux :

- Répondre aux besoins des nouveaux seniors
- Faire face au vieillissement de la force de travail et savoir organiser son renouvellement

## ► LES INCIDENCES DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION SUR LES ENTREPRISES

D'ici 2020, dans les Pays de la Loire, l'âge moyen de la population va augmenter et le nombre de personnes de 60 ans et plus fortement progresser. Ce vieillissement de la population aura de nombreuses incidences, tant en termes de modes de vie que de santé et d'évolution des besoins auxquels devront répondre les entreprises. Ces dernières seront

également concernées par le vieillissement de la main-d'œuvre dans la mesure où la population active va vieillir également avec une augmentation du nombre d'actifs de 50 ans et plus. Mais si ce phénomène inéluctable concerne l'ensemble des territoires régionaux, l'ampleur varie fortement de l'un à l'autre.

Le vieillissement de la population est un phénomène inéluctable qui marque déjà et va continuer de marquer à l'avenir la démographie de la France et plus encore celle de la région des Pays de la Loire. D'ici 2020, si les tendances démographiques observées au cours des dernières années en matière de fécondité, mortalité et migration se prolongent, la population

des Pays de la Loire augmentera de 10 %. Cette croissance dynamique est supérieure à celle enregistrée en France (+ 6 %) et l'une des plus fortes enregistrées dans les régions françaises (4<sup>e</sup> rang). Ainsi, en 2020, les Pays de la Loire compteront plus de 3,75 millions d'habitants, soit 340 000 habitants supplémentaires par rapport à 2006.

### ► Enjeu 1 : Répondre aux besoins des nouveaux seniors

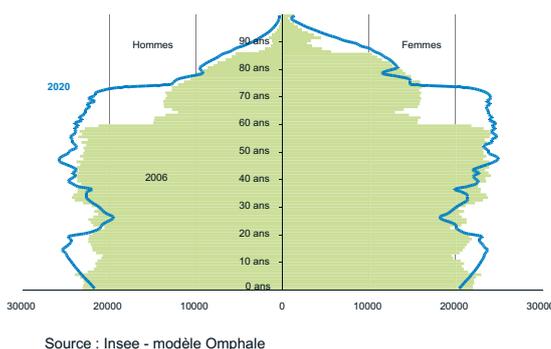
L'élément marquant de cette évolution sera la modification de la pyramide des âges avec, en particulier, le vieillissement de la population. L'âge moyen des habitants des Pays de la Loire passerait ainsi de 39,1 ans en 2006 à 41,4 ans en 2020. En particulier, avec l'arrivée des générations nées pendant le baby-boom, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus devrait fortement progresser (+ 41 %). En 2020, la région des Pays de la Loire compterait ainsi plus d'un million de personnes de cet âge, soit plus d'une personne sur quatre, alors qu'ils ne sont aujourd'hui que 725 000 habitants (21 %). Si le vieillissement de la population concerne l'ensemble du territoire français, il sera plus important dans les Pays de la Loire. Au niveau national, la population des 60 ans et plus progressera de 33 % entre 2006 et 2020, soit 8 points de moins que dans la région. Les Pays de la Loire seront ainsi la région dans laquelle la population des 60 ans et plus progressera plus fortement, ex-æquo avec l'Alsace.

Face à cette réalité, l'augmentation du nombre de seniors peut être une opportunité pour le développement de certains secteurs économiques de la région. Tourisme, bien-être et santé, équipement de la maison, culture, engagement associatif, les seniors sont porteurs de nouveaux besoins auxquels il faudra répondre. Ils bénéficient

aujourd'hui de meilleures conditions de vie qui leur permettent d'être des acteurs économiques à part entière. Les jeunes seniors - de 60 à 74 ans - disposent d'un patrimoine plus important que leurs aînés.

Ainsi, dans la région, en 2006, 82 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 60 à 74 ans sont propriétaires de leur logement, alors qu'ils ne sont que 76 % parmi les 75 ans et plus. Les jeunes seniors perçoivent des revenus généralement plus élevés, conséquence de l'augmentation du nombre de carrières complètes et du développement du travail des femmes.

### D'avantage de personnes âgées de 60 ans et plus en 2020. Population des Pays de la Loire



#### Méthodologie

##### Projection de population :

La population régionale au 1<sup>er</sup> janvier 2005 est issue des estimations localisées de population disponibles mi-2006. À partir de ces données par sexe et âge, l'Insee a réalisé de nouvelles projections de population à l'aide du modèle Omphale qui applique d'année en année, et pour chaque sexe et âge, des quotients migratoires, de fécondité et de mortalité aux populations correspondantes. Ces quotients sont déterminés en prenant en compte les tendances observées par le passé. Les dynamiques de peuplement sont décrites ici sous l'hypothèse que ces tendances se répliquent sans intégrer les réactions complexes qu'elles peuvent susciter (sur le marché foncier, impact et effets correctifs des politiques publiques territoriales...). Ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions : il n'est pas affecté a priori de probabilités aux hypothèses retenues. Les projections par zones d'emploi sont calées sur la projection régionale et sont actualisées par le biais des enquêtes annuelles de recensement.

##### Projection de population active :

Les projections d'actifs reposent sur la combinaison de projections de population totale et de taux d'activité qui évoluent entre 2006 et 2020. Les taux d'activité régionaux de départements, datés au 1<sup>er</sup> janvier 2006, sont issus des enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007. Ces taux déclinés par sexe et âge sont projetés de façon parallèle à l'évolution des taux correspondants de la projection métropolitaine de référence (modélisation de l'évolution observée entre 1968 et 2005). De la même manière, les taux d'activité par zones d'emploi sont issus du recensement de la population 2006 (exploitation principale) et leur évolution est calquée sur celles des taux régionaux.

Plus largement, le vieillissement de la population aura des impacts sur les systèmes de santé ou la prise en charge de la dépendance. En effet, même si la part des personnes âgées de 85 ans et plus au sein de la population régionale restera relativement faible (3 %), leur nombre devrait pratiquement doubler dans les Pays de la Loire, passant de 67 400 en 2006 à 125 500 personnes en 2020. Ce phénomène s'accompagnerait alors d'une progression du nombre de personnes

dépendantes en dépit du fléchissement des taux de dépendance liés au recul de la morbidité et à l'accroissement de l'espérance de vie sans incapacité. Les dépenses de santé risquent de s'élever fortement de même que les besoins en matière de prise en charge de la dépendance, institutionnelle ou par le biais des services d'aide à domicile. Les services d'aide et de soins devront donc se développer et s'adapter pour faire face à cette nouvelle demande.

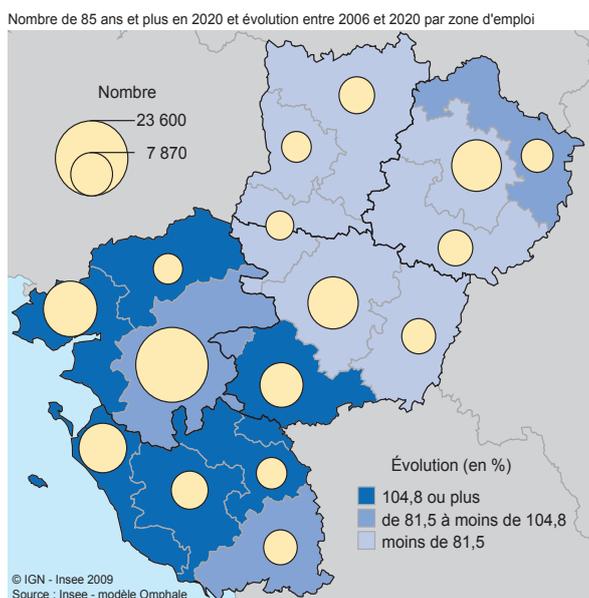
### ► Des territoires diversement confrontés au vieillissement

Si les enjeux auxquels ils devront faire face sont communs à tous, l'ampleur des phénomènes à venir sera toutefois variable d'un territoire à l'autre. En effet, les services aux particuliers seront largement impactés par le vieillissement de la population. Il s'agit bien de services de proximité et il est donc nécessaire de comprendre quels seront les besoins à un niveau local. À l'horizon 2020, six zones d'emploi vont ainsi enregistrer un doublement de leur population âgée de 85 ans et plus : Châteaubriant, Vendée-Ouest, La Roche-sur-Yon, Vendée-Est, Saint-Nazaire et Cholet. Ainsi, en 2006, Vendée-Ouest est la zone d'emploi dans laquelle la part des personnes de

85 ans et plus est déjà la plus importante. Elle conservera cette place à l'horizon 2020 avec 4,9 % de sa population relevant de cette classe d'âge (contre seulement 3,3 % au niveau régional). D'autres zones d'emploi, situées dans le nord de la région, conserveront par rapport à 2006 une part importante de personnes très âgées sur leur territoire à l'horizon 2020. Ces phénomènes de vieillissement relativement importants qui caractériseront plusieurs zones d'emploi ne se traduiront pas systématiquement de la même manière en termes d'organisation de l'offre de services.

## ► Enjeu 2 : Faire face au vieillissement de la force de travail et savoir organiser son renouvellement.

Une population de 85 ans et plus importante sur les territoires du littoral et du nord de la région

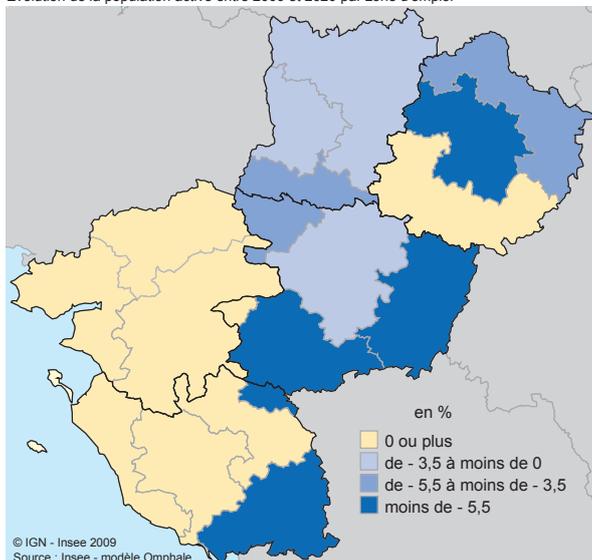


Le vieillissement que va connaître la région a également des conséquences sur le niveau de la population active, le nombre de sortants de l'activité étant plus élevé que le nombre d'entrants. En effet, après des décennies de croissance liée au dynamisme de l'emploi et de la démographie, la population active devrait stagner d'ici 2020 dans les Pays de la Loire. À cette date, la région compterait ainsi 1,610 millions d'actifs si les tendances récentes pour ce qui est des comportements d'activité, de migrations et de mortalité se maintenaient contre 1,608 millions en 2006. La période 2006-2020 devrait en fait se décomposer en une période de légère croissance, avec un maximum d'actifs atteint en 2013 (1,624 millions) suivie d'une légère décroissance. Cette stabilisation de la population active s'explique par les départs massifs à la retraite des générations nées pendant le baby-boom, départs tout juste compensés par l'arrivée d'actifs dans la région. Les Pays de la Loire sont en effet une région attractive pour les actifs, ceux qui la rejoignent étant plus nombreux que ceux qui la quittent.

À l'horizon 2020, cette stabilisation de la ressource en main-d'œuvre pourrait alors faire craindre des risques de pénuries sur le marché du travail. Comment alors y remédier pour que cela n'entrave pas l'attractivité de ces territoires et le développement des entreprises ? Et ce, d'autant plus que dans certains d'entre eux, la population active diminuerait. En effet, si les comportements en matière d'activité étaient semblables sur l'ensemble des territoires de la région, seule la moitié des zones d'emplois devrait connaître une légère augmentation de leur population active en 2020. Les zones d'emploi de l'est de la région hormis Sarthe-Sud, territoires moins attractifs pour les actifs que les autres zones d'emploi enregistreraient une baisse de leur population active d'ici 2020. Cette raréfaction de la main-d'œuvre pourrait alors susciter des modifications de l'économie locale.

### De nombreux territoires confrontés à une baisse du nombre d'actifs à l'horizon 2020

Évolution de la population active entre 2006 et 2020 par zone d'emploi



### ► Un vieillissement qui concerne également les actifs

Si les territoires connaîtront des évolutions différentes de leur population active, tous seront confrontés au vieillissement de leurs actifs. Les entreprises devront intégrer cette place de plus en plus importante occupée par les actifs seniors d'autant plus qu'aujourd'hui déjà, de nombreux seniors ne trouvent pas d'emploi sur le marché du travail. Les postes de travail devront également être adaptés pour mieux prendre en compte ces actifs ainsi que leurs compétences qui seront à actualiser par ailleurs. Face à ce défi du vieillissement, les entreprises devront innover pour attirer davantage les jeunes et faciliter leur mobilité.

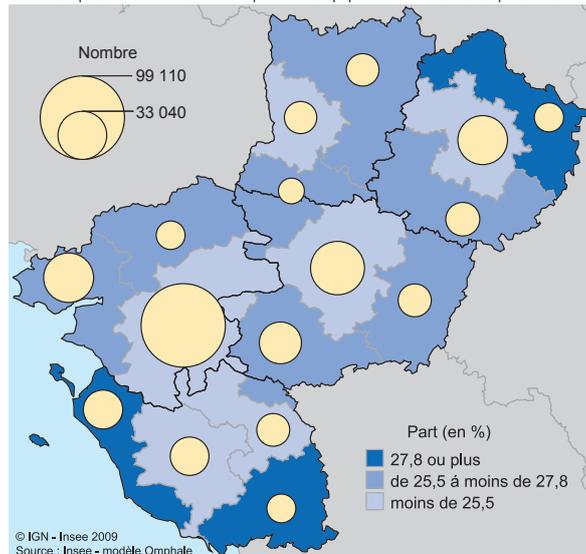
Ces enjeux, développés dans les chapitres suivants, concerneront l'ensemble de la région avec, là encore, des intensités différentes selon les territoires.

Ainsi, au niveau régional, alors que la population active se stabiliserait d'ici 2020, le nombre d'actifs âgés de 50 ans ou plus progresserait de plus de 14 %, passant ainsi de 22 % à 25 % de la population active. En 2020, les actifs de 50 ans et plus seraient plus nombreux que les actifs de moins de 30 ans (23 %). Les zones d'emploi de Vendée-Ouest et Châteaubriant, fortement concernées par le vieillissement de leur population, connaîtraient un vieillissement plus marqué de leur population active. Dans ces deux zones d'emploi les actifs de 50 ans et plus progresseraient de près de 30 %. Les actifs seniors

seraient également fortement représentés en Sarthe-Nord, Vendée-Sud, Saumur-Baugé et Sarthe-Sud. À l'inverse, dans les zones d'emploi plus urbaines, la part des actifs de 50 ans et plus resterait moins importante.

### Près d'un actif sur quatre âgé de 50 ans et plus en 2020 dans les Pays de la Loire

Nombre et part des actifs de 50 ans et plus dans la population active en 2020 par zone d'emploi



## Les enjeux :

- ▶ Réduire la contrainte du transport pour les entreprises régionales et trouver d'autres modes de transport plus économes
- ▶ Développer de nouvelles filières énergétiques
- ▶ Développer des nouvelles technologies et des compétences en ingénierie de l'innovation

## L'AUGMENTATION DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ÉNERGÉTIQUES : QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'APPAREIL PRODUCTIF ?

L'évolution du prix des matières premières énergétiques et notamment celle du pétrole a un impact important sur l'organisation du transport et la filière logistique. Des nouvelles solutions logistiques ainsi que des alternatives aux transports routiers tendent à se développer. La filière énergétique connaît également un tournant avec le développement des énergies renouvelables qui peuvent constituer une

réelle opportunité pour les entreprises régionales. Avec l'augmentation du prix du pétrole, ce sont aussi de nombreuses filières industrielles qui vont devoir trouver de nouvelles techniques permettant une moindre utilisation des hydrocarbures. Une utilisation différente avec notamment le développement du recyclage ou encore la mise en place de marchés de seconde utilisation seraient aussi une autre approche.

### Définition :

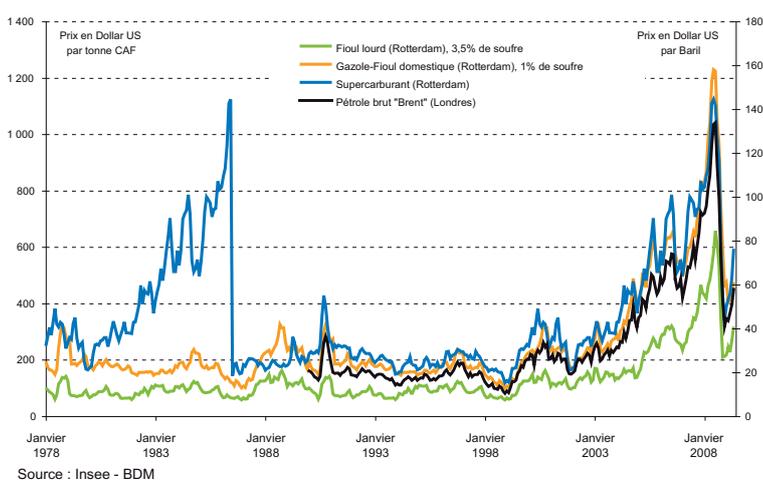
**Le prix du baril de Brent** fait généralement office de référence mondiale. D'après l'International Petroleum Exchange, le prix du Brent est utilisé pour fixer le prix des deux tiers des pétroles bruts vendus au niveau mondial.

L'augmentation du prix des matières premières et notamment de l'énergie constitue une contrainte majeure pour le développement de l'appareil productif à l'horizon des 10 prochaines années. En effet, les besoins énergétiques mondiaux sont de plus en plus importants et créent une pression forte sur l'approvisionnement en énergie primaire (pétrole, gaz) ou en électricité. De plus, les produits composites (à base de

produits pétroliers) ont pris aujourd'hui une place prépondérante dans l'économie et accroissent ainsi la dépendance vis-à-vis de cette matière première. Une bonne anticipation de ces évolutions et de leurs conséquences sur l'appareil productif local peut permettre de se positionner sur les secteurs émergents et de faire face aux mutations à venir.

### Enjeu 1 : Réduire la contrainte du transport pour les entreprises régionales et trouver d'autres modes de transport plus économes

#### Des fluctuations plus importantes des cours des hydrocarbures



Source : Insee - BDM

L'évolution des prix des matières premières revêt une importance considérable pour l'économie mondiale. La hausse récente des cours, et en particulier ceux du pétrole, a entraîné des effets défavorables pour les pays importateurs, en raison de l'utilisation de ces matières comme facteurs de production et comme biens de consommation.

Cependant, elle a eu un effet positif en stimulant l'innovation et la recherche pour trouver des solutions alternatives aux hydrocarbures.

Depuis 2002, plusieurs éléments ont contribué à la hausse du prix du pétrole et à sa plus grande volatilité. Tout d'abord, l'explosion de la demande de pétrole dans les économies émergentes, et plus particulièrement en Chine, en raison de leur forte croissance, mais également de leur structure économique très axée sur l'industrie, ainsi que de l'augmentation de leur utilisation de véhicules à moteur thermique. Ensuite, la forte croissance du commerce mondial peut aussi avoir contribué à la consommation substantielle de pétrole en raison de la hausse de la demande à l'adresse des transports aérien et maritime qui l'a accompagnée. Enfin, une combinaison de facteurs spéculatifs, géopolitiques et techniques pèse régulièrement sur le cours du pétrole et du gaz. D'abondantes liquidités au niveau mondial se sont reportées sur les matières premières industrielles et agricoles contribuant à une hausse artificielle de leurs cours. Les foyers de tensions dans les pays producteurs de



pétrole, principalement, au Moyen-Orient ou en Afrique, ont largement contribué à l'envolée des cours du baril de brut. Des ruptures de l'offre, dues à des situations de guerre (Irak) ou aux conditions météorologiques, ont contribué ces dernières années à tendre davantage encore les marchés du pétrole et du gaz

(tension avec l'ex-URSS). On ne saurait enfin ignorer l'obsolescence de nombreuses raffineries et le coût croissant de l'exploitation de gisements difficiles d'accès. En effet, la raréfaction des énergies fossiles faciles à exploiter, a eu un impact sur les coûts d'exploitation.

### ► Une augmentation du prix des hydrocarbures qui influence la localisation des activités

L'évolution des prix des matières premières exerce une influence considérable sur le fonctionnement de l'économie même si la dépendance aux hydrocarbures des économies les plus avancées a diminué au cours de la période récente. La hausse du prix du pétrole a un impact important sur l'activité des transporteurs malgré l'indexation des prix sur le gasoil permise par la loi. En effet, avec 2 900 ktep, les transports consomment plus des deux tiers de la consommation régionale en pétrole. Pour un transport de longue distance, le coût du pétrole peut atteindre plus de 25 % du coût total du déplacement alors qu'il représente environ 10 % pour des distributions locales (tournées de livraison régionale avec de nombreux arrêts). La hausse des cours du pétrole peut donc avoir un rôle non négligeable sur les chaînes d'approvisionnement et les stratégies logistiques des acteurs économiques. Elle pourrait même contribuer à atténuer les mouvements de délocalisation au profit de la production industrielle de proximité.

Les industries agroalimentaires se sont développées dans l'Ouest en lien avec le poids très fort de la production agricole. Avec l'évolution des techniques de conservation qui permettent un plus grand éloignement géographique, les industriels ont tendance pour faire des économies d'échelle à intégrer de plus en plus les chaînes de production ce qui constitue un risque pour les industries de première transformation très présentes dans

la région. L'augmentation du coût du transport pourrait être un élément de réduction de ce risque.

Les réseaux logistiques actuels (localisation et nombre d'entrepôts, flux entre usines et entrepôts et flux entrepôts vers clients) ont été mis en place sur la base d'un équilibre entre les coûts de transport, les coûts d'entreposage et les coûts financiers de possession des stocks. La hausse du gasoil et la baisse des frais financiers modifient cet équilibre. Avec l'augmentation des coûts de transports, on pourrait assister à une densification des réseaux de distribution avec la réapparition de dépôts régionaux ou de plateformes régionales qui permettront d'augmenter le taux d'utilisation des camions. Dans la région, les fonctions logistiques (services commerciaux et d'exploitation des transports, planification des flux de marchandises, magasinage, conditionnement et expéditions, conduite de véhicules) comptent 85 000 personnes. Grâce au positionnement de l'industrie, à la présence du port de Nantes-Saint-Nazaire et au dynamisme démographique, ces fonctions ont connu un développement important (+ 6% contre + 4 % au niveau national). Malgré la position relativement excentrée de la région, la filière logistique dispose de nombreux atouts pour se développer et proposer de nouvelles solutions pour l'organisation du transport (présence d'un port, réseau routier suffisamment développé, transfert d'aéroport, projet d'autoroute de la mer).

**Définition :**  
**Ktep :** Kilo tonne équivalent pétrole

### ► Et le développement de solutions de transport multi-modales

Avec l'augmentation du prix du transport routier, les transports ferroviaires, maritimes et fluviaux voient leur attractivité relancée. Ils présentent de nombreux avantages : ils sont beaucoup moins consommateurs d'énergie que le transport routier et ils ont des impacts moindres sur l'environnement. En France, les flux de marchandises sont responsables de plus de 40 %

des émissions de CO<sup>2</sup> du secteur des transports et de plus de 10 % des émissions totales de la France (tous secteurs confondus). En Pays de la Loire, le secteur des transports représentait, en 2006, 33 % des consommations d'énergie, dont 97 % ayant pour origine le transport routier. S'agissant des gaz à effet de serre (GES), le poids des transports représente 45,2 % des émissions





de GES d'origine énergétique en 2006. Plusieurs projets régionaux peuvent être des opportunités pour le développement de nouvelles filières de transport.

L'autoroute transgascogne : le projet d'autoroute maritime entre Montoir et Bilbao permettrait de supprimer la moitié des flux routiers transpyrénéens provenant ou aboutissant au sud de Nantes et 50 % des flux de la péninsule ibérique transitant par la région de Bilbao. De plus, la situation géographique de l'estuaire de la Loire offre l'avantage de gagner 24 heures de

navigation par rapport aux autres ports situés en Manche. Grâce à l'achèvement du réseau routier entre Nantes et le Benelux, via l'autoroute des estuaires, le grand Port Atlantique Nantes-Saint-Nazaire souhaite développer une voie maritime à forte cadence (six départs quotidiens) entraînant une massification des flux avec six navires d'une capacité de 230 remorques chacun.

L'utilisation croissante de barges dans les sections les plus navigables de la Loire constitue également une solution alternative au transport routier, s'agissant du fret.

## ► Enjeu 2 : Développer de nouvelles filières énergétiques

La transformation des énergies primaires est un secteur d'activité important dans la région qui implique un trafic énergétique intense pour le port de Nantes-Saint-Nazaire. En 2007, l'énergie représente 72 % du trafic du port (pour l'import et l'export). Près de 30 % du trafic du port est assuré par l'importation de pétrole brut. Les sept postes pétroliers du site de Donges sont réservés à l'importation de pétrole brut et à l'exportation de produits raffinés traités dans la deuxième raffinerie française (en volume) du groupe Total. La raffinerie de Donges exploite 12 % du pétrole brut en France. Les approvisionnements de gaz au terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne représentent 17 % de l'activité du port de Nantes-Saint-Nazaire. La production de la centrale thermique de Cordemais est très fluctuante et joue un rôle de régulateur de la consommation électrique, principalement pour l'Ouest de la France (Bretagne et Pays de la Loire). En 2000, elle a livré 7 140 gigawatt-heure (GWh) et seulement 5 300 GWh en 2006. Les autres sites régionaux de production concernent des centrales industrielles et hydrauliques, elles appartiennent à de grandes industries (ALSTOM, BEGHIN-SAY, ELF Donges, Papeteries ARJOMARI) et assurent leur autonomie partielle. Gaz de France construit également à Montoir-de-Bretagne, à proximité du terminal méthanier qui la fournira, une centrale à cycle combiné gaz, d'une puissance d'environ 430 MW qui entrera en service début 2010. Le terminal méthanier, d'une capacité de 10 milliards de m<sup>3</sup> (1/6<sup>e</sup> de la consommation française) doit passer à 12 milliards de m<sup>3</sup> en 2011 puis à 16,5 en 2014.

La région dispose donc d'équipements majeurs en matière de production, raffinage, stockage et distribution d'énergies. L'industrie de

l'énergie (hors traitement et distribution de l'eau) représente 3 % des effectifs industriels régionaux, soit 7 500 salariés équivalent temps plein. Le secteur énergétique concerne 470 établissements dont 460 sont liés à la production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, et 10 à la production de combustibles et de carburants.

Cette situation favorable ne saurait cependant masquer la dépendance de l'ouest à l'égard de l'énergie électrique. Quatre cinquièmes de l'énergie électrique consommée en Pays de la Loire a pour origine des centrales nucléaires situées hors de la région. En réalité, c'est la question du transport de cette énergie et de son éloignement par rapport aux sources de production qui posent parfois problème (perte de charge, absence de puissance du réseau de transport,...).

La filière énergétique « traditionnelle » sera sans doute peu touchée par les évolutions du prix des hydrocarbures. En effet, ces marchés sont nationaux et même internationaux, raffiner les produits pétroliers sera toujours une nécessité même si, dans quelques années, ces produits seront sans doute utilisés pour des besoins plus nobles que le carburant ; la production d'électricité devra toujours reposer sur un bouquet énergétique plus diversifié. Par contre, les filières exploitant les énergies fossiles seront sans doute soumises à des contraintes plus fortes en termes d'émissions polluantes. Même si une partie des investissements a déjà été réalisée avec notamment les actions pour réduire les émissions atmosphériques d'oxydes d'azote (Nox) à Cordemais, il restera encore des investissements non négligeables à réaliser.

## ► Des opportunités pour développer de nouvelles filières autour des énergies renouvelables

Les conséquences liées à la question du réchauffement climatique et l'augmentation des contraintes sur les hydrocarbures, constituent des éléments décisifs pour entraîner des mutations de la filière énergétique. Ces nouvelles orientations énergétiques correspondent, par ailleurs, à la nécessité pour la France de respecter ses obligations internationales et européennes. C'est ainsi que le Grenelle de l'Environnement prévoit, d'ici 2020, que les énergies renouvelables devront représenter en France 23 % de l'énergie finale. La région dispose d'atouts pour le développement de ces énergies renouvelables (solaire thermique ou photovoltaïque, utilisation du bois énergie, de la biomasse, de l'éolien, de la houle et des énergies marines). Déjà, la production d'énergies renouvelables progresse, elle est passée de 14 GWh en 2003 à 68 GWh en 2006 même si ce niveau reste faible et couvre moins de 5 % de la consommation locale.

Parmi ces énergies renouvelables, les Pays de la Loire, grâce notamment à leur situation géographique, disposent d'un réel potentiel en matière d'éolien. La côte atlantique génère des vents assez forts pour permettre la production d'électricité. En 2006, la puissance installée en Pays de la Loire ne représente que 3 % de la puissance nationale. Fin 2008, avec 168 MW, la région se présente cependant comme la huitième région française pour ce type d'énergie. Dans notre région, la production se caractérise par la mise en place en 2003 du premier parc éolien à Bouin. Au 26 mars 2009, on recensait 126 éoliennes en Pays de la Loire, pour une puissance installée de 221 MW. De nombreux autres projets d'éoliennes sont en cours d'instruction, les projets les plus importants sont situés en mer et représentent un potentiel de plus de 1 000 MW en puissance installée. Le marché de l'éolien est détenu par quelques très grands groupes internationaux (en 2005, les 10 premiers fabricants de turbines ont vendu 95 % des équipements mondiaux, avec une part de marché de 28 % pour le danois Vestas, leader mondial, et de 18 % pour l'américain GE Wind, suivis de l'allemand Enercon et de l'espagnol Gamesa). Les entreprises de la région ont malgré tout un savoir-faire en métallurgie, chaudronnerie et matériaux composites utilisables dans les composants des éoliennes (roulements par exemple). De

plus, des marges de développement existent encore pour le petit et moyen éolien notamment près des zones d'habitation et en zone rurale, le résidentiel tertiaire étant le plus grand consommateur d'énergie.

De même, l'utilisation de l'énergie solaire est en plein essor et les 12 500 m<sup>2</sup> de panneaux installés dans la région placent les Pays de la Loire en sixième position après les régions du sud de la France et l'Alsace. Du côté de l'énergie houlomotrice, les potentialités semblent importantes et de réelles opportunités apparaissent. D'ores et déjà, le Conseil Régional et l'État, associés au CNRS et à l'École Centrale de Nantes, soutiennent l'utilisation d'une station de mesure de la houle au large du Croisic.

Les Pays de la Loire ne constituent pas, malgré la croissance de son taux de boisement qui est passé de 5 % il y a 20 ans à 10 % aujourd'hui, une grande région forestière au niveau national. Pourtant l'exploitation forestière et surtout la deuxième transformation du bois y sont bien développées, la première transformation l'étant de manière plus contrastée. L'importation de bois d'autres régions ou de l'étranger compense, auprès des industries utilisatrices, l'insuffisance de la production régionale. En 2006, 490 000 tonnes de bois (sous produit des ressources forestières, bocagères, industrielles, déchets, produits connexes...) sont disponibles en Pays de la Loire pour alimenter les chaufferies ou chaudières au bois. L'accent est mis sur le développement du bois-énergie chez les agriculteurs, les petits collectifs, et les particuliers avec l'installation des relais départementaux bois-énergie. Les Pays de la Loire détiennent parmi l'ensemble des régions françaises le plus grand nombre de chaudières automatiques chez les particuliers, agriculteurs et dans les petits collectifs. Une étape reste cependant à franchir pour fabriquer et installer des chaudières à forte puissance mobilisant différents types de biomasses.

Les agrocarburants constituent également une source d'énergie pouvant se substituer aux produits pétroliers. En 2007, Cargill a lancé une usine de trituration de colza à Montoir-de-Bretagne, le colza est ensuite acheminé jusqu'à l'usine Diester pour être transformé en bio-carburant, les tourteaux de colza étant ensuite vendus aux industries régionales de nutrition





animale. Cette usine devrait pouvoir produire 250 000 tonnes d'huile de colza.

Aucune de ces énergies ne présente à elle seule le potentiel pour répondre à la demande

énergétique des ménages et des entreprises. C'est la raison pour laquelle l'avenir énergétique passera inévitablement par le développement d'un mixte énergétique et par une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.

### ► Des mutations à venir pour réduire la consommation d'énergie

Avec la fin du pétrole « bon marché » et les contraintes pour augmenter la production d'électricité, se pose non seulement le problème de l'alimentation en énergie mais également celui de la réduction de la consommation. Or certains secteurs sont très consommateurs en énergie. Au rang des premiers, les transports et le tertiaire en consomment une part très importante alors que l'industrie régionale, plutôt constituée de petites et moyennes entreprises, consomme moins que d'autres grandes régions industrielles. Pour le transport, s'offrent d'autres alternatives : la recherche de carburants de substitution tels que les agrocarburants, l'électricité ou le développement de moteurs à moindre consommation d'énergie, et peut-être l'hydrogène à plus long terme. La capacité de stockage de l'énergie (pile à combustible alimentée en hydrogène, batterie au lithium) et restitution de celle-ci sont des domaines de la recherche en pleine expansion. Ces solutions nécessitent une profonde mutation dans le secteur automobile et la mise en production de nouvelles technologies. Elles peuvent s'accompagner de contraintes plus ou moins fortes : concurrence avec la production alimentaire, nouveau système de distribution de l'énergie, développement de flottes de véhicules spécifiques par entreprise.

Pour les particuliers, réduire la consommation d'énergie peut prendre des formes très diverses :

diminution des transports, meilleure prise en compte du coût énergétique de la consommation, amélioration de l'habitat notamment à travers une meilleure isolation. Le secteur du bâtiment utilise, aujourd'hui, des matériaux de plus en plus élaborés avec beaucoup d'avantages (facilités d'usage, gain de poids, qualité énergétique). Non seulement la conception et les systèmes constructifs des bâtiments évoluent mais également les matières premières utilisées (matières naturelles telles que le chanvre ou le lin). L'utilisation du bois dans la réalisation d'extensions et le développement de logements à ossature bois, au regard de ses qualités physiques, thermiques et environnementales, est également en plein essor. Ainsi, en 2008, Bénétteau a, dans le cadre d'une stratégie de diversification, choisi la Vendée pour implanter son unité de production de maisons à ossature bois et à très haute performance énergétique. Par ailleurs, des petites et moyennes entreprises développent depuis plusieurs années des maisons ossatures bois. Pour la consommation alimentaire, une meilleure prise en compte des coûts de transports (y compris les coûts en termes de développement durable) pourrait rendre plus rentables les produits locaux et offrir de réelles opportunités pour le développement de l'agriculture régionale.

### ► Enjeu 3 : Développer de nouvelles technologies et des compétences en ingénierie de l'innovation

Pour mettre en place de nouveaux produits innovants et plus compétitifs, l'appareil productif s'adapte régulièrement aux évolutions des prix des matières premières soit en trouvant des produits de substitution, soit en réduisant l'utilisation de cette matière dans le produit fini, soit en créant des matériaux composites. Au cours du temps, les entreprises ont régulièrement remplacé les matières premières par des matériaux composites (composés le plus

souvent de fibres de verre et résines). De nos jours, ils sont présents dans de plus en plus de produits finis : ils présentent les mêmes caractéristiques en termes de résistance mais avec un poids beaucoup plus faible. Par contre, ces nouveaux matériaux sont issus de la pétrochimie et risquent de voir leur prix augmenter avec l'envolée du prix du pétrole. Vu la dissémination de ces matériaux, c'est bien l'ensemble des filières industrielles qui va être impacté.



À travers la recherche et l'innovation, les entreprises cherchent à minorer la matière utilisée pour la fabrication d'un produit, cela permet aussi de réduire l'énergie utilisée pour fabriquer le produit (moins de matière issue de la pétrochimie, moins d'énergie pour l'extraction, pour la transformation, pour le transport, etc.). Dans le même temps, les entreprises essaient de développer l'utilisation de fibres naturelles telles que le chanvre ou le lin associées à des résines thermoplastiques en partie recyclables. L'utilisation de matières naturelles renouvelables permet de résoudre en partie les pénuries en hydrocarbures mais pose d'autres problèmes : la compétition qui s'instaure entre la production de ces matières à des fins industrielles et l'alimentation, la variabilité dans la composition de ces produits qui peut rendre délicate leur utilisation dans des procédés élaborés ou des applications exigeantes, et leur recyclage.

Malgré tout, le pétrole est une matière essentielle à l'économie industrielle (chimie du carbone)

à partir de laquelle se sont développés des pans entiers de l'industrie des pays industrialisés. Avec l'augmentation de son prix, sa raréfaction, l'utilisation du pétrole comme carburant ne sera plus rentable mais le restera pour des utilisations industrielles spécifiques.

De nombreuses filières seront impactées par ces transformations : la filière « composites » qui regroupe une quarantaine d'entreprises et emploie 9 000 salariés notamment dans la plasturgie, les filières utilisatrices de matériaux composites avec plus particulièrement la construction aéronautique, l'automobile, le nautisme. Pour l'agriculture, l'enjeu passe par une baisse raisonnée de l'utilisation d'intrants azotés, phosphorés et potassiques et donc par l'introduction de modes de productions plus durables et économes. À l'inverse, certaines filières pourraient largement bénéficier de cette tendance : le textile-habillement régional valorise de plus en plus de matières premières naturelles qui, à terme, remplaceront les matières synthétiques.

### ► Le développement du recyclage et la mise en place de marché de matières de seconde utilisation

La filière du recyclage inclut l'ensemble des entreprises ayant une activité de récupération et de recyclage. Au sens de la fédération des entreprises du recyclage, elle exclut les entreprises réalisant uniquement la collecte et le traitement des ordures ménagères, ainsi que les casses-autos exclusives et les déconstructeurs automobiles. Il est donc difficile d'estimer son poids dans la région. Cependant, on peut estimer le poids du secteur de la récupération (y compris les casses-autos). La région compte, en 2006, 300 entreprises de récupération et emploie 1 700 salariés soit 6 % de l'emploi au niveau national dans ce secteur.

La question du recyclage est au centre des problèmes de raréfaction de certains matériaux. On pourrait, par exemple, voir se développer des marchés de matières premières, de matières de premier usage, de matière de second usage, etc. chacune étant utilisée pour son usage le plus approprié et en tenant compte de la moindre maîtrise de certaines propriétés suite aux cycles de recyclage. On garderait les matières premières ayant les meilleures performances techniques pour les utilisations industrielles les plus en pointe.



## ► Les enjeux :

- Maîtriser le foncier pour un développement équilibré des activités
- Prendre en considération les espaces naturels et agricoles

## ► UNE UTILISATION COHÉRENTE ET DURABLE DES SOLS DOIT PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'APPAREIL PRODUCTIF

La région Pays de la Loire connaît une artificialisation croissante de son sol. C'est la 4<sup>e</sup> région en termes de construction de bâtis nouveaux. Ce phénomène génère un risque important de concurrence entre les activités humaines et pose, à terme, la question de la localisation des entreprises et de leur main-d'œuvre. Pourtant la mixité des fonctions peut présenter des avantages environnementaux, sociaux et économiques. La ressource foncière doit donc faire l'objet d'une gestion prospective raisonnée qui permette un développement équilibré des activités. L'existence sur le territoire régional d'outils comme les établissements publics fonciers apparaissent comme indispensables pour assurer cette fonction.

L'attractivité des Pays de la Loire pose la question de la stratégie de développement de ses territoires. La gestion de la ressource foncière va conduire à réfléchir au positionnement des activités dans le sens d'une gestion durable. L'espace agricole est souvent considéré comme une ressource foncière : il est l'objet d'une artificialisation accrue. Pourtant les espaces naturels et agricoles assurent des fonctions productives essentielles. Si la protection totale de l'espace agricole est inconcevable, sa gestion prospective raisonnée est nécessaire afin d'éviter les conflits d'occupation du sol ainsi que le mitage des espaces naturels et agricoles.

### Définition :

#### Artificialisation :

On parle d'artificialisation du sol lorsque des zones agricoles ou naturelles sont transformées par l'homme, en zones artificielles (lotissements, routes, zones commerciales...). Cette artificialisation conduit, entre autre, à une perte de ressources naturelles et agricoles, à la fragmentation des habitats naturels et à la dégradation des paysages.

**Les sources :** Deux sources de données sur l'occupation et l'utilisation des sols sont fréquemment utilisées en France : Corine Land Cover (CLC) et Teruti-Lucas (cf. sources). Ces deux sources ne donnent pas tout à fait les mêmes résultats en ce qui concerne l'artificialisation. Dans cette étude, les deux sources ont été utilisées, les conclusions ne sont données que lorsqu'elles permettent la même interprétation. L'échelle de restitution de Corine Land Cover explique que certains postes de nomenclature puissent être sous-estimés.

Le foncier est une ressource rare, non renouvelable et essentielle au développement des activités humaines (urbanisation, industrielles, agricoles, récréatives...). Par conséquent, une gestion durable du sol est nécessaire afin d'éviter les tensions et conflits entre activités. À l'heure actuelle, la contrainte foncière se fait sentir dans des espaces très localisés : sur le littoral, autour des zones protégées, mais pour le reste du territoire, les espaces agricoles étant encore très nombreux, la contrainte est peu présente. La pression foncière est partiellement prise en considération à travers l'habitat notamment parce que le coût oblige les résidents à aller habiter de plus en plus loin des centres-villes. Elle apparaît moins nettement comme une contrainte pour l'appareil productif. Or, les activités économiques ont besoin d'une main-d'œuvre qui doit se loger, le développement de l'habitat peut créer une pression sur d'autres espaces (agricole, naturel, économique), certaines activités peuvent entrer en concurrence (industrie-tourisme-agriculture).

De nombreuses réflexions ont été lancées pour tenter de résoudre les problèmes liés au partage de l'espace. Dans les années à venir, les problématiques réservées aux espaces contraints pourraient s'étendre et il est déjà utile de comprendre où s'exercent les pressions les plus fortes.

La maîtrise du foncier dans une perspective de développement durable doit être fondée sur quatre principes de bases. Tout d'abord, il faut accompagner et favoriser le développement des activités socio-économiques. Il convient de préserver le potentiel naturel que constitue le sol, tant du point de vue agronomique que biologique. Ensuite, il faut protéger les ressources naturelles telles que l'eau et la biodiversité. Il faut lutter contre les effets des risques naturels (tempêtes, inondations, glissements de terrain). Aussi, pour respecter ces principes, il faut élaborer des stratégies d'aménagement du territoire à moyen et long termes et disposer d'outils appropriés tels que des établissements publics fonciers régional ou départementaux.

### ► Enjeu 1 : Maîtriser le foncier pour un développement équilibré des activités

Les Pays de la Loire sont la 9<sup>e</sup> région au sol le plus artificialisé avec un taux de 5,9 % en 2006, selon Corine Land Cover. Au regard du poids économique de la région, cette part reste

relativement modérée. L'artificialisation des sols ne cesse de progresser et s'accélère passant d'un gain de 6,4 % sur l'ensemble de la période 1990-2000 à 6 % entre 2000 et 2006.

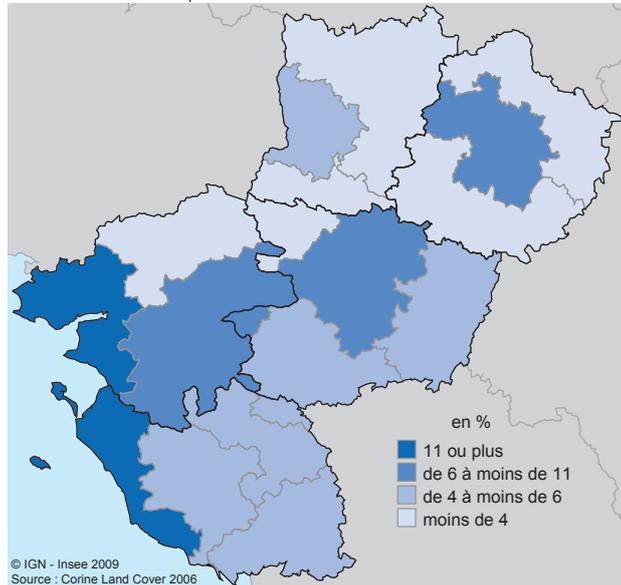
Entre 2000 et 2006, elle a représenté 10 215 hectares en Pays de la Loire soit 12,3 % de l'espace national nouvellement artificialisé. Cette évolution s'explique en partie par le rattrapage effectué par la région en matière d'infrastructures.

La situation est très variable d'une zone d'emploi à une autre. D'un côté, on trouve les zones d'emploi littorales de Saint-Nazaire et de Vendée-Ouest qui sont très artificialisées et de l'autre, les zones d'emploi de Mayenne-Nord-et-Est et de Sarthe-Nord qui le sont très peu.

En termes d'évolution, ce sont des zones d'emploi moyennement artificialisées telles que La Roche-sur-Yon et Vendée-Est qui ont consommé le plus de ressources foncières entre 2000 et 2006. La Vendée-Ouest, déjà très artificialisée en 2000, reste très consommatrice en foncier. La zone d'emploi de Saint-Nazaire, quant à elle, fait partie des zones d'emploi où l'artificialisation des sols a été moindre avec une évolution de 3,5 % entre 2000 et 2006.

### Un littoral très artificialisé

Part du sol des zones d'emploi classé en territoires artificialisés



### ► Les Pays de la Loire, 4<sup>e</sup> région pour la construction de bâtis nouveaux

À croissance économique égale, la France consomme deux fois plus de foncier que l'Allemagne. Les Pays de la Loire sont la 4<sup>e</sup> région pour la construction de bâtis nouveaux, (hors infrastructures), derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et la Bretagne. La région contribue à hauteur de 7,4 % à la surface hors œuvre nette consommée par la construction neuve en 2008 sur le territoire métropolitain.

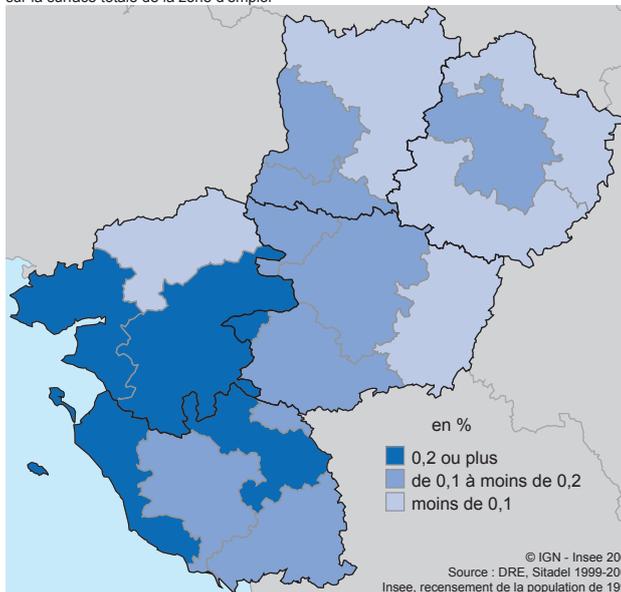
Au sein de la région, des disparités dans le type d'artificialisation sont largement visibles. Ainsi, les zones d'emploi littorales, de Nantes et de Vendée-Est ont un usage du sol très développé pour la construction. Les deux zones littorales sont les seules à présenter une prépondérance de logements sur les locaux non résidentiels dans la construction neuve. Les zones d'emploi de Nantes, d'Angers, de la Vendée-Est et du Choletais sont les plus grandes consommatrices de locaux non résidentiels de la région. La zone d'emploi de Nantes polarise tout type d'activités. Ainsi, elle construit des locaux aussi bien à vocation agricole qu'industrielle. Entre les périodes 1990-1999 et 2000-2007, il y a eu un renforcement du rythme de consommation en locaux non résidentiels pour les zones d'emploi de Nantes, Saint-Nazaire et la Roche-sur-Yon en lien avec le développement économique de ces territoires. En ce qui concerne les locaux résidentiels, ce sont les zones d'emploi

littorales, de la Roche-sur-Yon, de Nantes et du Mans qui sont les plus consommatrices d'espace entre 1999 et 2006.

En définitive trois zones d'emploi semblent subir de fortes pressions dans le domaine foncier :

### Usage des sols pour la construction très développé dans les zones d'emploi littorales, de Nantes et de Vendée-Est

Surface consommée par les logements et locaux commencés entre 1999 et 2006 sur la surface totale de la zone d'emploi





Saint-Nazaire, Vendée-Ouest et Nantes. Ce sont les plus artificialisées et elles ont un usage du sol pour la construction de bâtis très développé. Entre terre et mer, les zones d'emploi littorales sont à la fois un espace très attractif, convoité et

exploité, et un territoire écologiquement riche, aux habitats particuliers et aux espèces souvent protégées. Les enjeux de préservation de la biodiversité y sont grands et la maîtrise foncière y prend toute son importance.

### ► Des espaces naturels remarquables à prendre en considération dans la répartition des activités sur le territoire

Les espaces naturels remarquables ne sont pas également répartis sur le territoire et leur présence peut limiter le développement des infrastructures et l'installation de grandes zones d'activités voire des activités agricoles trop intensives. Mais elle peut également constituer un atout de développement par le biais du tourisme vert notamment.

À l'exception des zones humides (11 % de la surface régionale et 2<sup>e</sup> région française pour l'étendue de ce type de milieu), la région Pays de la Loire possède un des plus faibles taux de

forêts et de milieux semi-naturels au regard des autres régions françaises. Ce patrimoine naturel peu étendu, est très diversifié et de qualité : il présente des enjeux forts en terme de biodiversité et contribue à l'attractivité du territoire et à la qualité de la vie. La région abrite en particulier tout ou partie de quatre parcs naturels régionaux : Brière, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine et Marais Poitevin. En 2010, est lancée la création d'une réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire.

### ► La pression foncière agit sur la localisation des activités

Dans les zones sous pression foncière se pose encore plus qu'ailleurs le problème de la localisation des activités et des interactions entre elles. La gestion de l'espace et le choix du type de développement devient alors une nécessité pour les collectivités. Développement du tourisme et logements pour les salariés saisonniers, accueil de nouvelles populations retraités et maintien d'une offre d'habitat accessible aux actifs, les questions d'aménagement deviennent cruciales dans ces espaces et ont conduit souvent à l'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

En effet, certaines nuisances rendent impossible la mixité des fonctions. En ce qui concerne les activités compatibles avec la résidence, il convient d'éviter les nuisances pour la population riveraine et donc d'analyser les activités et leurs désagréments (odeurs, bruits, poussières, risques, impact visuel, trafic, pollution de l'air et du sol). La mesure de ces nuisances doit permettre d'établir une distance minimale à la zone d'habitat, à partir de laquelle elles sont considérées comme tolérables. De la même façon, les espaces naturels doivent être préservés des effets néfastes de certaines activités. L'agriculture, le tourisme de masse ou toute autre activité pratiquée de façon intensive et inorganisée contribuent à la dégradation de

ces espaces. Certaines activités économiques (industries, tourisme) sont difficiles à faire cohabiter sur un territoire restreint car elles ont un impact fort sur l'environnement social et territorial. Cela peut entraîner une sollicitation accrue du foncier afin de séparer physiquement les activités difficilement compatibles.

Cela peut peser directement sur la localisation des activités mais aussi sur celle de la main-d'œuvre. Ainsi, la hausse du prix des terrains peut influencer le déplacement des activités agricoles, voire leur suppression pour laisser la place à des zones d'activité ou résidentielles. En effet, le propriétaire d'un terrain agricole peut saisir l'opportunité de vendre ses terres à un coût avantageux plutôt que de continuer son activité.

L'éloignement de la main-d'œuvre peut constituer une difficulté pour les entreprises qui souhaitent recruter principalement dans un contexte d'augmentation du prix du transport. Or, le coût de la construction neuve d'un m<sup>2</sup> de maison individuelle revient moins cher qu'un m<sup>2</sup> de logement collectif en ville, d'où la tendance à l'étalement urbain. L'accession à la propriété pour des revenus modestes nécessite souvent le recours à des lieux d'implantation situés dans la troisième couronne des agglomérations en raison du coût du foncier trop élevé dans les communes proches des pôles.

#### Définition :

##### Étalement urbain :

L'étalement urbain est une expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes.

## ► Une répartition des activités très différente selon les territoires

Les territoires ont connu dans les années passées des développements différents, plus ou moins choisis, qui expliquent aujourd'hui la répartition des activités : concentration des activités industrielles dans certaines zones en fonction des infrastructures disponibles, étalement des activités sur l'ensemble du territoire avec mise en place du maillage nécessaire à ce type de développement, répartition des zones d'activités en lien avec les équipements routiers et de télécommunication. Avec la nécessité d'une meilleure gestion de la ressource foncière, cette croissance différenciée des territoires va impliquer des problématiques différentes. Elles demanderont de nouvelles réflexions afin de mettre en place un développement des activités et une organisation territoriale équilibrés.

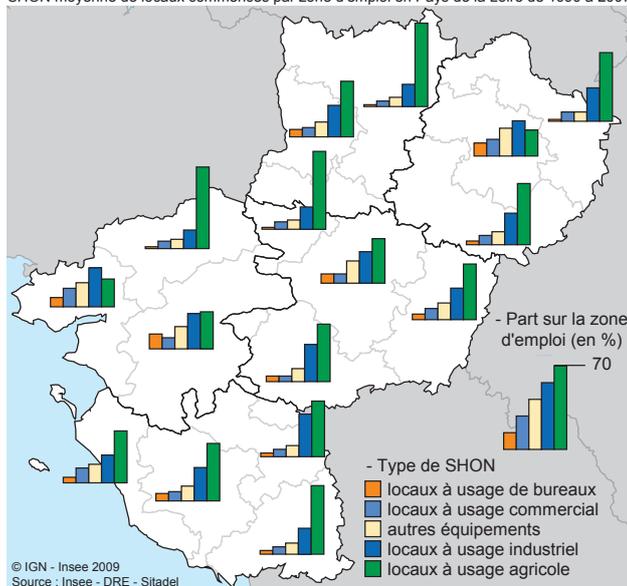
De 1990 à 2007, on enregistre en Pays de la Loire, la construction de plus de 6 000 hectares de locaux à vocation économique dont la dispersion sur le territoire régional est variable selon le type d'activité. La grande diversité de ces constructions, tant en surface qu'en types d'activités, laisse apparaître sur l'ensemble des zones d'emploi de la région, des tendances relativement différentes.

Les activités liées à l'agriculture (bâtiments agricoles), qui représentent plus de 45 % de l'ensemble des constructions économiques, se distinguent en positionnant la région sur le plan national, comme la plus grande consommatrice de surfaces nettes agricoles, juste devant la Bretagne. Cela s'explique par le fait que ces deux régions sont les deux principales régions d'élevage en France (bovins, porcins et volailles).

Cependant, ces activités apparaissent de façon plus ou moins dispersées dans les zones d'emploi du territoire. Les parties nord et ouest de la Mayenne, le Choletais, l'est de la Vendée, une grande partie des zones d'emploi de La Roche-sur-Yon, de Châteaubriant et de Vendée-Ouest, sont des zones très marquées par l'agriculture. À contrario, pour le reste de la région, c'est la dispersion de ce type de construction qui prédomine. On le constate particulièrement dans les zones d'emploi de la Sarthe, du Saumur-Baugé, d'Angers et de Saint-Nazaire.

### Une forte consommation en surface de locaux agricoles

SHON moyenne de locaux commencés par zone d'emploi en Pays de la Loire de 1990 à 2007



## ► Les Pays de la Loire, 3<sup>e</sup> région de métropole pour l'importance des surfaces vouées à l'activité industrielle hors IAA

Certains territoires de la région sont davantage caractérisés par le développement de locaux industriels. La surface nette de ce type de locaux représente 26 % des constructions non résidentielles de la région. Les Pays de la Loire se classent au 3<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines, après Rhône-Alpes et l'Île-de-France, pour la consommation en locaux à usage industriel. Ces locaux se situent plus spécifiquement le long des axes routiers rapides et près des principaux échangeurs : Nantes, Cholet, Le Mans, Angers, Laval et plus particulièrement en Vendée-Est sur

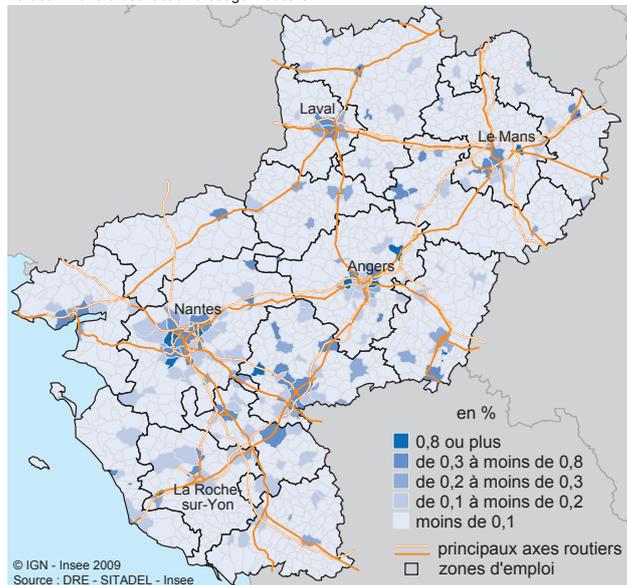
les communes des Herbiers et de Saint-Georges-de-Montaigu.

Ce constat est à peu près identique pour la consommation en locaux à vocation commerciale et de bureaux. Les Pays de la Loire sont dans le peloton de tête des régions métropolitaines avec respectivement 8 % et 6,5 % de ces locaux parmi les constructions non résidentielles. Les implantations de locaux à usage industriel et tertiaire (commerces et bureaux) à proximité des échangeurs et des plates-formes multimodales, traduisent la fluidité et la forme d'accès rapide



## Les locaux industriels surtout concentrés auprès des grands axes routiers.

Part communale des locaux à usage industriel



aux différents types de marchés et aux centres de décisions, demandées par les entreprises.

Les établissements agroalimentaires ne sont, quant à eux, pas attirés par les grandes villes mais privilégient la proximité des zones de production agricoles et donc les bassins de vie agricoles.

La dispersion des activités dans l'espace régional est variable et fortement déterminée par rapport aux infrastructures routières et de télécommunication. Les zones d'activités s'adaptent également aux besoins des entreprises de par leur positionnement stratégique et leur offre d'équipements. Elles font partie intégrante des choix d'aménagement et de développement économique et social de chaque territoire.

## ► Des zones d'activités offrant une plus-value immobilière et logistique

### Définition :

#### Écologie industrielle :

sur un territoire, l'écologie industrielle propose de considérer le système industriel comme une forme particulière d'écosystème. La démarche révèle des potentiels importants de diminution des impacts environnementaux, par exemple, en utilisant les déchets comme des ressources ou en diminuant l'intensité matérielle des produits. L'écologie industrielle offre un cadre d'action pour intégrer des démarches telles que la réutilisation et la dématérialisation au sein d'une communauté d'acteurs [collectivité territoriale, partenaires socio-économiques, fournisseurs, distributeurs...]. Les enjeux ne sont pas uniquement environnementaux : la coopération des acteurs prônée par l'écologie industrielle est source de compétitivité économique et le dialogue nécessaire à sa mise en œuvre renforce la cohésion des parties prenantes et l'attractivité des territoires.

La répartition spatiale des zones d'activité sur le territoire et leur gestion durable répond à trois enjeux essentiels : conserver un fort potentiel d'attractivité pour les entreprises, optimiser et rationaliser l'usage des sols et préserver l'environnement. L'écologie industrielle à travers l'optimisation de services communs et la mise en place de nouvelles filières (filières de recyclage, valorisation, réemploi, etc. de produits) doit être perçue comme un vecteur de la dynamique industrielle. Or, à l'heure actuelle, il existe peu de démarches globales de traitement qualitatif des zones intégrant les problématiques de gestion des déchets, d'alimentation en énergie, de services communs, etc. La gestion des zones d'activités doit intégrer une meilleure réflexion autour de l'occupation de l'espace afin d'éviter des consommations excessives de terres agricoles fertiles. Elle doit également considérer l'impact des activités sur l'environnement (pollutions).

Parmi tous ces types de constructions consommatrices d'espace, un grand nombre d'établissements industriels et de services aux entreprises préfèrent s'installer en périphérie d'une grande ville ou d'un pôle rural. L'accessibilité aux infrastructures de transport, notamment autoroutières, ajouté au relatif confort immobilier et structurel des zones d'activités, sont des caractéristiques souvent privilégiées par les

entrepreneurs. C'est en particulier au sein de ces infrastructures qu'on localise les constructions industrielles, commerciales et de bureaux, leur conférant ainsi des implantations foncières stratégiques et souvent très haut de gamme. La vocation de ces zones est peu affirmée. Il existe peu de zone mono-spécifique qui lui imposerait une spécialisation. De plus en plus, les zones sont mixtes associant centres commerciaux et activités industrielles ou artisanales. Celles qui se distinguent par une vocation sont orientées vers les activités logistiques ou végétales (horticulture, semences, maraichage, arboriculture, etc.), car elles imposent des espaces plus vastes ou des qualités de terrain. Il existe également une grande disparité dans les types de zones : de la micro-zone à l'espace d'activité de plus de 200 hectares, de la zone communale à la zone intercommunale ou inscrite dans un programme départemental.

Les zones d'activités participent à l'organisation de l'espace et au positionnement des activités sur le territoire. Leur localisation est particulièrement structurante dans un contexte de contrainte accrue sur l'énergie et le foncier et ce, d'autant plus qu'elles entrent en concurrence avec les espaces d'habitat en milieu périurbain et avec les espaces agricoles et viticoles en milieu rural.

## ► Enjeu 2 : Prendre en considération les espaces naturels et agricoles

L'espace agricole est souvent considéré comme une ressource foncière facilement mobilisable pour les activités économiques comme pour l'occupation résidentielle. Les espaces naturels et agricoles assurent plusieurs fonctions productives essentielles : production de denrées alimentaires, de produits énergétiques, de matières premières, et des services dits naturels (biotopes, éléments naturels, cadres de vie, paysages...). De plus, ces espaces peuvent participer à la gestion des risques naturels. Dès lors, les espaces agricoles ne peuvent pas uniquement être considérés comme des réserves foncières pour l'urbanisation et les nécessités de production des espaces agricoles sont à prendre en considération. Un développement foncier

cohérent et durable de l'espace agricole est déjà en place. Il implique les agriculteurs sur des projets territoriaux fixés à long terme, qui prennent en compte la promotion d'une agriculture économe en intrants et limitant son empreinte écologique et de structures urbaines mesurées. La volonté de développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement passe également par une agriculture moins intensive avec, par exemple, un développement de l'agriculture bio à hauteur de 20% de la surface utile comme le prévoit le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2020 ou le développement de surfaces plus petites à haute valeur ajoutée (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne- AMAP).

### ► Pays de la Loire : une région riche en terres agricoles

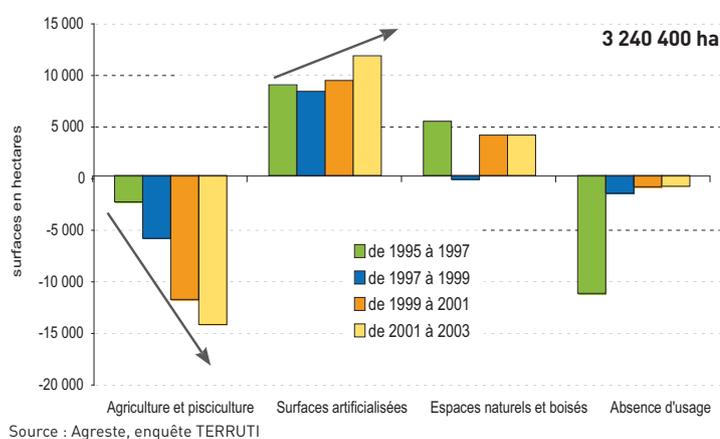
Avec plus de 7 hectares sur 10 consacrés à l'agriculture, les Pays de la Loire sont la deuxième région la plus agricole après la Basse-Normandie. Cette prépondérance des territoires agricoles s'explique en partie par le poids de son histoire où les provinces qui composaient naguère la région (provinces d'Anjou, de Bretagne, du Maine, du Perche et du Poitou) étaient très agricoles. De ce fait, le recours aux sols agricoles est plus spontanément envisagé pour répondre aux besoins de foncier.

La part des usages agricoles est plus importante dans les zones d'emploi de la Mayenne-Nord-et-Est, du Segréen-Sud-Mayenne, du Choletais, de la Vendée-Est et de La Roche-sur-Yon. À contrario, elle est plus faible dans les zones d'emploi littorales (Saint-Nazaire et Vendée-Ouest), du Mans et de Saumur-Baugé. La situation sarthoise est à nuancer par une proportion des espaces naturels et boisés (22 %) plus importante qu'en moyenne dans la région, à l'image du profil national.

Les Pays de la Loire restent majoritairement une région d'élevage. Pour bon nombre de produits, la région se situe ainsi aux tous premiers rangs nationaux : premier pour la viande bovine, les lapins, les canards, les volailles Label Rouge et deuxième rang pour le lait, les porcs, les volailles. Malgré tout, la production agricole est très diversifiée.

La viticulture et la production maraîchère sont ainsi particulièrement développées. Ces activités réussissent à se maintenir en milieu périurbain, malgré une pression foncière croissante. En viticulture, le bassin du Val de Loire est le quatrième bassin viticole. Deux grands terroirs dominent dans la région : la zone des muscadets (45 % des surfaces de vignes régionales) et celle de l'Anjou-Saumur. La dynamique de ces deux terroirs est assez différente : si la zone nantaise a eu à affronter des problèmes qualitatifs et des difficultés économiques, la zone angevine se trouve plutôt dans une période de développement.

La déprise de l'espace agricole. Évolution de 1995 à 2003 des principales utilisations du territoire en région Pays de la Loire



## ► Un grignotage des terres agricoles dû principalement à l'artificialisation (y compris à destination de locaux agricoles)

Les territoires agricoles se rétractent dans la région, comme en France : près de 15 000 hectares en moins entre 2001 et 2003. Comparée à la moyenne nationale, la consommation de sols agricoles est deux fois plus forte en Pays de la Loire. Les surfaces à usage agricole fournissent 70 % des sols consommés dans la région. Le nord de la région est moins impacté par la perte de territoire agricole. La consommation est la plus forte dans les zones d'emploi littorales et de La Roche-sur-Yon. Les Pays de la Loire effectuent un rattrapage par rapport à d'autres régions plus industrialisées et mieux desservies en infrastructures.

### Définition :

#### Consommation d'espace :

Par consommation d'espace, il faut comprendre surface de terre sur laquelle est faite un aménagement empêchant le "retour à la nature" de la parcelle sans nettoyage préalable : à peu de choses près, les terrains non naturels, non sylvicoles, non agricoles, hors cours d'eau.

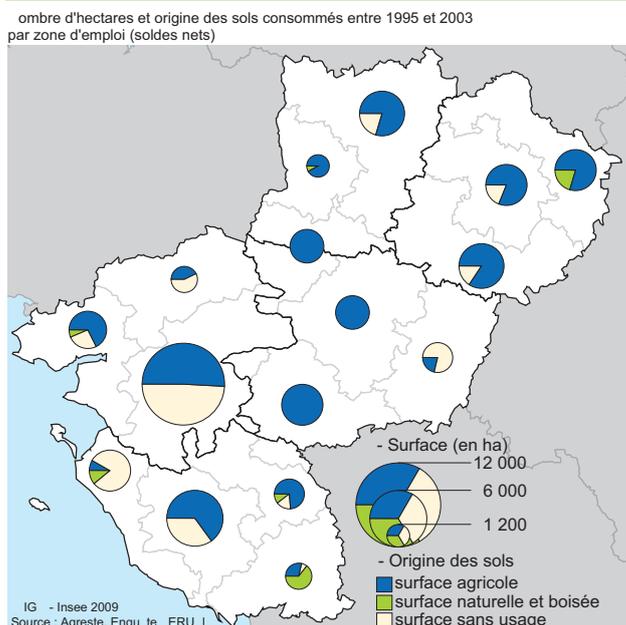
L'artificialisation croissante des sols a de nombreuses incidences sur l'environnement :

consommation d'espaces fragiles (prairies, littoral, zones humides...), perte de ressources naturelles et agricoles, fragmentation des habitats par les grandes infrastructures de transport, imperméabilisation des sols, augmentation des risques d'inondation, dégradation des paysages... Cette artificialisation est quasiment irréversible. L'étalement urbain, lié au succès de la maison individuelle, est consommateur d'espaces pour les bâtiments mais aussi pour tous les espaces associés, pelouses et jardins, voiries et parkings. La dispersion des habitations rend nécessaire le développement d'infrastructures de transport qui contribuent à leur tour à l'extension des zones artificielles. Par conséquent, la consommation de l'espace résulte beaucoup plus de l'étalement urbain que de l'augmentation de la population.

## ► mais aussi à la création d'espaces boisés

### L'espace agricole principale source de l'artificialisation

Rythme et origine de la création des surfaces artificialisées entre 1995 et 2003



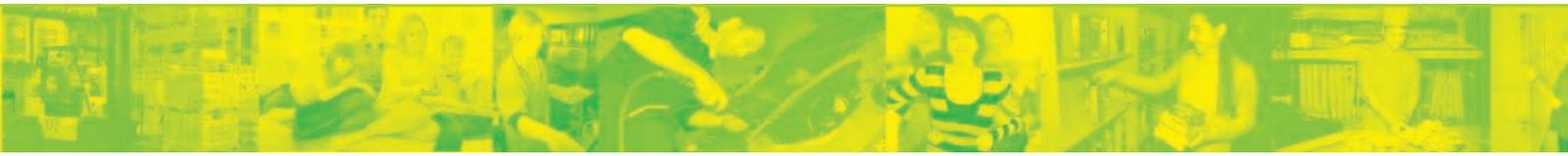
Toutefois, l'artificialisation n'explique pas entièrement la consommation du foncier agricole, puisque 6 % sont utilisés pour faire progresser les espaces naturels et boisés. En effet, même si les bois et forêts sont relativement rares dans la région (2 % de l'ensemble du total français), leur superficie augmente régulièrement depuis 1989, notamment avec le boisement aidé de

17 500 hectares de terres agricoles délaissées, dans le cadre des contrats de plan État-Région.

L'application des préconisations du Grenelle de l'environnement va conforter ce mouvement de création nette d'espaces naturels et boisés. Elle s'accompagne d'un développement de la construction bois et du bois énergie qui peut nécessiter un recours accru à la production locale.

Le boisement des terres agricoles s'effectue de préférence sur les sols les moins intéressants pour l'agriculture, les meilleures terres étant conservées pour les cultures.

Les bois et forêts ne sont pas également répartis dans la région : les deux tiers se concentrent dans le Maine-et-Loire et la Sarthe. Cette forêt se compose de 35 % de résineux et 65 % de feuillus. Trois essences dominent : le peuplier, le pin maritime et le chêne. Les professionnels reconnaissent les qualités du bois de certains massifs ligériens : peuplier des vallées de la Loire (populiculture), chêne à merrain de Bercé et pin maritime du Baugeois. La populiculture régionale, concentrée le long de la vallée de la Loire et de ses affluents, est très dynamique. Le peuplier a de nombreux usages (contreplaqué, charpente, lamellé-collé, coffrage, cageots) et présente une réelle opportunité de développement économique sous réserve de préserver les zones humides vers lesquelles il a tendance à s'étendre.



La ressource en bois (relativement rare dans la région) est complétée, en partie, par la ressource bocagère (haies, arbres épars, pré-vergers, bosquets) dont les Pays de la Loire disposent en quantité malgré une réduction importante du linéaire de haies occasionnée par les restructurations d'exploitations agricoles. En effet, les Pays de la Loire comptent environ 100 000 kms de haies sur les 730 000 kms présents en France en 2002. Elles constituent ainsi 4 % de la surface agricole régionale contre 2 % au niveau national mais sont en diminution depuis de nombreuses années notamment en Loire-Atlantique, Vendée et Sarthe. Les départements de la région ont une position privilégiée pour la préservation de ces espaces et ont mis en place une politique de plantation. Le bocage est un élément important du réseau écologique. Ses réseaux imbriqués de prairies, haies, talus et fossés sont autant d'éléments jouant un rôle de corridors biologiques. À côté des enjeux écologiques ou en termes de biodiversité, le bocage présente un intérêt économique et touristique certain. Dans une période où la recherche de nouvelles

formes d'énergies renouvelables va devenir cruciale, il permet notamment de produire du bois-bûche et du bois déchiqueté utilisé pour le chauffage.

Ainsi, la croissance démographique et le développement économique conduisent à une réduction de la surface agricole au profit des infrastructures, de l'habitat, des zones d'activité et des espaces boisés. Cette évolution ne s'est pas faite au détriment de la production agricole mais le développement des réseaux routiers et de l'habitat diffus contribue à un mitage de l'espace. Ce phénomène est parfois source de tension entre les résidents et les activités économiques agricoles et industrielles. De plus la fragmentation des milieux naturels représente une menace pour la biodiversité. Elle peut conduire à la disparition d'habitats, à l'isolement et à la fragilisation des populations de flore et de faune. Le développement des trames vertes et bleues est un enjeu majeur pour favoriser le maintien d'un réseau de corridors naturels entre les espaces consacrés au développement économique et à l'emploi.





## ▶▶ PARTIE I :

### **Le développement local de l'appareil productif**

#### ▶▶ Les moteurs de la croissance locale

- ▶ Fonder la croissance sur une diversification des activités
- ▶ S'appuyer sur une structure productive bien répartie entre différentes catégories d'établissements
- ▶ Faire de la gouvernance locale un outil au service de la croissance des entreprises
- ▶ Développer la recherche et les capacités d'innovation des entreprises

#### ▶▶ Les entreprises des Pays de la Loire : une démarche à poursuivre vers l'international

- ▶ Favoriser la pérennité et le développement des entreprises exportatrices
- ▶ Bénéficier de nouvelles opportunités de développement
- ▶ Aider les entreprises à intégrer les démarches internationales dans leur stratégie globale

## » Les enjeux :

- ▶ Fonder la croissance sur une diversification des activités
- ▶ S'appuyer sur une structure productive bien répartie entre différentes catégories d'établissements
- ▶ Faire de la gouvernance locale un outil au service de la croissance des entreprises
- ▶ Développer la recherche et les capacités d'innovation des entreprises

## » LES MOTEURS DE LA CROISSANCE LOCALE

La croissance de l'économie régionale repose sur des activités diversifiées. Les Pays de la Loire ont connu une moindre diminution des emplois dans l'industrie et poursuivent le développement du secteur tertiaire. Cette économie s'appuie également sur une structure productive équilibrée à travers un réseau de petites et moyennes entreprises dynamiques qui permet une bonne répartition de l'emploi sur le territoire, et de grandes entreprises qui structurent le territoire et sont des relais de la croissance internationale et nationale. Cependant, les moteurs de croissance sont très différents selon les

territoires. Certains sont beaucoup plus spécialisés vers des fonctions industrielles et agricoles et d'autres peuvent manquer d'entreprises structurantes porteuses de croissance. Analyser les dynamiques locales permettra de cibler ce qui pourra représenter une opportunité de développement pour l'avenir. Ce dynamisme repose aussi sur des structures locales qui soutiennent et favorisent le développement économique. Un enjeu pour l'avenir de la région existe également dans sa capacité à innover et à diffuser l'innovation au sein des petites et moyennes entreprises.

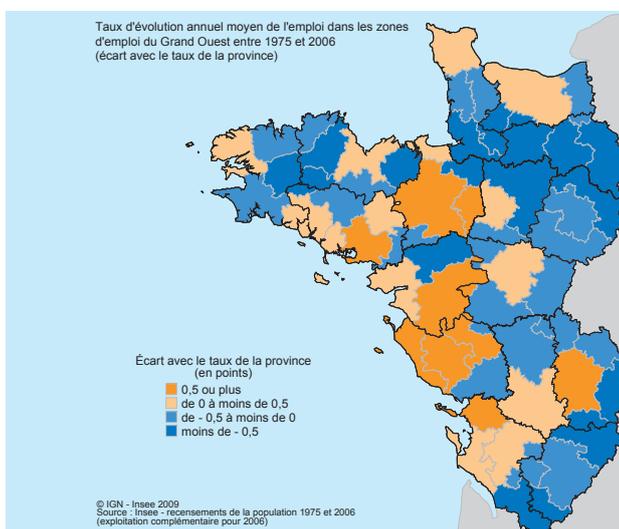
L'appareil productif a connu de profondes mutations, celles à venir sont encore conséquentes. Vieillesse de la population, contraintes sur l'énergie, mise en place d'un développement plus durable de l'économie, gestion plus économe du foncier sont autant d'éléments auxquels l'appareil productif devra s'adapter. Région dynamique en termes d'emploi et de croissance démographique, disposant d'une façade littorale et de nombreuses infrastructures, les Pays de la Loire disposent de nombreux atouts qui ont été consolidés au fil du temps. Mais la région possède également quelques faiblesses qui représentent autant de risques potentiels. La récente crise économique a déjà pesé sur les entreprises de la région et pourrait être,

sous certains aspects, le point de départ d'une transformation de l'appareil productif. Améliorer la résistance de la région face aux mutations internationales et bénéficier des nouvelles opportunités de développement nécessitent une bonne connaissance des mécanismes sur lesquels repose la croissance locale. Face à ces transformations, tous les territoires ne sont pas armés de la même manière : territoires plus industriels, plus résidentiels ou plus ruraux, présence de grandes ou de petites entreprises, liens plus ou moins forts avec les autres régions, etc. Les territoires devront anticiper les mutations pour trouver les ressorts d'un nouveau type de développement.

### » Enjeu 1 : Fonder la croissance sur une diversification des activités

Les Pays de la Loire sont la 5<sup>e</sup> région en matière d'évolution de l'emploi. Ainsi, entre 1975 et 2006, la progression annuelle moyenne de l'emploi des Pays de la Loire est supérieure de 0,3 point à celle de la France métropolitaine (hors Île-de-France) après Languedoc-Roussillon, Corse, PACA et Midi-Pyrénées. Sur la période plus récente, la région a également enregistré de bonnes performances. Entre 1998 et 2006, les effectifs salariés y progressent de plus de 150 000 personnes, soit une évolution annuelle moyenne de + 1,6 % supérieure de 0,4 point aux régions de France (hors Île-de-France). La période de crise

#### En Pays de la Loire, l'emploi est plus dynamique sur le littoral





récente a largement impacté la région mais elle ne peut remettre en question ce constat positif des 30 dernières années.

Toutefois, le dynamisme ligérien n'est pas uniformément réparti : les zones d'emploi qui ont le plus progressé, entre 1975 et 2006, sont celles de La Roche-sur-Yon, Vendée-Est et Nantes avec une croissance comprise entre 0,8 point et 1 point de mieux en moyenne annuelle que la province. Sur la période récente, la Roche-sur-Yon a même

connu une croissance annuelle de + 2,5 %.

Saint-Nazaire, qui semble avoir profité de la période de croissance la plus récente, a sur le long terme une performance moindre. Ce territoire est largement soumis aux contrats passés auprès de STX France Croisière et de Airbus. A Saint-Nazaire comme au Mans et dans le Choletais, la part des emplois industriels baisse de plus de 10 points en trente ans. Par ailleurs, durant cette période, l'emploi recule fortement en Mayenne-Nord et Est, à Châteaubriant et en Sarthe-Nord.

**Définition et méthodologie**  
**Performance économique,**  
**selon l'évolution de la**  
**valeur ajoutée :**

*Pour cette étude, on s'est limité aux entreprises pérennes entre 2002 et 2006, d'au moins 50 k€, de chiffre d'affaires en 2002, et de valeur ajoutée (hors taxes) positive. On a ensuite déterminé, par secteur d'activité, le 3<sup>e</sup> quartile du taux d'évolution annuel moyen de la valeur ajoutée (c'est-à-dire la valeur qui est atteinte ou dépassée par un quart des entreprises considérées). On a enfin calculé, par zone, la proportion d'entreprises qui enregistraient une meilleure performance que ce 3<sup>e</sup> quartile, pour leur secteur. La méthode est identique pour le calcul de l'effort d'investissement (investissement corporel et incorporel avec apport rapporté à la valeur ajoutée).*

► **Le dynamisme de l'emploi va de pair avec la performance économique...**

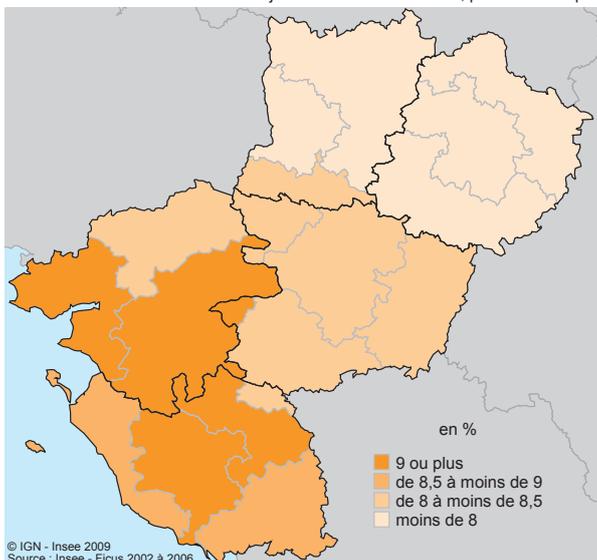
En matière de performances économiques, les Pays de la Loire sont la première région, avec une évolution annuelle moyenne de la valeur ajoutée de ses entreprises les plus performantes de + 8,5 %, entre 2002 et 2006. Au sein de la région, les zones d'emploi de La Roche-sur-Yon, Nantes, Vendée-Est et Saint-Nazaire se démarquent. Dans ces zones d'emploi, un quart des entreprises atteint ou dépasse 9 % de taux d'évolution annuel de sa valeur ajoutée, soit 0,5 point de plus qu'au niveau régional. Les performances sont par contre plus modestes dans les zones d'emploi du nord de la région : toutes les zones de la Sarthe, la Mayenne-Nord-et- Est, et Laval (où l'emploi est pourtant relativement dynamique, contrairement au Mans).

Les entreprises des Pays de la Loire investissent plus fortement que celles de la France de province.

Ainsi, un quart des entreprises investissent un montant supérieur à 12,6 % de leur valeur ajoutée soit 0,8 point de plus que leurs homologues de province. Elles sont plus nombreuses dans les zones agricoles que sont la Mayenne-Nord-et-Est, le Segréen-Sud-Mayenne et la Sarthe-Nord, ainsi que dans les zones de La Roche-sur-Yon et de Vendée-Ouest. L'agriculture est de fait, avec l'assainissement (eaux usées, enlèvement et traitement des ordures ménagères et autres déchets), le secteur où l'effort d'investissement est le plus important, alors qu'il est particulièrement faible dans les secteurs des activités financières, des services aux entreprises, des postes et télécommunications, des industries du textile et de l'habillement. La nécessité d'équipements plus importants dans ces activités explique sans doute la part plus forte de l'investissement.

**Les performances économiques accompagnent le dynamisme de l'emploi**

Part des entreprises figurant dans le quart le plus performant de leur secteur, selon le taux d'évolution de leur valeur ajoutée entre 2002 et 2006, par zone d'emploi



© IGN - Insee 2009  
 Source : Insee - Ficus 2002 à 2006

Note de lecture : Dans le Choletais, un quart des entreprises ont, entre 2002 et 2006, une évolution annuelle moyenne de leur valeur ajoutée comprise entre 8 % et 8,5 %.

► **...mais s'accompagne d'un moindre renouvellement de l'appareil productif...**

Dans les Pays de la Loire, l'évolution de l'emploi est davantage le fait d'une croissance des entreprises existantes et d'un bon taux de survie que le résultat d'un nombre très élevé de créations. Entre 2000 et 2007, le taux moyen de création d'établissements était de 10,6 % dans les Pays de la Loire, taux inférieur d'un demi-point au taux national (11,1 %). La région occupe ainsi le 9<sup>e</sup> rang des régions de métropole, le trio de tête étant occupé par les trois régions du littoral méditerranéen : Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Cependant, cette tendance s'est inversée sur la période récente. Les Pays de la Loire ont peu à peu comblé leur retard pour rejoindre puis dépasser, en 2004, la moyenne nationale.





Ce dynamisme du tissu productif ligérien est toutefois plus marqué dans les zones d'emploi littorales ou au cœur des grosses agglomérations. Entre 2000 et 2007, les zones d'emploi de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Vendée-Ouest et Le Mans, abritent à elles seules 60 % des créations d'établissements de la région. Les taux de création y sont supérieurs à 10 %. En revanche, la moitié des zones d'emploi des Pays de la Loire n'atteint pas le taux de 9 %, en particulier la Sarthe-Nord, et surtout la Mayenne-Nord-et-Est.

La faiblesse du taux de création régional est compensée par un meilleur taux de survie. En effet, 56 % des entreprises des Pays de la Loire sont toujours en activité 5 ans après leur création soit 4 points de plus qu'en France de province. En termes de survie des entreprises, la région apparaît en 4<sup>e</sup> position des régions françaises (hors Île-de-France). Les secteurs de la construction et des services tirent le plus leur épingle du jeu alors que dans l'industrie, les entreprises n'ont pas plus de chances de survie dans la région qu'ailleurs.

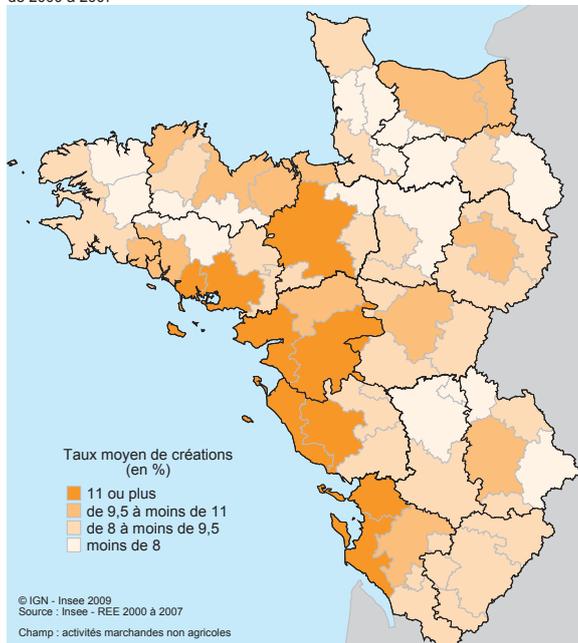
### ► ...à l'exception du secteur des services

Dans les Pays de la Loire, les secteurs de l'économie contribuent diversement aux créations d'établissements. Dans les services (notamment l'immobilier et les services aux particuliers), le taux de création est légèrement supérieur au niveau national (+ 0,1 point). Les services représentent à eux seuls 49 % des créations d'établissements entre 2000 et 2007. Dans l'industrie, en revanche, le taux de création d'établissements sur cette même période est sensiblement plus faible (6,1 % soit 0,2 point de moins). L'écart le plus important apparaît dans le secteur de la construction où les taux régionaux sont très bas (2,7 points de moins qu'au niveau national).

Les services aux particuliers et la construction, secteurs en forte expansion, laissent apparaître de bons taux de création dans les pôles urbains et leurs agglomérations, ainsi que dans les zones d'emploi de Vendée. Les zones d'emploi littorales, avec des taux moyens de création d'établissements assez élevés notamment dans les secteurs des industries manufacturières, les industries du bois, papier et carton et surtout dans la fabrication d'autres matériels de transport, semblent le plus dynamiser l'activité industrielle de la région.

### Nombreuses créations d'établissements en Pays de la Loire, particulièrement vers le littoral

Taux moyen de créations d'établissements dans les zones d'emploi du Grand Ouest de 2000 à 2007



### ► Une structure de l'emploi diversifiée malgré quelques spécialisations locales

En comparaison des autres régions françaises (hors Île-de-France), l'appareil productif des pays de la Loire est relativement diversifié : l'emploi est réparti sur de nombreux secteurs d'activité. Ainsi, 68 % des emplois sont présents dans le secteur tertiaire (services aux entreprises et commerce de détail principalement) et 19 % dans l'industrie (industries agricoles et alimentaires, industries des équipements mécaniques, métallurgie pour les plus importants). La région bénéficie donc de plusieurs moteurs de croissance qui lui donnent un avantage comparatif en période de crise ou de mutations de l'appareil productif. La région dispose néanmoins d'une spécificité plus marquée dans quelques secteurs clés : industries du cuir et de la chaussure, habillement, industries navale et aéronautique, agriculture et industries agroalimentaires, plasturgie, et assurances. Ces secteurs sont mieux implantés dans la région qu'ailleurs, ce qui lui offre des opportunités pour le développement de ces activités. Elle est, à ce titre, proche des régions limitrophes du Centre et de la Bretagne. Elle profite également d'un positionnement privilégié qui lui a permis de développer toutes les activités liées à la mer





**Définition et méthodologie**  
**Spécialisation et spécificités :**

La **spécialisation** d'une zone est la concentration sectorielle des activités dans la zone. La spécialisation s'oppose à la diversification ; elle est caractérisée par un coefficient de spécialisation, qui est un indice de Gini. La valeur de ce coefficient dépend de la nomenclature utilisée.

La **spécificité** d'une zone par rapport à un territoire englobant de référence est une mesure de l'écart entre la structure sectorielle de la zone considérée et la structure sectorielle du reste du territoire. Elle est mesurée par un indice global de spécificité (dit indice de Krugman), qui vaut zéro dans le cas d'une zone qui aurait exactement la même structure d'activité que le territoire englobant de référence.

Spécialisation et spécificité sont donc deux notions distinctes, même si, dans les Pays de la Loire, on observe qu'elles sont très liées. La valeur des indices mesurant la spécialisation ou la spécificité d'une zone varient légèrement selon la nomenclature d'activités utilisée.

Les **entreprises citées dans le dossier** le sont à titre d'exemple. Ces parties ont été actualisées au 31 décembre 2009.

(pêche, aquaculture, tourisme, nautisme, ports). Ces activités sont des éléments structurants du littoral non seulement en termes d'emploi mais également d'organisation des infrastructures et des échanges. Au contraire, les secteurs moins présents qu'ailleurs sont la sylviculture, les industries extractives et l'industrie chimique, mais aussi la métallurgie ou l'industrie textile.

Si l'emploi régional est bien diversifié, ce n'est pas le cas de tous les territoires. Les zones d'emploi les plus diversifiées sont les principaux pôles d'emploi de la région (à l'exception du Mans) notamment en raison de leur taille en nombre d'établissements et en nombre d'emplois. Cependant, certains territoires restent encore très centrés sur quelques secteurs porteurs ce qui fait peser sur l'emploi un risque en cas de conjoncture non favorable ou d'adaptation nécessaire de l'appareil productif aux nouvelles règles internationales et environnementales. L'enjeu pour ces territoires est alors de développer des secteurs d'activité complémentaires à leurs moteurs actuels. Ainsi, le Segréen-Sud-Mayenne, la Sarthe-Nord et la Vendée-Est sont les zones d'emploi les plus spécialisées, suivies de la Sarthe-Sud, de la Mayenne-Nord-et-Est et de la Vendée-Ouest. À côté des activités de commerce et de construction également réparties sur les territoires, ces zones concentrent une grande partie de leur activité dans un petit nombre de secteurs industriels : la plasturgie (Paulstra, Le

Joint français, Sotira 49) dans le Segréen-Sud-Mayenne, les industries du papier (Arjo Wiggins) en Sarthe-Nord, les industries agroalimentaires (Fleury Michon, Pâtisserie salée vendéenne, volailles Arrivé, pain de mie Goodwich) en Vendée-Est. A côté de ces secteurs structurants, d'autres activités sont des moteurs de croissance pour les économies locales : les industries du cuir et de la chaussure (Longchamp) dans le Segréen-Sud-Mayenne, le caoutchouc (Hutchinson) et la métallurgie (Simmonds) en Sarthe-Nord, l'industrie de l'habillement (CWF) et les « autres industries manufacturières » (meubles Gautier, cuisines Arthur Bonnet) en Vendée-Est.

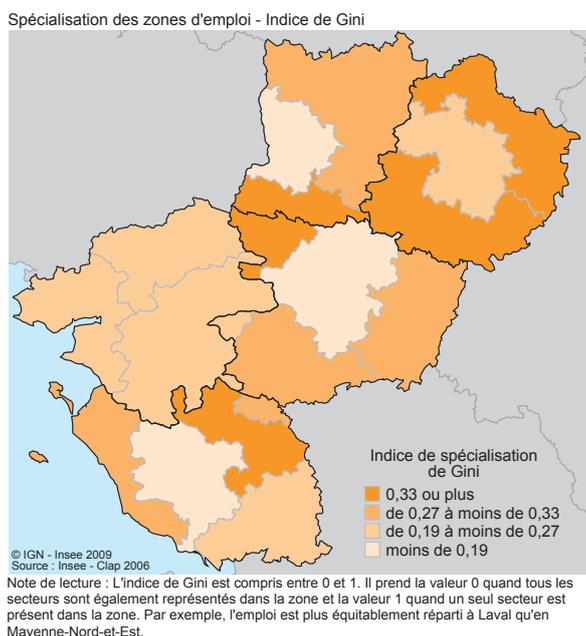
Certains territoires de la région ont des moteurs de croissance diversifiés mais se distinguent par une particularité importante dans certains secteurs. Ainsi, les industries navales (STX) et aéronautique (EADS Airbus) et le raffinage (Total, à Donges) sont des spécificités de la zone d'emploi de Saint-Nazaire. Les industries du cuir et de la chaussure (Bellamy, Eram, Samson) ainsi que les industries de l'habillement (Groupe Zannier, New Man, Salmon Arc en Ciel) sont très présentes dans le Choletais. Saumur-Baugé se distingue par son végétal spécialisé (Vilmorin, pépinière Minier, France Champignon). Enfin, l'industrie automobile (Renault, Valeo,...) est une spécificité bien connue de la zone du Mans.

► **Un secteur industriel qui reste un important moteur pour la croissance de l'économie régionale**

Comme dans les autres régions, la croissance des Pays de la Loire s'est accompagnée d'une désindustrialisation de l'économie. Alors que l'industrie représentait 27 % des emplois en 1975, elle n'en représente plus que 19 % en 2006. D'un côté, ce mouvement s'explique par les gains de productivités importants générés dans l'industrie qui ont eu un impact sur les prix relatifs et l'emploi industriel. De l'autre, il montre la volonté des entreprises industrielles de se « recentrer sur leur cœur de métier » qui s'est traduite par une externalisation des activités annexes de services à la production. La part des services a donc augmenté au détriment de celle de l'industrie.

Cependant, la baisse des emplois industriels a été beaucoup moins marquée en Pays de la Loire que dans les autres régions. En trente ans, la part de

**Les zones les plus diversifiées sont les principaux pôles d'emploi**



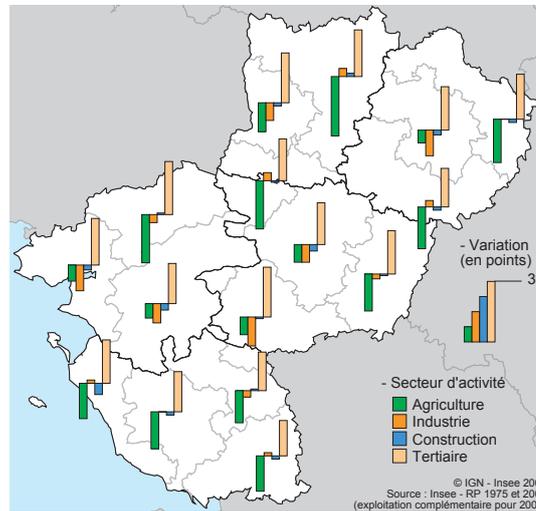


l'industrie des Pays de la Loire s'est réduite de 8 points alors qu'elle se réduisait de 12 points dans les autres régions françaises (hors Île-de-France). Même si la part de l'emploi industriel baisse dans toutes les zones d'emploi de la région, l'industrie reste très présente dans certaines zones. En Vendée-Est, en Sarthe-Nord, dans le Choletais, en Mayenne-Nord-et-Est, en Sarthe-Sud et dans le Segréen-Sud-Mayenne, l'emploi industriel représente plus du quart des emplois. En volume, le nombre d'emplois salariés dans l'industrie a même progressé dans plusieurs zones : en Vendée, à Nantes, en Sarthe-Nord et à Saint-Nazaire. L'industrie reste donc une spécificité importante et constitue un véritable atout pour le dynamisme de la région. Pour conserver les avantages dans ces secteurs soumis à une forte concurrence internationale, il est important d'investir dans des produits de qualité et de haute technologie, et ce, d'autant plus que l'industrie régionale est encore largement centrée sur des industries de main-d'œuvre.

Avec l'augmentation de la contrainte sur l'énergie, les filières logistiques et automobile vont devoir mettre en place de nouvelles organisations et généraliser l'utilisation de nouvelles technologies. Le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, force houle et énergies marines, bois) constitue également une réelle opportunité pour le tissu industriel d'autant plus que la situation

### Entre 1975 et 2006, le tertiaire se développe

Variation de la part de l'emploi dans les grands secteurs d'activité entre 1975 et 2006 par zone d'emploi



géographique de la région est un véritable atout. Ces mutations auront également des impacts sur les activités de service et notamment les transports avec la mise en place de modes de transports alternatifs à la route et le développement de solutions multimodales par exemple, avec le projet d'autoroute transgascogne. La présence d'un secteur industriel puissant, réactif et anticipant les mutations à venir constitue un socle stratégique pour le développement régional.

### ► Le tertiaire, source d'opportunités de développement à travers les fonctions résidentielles

Aujourd'hui, l'appareil productif régional est relativement diversifié grâce à une croissance continue du secteur tertiaire entre 1975 et 2006 (0,4 point de plus que la France de province). Cependant, au regard des autres régions, il représente encore une part relativement modérée de l'emploi (68 % en 2006 soit 4 points de moins que la France de province). D'ici 2020, la population des Pays de la Loire devrait augmenter de 10 %. Cette croissance est l'une des plus fortes des régions françaises. Ainsi, en 2020, les Pays de la Loire compteront plus de 3,75 millions d'habitants, soit 340 000 habitants supplémentaires par rapport à 2006. Parallèlement, les aspirations de ces ménages en termes de cadre de vie évoluent, entraînant l'apparition de nouveaux espaces de vie (en particulier dans les couronnes périurbaines) et une évolution de la consommation des biens et services. L'augmentation de la population, son

vieillesse ainsi que la satisfaction de ces « nouveaux besoins » constituent une opportunité de développement d'entreprises spécifiques ; cette économie résidentielle peut avoir son développement propre, parallèlement aux entreprises de la sphère productive.

Les emplois tertiaires sont naturellement plus présents dans les grosses agglomérations et continuent régulièrement de progresser. Au contraire, leur poids est particulièrement faible en Vendée-Est, mais aussi en Sarthe-Nord, dans le Choletais ou en Mayenne-Nord-et-Est même si certains territoires ont légèrement rattrapé leur retard. Le développement de ces fonctions résidentielles est un enjeu de taille pour certains territoires qui doivent pouvoir trouver de nouvelles opportunités de croissance et diversifier les moteurs de leur dynamisme.





**Définition et méthodologie  
Économie résidentielle  
(Carte de potentiel par la  
méthode des scores) :**

La carte est dressée au niveau des bassins de vie, par la méthode des scores. Elle compile donc, pour chaque bassin de vie, différents indicateurs :

- la part des migrants résidentiels entrants dans la population totale,
- la part des migrants alternants sortants parmi les actifs occupés (i.e. ceux qui ne travaillent pas où ils résident),
- le nombre de logements touristiques par km<sup>2</sup>,
- la part des retraités dans la population,
- le montant annuel moyen des salaires et des traitements, ainsi que des pensions et des retraites, des foyers fiscaux,
- la part des emplois induits (i.e. appartenant aux secteurs du commerce, des activités financières, de l'hôtellerie-restauration, de l'éducation, santé et action sociale, et des loisirs et culture) dans l'emploi total.

L'attrait touristique doit être évalué avec prudence car il repose sur des modes et des qualités de milieux et d'environnement qui peuvent évoluer.

Pour repérer les territoires où l'économie résidentielle a le plus fort potentiel, plusieurs approches sont possibles. En premier lieu, l'observation des migrations résidentielles (mouvements de population entre territoires observés à l'occasion des recensements de la population) renseigne sur l'attractivité des différents territoires et l'essor futur de leur population résidente. De ce point de vue, entre 1990 et 1999, les zones qui enregistraient le plus d'arrivées étaient les couronnes des grandes agglomérations nantaise, angevine et mancelle, ainsi que le littoral vendéen. Au recensement de 2006, on continue d'observer une forte capacité d'attraction de l'espace périurbain, et même rural. Ce sont principalement les départements de la Vendée et de Loire-Atlantique qui attirent de nouvelles populations en masse, en particulier dans les communes du rétro-littoral.

L'analyse des déplacements domicile-travail est également instructive. En effet, l'économie résidentielle profite de la présence de populations qui peuvent dépenser sur un territoire des revenus acquis ailleurs. La part des actifs occupés qui travaillent hors du territoire considéré est donc aussi un indicateur intéressant. Sans surprise, ce sont là encore les couronnes périurbaines de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, d'Angers et du Mans qui comptent le plus de ces « migrants-alternants-sortants ».

Parce qu'elles sont susceptibles de dépenser localement des revenus acquis hors du territoire, deux autres catégories de population peuvent, par leur présence, contribuer au développement d'une économie résidentielle : les touristes et les retraités. L'attrait touristique d'un territoire (évalué par la densité de logements à vocation touristique) est, bien sûr, maximum le long du littoral atlantique. Il est aussi plus élevé qu'ailleurs dans les agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans, le long de la Loire sur l'axe Angers-Saumur, en Vendée-Sud, et en Sarthe-Sud. Les retraités, dont la présence génère de nouveaux besoins en services à la personne, sont en proportion plus nombreux en Vendée-Ouest et Sud, en Sarthe-Nord et Est, ainsi qu'en Mayenne-Nord-et-Est.

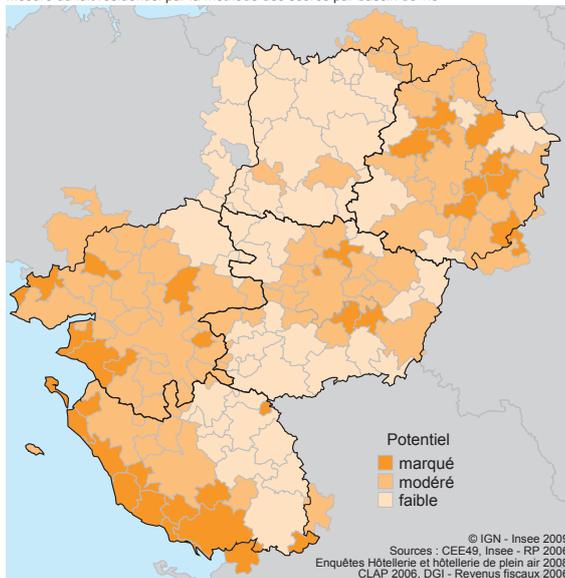
Le potentiel de consommation sur un territoire dépend de la population présente, mais aussi de son niveau de revenu. De ce point de vue, apprécié selon le revenu fiscal annuel médian par unité de consommation, ce sont les agglomérations qui sont avantagées (et en premier lieu l'agglomération nantaise), ainsi que le littoral de Vendée-Ouest. Les revenus sont globalement plus faibles à Châteaubriant ou Saumur-Baugé.

Enfin, une autre manière d'appréhender l'impact de la sphère résidentielle sur l'économie locale est d'observer la part des emplois induits dans le total des emplois d'un territoire. Les emplois induits sont les emplois permettant la production « des biens et services destinés à être utilisés directement par les résidents permanents ou occasionnels du territoire ». On les trouve dans les secteurs du commerce, de la banque et de l'assurance, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, de l'hôtellerie et de la restauration... S'ils sont assez disséminés sur l'ensemble du territoire, ils sont cependant plus denses à Saint-Nazaire et dans l'Ouest de la Loire-Atlantique, à La Roche-sur-Yon et dans le Sud de la Vendée, au Mans et dans la Sarthe en général, ainsi que sur l'axe Angers-Saumur. Ils sont au contraire plus rares en Vendée-Est et en Mayenne.

Ces différents critères permettent de dégager des zones à fort potentiel pour l'économie résidentielle. Il s'agit du littoral vendéen (Vendée-Ouest), de la zone englobant la métropole Nantes-Saint-Nazaire (i.e. la Loire-Atlantique, hormis Châteaubriant et Ancenis), de la Sarthe dans sa globalité (notamment en raison des échanges avec l'Île-de-France et de l'arrivée de retraités), ainsi que la métropole angevine. Parmi

**Le littoral, la Sarthe et Angers présentent un fort potentiel pour l'économie résidentielle**

Mesure du fait résidentiel par la méthode des scores par bassin de vie



Note de lecture : Les bassins de vie du littoral cumulent plusieurs avantages pour le développement de l'économie résidentielle. Ce sont des territoires attractifs pour la population comme pour le tourisme, les revenus des populations résidentes sont relativement élevés, le potentiel de consommation en biens et services est fort. On considère alors que le potentiel pour le développement de l'économie résidentielle y est marqué.





les territoires au plus faible potentiel, on retrouve la Mayenne, le Segréen et le Castelbriantais, le Choletais, ainsi que la Vendée Centre et Est.

### ► Un développement plus durable de la construction doit permettre des économies d'énergie

Grand consommateur d'énergie, le secteur résidentiel est au cœur des réflexions sur le développement durable. Améliorer l'isolation des bâtiments grâce à de nouveaux matériaux et à des systèmes constructifs innovants, utiliser des produits plus naturels et renouvelables constituent de réelles opportunités de développement pour le secteur de la construction, et plus généralement pour l'industrie. Or ce secteur est une des forces de la région. Alors qu'il a perdu des emplois entre 1975 et 2006 en France de province, il en a gagné au niveau régional. Ce secteur représente, en 2006, 7,3 % de l'emploi ligérien soit 0,4 point de plus que dans les autres régions. Cette part est plus importante dans les zones d'emploi de Vendée (11 % en Vendée-Ouest, 9 % en Vendée-Est) et dans la zone d'emploi de Châteaubriant (9 %), du fait de l'étalement urbain de Nantes et Saint-Nazaire. Au contraire, le poids de la construction est plus faible en Sarthe-Sud, à Angers et à Nantes (entre 6 % et 6,5 %).

### ► Des territoires qui conservent un bon positionnement pour les activités agricoles

Les activités agricoles représentent un poids économique majeur et un facteur essentiel d'occupation du territoire. L'agriculture a connu de nombreuses mutations dans les années passées et devra encore faire face à des enjeux importants : compétitivité accrue avec l'évolution de la politique agricole commune en 2013, demande croissante en produits de meilleure qualité, développement des biocarburants, réglementations environnementales accrues. Les Pays de la Loire de par leur positionnement privilégié dans le secteur agricole seront directement concernés par ces transformations appelées à évoluer vers un mode de développement agricole durable. Cet enjeu est d'autant plus important qu'il impacte également les industries agroalimentaires dont la présence structure le territoire régional.

L'agriculture employait en 1975 une personne sur cinq. En 2006, elle en emploie seulement 5 %, ce qui reste très légèrement supérieur à la France (hors Île-de-France). La zone d'emploi de Saumur-Baugé (qui abrite des productions variées telles que les semences, la vigne, l'horticulture, le maraîchage et surtout les champignons) et celle de la Mayenne-Nord-et-Est restent encore des territoires très agricoles. En 2006, l'emploi agricole y représente plus d'un emploi sur dix. Les industries agroalimentaires sont, quant à elles, présentes sur tous les territoires de la région avec une concentration plus importante dans certaines zones rurales notamment en Vendée et en Sarthe.

### ► La croissance régionale bénéficie également d'une dynamique propre

Le dynamisme de l'emploi sur un territoire dépend pour une bonne part de sa structure d'activités. Il est cependant possible (voir méthodologie p34) de distinguer dans la performance affichée d'un territoire ce qui est lié à sa structure d'activité et ce qui constitue un effet géographique propre. Ce dernier peut comprendre, par exemple, le climat, l'accès à la mer, l'accessibilité, la qualité de la main-d'œuvre; il approche la capacité d'attraction de la région. Les facteurs de l'attractivité sont multiples et imbriqués, il s'agit donc plus de comprendre le poids de la structure sectorielle dans l'évolution de l'emploi régional pour analyser les forces et les faiblesses de chaque territoire que de déterminer le poids de tous les éléments d'attractivité de la région.

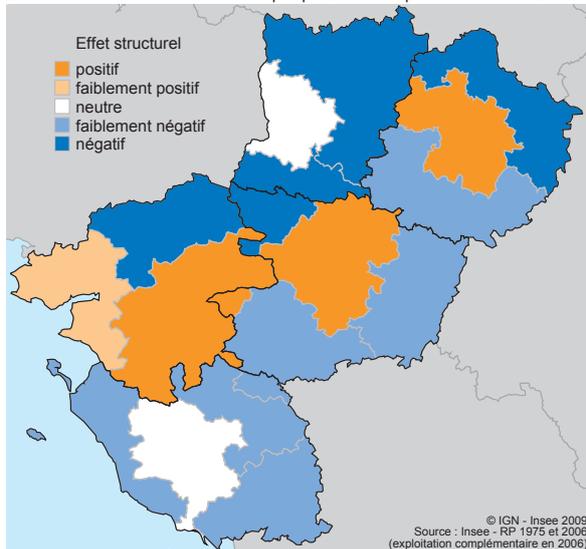
L'emploi régional a connu une croissance très dynamique au cours des trente dernières années. Or, si les secteurs de l'appareil productif régional avaient connu la même évolution que ceux des autres régions de province, l'emploi global aurait diminué. Les secteurs industriels ont, en effet, perdu plus d'emplois dans les autres régions. Ce dynamisme des Pays de la Loire est donc dû à un très fort effet géographique. Cet effet la place au 2<sup>nd</sup> rang des régions après Languedoc-Roussillon. Les régions bénéficiant d'un effet géographique positif significatif sont les régions attractives des littoraux méditerranéen et atlantique : Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Bretagne. Au contraire l'effet géographique est significativement négatif pour l'Île-de-France et les régions peu attractives de l'Est de la France que sont la Champagne-Ardenne et la Lorraine.



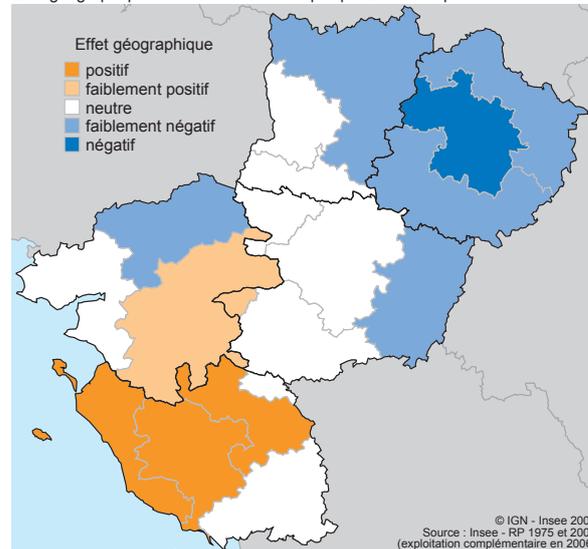


## Hors effet structurel, l'effet géographique sur le dynamisme de l'emploi sépare l'est et l'ouest de la région

Effet structurel sur l'évolution de l'emploi par zone d'emploi entre 1975 et 2006



Effet géographique sur l'évolution de l'emploi par zone d'emploi entre 1975 et 2006



### Définition et méthodologie Effets structurels et géographiques :

Dans les Pays de la Loire, le taux de croissance de l'emploi entre 2000 et 2006 est de + 6,22 %, mais il varie sensiblement selon les zones d'emploi. Pour chacune d'elle, l'écart à la moyenne régionale est décomposé en un effet structurel (qui isole ce qui est imputable à la structure de l'emploi selon les secteurs d'activité de la NES5 : agriculture, commerce, construction, industrie et services) et un effet géographique, propre à la zone d'emploi considérée.

À l'intérieur de la région, la ligne de partage entre les zones d'emploi bénéficiant d'un effet géographique positif ou négatif est nette : c'est un axe vertical. À l'ouest de cet axe, l'effet géographique est positif, à l'est, il est négatif. L'effet géographique est particulièrement significatif pour la Vendée-Est où l'évolution de l'emploi entre 1975 et 2006 est positive malgré un effet structurel négatif dû à sa forte composante industrielle. À l'opposé, à l'est, dans la zone d'emploi du Mans, l'emploi bénéficie d'un effet structurel positif mais d'un effet géographique négatif.

L'industrie et l'agriculture ont beaucoup perdu d'emplois au cours de ces trente dernières années. Les zones d'emploi spécialisées dans ces secteurs sont donc celles qui laissent apparaître un effet « structurel » négatif. Il s'agit notamment de Vendée-Sud, Vendée-Est, du Choletais, de Sarthe-Nord et Sud, ou de Mayenne-Nord-et-Est, du Segréen-Sud-Mayenne et de Châteaubriant.

L'effet structurel est plus favorable lorsque le poids des services, du commerce, et surtout de

la construction sont élevés c'est-à-dire dans les zones diversifiées. L'effet structurel est ainsi plus nettement positif à Nantes, à Angers, au Mans ou encore à Saint-Nazaire.

La Roche-sur-Yon conjugue les avantages d'une diversification des activités et d'un effet géographique positif, tandis qu'Angers et Laval - situées dans la moitié nord de la Région - ne bénéficient pas, malgré leur diversification et leur position de métropole, d'un effet géographique positif. À l'opposé, hormis Châteaubriant et Vendée-Sud, les zones d'emploi les plus affectées par un effet structurel négatif se trouvent être les zones signalées comme les plus spécialisées.

Même si la région dans son ensemble est passée d'une forte présence industrielle à une situation plus diversifiée reposant notamment sur les activités de commerce et de services aux entreprises, certains territoires n'ont pas réalisé cette transformation. Les ressorts de la croissance sont encore à consolider notamment vers des activités plus résidentielles.

## ► Enjeu 2 : S'appuyer sur une structure productive bien répartie entre différentes catégories d'établissements

La croissance des Pays de la Loire s'appuie sur de grands établissements orientés vers des marchés nationaux et internationaux. Ces établissements structurants en créant des synergies avec d'autres grands établissements ou en attirant des sous-traitants sont un facteur de développement pour les territoires. Mais la région dispose également d'un tissu de petits et moyens établissements (PME) bien développé notamment dans les services. Cette répartition entre grands établissements et PME constitue un atout considérable pour la région car la France connaît un déficit de structures de taille moyenne. Or, ce sont celles-ci qui présentent les taux de croissance les plus importants et constituent un réel potentiel pour le développement de la région et des territoires.

### ► Un important réseau de PME, principal acteur de la croissance économique régionale

Les PME occupent une place de premier plan au sein du tissu économique des Pays de la Loire si l'on se réfère au poids qu'ils représentent en matière d'emploi (soit 59 % des salariés du secteur marchand non agricole, contre 56 % dans les autres régions de province). Durant les vingt dernières années, leur part s'est sensiblement renforcée dans l'ensemble des établissements ligériens (9 % en 2007, contre 7 % en 1987). Le développement de ces structures de taille moyenne a été largement favorisé par l'essor du secteur tertiaire et les mouvements d'externalisation de certaines fonctions par les grandes unités industrielles auprès d'entreprises de services. On constate ainsi que c'est dans les zones d'emploi de la région dotées d'agglomérations (Nantes, Angers, le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon), et caractérisées par la prédominance des activités tertiaires, que le poids des PME a le plus fortement progressé au cours des deux dernières décennies (tant en nombre d'établissements qu'en volume d'emplois) et qu'elles sont actuellement le plus fortement représentées. Le choletais et la partie Est de la Vendée font toutefois exception à cette règle dans la mesure où ils s'imposent parmi les territoires de la région qui comptent une proportion élevée d'établissements de taille moyenne, alors même qu'ils possèdent un appareil productif nettement dominé par l'industrie.

Si les PME occupent une place importante, les TPE sont, en revanche, plutôt sous-représentés dans le tissu économique ligérien, leur poids en termes d'effectifs salariés étant sensiblement inférieur à la moyenne des autres régions françaises hors Île-de-France (soit 23 % des effectifs du secteur marchand non agricole dans la région, contre 26 % sur l'ensemble de la province). Globalement, ces petites structures ne jouent qu'un rôle secondaire en matière de création d'emplois, et ce, principalement en raison du fait qu'elles comptent une forte proportion d'entreprises individuelles à l'intérieur de leurs rangs. Elles représentent, néanmoins, une part conséquente de l'appareil productif en milieu rural, notamment dans les domaines de l'artisanat et des services de proximité.

Les grands établissements implantés dans les Pays de la Loire sont, quant à eux, assez peu nombreux (soit environ 300 unités qui représentent 0,2 % de l'ensemble des établissements de la région). Ils n'en occupent pas moins une place importante sur le plan de l'emploi, leur poids dans le total des effectifs salariés de la région (17,9%) se révélant légèrement plus élevé que dans le reste de la France hors Île-de-France (17,1 %). Ces structures de grande taille jouent un rôle non négligeable dans l'économie ligérienne en matière de recrutement. Durant

#### Définition et méthodologie

**Établissement :** unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise.

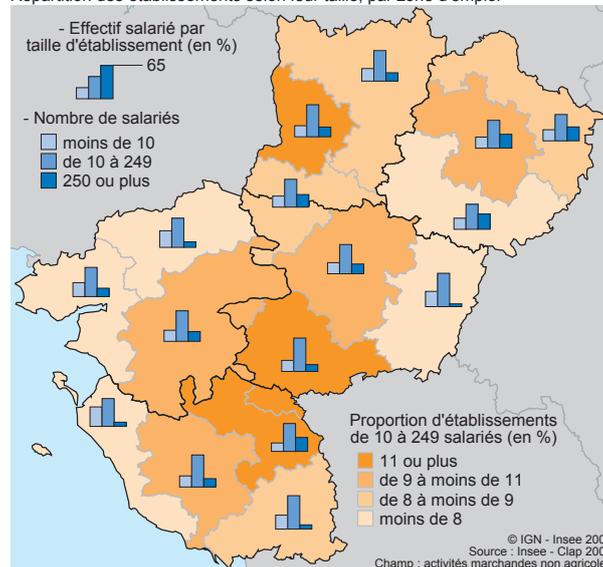
**Entreprise :** unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.

**PME :** établissements de moins de 250 salariés.

**TPE :** établissements de moins de 10 salariés.

### Les grands établissements plus présents dans les territoires industriels

Répartition des établissements selon leur taille, par zone d'emploi





les vingt dernières années, leurs performances dans ce domaine ont, en effet, été sensiblement supérieures à celles des PME (soit + 2,5 % en moyenne annuelle pour les premières, contre + 1,5 % pour les secondes). Sur le plan des activités, les grands établissements sont plus fortement représentés dans le milieu de l'industrie, notamment dans les branches qui font appel à une grosse quantité de main d'œuvre comme l'agroalimentaire ou la métallurgie.

Cette caractéristique explique que l'on observe une concentration importante de ce type de structures dans les zones d'emploi de la région qui présentent un degré élevé de spécificité en lien avec l'industrie (Segréen-Sud-Mayenne, Sarthe-Sud, Sarthe-Nord, Vendée-Est), alors que les territoires dominés par les activités tertiaires et plus diversifiés en comptent comparativement moins.

### ► Un réseau de grandes entreprises essentiel pour la structuration et la vitalité du tissu économique régional

Si les Pays de la Loire comptent un vaste réseau de PME, ils n'en disposent pas moins de la présence d'un ensemble de grandes entreprises qui jouent un rôle important dans la structuration du tissu économique régional. On trouve à leur tête une grosse vingtaine de sociétés qui emploient chacune plus d'un millier de salariés répartis sur le territoire ligérien. Il s'agit, en grande majorité, de représentants du secteur industriel, qui dépendent pour plus de la moitié de centres de décisions situés en dehors de la région, et qui sont essentiellement implantés dans un nombre limité de zones d'emploi, à savoir : Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Le Mans, Cholet et Vendée-Est. À côté de ces acteurs de premier plan, on recense un groupe, plus étoffé, d'entreprises structurantes de taille moins importante, c'est-à-dire qui comptent entre 500 et 1000 employés localisés dans les Pays de la Loire. Ce sont, là aussi, des structures qui ressortent très majoritairement du milieu industriel, et qui dépendent encore plus fortement de capitaux extérieurs à la région. Leur dispersion géographique apparaît, en revanche, sensiblement plus importante, même si l'on note une concentration plus élevée de ce type d'établissements dans les zones d'emploi qui accueillent l'essentiel des organisations de très grande taille.

La présence d'entreprises majeures, d'envergure nationale ou internationale, constitue un atout certain pour le développement économique des Pays de la Loire. En effet, ce sont, le plus souvent, des structures porteuses de dynamisme, qui présentent des performances supérieures à la moyenne, que ce soit en termes d'investissement, de productivité, de recherche et développement, d'exportation ou bien encore de création d'emplois. Elles possèdent, par ailleurs, une puissance financière qui leur confère une meilleure capacité de résistance

face à la concurrence internationale, ainsi que de plus grandes facultés d'adaptation devant les mutations des marchés, notamment en période de crise. Ces entreprises leaders jouent, en outre, un rôle de première importance dans le développement du tissu économique local en raison des relations, plus ou moins nombreuses, qu'elles entretiennent avec leur environnement proche. Elles constituent, enfin, un déterminant essentiel du pouvoir d'attractivité de la région, l'existence de grands donneurs d'ordre pouvant servir à attirer des sous-traitants qui souhaitent s'installer à proximité de leurs clients, mais également d'autres grandes entreprises qui cherchent à bénéficier de la richesse des équipements, des services et des ressources en main d'œuvre qu'offrent généralement les territoires dotés d'une forte densité économique. La présence d'acteurs occupant une place prépondérante dans l'appareil productif local peut, certes, être considérée comme un facteur de fragilité dans la mesure où ils risquent de mettre en péril l'équilibre de toute une zone, en cas de fermeture ou de délocalisation, mais, leur apport à la vitalité de l'économie régionale

#### **Les grandes entreprises structurantes (1000 salariés ou plus) :**

- 23 entreprises
- 55 établissements
- Plus de 42 700 salariés
- 5,5 % des effectifs salariés du secteur marchand non agricole

#### **Les entreprises structurantes de taille moyenne (500 à 1000 salariés) :**

- 54 entreprises
- 80 établissements
- Près de 34 000 salariés
- 4,4 % des effectifs salariés du secteur marchand non agricole

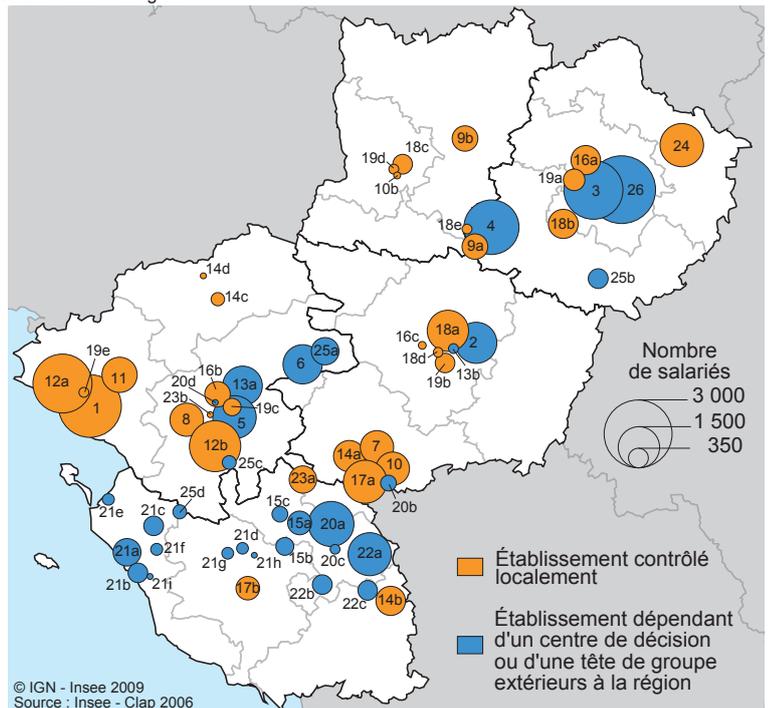
reste indéniable. La capacité de maintien, voire de renforcement par évolution ou diversification d'activités, d'un réseau de grandes entreprises structurantes constitue donc un enjeu essentiel

pour le développement futur des territoires ligériens, ces derniers ne pouvant espérer prospérer uniquement grâce au dynamisme de leurs PME.

### Plusieurs zones d'emploi n'ont pas de grosses entreprises structurantes, la Mayenne en a peu

Localisation des établissements des entreprises employant plus de 1 000 salariés dans la région

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>1. Aker Yards</b><br/>Saint-Nazaire - 2 888 salariés</p> <p><b>2. Euroviande Service</b><br/>Saint-Sylvain-d'Anjou - 1 200 salariés</p> <p><b>3. MMA IARD</b><br/>Le Mans - 2 400 salariés</p> <p><b>4. LDC Sablé</b><br/>Sablé-sur-Sarthe - 2 200 salariés</p> <p><b>5. Semitan</b><br/>Nantes - 1 515 salariés</p> <p><b>6. Manitou BF</b><br/>Ancenis - 1 300 salariés</p> <p><b>7. Raccords et plastiques Nicoll</b><br/>Cholet - 1 000 salariés</p> <p><b>8. DCNS</b><br/>La Montagne - 1 010 salariés</p> <p><b>9. FBPF Fromageries Bel</b><br/>a - Sablé-sur-Sarthe - 800 salariés<br/>b - Evron - 700 salariés</p> <p><b>10. Thalès Communication</b><br/>a - Cholet - 1 000 salariés<br/>b - Laval - 200 salariés</p> <p><b>11. Total France</b><br/>Donges - 1 000 salariés</p> <p><b>12. Airbus France</b><br/>a - Saint-Nazaire - 2 400 salariés<br/>b - Bouguenais - 2 000 salariés</p> <p><b>13. Système U Centrale Régionale</b><br/>a - Carquefou - 1 284 salariés<br/>b - Trélazé - 170 salariés</p> <p><b>14. Charal</b><br/>a - Cholet - 950 salariés<br/>b - La Châtaigneraie - 150 salariés<br/>c - Nozay - 102 salariés<br/>d - Derval - 60 salariés</p> <p><b>15. Ets ARRIVE</b><br/>a - Saint-Fulgent - 700 salariés<br/>b - Les Essarts - 480 salariés<br/>c - Chavagnes-en-Paillers - 350 salariés</p> <p><b>16. VEOLIA</b><br/>a - Le Mans - 734 salariés<br/>b - La Chapelle-sur-Erdre - 550 salariés<br/>c - Beaucoüzé - 150 salariés</p> <p><b>17. Pneumatiques MICHELIN</b><br/>a - Cholet - 1 500 salariés<br/>b - La Roche-sur-Yon - 750 salariés</p> | <p><b>18. VALEO</b><br/>a - Ecoflant - 1 200 salariés<br/>b - La Suze-sur-Sarthe - 900 salariés<br/>c - Laval - 700 salariés<br/>d - Angers - 300 salariés<br/>e - Sablé-sur-Sarthe - 296 salariés</p> <p><b>19. ONET Service</b><br/>a - Trangré - 600 salariés<br/>b - Les Ponts-de-Cé - 500 salariés<br/>c - Nantes - 350 salariés<br/>d - Laval - 330 salariés<br/>e - Saint-Nazaire - 260 salariés</p> <p><b>20. Chantiers Jeanneau</b><br/>a - Les Herbiers - 1 676 salariés<br/>b - Cholet - 141 salariés<br/>c - Rochetroux - 62 salariés<br/>d - Nantes - 32 salariés</p> <p><b>21. Chantiers Bénéteau</b><br/>a - Saint-Hilaire-de-Riez - 607 salariés<br/>b - Saint-Gilles-Croix-de-Vie - 334 salariés<br/>c - Challans - 372 salariés<br/>d - Belleville-sur-Vie - 311 salariés<br/>e - Beauvoir-sur-Mer - 251 salariés<br/>f - Commequiers - 188 salariés<br/>g - Le Poiré-sur-Vie - 179 salariés<br/>h - Dompierre-sur-Yon - 43 salariés<br/>i - Givrand - 32 salariés</p> <p><b>22. FLEURY MICHON</b><br/>a - Pouzauges - 1 480 salariés<br/>b - Chantonnay - 800 salariés<br/>c - Mouilleron-en-Pareds - 500 salariés</p> <p><b>23. DEFONTAINE</b><br/>a - La Bruffière - 880 salariés<br/>b - Saint-Herblain - 50 salariés</p> <p><b>24. SOCOPA</b><br/>Cherré - 1 700 salariés</p> <p><b>25. Gastronomie</b><br/>a - Ancenis - 647 salariés<br/>b - Luché-Pringé - 250 salariés<br/>c - Le Bignon - 100 salariés<br/>d - Falleron - 80 salariés</p> <p><b>26. Renault SAS</b><br/>Le Mans - 3 000 salariés</p> |
|--|--|



### ► Certains territoires sont plus exposés face à la concentration de l'appareil productif

Les Pays de la Loire comptent un faible nombre de très grands établissements implantés sur leur sol, contrairement à d'autres territoires de province tels que la Franche-Comté, l'Auvergne, l'Alsace ou bien encore la Lorraine. L'appareil productif ligérien, pris dans sa globalité, apparaît, de ce fait, comme peu concentré. Ce constat se révèle identique à l'échelle de chacun des départements de la région. Il perd, en revanche, une part de sa véracité dès lors que l'on étudie ce phénomène au niveau des zones d'emploi, la concentration des effectifs dans quelques établissements pouvant, dans certains cas, s'avérer nettement plus marquée. On identifie ainsi trois territoires, au sein de la région, qui présentent un appareil productif très concentré, à savoir la Sarthe-Nord, la Sarthe-Sud et le Segréen-Sud-Mayenne. Six autres affichent, en outre, un niveau de concentration non négligeable, mais

qui reste, tout de même, dans des proportions sensiblement moins élevées que dans les trois exemples précédents. Il s'agit en l'occurrence des zones d'emploi de Châteaubriant, Mayenne-Nord, Vendée-Est, Vendée-Sud, Saint-Nazaire et Le Mans. De manière plus générale, il apparaît, que les territoires à dominante rurale, qui se caractérisent par une faible densité économique et, dans de nombreux cas, par une spécialisation prononcée, présentent un plus haut degré d'exposition aux problèmes de concentration, contrairement aux zones fortement urbanisées, qui sont généralement dotées d'un tissu productif beaucoup mieux diversifié.

Au même titre que la spécialisation, la concentration des activités constitue un des facteurs qui permet d'appréhender le plus ou moins grand degré de vulnérabilité d'un

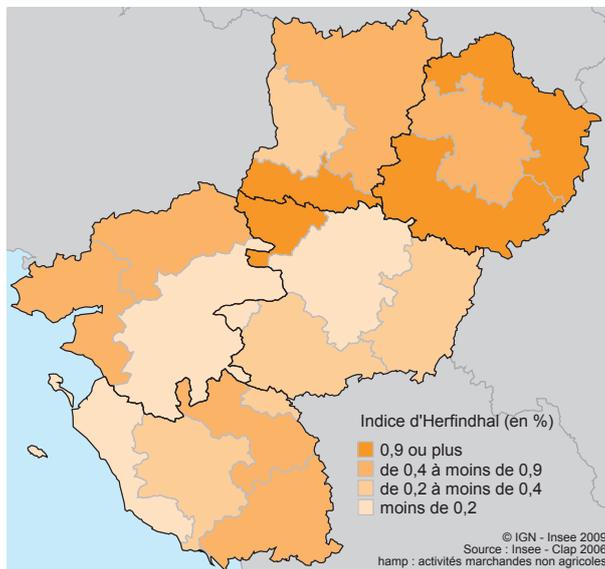
**Définition et méthodologie**  
**Concentration :** pour un territoire donné, l'emploi est dit concentré si une part importante des effectifs salariés de ce territoire dépend d'un petit nombre d'établissement.

L'indice de concentration retenu pour les calculs effectués dans cette étude est l'indice d'Herfindal, *H*, qui correspond à la somme des carrés des parts de l'emploi de toutes les entreprises d'une zone considérée. Plus cet indice est élevé, plus l'emploi est concentré.



### Quelques zones d'emploi rurales très concentrées, a priori plus vulnérables

Concentration productive dans les zones d'emploi



Note de lecture : La concentration productive est évaluée ici par l'indice d'Herfindahl. Cet indice est minimal lorsque l'emploi est réparti équitablement sur de nombreux établissements. Il est maximal (égal à 1) dans le cas limite où il est concentré dans un seul établissement.

territoire face aux mutations économiques. Si à l'intérieur d'une zone donnée, une proportion élevée de salariés travaille dans un nombre restreint d'établissements, la fermeture, la délocalisation ou la restructuration de l'un d'eux va affecter l'ensemble du système productif local, et ce d'autant plus, que les emplois induits par l'activité de l'entreprise en difficulté se retrouvent généralement, eux aussi, sérieusement menacés.

Néanmoins, la concentration ne représente pas un critère de fragilité de manière systématique. Elle peut être économiquement porteuse et constituer une source de dynamisme, la présence d'un grand établissement pouvant se révéler comme un atout si le secteur dans lequel il opère se développe fortement. Par ailleurs, la concentration géographique se révèle parfois souhaitable dans les cas où elle permet de faire émerger des filières d'excellence, qui conduiront par la suite à la création de pôles de recherche ou de compétitivité. Que l'on retienne l'un ou l'autre des arguments évoqués précédemment, il est malgré tout, toujours préférable, sur le long terme, d'inciter au développement d'une structure productive diversifiée, si l'on veut éviter d'exposer un territoire à d'éventuels chocs économiques d'une large ampleur.

Dans un contexte où les mutations induites par les révolutions technologiques et la nécessité de mieux gérer les ressources naturelles vont nettement s'accélérer lors des prochaines décennies, certains marchés devraient être amenés à connaître des évolutions radicales, qui pourraient remettre en cause la pérennité de certaines entreprises. Face à de telles éventualités, il apparaît donc nécessaire de porter une attention particulière à la question de la concentration, notamment dans les quelques zones d'emploi de la région dont l'économie dépend d'un nombre restreint d'acteurs. Des efforts spécifiques mériteraient d'être mis en œuvre, plus qu'ailleurs, pour tenter de favoriser le développement de nouvelles activités.



### ► Enjeu 3 : Faire de la gouvernance locale un outil au service de la croissance des entreprises

L'économiste Bernard Pecqueur, spécialiste du développement local, définit la gouvernance comme « un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires ». Il s'agit donc de comprendre quelles sont les formes de coopérations publiques ou privées qui existent dans la région, en quoi elles sont favorables ou non au développement économique et si les prises de décision locales peuvent encore orienter les choix économiques.

#### ► Un appareil productif qui conserve une forte autonomie dans un contexte de mondialisation

Les Pays de la Loire présentent un appareil productif qui se révèle peu dépendant sur le plan capitalistique. La part des effectifs salariés de la région qui travaillent dans des établissements contrôlés par des centres de décision situés en dehors du territoire ligérien est sensiblement inférieure à la moyenne calculée sur l'ensemble de la province (soit 41,2 %, contre 44,0 %). Les sièges sociaux auxquels sont rattachées ces entités dépendantes sont principalement localisés en Île-de-France. Cette situation n'est pas propre à la région dans la mesure où Paris et ses départements voisins concentrent l'essentiel des organes qui contrôlent les grands ensembles économiques de notre pays. Elle peut être renforcée par la position excentrée de la région aux frontières de l'Europe qui explique, en partie, cette relative autonomie et s'accompagne d'un certain nombre d'inconvénients (manque d'attractivité pour les entreprises et les investissements étrangers). C'est la raison pour laquelle il est important que la région soit dotée d'infrastructures de transport performantes permettant de réduire cet éloignement du centre de l'Europe (port, ferroviaires, aéroport).

Sur le plan des activités, les Pays de la Loire apparaissent comme fortement dépendants dans les domaines de l'énergie, des télécommunications, de la finance et de l'assainissement. Ils ne se distinguent pas en cela de la plupart des autres régions de France (hors Île-de-France)

puisque'il s'agit de secteurs qui présentent la particularité d'être contrôlés par un petit nombre de grands groupes à l'échelle du pays tout entier. Dans les branches qui relèvent des industries traditionnelles (métallurgie, travail des métaux, habillement, chaussure, agroalimentaire) ou des activités résidentielles (commerce, restauration, construction, services aux particuliers), l'économie ligérienne possède, en revanche, une structure productive assez largement autonome.

Aucune des zones d'emploi de la région n'affiche un niveau de dépendance qui peut être considéré comme excessivement élevé. On note toutefois un écart conséquent entre les composantes du territoire à dominante rurale et celles qui sont dotées d'une agglomération, le poids des établissements contrôlés par des centres de décision externes étant sensiblement plus marqué dans ces dernières (soit un taux de dépendance de 44,6 % en zone urbaine, contre 30,8 % en zone rurale). Il s'agit d'une tendance que l'on retrouve, là aussi, dans la plupart des autres régions françaises, ce phénomène étant simplement l'expression du contraste important qui existe entre la capacité des villes et des campagnes à attirer sur leur territoire des entreprises venant de l'extérieur.

Le faible niveau de dépendance de l'appareil productif constitue un atout certain pour l'économie des Pays de la Loire. Le manque d'autonomie est, en effet, souvent considéré comme un facteur intrinsèque de fragilité dans la mesure où les établissements contrôlés par des capitaux extérieurs présentent généralement une plus forte exposition à des risques de fermeture ou de délocalisation dans les périodes de crise ou de mutation des marchés. Il peut aussi être perçu comme un indicateur de l'attractivité et du dynamisme d'un territoire. La présence d'établissements contrôlés par des centres de décisions extérieurs permet de bénéficier des atouts de structures d'envergure nationale ou internationale. Du fait de leur taille plus importante, ces établissements comptent généralement parmi ceux qui investissent le plus. Ce sont donc, le plus souvent, des acteurs économiques porteurs de développement au sein d'un tissu productif local. Néanmoins dans un contexte de mondialisation des échanges, les mouvements de





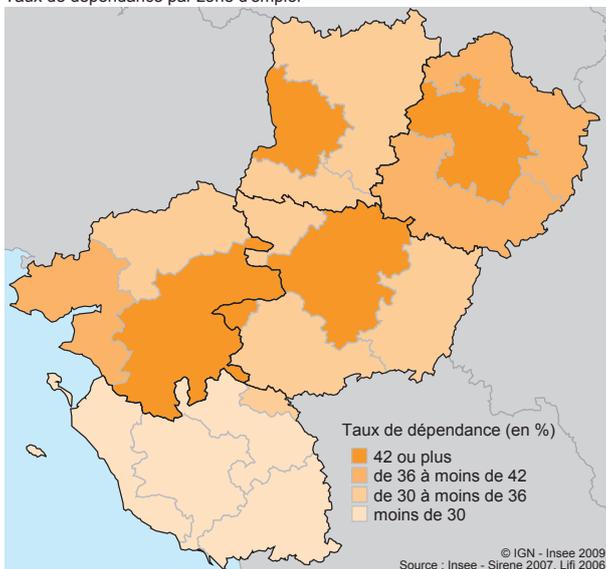
concentration devraient continuer de s'accroître dans de nombreux secteurs d'activités. Certaines entreprises de la région pourraient constituer des cibles privilégiées pour de grands groupes français ou étrangers comme le rappellent les importants rachats de sociétés qui ont eu lieu dans les domaines du transport routier de marchandises ou de la construction navale lors de la dernière décennie.

À contrario et fort logiquement, la région présente, en effet, un taux de rayonnement qui se situe à un niveau sensiblement inférieur

à la moyenne calculée sur l'ensemble de la France hors Île-de-France (soit 9,8 %, contre 12,4 %), cette situation s'expliquant par l'absence de groupes ligériens de grande envergure ou dotés d'un important réseau d'établissements implantés dans d'autres parties de la France ou à l'étranger. Ce pouvoir d'influence est d'ailleurs d'autant plus réduit qu'il se limite surtout à des relations de voisinage. Les régions limitrophes des Pays de la Loire comptent, en effet, parmi celles qui affichent les plus forts taux de dépendance vis-à-vis de centres de décision situés sur le territoire ligérien (Bretagne, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Centre).

### Une région peu dépendante

Taux de dépendance par zone d'emploi



#### Définition et méthodologie

**Dépendance :** mesure pour un territoire donné l'importance des emplois qui sont contrôlés par des centres de décision situés en dehors de ce territoire.

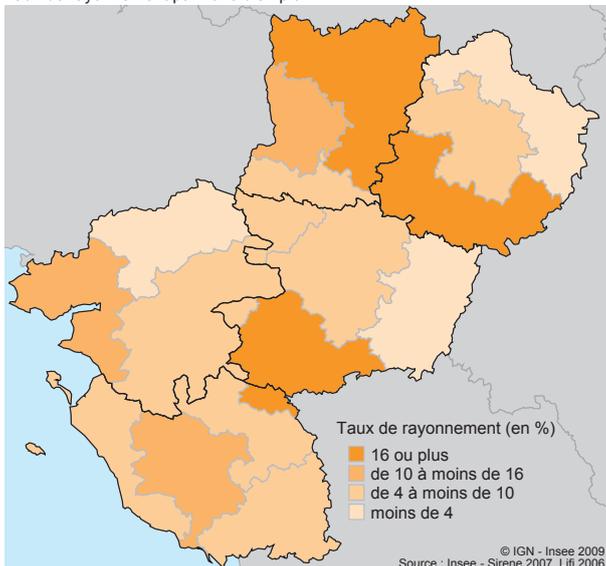
$\text{Taux de dépendance} = \frac{\text{effectifs salariés du territoire étudié dépendant de centres de décision situés hors du territoire}}{\text{Ensemble des effectifs salariés du territoire étudié}} \times 100$

**Rayonnement :** mesure l'influence en termes d'emploi des centres de décision du territoire donné en rapportant le nombre de salariés externes au territoire mais dépendant de centres de décision de ce territoire sur le total de l'emploi de ce territoire.

$\text{Taux de rayonnement} = \frac{\text{Effectifs salariés hors du territoire étudié, dépendant d'un centre de décision de ce territoire}}{\text{Ensemble des effectifs salariés du territoire étudié}} \times 100$

### Une région peu influente

Taux de rayonnement par zone d'emploi



Le faible rayonnement de l'économie locale pourrait, à première vue être considéré, comme le signe d'un manque de dynamisme. Mais ce phénomène traduit plutôt le fait que les PME, mais aussi les grandes entreprises ligériennes, ont jusqu'à présent choisi assez massivement de développer leur appareil de production à l'intérieur ou proximité de leur territoire d'origine, et ceci, parce qu'elles y ont trouvé un contexte favorable. Cette tendance pourrait toutefois être amenée à évoluer quelque peu dans les prochaines décennies avec, comme c'est déjà le cas dans quelques pays industriels, la création d'unités de production à proximité des nouveaux marchés à conquérir, souvent dans le cadre d'un partenariat technique au financier avec des entreprises de la région ou du pays d'accueil. La nécessité de trouver les conditions qui permettent de concilier au mieux les stratégies de développement des entreprises et des territoires restera donc plus que jamais un enjeu qu'il ne faudra pas négliger dans les années à venir.

## ► Un développement croissant de la coopération interentreprises, mais qu'il faudra encore renforcer

Afin de faire face à la concurrence croissante des pays à bas coûts salariaux, les entreprises ligériennes sont, à l'instar de leurs homologues françaises, de plus en plus nombreuses à s'engager dans des projets de coopération qui réunissent des opérateurs d'un même secteur d'activité ou d'une filière. Les acteurs impliqués dans ce type de démarche recherchent un moyen de mutualiser les ressources et les compétences nécessaires à la mise en œuvre d'actions qu'ils ne pourraient, le plus souvent, pas assumer seul.





Cette forme d'organisation permet de dépasser les rapports purement concurrentiels qui régissent habituellement les relations entre entreprises ayant des activités similaires, pour entrer dans un système de partage des risques basé sur les principes de confiance et de réciprocité.

En Pays de la Loire, les premières approches formalisées de création de structures de coopération interentreprises sont apparues à la fin des années 90 avec la politique d'appui aux systèmes productifs locaux (SPL) mise en œuvre par la DATAR. Cinq projets ont vu le jour dans le cadre de ce dispositif, certains concernant des activités phares de l'industrie régionale, comme la construction navale en Loire-Atlantique ou la mode dans le Choletais, d'autres portant sur des branches beaucoup plus ciblées.

Après les premières expériences menées dans le domaine des SPL, le développement de réseaux de coopération a trouvé un nouvel essor sur le territoire ligérien à l'occasion de la création des pôles de compétitivité destinés, pour leur part, à dégager des synergies autour de projets collaboratifs de recherche et développement. Neuf pôles localisés, intégralement ou pour partie, dans la région ont été labélisés depuis 2005, ces

### Les 5 systèmes productifs locaux labélisés en Pays de la Loire en 1999 et 2000

- Brioche de Vendée - Agroalimentaire - 70 entreprises - 1 500 salariés.
- Néopolia - Saint-Nazaire - Construction navale - 50 entreprises impliquées dans les coopérations - 18 000 salariés.
- Mer et Vie - Agroalimentaire - 15 entreprises - 4 500 salariés.
- La Mode Choletaise - Confection, chaussures, accessoires de modes - 50 entreprises - 10 000 salariés.
- Les Rillettes du Mans - Agroalimentaire - 11 entreprises - 1 200 salariés.

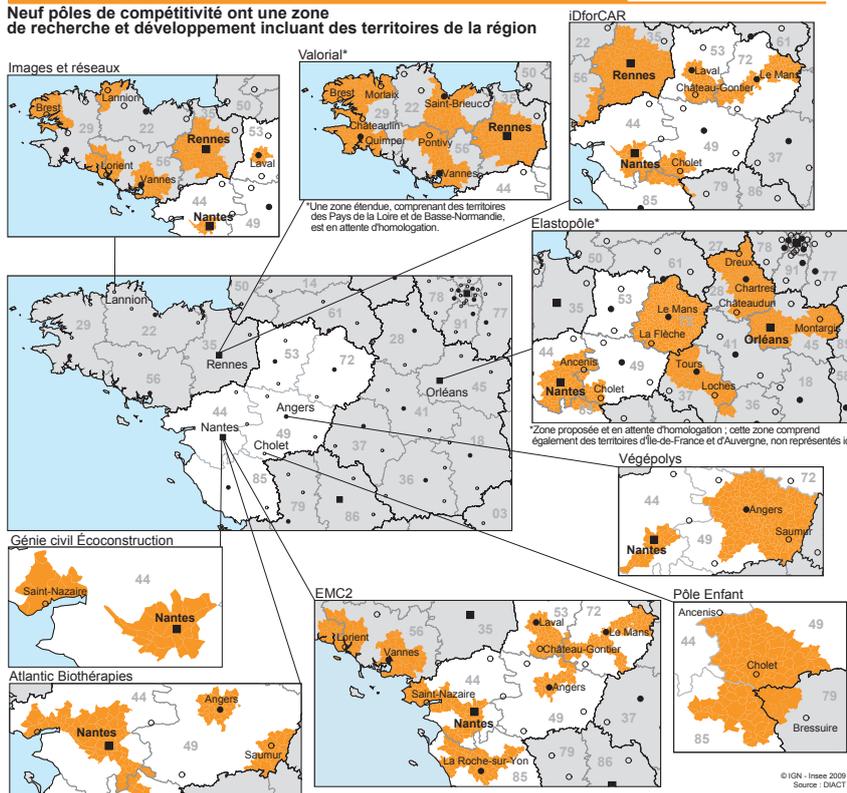
source : DIACT 2009 - Club des districts industriels français

derniers étant pour l'essentiel organisés autour de filières réputées parmi lesquels on peut citer le végétal spécialisé, les ensembles métalliques et composites complexes, les biothérapies, le génie civil ou l'automobile.

Outre ces dispositifs, l'État et la Région mettent en place, depuis 2007, un mode d'intervention commun à travers des contrats de développement. Ceux-ci visent à mettre en synergie l'ensemble des acteurs d'une filière autour d'objectifs partagés pour les douze filières identifiées en Pays de la Loire. Ils ont été déjà mobilisés pour les filières de l'habillement, de la mécanique et de l'automobile. De nouveaux contrats seront progressivement établis à destination d'autres filières industrielles régionales, notamment à la filière électronique.

### Neuf pôles de compétitivité ont une zone de recherche et développement incluant des territoires de la région

Neuf pôles de compétitivité ont une zone de recherche et développement incluant des territoires de la région





### **Les 6 pôles de compétitivité localisés principalement en région Pays de la Loire :**

- Atlantic Biothérapies - Biotechnologies de santé - 53 entreprises - 1 450 salariés.
- EMC2 - Ensembles métalliques et composites complexes - 109 entreprises - 24 920 salariés.
- ID for CAR - Automobile - 58 entreprises - 16 670 salariés.
- Pôle Enfant - Produits et services destinés à l'enfant de 0 à 12 ans - 30 entreprises - 4 280 salariés.
- Génie Civil Ecoconstruction - Bâtiment, travaux public, construction durable - 43 entreprises - 2 830 salariés.

- Végépolys - Végétal spécialisé - 103 entreprises - 5 770 salariés.

### **Les 3 pôles de compétitivité localisés partiellement en région Pays de la Loire :**

- Elastopôle - Filière caoutchouc et polymères - 36 entreprises - 18 590 salariés.
- Images et Réseaux - Technologies de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel - 159 entreprises - 13 000 salariés.
- Valorial - Agroalimentaire - 135 entreprises - 16 300 salariés.

source : DIACT 2009

Des actions destinées à soutenir le développement des entreprises ligériennes sont cofinancés par l'État et la Région dans le cadre du contrat de projet État-Région et des programmes européens pour la période 2007-2013. C'est notamment le cas du dispositif Dinamic Entreprises qui est détaillé dans l'enjeu sur l'innovation.

D'autres formes de réseaux de coopération et d'entraide se sont instaurés dans le tissu économique des Pays de la Loire. C'est notamment le cas des associations de chefs d'entreprises qui ont connu un essor important dans la majeure partie de la région, et dont certaines d'entre elles jouent désormais un rôle très actif dans l'animation économique des territoires sur lesquels elles se sont développées. Elles constituent aujourd'hui des lieux d'échange, d'expérience ou de partage de réflexion à l'intérieur desquels les entrepreneurs tentent de trouver des solutions concrètes pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion de leur société (recrutement, formation du personnel, recherche de partenaires, besoins d'équipements collectifs, etc...).

Le succès croissant rencontré par les différents systèmes de coopération, et ce, quelle que soit leur forme, montre que l'approche collective prend peu à peu sa place dans le modèle de gouvernance des entreprises ligériennes. La capacité à se mobiliser autour d'objectifs communs deviendra de plus en plus un enjeu de premier plan pour de nombreuses PME qui ne disposeront pas des ressources internes suffisantes pour s'adapter aux mutations radicales que vont connaître certains marchés dans les années à venir. Des efforts importants vont devoir encore être mis en œuvre pour convaincre une majorité d'acteurs de l'industrie régionale de l'utilité de s'engager dans ce type de démarche.

### **► Des collectivités locales qui concourent de manière croissante au développement des entreprises implantées sur leur territoire**

Depuis les lois de décentralisation de 1982, les collectivités locales jouent un rôle croissant dans l'accompagnement du développement des entreprises implantées sur leur territoire. Leur intervention passe notamment par la mise en œuvre de systèmes d'aides destinés à soutenir la création de nouvelles activités, ainsi que la croissance du tissu économique existant. À l'instar de la plupart de leurs homologues, la Région et les Départements ligériens, se sont dotés d'une gamme étendue de dispositifs d'appui à la réalisation des projets des entreprises, que ce soit en matière d'investissement, de recrutement, de formation, de recherche ou bien encore d'exportation. Depuis quelques années, l'action régionale tend à se singulariser en s'inscrivant dans une tendance qui vise la recherche d'une plus grande cohérence de ces dispositifs avec la diversité et les spécificités de l'appareil productif local, mais également, avec les mutations économiques et les transformations des marchés qui se produisent actuellement au niveau mondial. De nouvelles priorités se dessinent ainsi en faveur des mesures qui ont pour objectif d'aider les entreprises à s'ouvrir davantage à l'information, à diversifier leurs compétences et à s'engager dans la mise en œuvre d'actions collectives. La loi de décentralisation du 13 août 2004 ayant renforcé le rôle de la Région en matière de coordination sur son territoire des actions de développement économique, celle-ci conformément à la loi adoptée le 23 janvier 2006 un schéma régional de



développement économique. La Région a ainsi assumé sa compétence économique en mettant à la disposition des entreprises un arsenal de dispositifs permettant le développement industriel, la création d'entreprises, le soutien à l'économie de proximité, l'internationalisation des entreprises et leur consolidation en période de crise ou de mutation.

Outre les systèmes d'aide au sens strict, les politiques locales de soutien au développement économique s'orientent de plus en plus vers des programmes destinés à l'amélioration de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises. Dans un contexte où la mobilité des sociétés s'est incontestablement accrue et où les choix de localisation des investissements sont très ouverts, il devient désormais nécessaire de multiplier les initiatives capables de renforcer les facteurs d'ancrage des centres d'activité. Afin d'offrir un espace attractif aux établissements installés sur leur territoire, nombre de collectivités locales ligériennes investissent des moyens de plus en plus conséquents pour accroître leurs équipements collectifs et leurs infrastructures d'accueil économiques. Les actions mises en œuvre durant les dernières décennies ont notamment permis d'accélérer le désenclavement routier du territoire régional ou d'augmenter sa couverture pour l'Internet à haut débit. Mais en matière de développement d'équipements, les Pays de la Loire se distinguent

surtout au travers des programmes de création de parcs d'activité haut de gamme qui ont vu le jour ou qui sont en phase de lancement dans plusieurs de ses départements (Vendéopôles en Vendée, Anjou Actiparcs en Maine-et-Loire, parcs d'activités d'intérêt départemental en Sarthe et en Loire-Atlantique) et qui connaissent un important succès.

Loin de dresser un inventaire exhaustif, les exemples de mesures cités précédemment montrent que les collectivités locales ligériennes ont multiplié les actions destinées à soutenir le développement des entreprises présentes sur leur territoire et à créer un environnement favorable à leur épanouissement. Les actions menées dans ce domaine ont le plus souvent permis de renforcer la croissance de l'appareil productif local, surtout lorsqu'elles relevaient d'une démarche novatrice. À ce titre, on peut citer l'exemple de la forte expansion des activités du transport de marchandises et de la logistique, qui s'est réalisée de manière concomitante avec le développement des infrastructures routières et des parcs d'activités. Pour autant, des efforts restent encore à mettre en œuvre pour améliorer la gouvernance des politiques publiques de développement économique au sein de la région, notamment en favorisant un mode de fonctionnement qui permette de mieux coordonner les actions des différents intervenants.

#### **Définition et méthodologie Systèmes Productifs**

**Locaux (SPL) :** groupement d'entreprises (majoritairement des PME/PMI) aux activités similaires ou interdépendantes, qui mutualisent des moyens et développent des complémentarités sur un territoire de proximité, pour améliorer leur efficacité économique et répondre efficacement aux exigences du marché.

**Pôles de compétitivité :** association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés, sur un territoire donné, dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement), destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

## ► Enjeu 4 : Développer la recherche et les capacités d'innovation des entreprises

L'innovation est une préoccupation essentielle des entreprises. Elle est en effet un des ressorts principaux de la productivité, de la compétitivité et donc de la croissance économique. Dans la compétition mondiale, elle devient aussi une condition nécessaire de la pérennité des emplois. Elle permet de répondre au besoin de diversité des consommateurs et contribue ainsi directement à l'amélioration de leur satisfaction. Dans l'entreprise, l'innovation se décline dans de nombreux domaines. Innovation de produit, de procédé, de service, elle intègre plusieurs étapes de la recherche fondamentale à la présentation commerciale auprès du grand public en passant par l'étape obligée de l'innovation appliquée.

La stratégie de Lisbonne, décidée en 2000 lors du Conseil européen de Lisbonne, fixait l'objectif de faire de l'économie de l'Union européenne,

d'ici 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde. Elle fixait notamment comme objectif de consacrer 3 % du PIB à la recherche et développement, un objectif éloigné pour la France. Aujourd'hui on en est loin d'avoir atteint la cible. Plus récemment, en France, l'étude prospective « France 2025 » pointait la nécessité de pérenniser la démarche de stratégie nationale de recherche et d'innovation, de réussir la « France numérique », de mieux valoriser la recherche, et de concentrer les efforts sur quelques pôles, leur compétitivité dépendant principalement d'une collaboration forte entre les acteurs de la recherche et de l'innovation, et la constitution de masses critiques.

Qu'en est-il en Pays de la Loire ? La région dispose d'importants atouts naturels comme



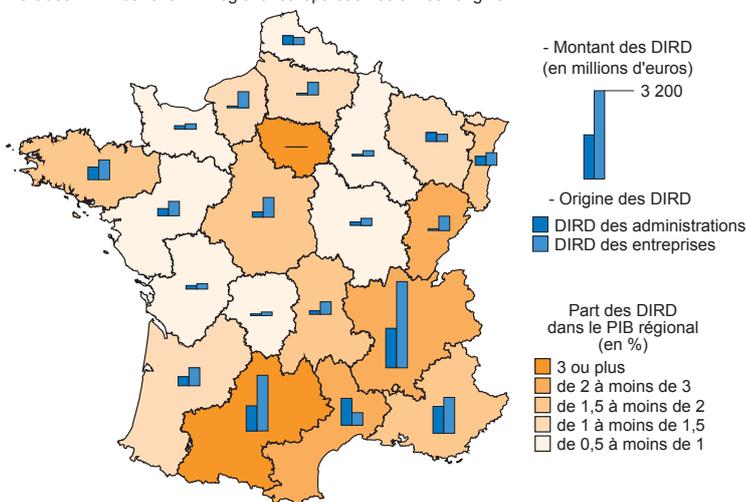


une forte croissance de la population, un PIB par habitant assez élevé, et surtout le meilleur taux d'emploi de toutes les régions françaises. Ainsi, avec une population qui croît en moyenne annuelle de 1 % entre 1999 et 2006, les Pays de la Loire se situent au 5<sup>e</sup> rang national des régions métropolitaines, hors Île-de-France. Ce critère témoigne de son dynamisme et de son attractivité, sources d'emplois et de richesses,

mais aussi d'innovation. Le PIB par habitant de 26 000 euros en 2006 place également la région au 7<sup>e</sup> rang national pour son niveau de vie. Cependant, le bilan de la recherche régionale est plus mitigé, les grands groupes innovants étant peu présents sur le territoire régional. La région peut toutefois s'appuyer sur un tissu de PME très dynamique et une organisation en filières d'excellence qui a déjà permis de faire naître d'importants projets collaboratifs.

### Rapportées au PIB régional, les dépenses intérieures de recherche et développement sont faibles

Part des DIRD dans le PIB régional et répartition selon leur origine



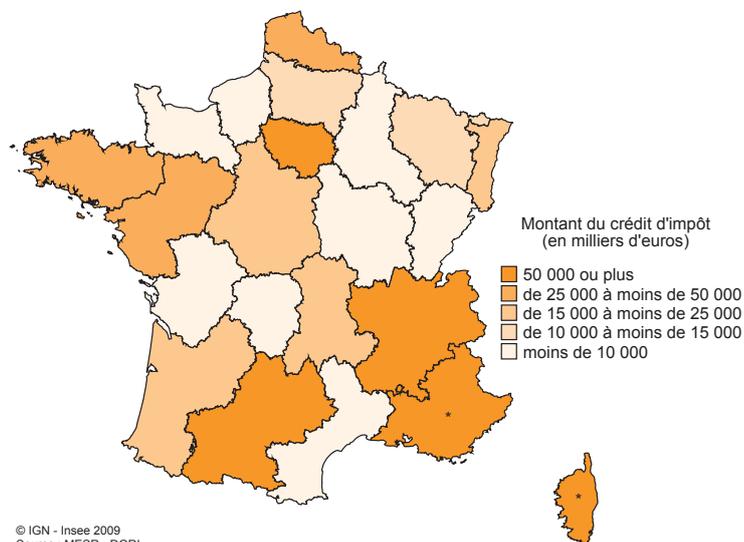
### ► Des ressources pour la recherche faibles en regard de la population active

La position concurrentielle des entreprises régionales est largement liée à leurs capacités à introduire de nouvelles technologies pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes du marché. L'acquisition et le maintien d'une avance technologique constituent donc des priorités pour l'appareil productif régional. Or la recherche régionale est encore faible au regard du potentiel économique de la région.

En 2006, les 6 070 chercheurs de la région (en équivalents temps plein, public et privé confondus) ne plaçaient les Pays de la Loire qu'au 7<sup>e</sup> rang national. Ce nombre est important en soi, car si le vivier de matière grise représente une masse critique suffisante, cela constitue un facteur d'attraction pour les entreprises. Cependant, cela ne constitue malgré tout qu'une densité de 3,4 chercheurs pour 1 000 actifs, correspondant au 12<sup>e</sup> rang national. Le nombre de diplômes de doctorat délivrés (293 en 2007, dont 206 en science et santé) est moyen dans l'absolu (10<sup>e</sup> rang national) et relativement faible comparé à la population régionale. Seul le nombre d'étudiants inscrits dans des formations d'ingénieurs (7 200 en 2007) ressort comme particulièrement élevé (4<sup>e</sup> rang national).

### Les Pays de la Loire, 4<sup>e</sup> région française de province pour les montants de crédit d'impôt recherche

Montant du crédit d'impôt obtenu dans le cadre du crédit d'impôt recherche en 2006 par région



\* Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ont été regroupées pour cause de secret statistique.

S'agissant du volet financier, les dépenses intérieures en recherche et développement s'élevaient en 2006 à 788 millions d'euros (les deux tiers étant le fait des entreprises). Cependant, cela ne représente que 0,9 % du PIB régional, soit un taux relativement faible (la moyenne des régions de province est de 1,7 %) qui relègue les Pays de la Loire au 17<sup>e</sup> rang des régions. Le recours au crédit d'impôt recherche est, par contre, significatif en Pays de la Loire. Cette mesure d'incitation fiscale s'adresse aux entreprises assujetties à l'impôt sur les



sociétés et porte sur une part de leurs dépenses en R&D. 316 entreprises en ont été bénéficiaires en 2006 (3<sup>e</sup> région française) et le montant de crédit d'impôt obtenu correspondant s'élève à 33 millions d'euros (4<sup>e</sup> région française).

Une dynamique de rattrapage semble néanmoins s'être mise en place ces dernières années. Elle se traduit par une croissance des dépenses de recherche et développement de 8,7 % entre 2004 et 2006 (soit 2,5 points de plus qu'au niveau national), et ce, plus particulièrement au sein des entreprises (+ 13,1 %). Le nombre de chercheurs (recherche publique et privée) augmente également de 13 % en moyenne entre 2004 et 2006 ainsi que les contrats et prestations de transfert de technologie passés avec les entreprises (+ 25 %).

Les quelques 400 demandes de brevets publiées par la voie nationale (localisées au lieu de résidence des inventeurs) en 2007 constituent un nombre correct dans l'absolu (6<sup>e</sup> rang national), mais faible au regard de la population régionale (11,7 demandes pour 100 000 habitants, soit le 14<sup>e</sup> rang national). Les domaines technologiques concernés sont principalement la consommation des ménages et le BTP (une soixantaine de demandes chacun), mais aussi les transports et les procédés industriels en manutention/imprimerie. Par département, ces taux de demandes pour 100 000 habitants vont de 9,9 en Vendée à 13,3 en Loire Atlantique. Enfin, il faut noter que si le taux de dépôt de brevets par les PME mono ou quasi-monorégionales est assez faible (20 % des PME ligériennes ont déposé un brevet en 2006, contre 22 % nationalement), il est particulièrement mauvais pour les seules PME de moins de 20 salariés, pour lesquelles la région est au dernier rang national.

À la demande de la Commission européenne lors des négociations autour des programmes FEDER 2007-2013, l'État et le Conseil régional ont élaboré, en juillet 2009, la stratégie régionale d'innovation (cf. encadré p 45). Pour renforcer la recherche, l'État et la Région souhaitent favoriser l'implantation d'équipes nouvelles (sur les techniques de l'information et de la communication, en particulier, pour accroître la visibilité des compétences régionales). Favoriser l'interdisciplinarité et développer des partenariats intra- et interrégionaux (grâce à la mutualisation de certains équipements entre laboratoires et entreprises) font partie des autres actions envisagées, ainsi que d'assurer le marketing des compétences scientifiques et technologiques présentes dans la région.

#### ► Des unités de recherche et établissements d'enseignement supérieur peu concentrés sur le territoire

Sur la période 2004-2007, les Pays de la Loire hébergent 105 des 2 900 unités de recherche reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ces unités de recherche sont davantage orientées vers les sciences dures (elles en constituent 4,4 % de l'effectif national), et sont par incidence moins présentes dans les sciences sociales (2,9 %). Au niveau des disciplines suivies par les étudiants, en 2<sup>e</sup> année de master comme en doctorat, la répartition suit globalement la répartition nationale. Seules sont nettement sous-représentées les sciences et techniques des activités physiques et sportives (la région n'occupe que le 18<sup>e</sup> rang des régions quant au nombre d'étudiants dans ces disciplines).

#### La « Stratégie Régionale d'Innovation » Extrait de la stratégie régionale, signée le 2 juillet 2009 par l'État et la Région

*Dans un contexte où l'innovation est devenue le facteur clé de la compétitivité pour les entreprises, l'État et le Conseil régional en Pays de la Loire souhaitent se mobiliser prioritairement sur cette thématique pour répondre aux évolutions structurelles et conjoncturelles. (...) Ils se donnent donc pour priorité d'accompagner les entreprises vers une meilleure maîtrise de leurs processus d'innovation, tout en s'ouvrant davantage à l'innovation collaborative.*

*L'État et le Conseil régional en Pays de la Loire ont identifié 6 objectifs au sein de ce schéma régional d'innovation pour promouvoir l'innovation et la compétitivité du tissu économique régional :*

1. Accroître la capacité d'innovation des PME
2. Renforcer la compétitivité des filières régionales par l'innovation
3. Renforcer la recherche régionale et la mobiliser au service de l'innovation
4. Développer un haut niveau de compétences dans les entreprises
5. Créer un environnement favorable à l'innovation dans les entreprises
6. Optimiser la gouvernance du système régional d'innovation





Globalement, la région est bien dotée en établissements d'enseignement supérieur, et ceux-ci sont bien répartis sur le territoire. On compte trois universités publiques à Nantes (avec une implantation à Saint-Nazaire), Angers et Le Mans et une université privée implantée à Angers et Laval. Des antennes universitaires existent également à la Roche-sur-Yon, Cholet et Saumur. On compte également une vingtaine d'écoles d'ingénieurs, ce qui explique l'excellent positionnement de la région quant au nombre d'étudiants inscrits dans ces formations (6,5 % des élèves ingénieurs de France sont inscrits en Pays de la Loire).

Cependant, en matière d'innovation, des pôles de connaissance répartis trop uniformément sur le territoire peuvent être moins efficaces que des pôles plus concentrés géographiquement. La récente constitution du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université Nantes Angers Le Mans » (PRES UNAM), regroupant les trois universités publiques régionales et l'école centrale de Nantes, se veut un moyen de mutualiser activités et moyens, pour rendre plus efficace et plus attractive la recherche régionale. On peut également citer le cas de l'ESA d'Angers qui a fusionné avec l'ENSA et l'INSFA de Rennes pour former Agro Campus Ouest. La fusion de l'ENITIAA à Nantes avec l'école nationale vétérinaire est un autre exemple de la mutualisation des moyens pour développer des stratégies de formation et de recherche plus efficaces.

### ► Des PME qui dépensent plus qu'ailleurs en recherche et développement...

Le tissu des Pays de la Loire est marqué par un poids important des petites et moyennes entreprises (entreprises de moins de 250 salariés) qui sont le cœur du dynamisme régional et local en termes d'emplois. Or, la part des dépenses intérieures en recherche et développement des entreprises (DIRDE) due aux PME est significativement supérieure dans la région à ce qu'elle est nationalement (17,8 % en France métropolitaine en 2006, mais 30,6 % en Pays de la Loire, soit le 6<sup>e</sup> rang national). Cette particularité est due au poids plus important des PME dans la région mais reste un avantage dans un contexte national où les PME innovent peu. Par contre, la part des DIRDE due aux entreprises de 1 000 salariés ou plus est particulièrement faible (34,2 % en Pays de la Loire, quand elles représentent 65,2 % en France métropolitaine).

### ► ...notamment dans l'agroalimentaire et dans la construction navale et aéronautique

Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'activité de recherche des PME mono ou quasi-monorégionales, en 2006, les branches dans lesquelles étaient investies les plus grosses parts des dépenses intérieures en R&D étaient, en Pays de la Loire, la pharmacie, les machines et équipements, les matériaux et composants, et l'agroalimentaire. Ces quatre branches recevaient chacune de 10 % à 25 % des DIRDE régionales, et concentraient également de 10 à 25 % des effectifs régionaux de R&D. Cependant, pour les seules PME de moins de 20 salariés, c'est la branche agroalimentaire qui dans la région recueille la plus grosse part des DIRDE (plus de 25 %), mais c'est la branche des services informatiques qui concentre la plus grosse part des effectifs de R&D (plus de 25 % également).

Dans l'agroalimentaire, les Pays de la Loire sont ainsi, pour l'ensemble des PME mono ou quasi-monorégionales la région française qui comptait les plus forts effectifs de R&D en 2006, et la 2<sup>e</sup> région - derrière l'Île-de-France - relativement aux DIRDE. Selon l'OCDE, elle fait partie avec d'autres industries manufacturières (le papier, l'imprimerie et l'édition, les textiles, l'habillement et le cuir, l'alimentation, les boissons et le tabac, le bois et les meubles) des industries de « faible technologie ». Or ces dernières recueillent 10,6 % des DIRDE régionales soit 6 points de plus que dans la moyenne nationale. Ces entreprises sont régulièrement soumises à la concurrence internationale notamment des pays à bas coût de main-d'œuvre. Pour résister, elles doivent s'orienter vers des produits à plus haute valeur ajoutée et des produits « labellisés » qui leur permettront de faire la différence. L'innovation est donc une condition nécessaire à leur survie.

Pour la construction navale et aéronautique, les PME de la région sont également en bonne place : 2<sup>e</sup> région française derrière l'Île-de-France selon les DIRDE, 3<sup>e</sup> - derrière la Bourgogne et Rhône-Alpes - selon les effectifs de R&D. La recherche dans les PME des Pays de la Loire s'illustre enfin dans les machines et équipements, et dans l'automobile (au 3<sup>e</sup> rang national pour chacune de ces deux branches, relativement aux DIRDE). Dans ces secteurs, les entreprises de sous-traitance sont particulièrement présentes. Ces entreprises



étaient historiquement positionnées sur une logique pure de fabrication en grande série. Or, aujourd'hui, les exigences des donneurs d'ordre ont sensiblement évolué, ils souhaitent pouvoir intégrer leurs sous-traitants dans un processus global d'innovation de produit et de process et leur demandent une capacité de conception innovante. Cette évolution a un impact certain sur le tissu régional de PME qui vont devoir développer des stratégies d'innovation en lien avec leur donneur d'ordre, développer des compétences pour être opérationnel et efficace dans la gestion de projets de conception innovante et bien cerner les projets pour respecter les contraintes de performance, de coûts et de délais.

Les PME régionales de moins de 20 salariés s'illustrent principalement dans les branches de l'agroalimentaire et de l'agriculture, mais aussi dans les matériaux de construction et les céramiques ainsi que dans la pharmacie.

### ► Une stratégie régionale de soutien à l'innovation, orientée vers les PME

La stratégie régionale d'innovation est notamment orientée vers les PME. Elle fixe, entre autres,

pour objectif d'accroître la capacité d'innovation des PME qui suppose d'ouvrir les entreprises faiblement innovantes à l'innovation, de permettre la diffusion technologique et de valoriser la recherche des entreprises déjà innovantes.

Pour cet objectif, le dispositif Dinamic Entreprises, créé en 2007, est notamment chargé d'accompagner les PME et PMI régionales dans leur recherche de performance interne, d'innovation et de développement commercial. D'autres outils viennent compléter ce dispositif, tels que les Prestations Technologiques Réseaux (PTR) qui permettent un premier accès à l'expertise technologique et le Fonds Régional d'Aide au Conseil (FRAC) qui facilite l'accès à une première expertise de conseil. Les efforts sont concentrés sur l'accompagnement des PME dans leurs projets d'innovation et sur le financement de leurs projets innovants. L'objectif de diffusion technologique repose, quant à lui, sur de nombreux acteurs (cf. encadré p47). Il est axé autour du développement des partenariats entreprises-recherche, sur une meilleure structuration des dispositifs de valorisation et sur une amélioration de l'environnement financier des entreprises innovantes.

En complémentarité, la région a mis en place en 2009, une politique de soutien à la création de

### Les acteurs de l'innovation

Les acteurs de l'innovation en région sont nombreux. Outre les institutionnels, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises, on doit citer principalement les structures de valorisation, les incubateurs et les structures de diffusion technologique. Les structures de valorisation de la recherche sont des cellules, émanant des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires de recherche, dédiées aux tâches de sensibilisation et de détection, de promotion de la propriété technologique et de maturation de projets innovants. Les incubateurs (dont font partie les technopoles comme Atlanpôle) accompagnent les projets de création d'entreprises innovantes; leurs activités comprennent l'hébergement en pépinière et l'aide à l'implantation. Enfin, les structures de diffusion (ou de transfert) technologique comprennent les cellules de diffusion technologique (CDT), les centres de ressources technologiques (CRT) et les plates-formes technologiques (PFT). Les activités de ces différentes structures sont principalement orientées vers les PME. Les CDT (comme le CRITT Pays de la Loire Productive, ou le Centre lavallois de Ressources technologiques

- CLARTE) les assistent par un diagnostic et du conseil en développement technologique. Les CRT (comme Synervia, ou le Centre de Transfert de Technologie du Mans), disposant de moyens technologiques et analytiques propres, exécutent en outre des prestations technologiques. Les PFT, quant à elles, mutualisent les compétences et ressources des établissements d'enseignement pour le développement économique local. Elles sont le plus souvent thématiques (PFT Productive à Angers, Création industrielle à Saint-Nazaire, E-Mode à Cholet et Automatismes et composites à La Roche-sur-Yon). Enfin, la nouvelle stratégie régionale d'innovation prévoit de développer des plateformes régionales d'innovation dont l'objectif est de diffuser la culture de l'innovation en direction des PME. Il faut encore mentionner le groupe OSEO Innovation, qui soutient les projets innovants (individuels ou collaboratifs) des PME par des aides à l'innovation (avances ou subventions), un fonds de garantie, etc. OSEO a également mis en place, conjointement avec le Conseil régional, le Fonds Régional d'Innovation, dispositif qui complète l'offre de financement des PME ayant un projet innovant.





plateformes régionales d'innovation. Elle vise à permettre aux entreprises quelle que soit leur taille de relever les défis de l'innovation et de la créativité en mobilisant autour d'elles les ressources locales des établissements de formation et de recherche. Cet objectif vise clairement à ne pas écarter du processus d'innovation et de développement les entreprises qui ne figurent pas dans les sphères dites « prioritaires ou d'excellence ».

Les entreprises régionales peuvent s'appuyer sur un dispositif régional qui dispose de nombreux atouts. L'incubation se porte bien dans la région : la technopole nantaise Atlanpôle en particulier – qui comme Angers Technopole cible prioritairement les filières émergentes – occupe un rang satisfaisant quant au nombre de projets incubés. Les moyens de valorisation sont également en forte croissance, même s'ils sont trop disséminés. L'ancrage régional des acteurs est également satisfaisant. En 2007, les producteurs de connaissance passaient 48 % de leurs contrats de recherche avec des entreprises régionales (majoritairement des PME). Pour les organismes de prestation et de transfert, la proportion de contrats passés avec des PME régionales était de 80 %. D'une manière générale, les acteurs régionaux de la valorisation ou du transfert ont, entre 2004 et 2007, gagné en autonomie financière.

Même s'il est dans une dynamique favorable, le système régional d'innovation présente, selon le diagnostic élaboré dans le cadre la stratégie régionale d'innovation, quelques faiblesses. Ainsi les cellules de valorisation sont trop tournées vers des activités de faible valeur ajoutée (la gestion de contrats, par exemple, représente à elle seule 43 % des équivalents temps plein). Ces structures sont par ailleurs très éclatées (moins de trois équivalents temps plein en moyenne) et auraient intérêt à poursuivre la mutualisation de leurs pratiques. Le PRES UNAM (Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur « Université de Nantes Angers Le Mans ») peut être le cadre adapté à une telle démarche. Les technopoles sont très tournées vers l'incubation, mais la post-incubation – qui concerne la période où l'entreprise a démarré son activité et prépare l'arrivée sur le marché de ses nouveaux produits – est insuffisante, par manque de financements en capital risque, en particulier. Enfin, les moyens des organismes de transfert consacrés à la prospection régionale sont limités. La diffusion de l'innovation vers les entreprises pâtit ainsi du manque d'intervenants pour faire remonter les besoins. La nouvelle stratégie régionale d'innovation propose des évolutions pour améliorer ce système.

## ► Des filières prioritaires nécessaires au développement de PME innovantes

Les PME ne pourront vraiment mettre en place une stratégie d'innovation de long terme que si elles le font dans un contexte favorable. L'existence de filières d'excellence peut créer cette synergie entre les entreprises structurantes, les PME et la recherche. Ces filières ciblent le plus souvent des technologies-clés ou s'appuient sur des filières « pépites », elle permet en particulier d'atteindre les masses critiques nécessaires. Au niveau national, les domaines scientifiques identifiés comme devant être dans le proche avenir le socle des activités d'innovation technologiques sont l'environnement et l'énergie, les nanotechnologies et nouveaux matériaux, les sciences du vivant et biotechnologies, et les technologies de l'information. Au sein de la région, douze filières prioritaires ont été retenues. Ces filières recoupent largement les axes nationaux (Biothérapies, Mécanique/Matériaux, TIC), et intègrent également des spécificités régionales (Automobile, Textile/Habillement) qui sont actuellement des secteurs en mutation à croissance négative, ou d'autres filières liées aux pôles de compétitivité de la région (Végétal spécialisé, Pôle enfant).

Le diagnostic porté sur ces filières fait ressortir la nécessité pour chacune de construire une feuille de route technologique. Si les industries agroalimentaires, l'automobile ou la mécanique/matériaux sont déjà bien structurées, les biothérapies (grandes consommatrices de capitaux) et les TIC mériteraient d'être accompagnées dans leur croissance pour être mieux valorisées. Les filières structurées, mais plus traditionnelles, que sont le génie civil, le végétal, ou le textile/habillement, peinent à trouver une vraie dynamique d'innovation. Les autres filières – électronique, bois et écotechnologies – ont du mal à fédérer, et devraient collaborer avec d'autres filières.

La stratégie régionale d'innovation prévoit en outre de stimuler les facteurs d'innovation non technologique, tels le marketing ou le design (exemple du programme Design'In Pays de la Loire, conçu pour donner de la visibilité aux projets design régionaux et contribuer à structurer cette filière). Une trop forte augmentation du nombre de filières prioritaires pourrait accroître le risque d'une dispersion des moyens et réduire la lisibilité des secteurs cibles à haute valeur



ajoutée. Or il semble primordial que ces filières d'excellence soient identifiées au niveau national comme international afin de permettre d'attirer les capitaux nécessaires à leur croissance et de conquérir de nouveaux marchés une fois les processus d'innovation arrivés à maturité.

### ► Des pôles de compétitivité qui doivent intégrer complètement les PME

Dans cette logique de filières, le rôle des pôles de compétitivité est majeur. Conçus pour renforcer la compétitivité de l'économie et développer la croissance et l'emploi sur des marchés porteurs, ces « clusters orientés R&D » visent concrètement à promouvoir un environnement favorable à l'innovation, et à développer une stratégie de réseau en renforçant les liens entre l'entreprise, l'enseignement supérieur et la recherche, en bâtissant des partenariats ou des projets collaboratifs de recherche et développement.

Au niveau national, le conseil économique et social notait récemment que si les pôles de compétitivité avaient globalement stimulé l'innovation et la recherche des entreprises, se révélant être de puissants leviers de la compétitivité et du développement territorial, la formation restait encore trop peu intégrée dans les coopérations, de même que la coopération entre pôles se heurtait parfois à des politiques trop régionalistes. D'autre part, la polarisation qui devait se faire essentiellement vers les secteurs de pointe a aussi concerné des secteurs plus traditionnels, misant davantage sur la proximité que sur l'excellence. Thierry Madiès et Jean-Claude Prager, dans leur rapport « Innovation et compétitivité des régions », préconisaient également de recentrer la politique des pôles de compétitivité.

Dans la région, les pôles de compétitivité sont globalement très bien perçus par les entreprises adhérentes, dont la plupart ont un projet de recherche et développement en cours. La mise en réseau des acteurs et l'effet de levier sur la dynamique de collaboration entreprises/laboratoires de recherche sont appréciés, comme l'offre de services (accès aux experts,...). La récente évaluation du cabinet CM International conclut que les pôles Elastopôle, EMC2 (Ensembles métalliques et composites complexes) et Images et réseaux ont véritablement atteint leurs objectifs. Génie civil Ouest et le Pôle Enfant devraient réétudier leur configuration. De plus, les pôles intègrent une infirme minorité de PME

même s'ils sont dans une dynamique d'intégration favorable (+ 50 % entre 2006 et 2007). En effet, les 460 PME impliquées dans les neuf pôles régionaux représentent 5 % de l'emploi dans ces pôles alors que les PME emploient 59 % de l'emploi régional. L'impact des pôles de compétitivité étant majeur pour le développement de l'innovation dans les PME locales, il est nécessaire de développer leur intégration et surtout de réfléchir aux modalités de transmission de l'innovation vers les PME non intégrées.

Les derniers tableaux de bord des pôles de compétitivité, établis par la Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement et à l'attractivité régionale - ex DIACT) pour l'année 2007 révèlent des situations quantitativement très différentes à l'égard de la recherche. Ainsi, le nombre de chercheurs d'organismes publics de recherche (dont les écoles et universités) impliqués dans un projet labellisé par le pôle varie de 373 pour le pôle Images et Réseaux (implanté principalement en Bretagne, mais avec des extensions à Nantes ou Laval) ou 254 pour le pôle Génie civil Ouest, à 3 seulement pour le Pôle Enfant. Le nombre de brevets déposés en 2007 dans le cadre de projets labellisés par le pôle n'est pas toujours connu, mais il est généralement faible, parfois nul, et atteint 4 pour le pôle Atlantic Biothérapies.

### ► L'innovation : un concept beaucoup plus large que la recherche et développement

Recherche et innovation sont très liées car les entreprises qui font de la recherche sont également celles qui peuvent le mieux développer des produits innovants. Cependant, le concept d'innovation est bien plus large car il prend en considération la diffusion de la recherche au sein des entreprises ainsi que des changements non technologiques (évolution d'organisation, de commercialisation, etc.). L'enquête française CIS 2006 réalisée par le Sessi, au niveau national, sur la période 2004-2006 auprès des entreprises industrielles de 20 salariés ou plus révèle que, quel que soit le type d'innovation considéré (produits et procédés, organisation, marketing), c'est le secteur de la pharmacie, parfumerie et entretien qui est le plus sujet à l'innovation (85,5 % des entreprises de ce secteur sont innovantes). Or, ce secteur est une spécificité marquée de la Mayenne-Nord et Est (où il pèse 8 fois plus que dans le reste de la région), mais aussi de la Sarthe-Nord, de Saumur-Baugé





ou du Segréen-Sud-Mayenne. Les autres secteurs comptant également - au niveau national - les plus fortes proportions d'entreprises innovantes sont le secteur de la chimie, caoutchouc, plastiques (autre spécificité du Segréen-Sud-Mayenne, et présent également en Sarthe-Nord) et le secteur des équipements du foyer (spécificité de la Vendée-Est, principalement, mais aussi de la Sarthe-Sud, de la Mayenne-Nord et Est et du Choletais), qui est aussi le second secteur concerné par les innovations en marketing.

Outre la pharmacie, parfumerie, entretien, l'innovation en produits et procédés concerne en second lieu les secteurs des équipements et des composants électriques et électroniques : or les composants sont encore une spécificité du Segréen-Sud-Mayenne, mais aussi de la Sarthe-Nord et de la Sarthe-Sud, cette dernière zone d'emploi étant également spécifique en équipements électriques et électroniques. Quant à l'innovation en organisation, le second secteur concerné est la fabrication des matériels de transport (hors automobile, donc principalement les industries aéronautique et navale). Ce secteur est très spécifique de la zone d'emploi de Saint-Nazaire, mais aussi de la Vendée-Ouest et de la Vendée-Est.

Les sociétés de l'industrie manufacturière innove plus fréquemment que celles des services marchands. Ce constat se nuance quand on le décline par type d'innovation : il se vérifie pour les innovations dans des prestations nouvelles ou des procédés d'élaboration ; en revanche, les sociétés de services choisissent de rénover leur organisation aussi fréquemment que celles de l'industrie et innove plus souvent en marketing. Quand on procède à des découpages adaptés à l'étude de l'innovation au sein de ces deux grands secteurs, le constat général d'innovation plus fréquente dans l'industrie que dans les services peut s'inverser. Dans les « services

technologiques », la part des sociétés innovantes (80 %) est plus élevée que dans « l'industrie de haute technologie » (66 %), avec laquelle ces services travaillent souvent en symbiose, à l'exemple de la recherche et développement associée à l'industrie pharmaceutique. En revanche, cette part est plus faible dans les « services d'accueil ou d'appui » (40 %) que dans « l'industrie de basse technologie » (51 %). Il est donc important de ne pas négliger le rôle des services dans le développement de l'innovation régionale et ce, d'autant plus que les services sont composés en grande majorité de PME et ont un impact local de plus en plus important.

Les moteurs de la croissance régionale et locale sont multiples et il est essentiel de conserver un équilibre entre toutes les composantes (industrie et tertiaire, entreprises structurantes et PME, entreprises liées à des groupes ou entreprises locales, entreprises innovantes et entreprises de main-d'œuvre). Cependant, la région est marquée par un tissu de PME dynamiques qui donne un poids important à l'ancrage territorial des activités mais peut se révéler une faiblesse lorsqu'il s'agit de développer une stratégie internationale et d'innover. Dans ce contexte, tous les territoires ne sont pas logés à la même enseigne. Pour certains, le dynamisme local est net et équilibré, pour d'autres, les moteurs de croissance peuvent présenter quelques faiblesses et méritent d'être renforcés par d'autres filières industrielles ou de service. L'attractivité des territoires repose plus que jamais sur la diversité du tissu de PME/PMI et l'environnement dynamique qu'elles sont en capacité d'impulser autour d'elles, en s'appuyant, notamment, sur les établissements de formation et de recherche. Les conditions d'accessibilité, tous types de réseaux confondus, le niveau d'équipement et de service des territoires demeurent enfin des facteurs incontournables pour favoriser cette attractivité locale.

## » Les enjeux :

- ▶ Favoriser la pérennité et le développement des entreprises exportatrices
- ▶ Bénéficier de nouvelles opportunités de développement
- ▶ Aider les entreprises à intégrer les démarches internationales dans leur stratégie globale

## » LES ENTREPRISES DES PAYS DE LA LOIRE : UNE DÉMARCHÉ À POURSUIVRE VERS L'INTERNATIONAL

Le positionnement de la région à l'export apparaît faible au regard de ses performances économiques globales. Pourtant, derrière cet indicateur agrégé se cachent de profondes disparités sectorielles et territoriales. Ainsi, si le commerce de gros et la fabrication de machines et équipements sont toujours très présents, le poids des industries agroalimentaires a tendance à se réduire. Parallèlement, de nouvelles opportunités de développement apparaissent notamment dans les services aux entreprises.

Les entreprises exportatrices les plus performantes sont celles qui présentent les ratios financiers les plus favorables et qui soutiennent un haut niveau de recherche et développement. Ces entreprises sont, le plus souvent, localisées dans le sud de la région. De nombreuses entreprises souhaitent se lancer à l'export mais peinent à structurer leur démarche, il apparaît donc vital de soutenir leurs projets sur des horizons de moyen ou plus long terme. Les entreprises importatrices sont souvent les mêmes que celles qui exportent, ces dernières étant rentrées de plain-pied dans une démarche globale d'internationalisation.

L'économie des Pays de la Loire connaît une croissance importante en termes de valeur ajoutée comme d'emploi. Cette croissance repose sur une certaine diversité sectorielle ainsi que sur un tissu d'entreprises relativement équilibré. Mais à l'heure actuelle, le tissu productif régional semble se développer en priorité sur le marché intérieur et reste insuffisamment tourné vers l'extérieur. La position excentrée de la région par rapport à l'Europe peut être un élément d'explication de cette faiblesse des échanges. Avec l'émergence des pays asiatiques et d'Europe centrale, il semble essentiel que la région puisse

améliorer son positionnement à l'exportation pour bénéficier de nouvelles opportunités d'ouverture de larges marchés mondiaux. La crise récente a déjà eu des impacts sur certains secteurs et territoires notamment ceux le plus tournés vers les exportations. Elle fera sans doute évoluer le positionnement des entreprises et des activités même si à l'heure actuelle, il est difficile de connaître les évolutions à venir. Malgré tout, le développement international est une source de croissance pour les entreprises et les territoires de la région.

### ▶ Des échanges extérieurs qui rattrapent leur retard

Avec 4,4 % des exportations nationales en 2008, la région des Pays de la Loire n'est qu'au 9<sup>e</sup> rang des régions exportatrices. Elle est au 8<sup>e</sup> rang des régions importatrices avec 4,6 % des importations nationales. Ce manque de dynamisme des échanges extérieurs est en décalage comparé au poids économique de la région (5<sup>e</sup> rang dans le PIB national). Néanmoins, les Pays de la Loire connaissent depuis 4 ans une forte progression de leurs exportations. Au cœur du Grand Ouest et aux portes de l'Europe, la région est la première exportatrice du Grand Ouest devant l'Aquitaine. Elle exporte davantage que les deux régions Bretagne et Poitou-Charentes réunies.

La région exporte principalement des équipements mécaniques (18 %), des produits

issus des industries agricoles et alimentaires (17 %), des produits de l'industrie automobile (11 %) et des productions liées aux constructions navales, aéronautiques et ferroviaires et à la fabrication de motos (11 %). Elle importe essentiellement des combustibles et carburants (29 %), et des produits des industries agricoles et alimentaires (10%). Conformément à la situation française, la majorité des échanges s'effectue avec l'Union européenne (notamment l'Allemagne). Les marchés à l'export de la région se localisent à 71 % en Europe et à 54 % dans la zone euro. Ceux à l'import se situent pour la moitié en Europe et 36 % dans la zone euro. L'Afrique est le deuxième continent partenaire des Pays de la Loire avec des échanges de l'ordre de 5 % des exportations et de 14 % des importations.





## ► Enjeu 1 : Favoriser la pérennité et le développement des entreprises exportatrices

Le développement des entreprises des Pays de la Loire à l'international est un enjeu important pour la performance de l'économie, des territoires et pour la structure de l'appareil productif régional. Les plus grandes entreprises régionales sont déjà largement positionnées à l'export. Il est important de comprendre les facteurs de leur dynamisme et les freins à leur développement international afin de pouvoir favoriser leur croissance et améliorer les synergies avec les autres entreprises exportatrices.

En 2006, 5 % des entreprises régionales ont déclaré un chiffre d'affaires à l'export. Parmi elles, 4 250 ont un chiffre d'affaires global significatif c'est-à-dire de plus de 500 000 euros par an. Cependant, le poids des entreprises exportatrices par rapport à l'ensemble est moins important qu'en France (hors Île de France). Il concerne 19% des entreprises régionales à l'export contre 22% au niveau national. Malgré tout, les entreprises de la région font preuve d'un certain dynamisme. Le chiffre d'affaires des entreprises exportatrices régionales (cf. méthodologie) croît de 17,2 % alors que celui de leurs homologues nationales augmente seulement de 8,7 %. Pour autant, la part du chiffre d'affaires total réalisé par les entreprises exportatrices de la région reste stable à 48,6 % contre 52,7 % pour la France. Au final le taux d'exportation de la région stagne à 9,6% en deçà du taux national.

### ► Une concentration sectorielle qui tend à s'accroître

Les exportations régionales sont largement concentrées dans quelques secteurs. En effet, une entreprise exportatrice sur quatre est présente dans le commerce de gros et intermédiaires. Certains groupes industriels utilisent leur filiale grossiste pour exporter. Le poids de ce secteur est au même niveau que celui de la France (hors Île de France), soit plus de 40 %. Les secteurs du travail des métaux et des services fournis principalement aux entreprises comptent chacun près d'une entreprise exportatrice sur dix. Malgré un poids moindre dans les exportations globales, les entreprises exportatrices peuvent fortement peser dans certains secteurs. C'est le cas des industries chimiques et du papier carton où respectivement plus de 7 entreprises sur 10 se consacrent à l'export.

Au cours des dernières années, la concentration s'est renforcée. Ainsi, la part des 5 premiers secteurs exportateurs que sont le commerce de gros, la fabrication de machines et d'équipement, la fabrication de matériel de transport, les industries agroalimentaires et le travail des métaux, passe de 50,3 % en 2001 à 60,9 % en 2006. Plus de 80 % du chiffre d'affaires à l'exportation est le fait de 11 secteurs en 2006 contre 66,6 % en 2001.

#### Les exportations concentrées dans quelques secteurs

Secteur	Poids du secteur en termes de chiffre d'affaires à l'exportation	Poids cumulé des premiers secteurs
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	17,1 %	17,1 %
Fabrication de machines et équipements	16,7 %	33,9 %
Fabrication d'autres matériels de transport	12,1 %	46,0 %
Industries alimentaires	9,8 %	55,8 %

Source : Insee – Ficus 2006

### ► Les secteurs qui renforcent leur position à l'export

Le développement des exportations présente une réelle opportunité pour le développement des territoires. Cependant, peu de secteurs présentent les conditions nécessaires pour se lancer à l'international. Les exportations en Pays de la Loire reposent majoritairement sur quelques

secteurs traditionnels. Certains secteurs ont renforcé leur position à l'export au cours du temps, d'autres ont eu tendance à se retirer des marchés mondiaux. En effet, les entreprises présentes sur les marchés étrangers même si elles bénéficient largement des retombées de cette ouverture doivent pouvoir supporter les conditions de ces marchés, la conjoncture étrangère et la concurrence internationale.

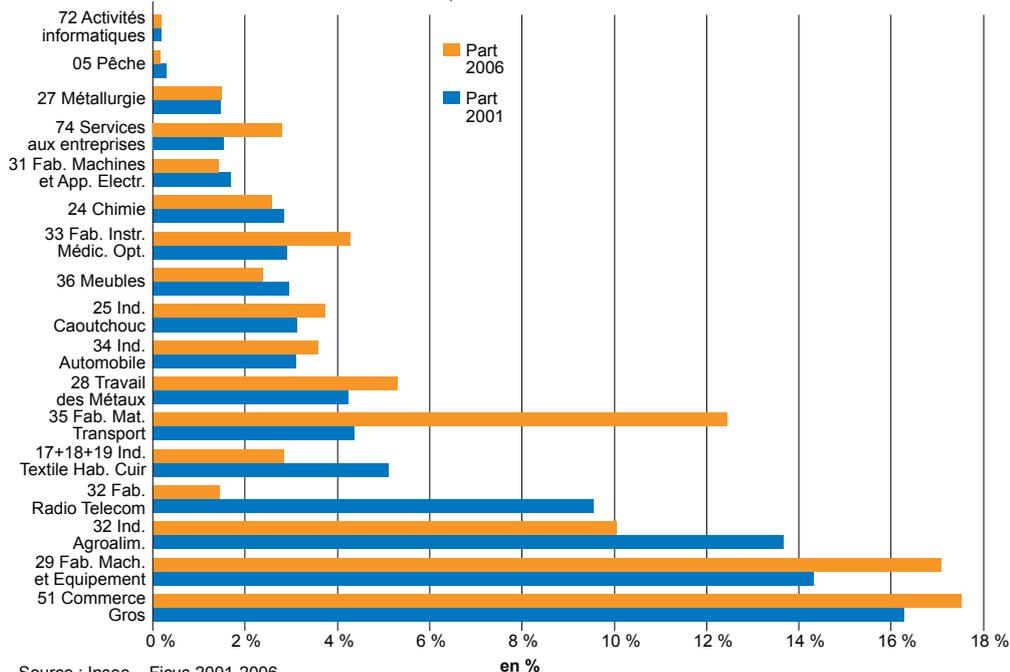


Les industries agroalimentaires restent dominantes malgré un poids inférieur de 4 points à celui de 2001. On relève le recul très important des activités de main-d'œuvre telles

que la fabrication d'équipements de radio télécommunication qui passe du 4<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> rang et les industries du textile, de l'habillement du cuir et de la chaussure (5<sup>e</sup> rang au 11<sup>e</sup> rang).

### Commerce de gros et fabrication de machines et équipements toujours très présents à l'export

Poids des secteurs en termes de chiffre d'affaires à l'exportation



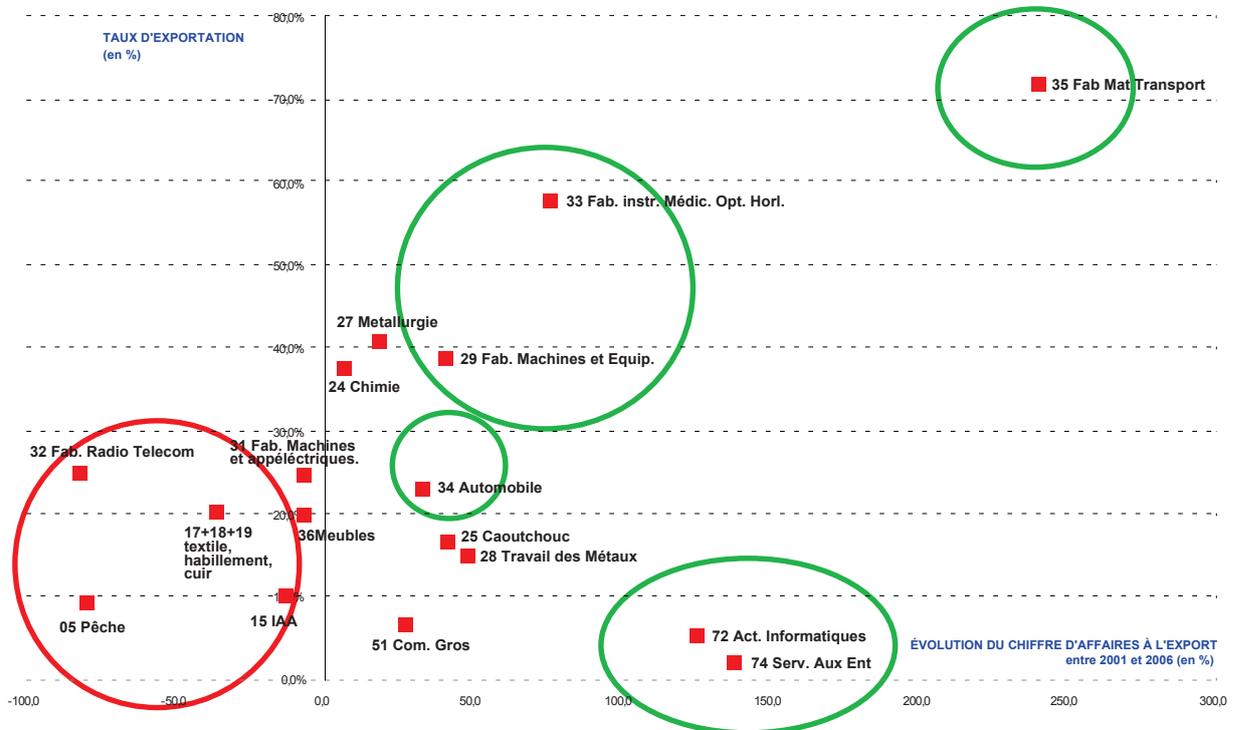
La fabrication de matériels de transport, de matériels médicaux, de machines et équipements ainsi que l'automobile apparaissent comme les secteurs ayant un haut niveau d'exportation et de très bonnes performances sur la période récente. Les secteurs informatiques et des services aux entreprises laissent apparaître également de bonnes performances mais sont des secteurs exportateurs plus récents. Par contre, certains secteurs exportateurs plus traditionnels, comme la fabrication d'appareils de radio et télécommunication, l'habillement-textile-chaussure, les industries agro-alimentaires et la pêche, voient leur chiffre d'affaires à l'exportation se contracter de manière importante. Or ces secteurs sont présents à l'export depuis longtemps. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont les secteurs régionaux les plus anciens à l'export. Dans ces secteurs, trois entreprises sur quatre exportent depuis plus de 10 ans, soit 20 à 30 points de plus qu'au niveau régional. Ils comprennent des entreprises ayant pour la plupart une réelle stratégie et généralement une structuration

à l'export. Ce recul des exportations dans un contexte économique alors plutôt favorable (entre 2001 et 2006) peut poser des questions. En effet, des problèmes structurels, un mauvais positionnement à l'export ou une moindre compétitivité par rapport à la concurrence étrangère peuvent être à l'origine de ces positions de retrait.

Dans la région, les entreprises les plus performantes sont présentes dans les secteurs prépondérants en termes d'exportation, à l'exception des industries agroalimentaires où les entreprises ont connu des difficultés à l'export. Toutefois ce secteur développe aujourd'hui une stratégie d'ouverture sur l'étranger avec un positionnement en gamme orienté vers plus de valeur ajoutée. Compte tenu de son importance dans la région, il y a là un enjeu important pour le territoire. L'émergence de nouveaux secteurs comme la fabrication d'instruments médicaux et d'optique, et les activités de services offrent des perspectives encourageantes.



## Les industries de pointe : des secteurs exportateurs très performants



Source : Insee – Ficus 2001-2006

Note de lecture : Les secteurs les plus performants apparaissent en vert. Ce sont ceux qui connaissent les plus forts taux d'évolution de leur chiffre d'affaires à l'export. Parmi ceux-ci, on distingue deux groupes. Les secteurs traditionnels qui exportent depuis longtemps (fabrication de matériels de transport, fabrication de matériel médical, fabrication de machines et équipements) et présentent un taux d'exportation élevé. Les secteurs nouveaux à l'export (services aux entreprises, services informatiques) qui ont des taux d'exportation faibles. Les secteurs « faiblissants » sont en rouge. Il s'agit de secteurs traditionnels qui se sont désengagés des fonctions export et connaissent une évolution négative de leur chiffre d'affaires à l'export.

### Méthodologie

Afin de mener l'analyse des performances des entreprises, le champ d'investigation est réduit, en ne retenant que certains secteurs aux évolutions marquées ou atypiques selon le croisement entre l'évolution du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation et le taux d'exportation. Puis ces secteurs sont classés en deux groupes :

#### • Le groupe 1 « Secteurs performants » (cercles verts), est constitué de 7 secteurs :

- 29 Fabrication de machines et d'équipements
- 33 Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
- 34 Industrie automobile
- 35 Fabrication d'autres matériels de transport
- 51 Commerce de gros et intermédiaires du commerce
- 72 Activités informatiques
- 74 Services fournis principalement aux entreprises

#### • Le groupe 2 « Secteurs faiblissant » (cercles rouges), inclut 6 secteurs :

- 5 Pêche, aquaculture, services annexes
- 15 Industries alimentaires
- 17 Industrie textile
- 18 Industrie de l'habillement et des fourrures
- 19 Industrie du cuir et de la chaussure
- 32 Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication

L'analyse ne prend en compte que les entreprises des Pays de la Loire qui exportent et n'intègre donc pas les entreprises qui, à l'exemple d'Airbus, exportent à travers d'autres régions. Pour l'analyse de la dépendance, sont également comptabilisées les entreprises exportatrices ayant leur siège hors de la région et un établissement dans la région.

### Définition

**Taux d'exportation** : Chiffre d'affaires à l'export/Chiffre d'affaires total

Le **taux de valeur ajoutée** mesure la richesse créée ou apportée par les entreprises à l'issue des processus de production et de distribution. **Taux de valeur ajoutée** : Valeur ajoutée/Chiffre d'affaires

Le **taux de marge brute d'exploitation** est basé sur les seules ressources tirées du cycle d'exploitation, ce qui en fait un indicateur pertinent d'évaluation des performances industrielles et commerciales des entreprises. **Taux de marge brute d'exploitation** : Excédent Brut d'Exploitation / Chiffre d'Affaires

Le **taux d'autofinancement** exprime le flux potentiel de trésorerie dégagé pour 1€ de valeur ajoutée produite. **Taux d'autofinancement** : Capacité d'autofinancement/Valeur ajoutée

La **part de l'excédent brut d'exploitation absorbé par les frais financiers** mesure, quant à lui, l'indépendance financière de l'entreprise à l'égard des prêteurs.

Les **immobilisations incorporelles** figurant au bilan peuvent donner un éclairage sur l'effort de recherche et d'innovation des entreprises.

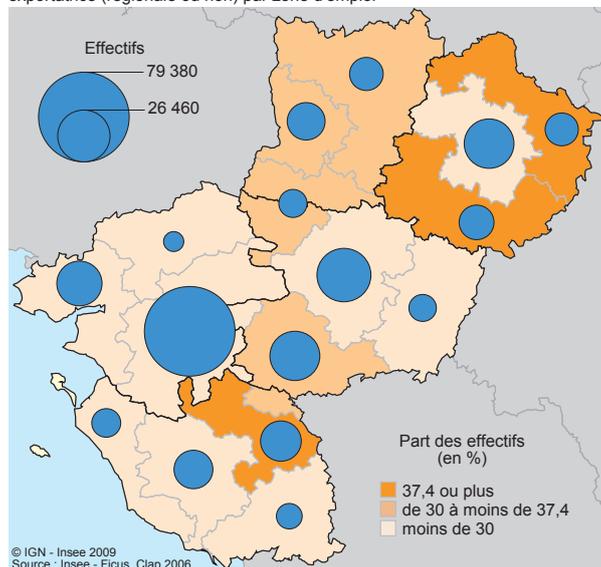
## ► Les entreprises exportatrices emploient 27 % des effectifs de la région

La concentration des entreprises exportatrices n'est pas que sectorielle, elle est également territoriale. En effet, les échanges extérieurs impactent très inégalement les territoires de la région, par l'activité et les emplois qu'ils génèrent, et participent pleinement à leur développement économique. Les entreprises exportatrices dont le siège est situé en Pays de la Loire emploient plus de 200 000 salariés (en équivalent temps plein) dont 84 % travaillent dans la région. Au sein de la région, ce sont ainsi 16 % des salariés qui travaillent dans un établissement d'une entreprise régionale qui exporte. Mais plus largement, en incluant l'ensemble des entreprises exportatrices, quelle que soit la région d'implantation de leur siège, ce sont 27 % des emplois des Pays de la Loire qui dépendent d'activités à l'export.

Près de la moitié de ces emplois sont localisés sur les zones d'emploi urbaines de Nantes, Angers et du Mans. Ainsi, Airbus, Manitou, Valeo Vision ou encore Valeo Systèmes Électriques font partie des plus grosses entreprises exportatrices et possèdent toutes un établissement implanté dans ces zones d'emploi urbaines. Ces territoires sont aussi ceux qui, au sein de la région, offrent les infrastructures les mieux adaptées aux échanges internationaux (aéroports, liaisons ferroviaires...). Toutefois, comme ils regroupent une part importante de l'emploi régional, le poids des emplois liés aux exportations y est relativement modéré voire inférieur à ce qu'il est au niveau régional (22 % contre 27 %). C'est en Sarthe-Nord, Sarthe-Sud et Vendée-Est que le poids des établissements dépendant d'une entreprise exportatrice est le plus élevé : près de 40 % des effectifs de ces zones. Y sont implantées en partie LDC Sablé, la société industrielle et commerciale de Cherré ou Bénéteau-Jeanneau notamment. À contrario, quelques territoires ne sont que peu tournés vers les exportations. Ainsi, seulement 18 % des effectifs de Vendée-Ouest sont employés dans un établissement d'une entreprise exportatrice et 22 % de ceux de Châteaubriant.

## L'emploi fortement lié aux activités d'exportation en Sarthe

Effectifs et part des effectifs des établissements dépendant d'une entreprise exportatrice (régionale ou non) par zone d'emploi



## ► Un emploi lié à quelques entreprises exportatrices en Vendée-Ouest et à Châteaubriant

Dans les Pays de la Loire, trois zones d'emploi apparaissent très concentrées ; elles présentent cependant des profils très différents : Sarthe-Sud, Châteaubriant et Vendée-Ouest. En Sarthe-Sud, 37 % des emplois dépendent d'une entreprise exportatrice, régionale ou non, soit l'un des taux les plus élevés de la région. Mais ce poids relève d'un nombre restreint d'entreprises. En effet, LDC Sablé, les fromageries Bel ou encore Charal sont des entreprises régionales qui possèdent sur ce territoire des établissements comptant chacun plus de 500 salariés. À contrario, Vendée-Ouest et Châteaubriant sont les deux zones d'emploi sur lesquelles l'emploi ne dépend que faiblement d'entreprises exportatrices. Toutefois, celui-ci est fortement concentré dans quelques entreprises telles que les Chantiers Bénéteau ou JH Industries par exemple en Vendée-Ouest ou la société fromagère de Bouvron sur Châteaubriant. Sur ces territoires, l'emploi lié à l'export est ainsi fortement dépendant de la bonne santé économique de ces quelques entreprises. À l'inverse, l'emploi des entreprises exportatrices n'apparaît pas concentré dans les zones d'emploi urbaines du Mans, d'Angers, de la Roche-sur-Yon mais surtout de Nantes en raison notamment de leur forte densité en entreprises exportatrices.





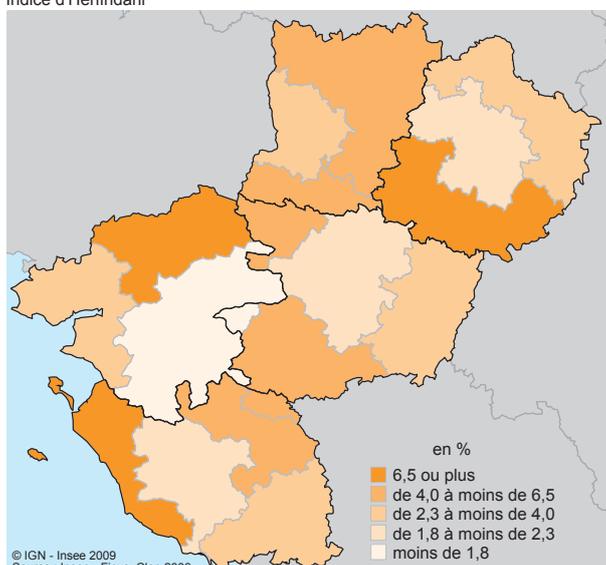
Cette concentration de l'emploi peut être source de dynamisme quand la bonne santé financière et le dynamisme international de ces quelques entreprises permettent de porter l'emploi. Il peut également refléter une certaine fragilité quand il se conjugue à une très forte spécialisation sectorielle rendant sensible la zone à des variations cycliques de grande ampleur.

### ► Un dynamisme plus important des secteurs exportateurs dans le sud

Les activités les plus dynamiques à l'export se concentrent sur certaines zones d'emploi, principalement celles de Nantes, de Vendée Est, et, dans une moindre mesure en Vendée-Ouest et autour des chefs-lieux. Enfin, la façade atlantique ressort, elle aussi, comme étant très dynamique, avec naturellement le secteur de la construction de matériel de transport et en particulier la construction navale. La dynamique territoriale semble moins favorable dans la partie nord de la région, là où une majorité d'établissements régionaux de la filière agroalimentaire sont installés.

#### Une concentration de l'emploi lié à l'export plus forte dans certaines zones d'emploi

Indice d'Herfindahl



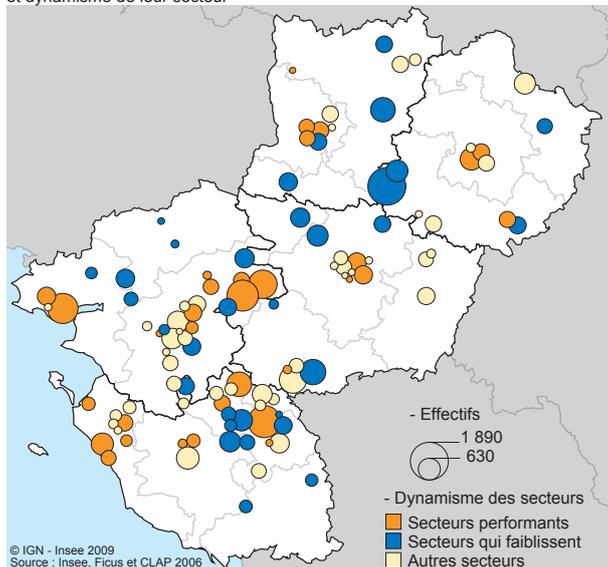
© IGN - Insee 2009

Source : Insee - Ficus, Clap 2006

Note de lecture : La concentration productive est évaluée ici par l'indice d'Herfindahl. Cet indice est minimal lorsque l'emploi est réparti équitablement sur de nombreux établissements. Il est maximal (égal à 1) dans le cas limite où il est concentré dans un seul établissement.

#### L'implantation territoriale des entreprises structurantes pour les exportations

Localisation, par établissement, des entreprises exportatrices en Pays de la Loire et dynamisme de leur secteur



© IGN - Insee 2009

Source : Insee, Ficus et CLAP 2006

### ► Des entreprises exportatrices liées aux centres de décision extérieurs

Un nombre significatif d'entreprises exportatrices de la région appartiennent à des groupes étrangers. Cela signifie que la région n'est pas à l'écart du développement des stratégies de conquête de groupes souhaitant prendre position sur le marché français. C'est indéniablement une chance pour l'économie régionale et pour le développement de ses échanges extérieurs. Pour autant, cela accroît la dépendance à l'égard de l'étranger avec le risque de délocalisation quelquefois brutale de l'activité. Mais c'est également un facteur de dynamisation des échanges.

De même, les exportations ligériennes sont favorisées par la présence de filiales à l'étranger. L'accompagnement des entreprises dans leurs démarches de prospection apparaît comme indispensable.

Dans les Pays de la Loire, ce sont près de 290 000 emplois qui dépendent d'une entreprise exportatrice et parmi eux, 38 % relèvent d'une entreprise dont le siège est localisé en dehors de la région. Ce pourcentage varie fortement selon les zones d'emploi. En particulier, dans les zones d'emploi vendéennes, ce poids est relativement faible avec seulement 9 % en Vendée-Est ou 13 % en Vendée-Sud. À l'inverse, à Saint-Nazaire, Sarthe-Nord ou Le Mans, plus de la moitié des emplois liés à l'export dépendent d'un centre de décision extérieur à la région. Mais plus largement, certaines entreprises, bien qu'ayant



leur siège implanté dans la région, peuvent dépendre de décisions externes. En effet, seule la moitié des entreprises des Pays de la Loire qui exportent sont indépendantes, soit une proportion légèrement moins importante qu'au niveau national (66 %). Les autres appartiennent pour 38 % d'entre elles à un groupe français et 7 % à un groupe étranger.

Avec moins de 15 % de son tissu industriel constitué d'entreprises à capitaux étrangers, les Pays de la Loire accusent un important retard dans ce domaine (19<sup>e</sup> rang des régions françaises). Au sein des 100 premières entreprises exportatrices, le capital d'une entreprise sur cinq est détenu par des capitaux étrangers. Pour la moitié d'entre elles, il s'agit de capitaux européens. Dans la majeure partie des cas, ces capitaux représentent plus de 80 % du capital total de l'entreprise. En moyenne, le chiffre d'affaires export de ces entreprises est plus important que celui des entreprises où les capitaux étrangers ne sont pas présents. Ainsi, les entreprises détenues par des capitaux étrangers représentent 27 % des exportations de ces 100 premières entreprises et seulement 15 % de leur chiffre d'affaires total.

### ► Des entreprises exportatrices souvent plus performantes

Les entreprises qui souhaitent se développer sur les marchés internationaux doivent se montrer relativement plus compétitives que les autres notamment en offrant des prix plus avantageux que leurs concurrentes mais également en proposant des produits dont le savoir-faire, la qualité, l'étendue de la gamme ou la valeur du service après-vente apportent un « plus ». Pour pénétrer ou se maintenir sur les marchés internationaux, ces entreprises doivent alors disposer d'une rentabilité économique et financière suffisante ainsi que des capacités d'innovation et de stratégie internationale.

Les entreprises exportatrices des «secteurs performants» (cf. méthodologie) laissent apparaître de meilleures performances industrielles et commerciales que leurs homologues nationales, que celles des «secteurs faiblissants» ainsi que celles qui n'exportent pas. Ainsi, les entreprises exportatrices de la région présentent un taux de marge de 5,7 % légèrement supérieur à celui des entreprises exportatrices du reste de la France (5,4 %). De même, les entreprises des «secteurs performants» présentent une situation financière plus favorable que leurs homologues des

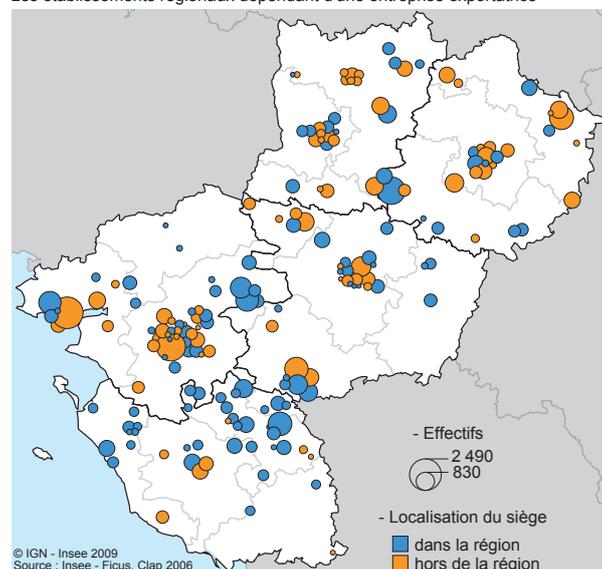
«secteurs faiblissants» ou non exportatrices. Leur taux d'autofinancement est plus élevé et elles apparaissent moins dépendantes à l'égard des prêteurs.

Les entreprises «performantes» et, plus particulièrement les secteurs ayant enregistré la plus forte croissance de leur activité export se démarquent également par une forte augmentation de leurs immobilisations incorporelles : Services aux entreprises, Fabrication de Matériel de Transport, ainsi que Fabrication d'instruments médicaux et d'optique. Parmi les entreprises des secteurs «faiblissants», on constate à l'inverse une érosion de cet élément du bilan, à l'exception notable des IAA où l'effort de recherche et d'innovation apparaît comme particulièrement important. C'est probablement une réponse de cette industrie aux crises sanitaires subies par le secteur des viandes, perturbations qui expliquent également le recul de l'activité à l'export. On peut donc considérer que ce critère est discriminant dans les performances à l'export.

Par contre, les entreprises exportatrices ne semblent pas dégager de taux de valeur ajoutée plus fort que les entreprises qui n'exportent pas, ce ratio varie plutôt en fonction du positionnement des entreprises. Par exemple, les industries agroalimentaires exportatrices régionales ont un taux de valeur ajoutée inférieur de 3,6 points à

### Des centres de décisions plus fréquemment régionaux sur le territoire vendéen

Les établissements régionaux dépendant d'une entreprise exportatrice



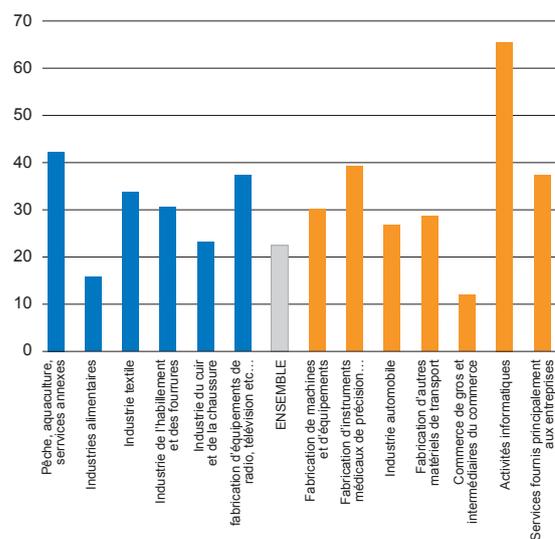


celui de leurs homologues nationales et inférieur de près de 9 points à celui des entreprises non exportatrices de la région. Cela s'explique notamment par un positionnement régional sur des gammes de produits de première et seconde transformation à faible valeur ajoutée. À l'inverse,

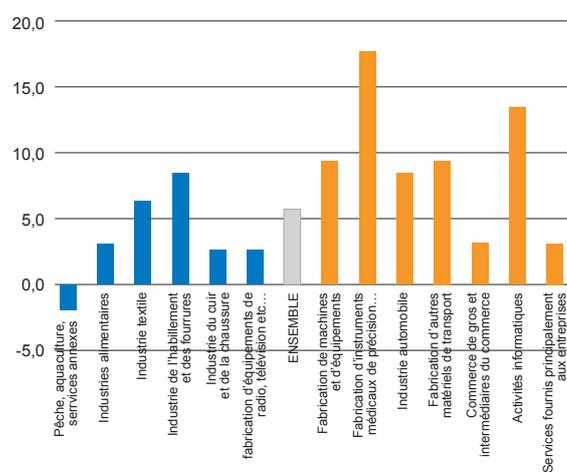
le secteur de la fabrication d'équipement de radio télévision de la région, dont le recul en terme de chiffre d'affaires à l'exportation est le plus important, se caractérise par un taux de valeur ajoutée des entreprises exportatrices supérieur aux autres entreprises du secteur.

### Des entreprises exportatrices qui présentent de meilleurs ratios financiers

Taux de Valeur Ajoutée VA/CAHT en 2006



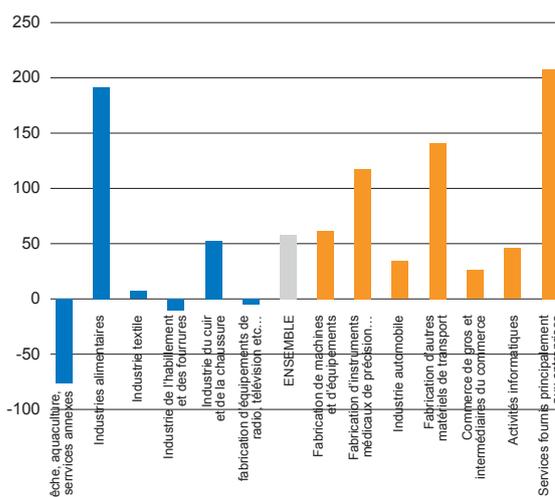
Taux de Marge Brute en 2006



### ► Des perspectives de développement encourageantes

En 2006, plus de la moitié des exportateurs envisagent d'exporter vers de nouveaux pays. Deux secteurs d'activités se distinguent par une forte proportion à envisager de nouvelles zones export : les industries des équipements électriques et électroniques et les industries de l'habillement et de la fourrure. En règle générale, les nouveaux pays vers lesquels souhaitent exporter les établissements sont des pays de l'Union Européenne. Les pays de l'est ou les nouveaux entrants dans l'Union Européenne sont cités plusieurs fois. Seuls les établissements du secteur de l'agriculture sont proportionnellement plus nombreux à envisager de se tourner vers les pays asiatiques. Bien que la région laisse apparaître un retard en termes d'exportations, elle dispose néanmoins d'un potentiel de croissance important dans certains secteurs déjà bien positionnés à l'export. Il est essentiel que ces secteurs qui couvrent la majeure partie des exportations régionales puissent maintenir les ressorts de leur croissance notamment en poursuivant leur démarche en termes de recherche et développement et d'extension vers de nouveaux marchés à l'export.

Évolution Immobilisations Incorporelles



Source : Insee - Ficus 2006



## ► Enjeu 2 : Bénéficiaire de nouvelles opportunités de développement

À l'heure actuelle, les exportations de la région sont très concentrées sur un petit nombre d'entreprises et dans un petit nombre de secteurs. Au-delà de ces entreprises déjà présentes depuis longtemps à l'export, il est nécessaire de se poser la question du renouvellement du tissu d'entreprises exportatrices. L'arrivée de nouveaux secteurs ou de nouvelles entreprises à l'export offre de nouvelles opportunités de développement pour la région et pour les territoires.

Un enjeu important pour les Pays de la Loire consiste donc dans le renouvellement et l'accroissement du « stock » d'entreprises

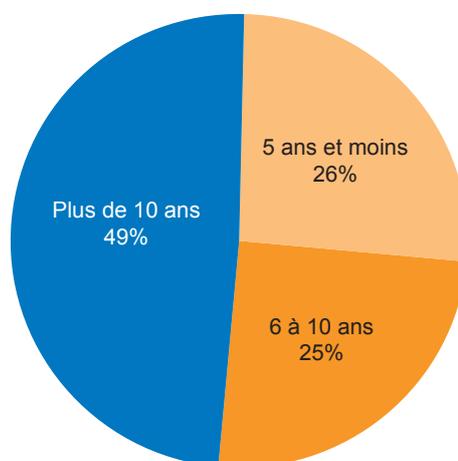
exportatrices. Or, le nombre d'exportateurs a tendance à diminuer au fil des ans, le nombre de « sortants » étant supérieur aux « nouveaux entrants ». Cette tendance générale est d'ampleur très inégale selon les bassins d'emploi étudiés. Dans les zones d'emplois de Nantes et d'Angers, le nombre d'établissements exportateurs augmente très fortement. La zone d'emploi de la Roche-sur-Yon enregistre, quant à elle, le plus fort taux d'augmentation (20 % contre 10 % pour l'ensemble de la région). En revanche, trois zones d'emplois (le Choletais, Mayenne-Nord-Est et Châteaubriant) affichent un recul assez significatif.

### ► Identifier les secteurs clefs porteurs de potentiels de développement à l'international

Un quart des exportateurs de la région peuvent être qualifiés de « nouveaux » c'est-à-dire que leur activité export a démarré il y a moins de 5 ans. La proportion de « nouveaux exportateurs » est un indicateur pertinent du dynamisme d'un secteur et peut représenter un potentiel de développement pour les années à venir à condition de pérenniser la démarche. Les secteurs les plus actifs en terme de création de jeunes exportateurs sont les services (services aux entreprises, conseils, activités informatiques, etc.) avec une proportion d'exportateurs récents de plus de 40 %.

Ces « nouveaux » exportateurs sont très présents dans les zones d'emplois du Mans, de la Roche-sur-Yon, de Vendée-Sud et de Nantes. Dans ces zones, près d'un exportateur sur trois est un nouvel exportateur alors qu'en Choletais, Segréen-Sud-Mayenne, Vendée-Est et Mayenne-Nord, ils sont à peine un sur cinq.

#### Depuis quand exportez-vous ?



Source : CRCI des Pays de la Loire/ SIRE observatoire international des entreprises édition 2007

### ► Les services : un fort potentiel de développement pour l'exportation

Le secteur des services aux entreprises connaît depuis 2001 une très forte augmentation de son nombre d'entreprises exportatrices ainsi que de son chiffre d'affaires à l'export. Ce dernier a plus que doublé en cinq ans mais porte seulement le poids de ces secteurs à moins de 3 % du chiffre d'affaires export de la région. Le taux d'exportation, soit la part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises,

reste également très modéré (inférieur à 5 %). Les entreprises débutantes à l'export y sont beaucoup plus nombreuses (35 % soit 5 points de plus que la moyenne). À l'inverse, ce secteur compte une moindre proportion d'entreprises structurées (12 % contre 18 % en moyenne). Cependant, les dirigeants s'impliquent fortement dans l'action export puisque un sur quatre y consacre plus de 50 % de son temps (contre 1/6





Zone d'emploi	2006			
	Plus de 10 ans	6 à 10 ans	5 ans et moins	TOTAL
Nantes	42 %	27 %	31 %	100 %
Saint-Nazaire	44 %	30 %	26 %	100 %
Chateaubriant	55 %	21 %	24 %	100 %
Angers	51 %	25 %	24 %	100 %
Choletais	53 %	30 %	17 %	100 %
Saumur-Baugé	50 %	26 %	24 %	100 %
Segreen-Sud-Mayenne	63 %	21 %	16 %	100 %
Laval	51 %	20 %	29 %	100 %
Mayenne-Nord-et-Est	59 %	21 %	20 %	100 %
Le Mans	42 %	25 %	33 %	100 %
Sarthe-Nord	63 %	17 %	20 %	100 %
Sarthe-Sud	59 %	14 %	28 %	100 %
Roche-Sur-Yon	49 %	20 %	31 %	100 %
Vendée-Est	55 %	28 %	17 %	100 %
Vendée-Sud	48 %	22 %	30 %	100 %
Vendée-Ouest	56 %	23 %	21 %	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>49 %</b>	<b>25 %</b>	<b>26 %</b>	<b>100 %</b>

Source : CRCI des pays de la Loire / SIRE observatoire international des entreprises édition 2007

dans l'industrie). De même, 37 % des entreprises disposent d'un service export contre seulement 32 % dans l'industrie. Ces chiffres montrent la prise de conscience des acteurs face aux enjeux d'extension de leur marché.

Les très petites entreprises sont très présentes dans ce secteur puisque 80 % des entreprises ont moins de 5 salariés. Les exportateurs du secteur ont un profil bien spécifique et se concentrent parmi les plus grosses structures. Ainsi, 60 % des entreprises exportatrices ont plus de 10 salariés, dont les deux tiers emploient entre 10 et 49 salariés. Les très petites entreprises représentent cependant 40 % des exportateurs du secteur mais seulement 2 % des effectifs. À titre de comparaison dans le secteur de l'industrie, la part des TPE dans les exportateurs du secteur n'est que de 17 %.

Ce secteur investit beaucoup en moyens marketing. A titre d'exemple, 53 % disposent d'une plaquette commerciale en langue étrangère (contre 44 % en moyenne dans la région), 43 % d'un site Internet en langue étrangère (contre 39 % en moyenne), 39 % déclarent répondre à des appels d'offre internationaux (contre 29 % en moyenne).

La répartition géographique du chiffre d'affaires export montre une plus grande diversité que la moyenne des entreprises régionales, les

clients non européens de ces entreprises étant plus nombreux. Ainsi, l'Amérique représente environ 15 % de l'activité export contre seulement 6 % pour la moyenne des exportateurs ligériens. De même l'Asie affiche 11 % contre 5 % en moyenne. Cette meilleure répartition sur les marchés mondiaux montre le bon positionnement des entreprises régionales pour développer leurs activités exportatrices.

Pour la moitié des chefs d'entreprises, leur activité export a augmenté au cours des dernières années. Pour 10 % d'entre eux, il s'agit même d'une « nette augmentation ». 40 % déclarent que l'impact de l'activité export sur leur activité globale a été très positif (contre 32 % dans l'industrie) Enfin, 80 % expriment des perspectives de développement de leur activité export, notamment pour élargir les marchés sur lesquels ils sont présents, mais aussi pour développer des collaborations et renforcer leur organisation interne et leurs réseaux.

Même si sa présence à l'export reste encore marginale, le secteur des services présente un potentiel de croissance et un positionnement concurrentiel plus favorable que l'industrie vis-à-vis des marchés mondiaux. Il s'agit sans doute d'une réelle opportunité pour la région d'améliorer ses performances à l'export en s'appuyant notamment sur quelques entreprises leaders dans des secteurs à fortes croissances



(Eurofins Scientific) ou des entreprises en fort développement (Vivalis). D'autre part, les métropoles peuvent entraîner des dynamiques propres de captation d'entreprises de services souhaitant adopter un positionnement de délocalisation de proximité de type « Nearshore » (l'exemple de l'implantation récente d'Accenture sur Nantes Métropole illustre cette stratégie), rejoindre un secteur ayant atteint une taille critique (Amaguiz dans le service d'assurance par téléphone, Fidelia-Assistance) ou encore attirer des entreprises souhaitant implanter un siège social régional, inter-régional, ou délocaliser leur siège social parisien.

### ► Assurer le développement des « Petites et Moyennes » Entreprises

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) pèsent très fortement dans l'économie régionale (59 % des emplois contre 56 % en France de province). Elles contribuent au dynamisme de l'emploi et à la diffusion de la croissance sur l'ensemble du territoire. Mais ces entreprises sont très peu présentes à l'export. Soutenir la croissance des PME notamment en leur facilitant l'accès aux marchés à l'exportation et en soutenant leurs démarches de recherche et d'innovation pourrait permettre de renforcer leur poids parmi les entreprises exportatrices.

Il convient de rappeler que l'essentiel de l'activité export de la région est réalisé par un très faible nombre d'établissements. Ainsi, les quelques 150 grandes entreprises régionales exportatrices réalisent, à elles seules, la moitié du chiffre d'affaires export de la région. Les Petites et moyennes entreprises (PME) représentent 57 % des établissements exportateurs de la région et réalisent 44 % du chiffre d'affaire export. Les Très petites entreprises (TPE) ne contribuent au chiffre d'affaires export régional qu'à hauteur de 7%.

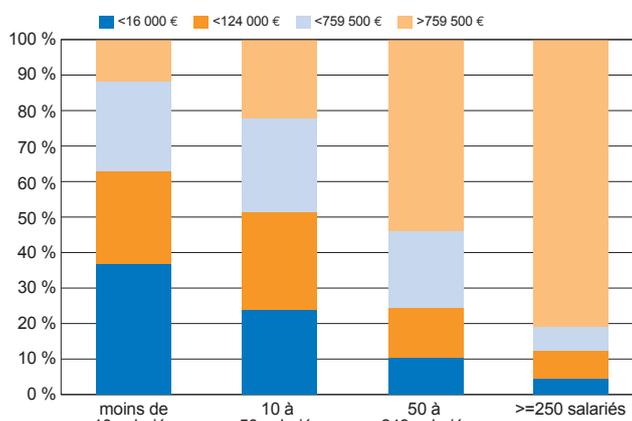
Alors que plus de 80% des grandes entreprises exportatrices affichent un chiffre d'affaires à l'exportation supérieur à 750 000 euros annuels, ce taux passe à 54 % parmi les « grandes PME » et à seulement 22% parmi les « petites PME ». Le potentiel de croissance à l'exportation est donc largement plus fort parmi les « grandes PME ».

Cependant, l'export ne représente qu'une part marginale de l'activité des PME, impactant en moyenne assez peu leur activité globale. Ainsi, le taux d'export est supérieur à 14 % pour la moitié des grandes entreprises, il n'est plus supérieur qu'à 6 % pour la moitié des « grandes PME ». Ces entreprises disposent donc de marges de développement importantes et il est essentiel de les aider à consolider leur positionnement à l'exportation. Ce sont les mêmes entreprises qui peuvent améliorer leur potentiel d'innovation et présenter des produits et services plus innovants sur les marchés internationaux. La croissance des Pays de la Loire repose en grande partie sur leur développement présent et à venir.

**Définition**  
**Grandes entreprises :**  
 250 salariés ou plus  
**Petites et Moyennes entreprises (PME) :**  
 10 à 249 salariés dont  
 Grandes PME de 50 à 249  
 salariés et Petites PME de 10  
 à 49 salariés  
**Très Petites entreprises (TPE) :**  
 moins de 10 salariés

### Un chiffre d'affaires à l'export qui varie beaucoup en fonction de la taille de l'entreprise

Chiffre d'affaires à l'export par taille d'entreprise



Source CRCI des pays de la Loire / SIRE observatoire international des entreprises édition 2007

## ►► Enjeu 3 : Aider les entreprises à intégrer les démarches internationales dans leur stratégie globale

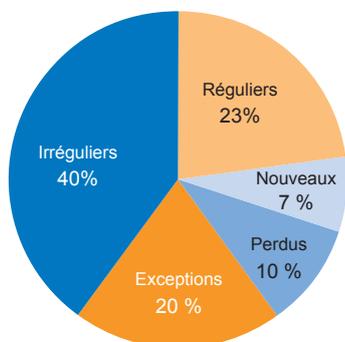
Pour une grande majorité des exportateurs, l'international ne représente qu'une part marginale de leur activité : ainsi, pour les trois quarts d'entre eux, le chiffre d'affaires export représente moins d'un tiers du Chiffre d'Affaires global.

Près de 6 500 établissements ont exporté au moins une fois entre 2001 et 2006, soit une proportion tout à fait convenable, si ce n'est qu'à peine un exportateur sur 4 le fait de manière régulière. Cette irrégularité traduit l'absence d'une stratégie de long terme et contribue fortement à la



## Deux cinquièmes d'exportateurs irréguliers en Pays de la Loire

Typologie des secteurs exportateurs (2002-2006)

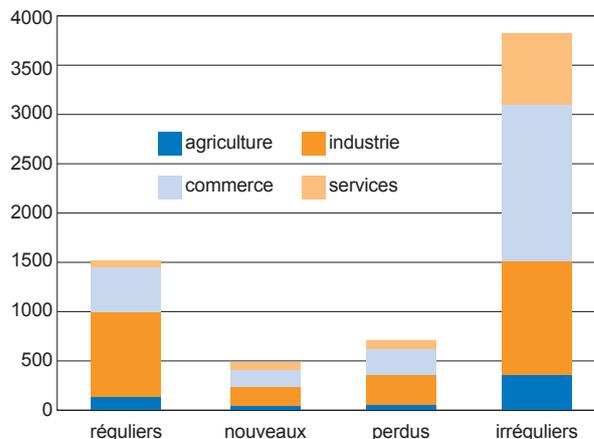


Source : CRCI des pays de la Loire / SIRE Observatoire international des entreprises édition 2007

relative faiblesse de la performance export régionale. L'insuffisance numérique des entreprises exportatrices ne suffit donc pas à expliquer les entraves au développement du chiffre d'affaires export de la région, le manque de régularité de la démarche export des entreprises joue également fortement. Ainsi, les exportateurs réguliers représentent moins d'un quart des entreprises exportatrices alors que les exportateurs irréguliers constituent 40 % des entreprises.

Il existe donc un vivier considérable d'entreprises dont les produits sont « exportables » (ils l'ont été au moins une fois) mais qui n'ont pas

## Des entreprises de services qui exportent moins régulièrement



Source CRCI des pays de la Loire / SIRE observatoire international des entreprises édition 2007

franchi l'étape de l'intégration de la démarche internationale dans leur stratégie globale.

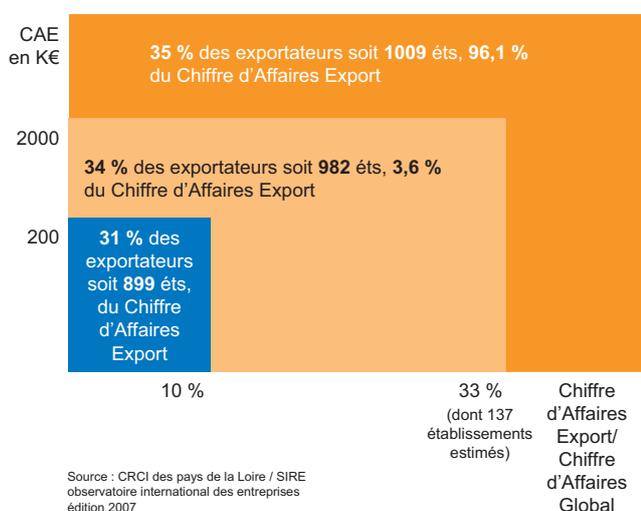
Parmi les exportateurs réguliers, on trouve une grande majorité d'établissements industriels (57%) suivis du secteur du commerce de gros (30%). A l'inverse, les services sont très présents dans la catégorie des irréguliers ou exceptionnels. La comparaison de la typologie export entre les secteurs révèle ainsi un profil particulièrement volatil au sein des services (moins de 10% d'exportateurs réguliers) alors que le secteur industriel en compte un tiers, l'agriculture un quart et le commerce environ un sur cinq.

### Méthodologie

#### Typologie des secteurs exportateurs

Les exportateurs ligériens peuvent être classés en trois catégories en fonction du montant et de la part du chiffre d'affaires export dans l'activité globale de l'entreprise :

- **les occasionnels** (carré en bas à gauche), pour lesquels l'export représente à la fois un montant et une part très faible de l'activité. Près d'un millier d'entreprises entre dans cette catégorie qui ne contribue quasiment pas au chiffre d'affaires export régional. Ce sont donc près d'un tiers d'exportateurs « invisibles » si l'on se limite à une analyse quantitative. L'un des enjeux pour le territoire peut être de les rendre « visibles » afin de déceler les acteurs clés de demain.
- **les potentiels** : ont une activité export qui commence à devenir significative soit en montant (plus de 200 000 euros annuels) soit en proportion du chiffre d'affaires global de l'entreprise (plus de 10%). Là encore, ce 2<sup>nd</sup> tiers des entreprises ne représente que quelques « pour cent » du chiffre d'affaires export régional (moins de 4%)
- **les structurés**, enfin, avec à peine plus d'un tiers des exportateurs réalisent la quasi-totalité du chiffre d'affaires export (96%).



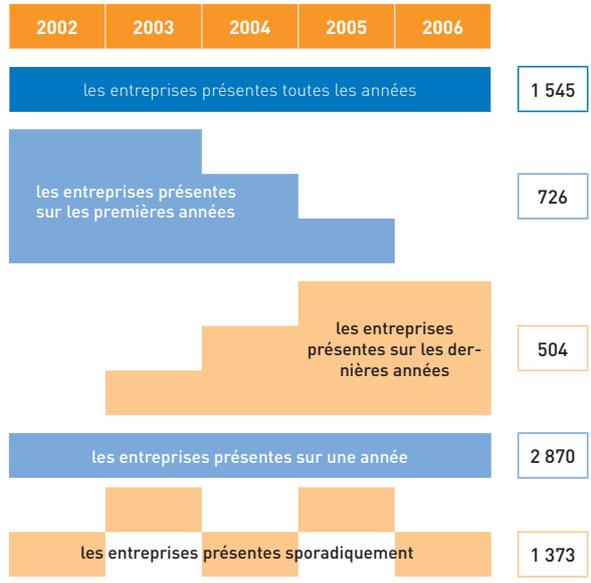


**La « fidélité » à l'export des entreprises des Pays de la Loire**

Si on s'intéresse à la « fidélité » à l'export des entreprises, il est également possible de classer les entreprises en trois catégories :

- les **réguliers** qui ont exporté chaque année entre 2001 et 2006
- les **irréguliers** qui ont exporté au moins deux fois entre 2001 et 2006
- les **exceptionnels** qui ont exporté seulement une année sur ces 5 ans
- les **perdus** qui ont exporté en début de période mais ont cessé
- les **nouveaux** qui ont démarré et continué à exporter au cours des 5 années.

La répartition des entreprises au sein de chacune des catégories fait apparaître un net déséquilibre au profit des « irréguliers » et « exceptionnels », traduisant donc une faiblesse de la « fidélité » à l'export de nos entreprises.



Source : CRCI des pays de la Loire / SIRE observatoire international des entreprises édition 2007



## ► Les importations : une autre dimension de l'internationalisation des entreprises

Il semble net que les entreprises des Pays de la Loire peuvent bénéficier d'opportunités pour développer leur activité à l'international. Cependant, les échanges rendent les entreprises plus dépendantes des marchés étrangers et à ce titre, peuvent les rendre plus fragiles. Dans un contexte d'augmentation et d'instabilité du prix des matières premières, de difficultés d'approvisionnement des produits intermédiaires ou même de qualité des produits achetés à l'étranger, il est important de connaître les importateurs de la région afin de mieux cerner leur dépendance vis-à-vis de l'étranger et leur fragilité potentielle.

Les 1000 plus gros importateurs se répartissent à part égale entre les établissements du secteur de l'industrie (essentiellement dans les secteurs des biens intermédiaires, avec une prépondérance des activités de mécanique/métallurgie, chimie, bois, papier puis des biens d'équipements et biens de consommation) et les établissements de Commerce de Gros. Cependant le comportement de ces établissements vis-à-vis de leurs importations, leurs perspectives et stratégies sont sensiblement différentes selon leur appartenance à l'un ou l'autre des secteurs. L'importation s'inscrit dans une démarche globale d'internationalisation : la grande majorité des plus gros importateurs sont également exportateurs. Ainsi, seuls 15 % (soit

une centaine d'établissements à peine) des 550 premiers importateurs industriels n'exportent pas. Dans le secteur du commerce, ce taux atteint 50%.

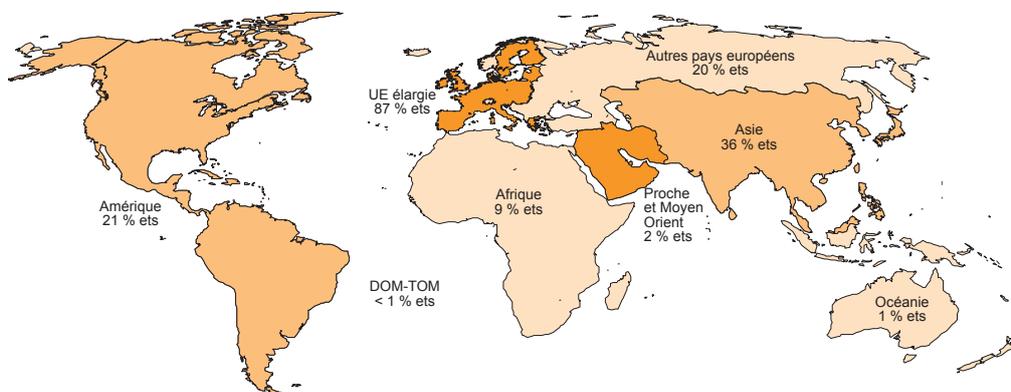
Par ailleurs, les importations ne représentent qu'une part minoritaire des achats pour la majeure partie des entreprises industrielles (une part inférieure à 50% des achats pour 60% d'entre elles). Au contraire, dans le commerce de gros, elles en représentent une grande part (une part des importations supérieure à 50% pour 60% d'entre elles).

### ► Plus de la moitié des établissements importent uniquement depuis l'Union Européenne

Neuf établissements sur 10 réalisent au moins une partie de leurs importations depuis un pays de l'Union Européenne. Seuls un tiers des établissements importent d'Asie, 20% du continent américain. Notons que seules quelques dizaines d'entreprises importent uniquement hors Union Européenne, essentiellement des établissements du Commerce de Gros. La Chine n'arrive ainsi qu'au 4<sup>e</sup> rang des pays fournisseurs derrière l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne et juste devant la Belgique.

#### Des importations largement issues de l'Union européenne

Part des établissements selon l'origine de leurs importations



© IGN - Insee 2009  
Source : CRCI des Pays de la Loire - SIRE observatoire international des entreprises, édition 2007

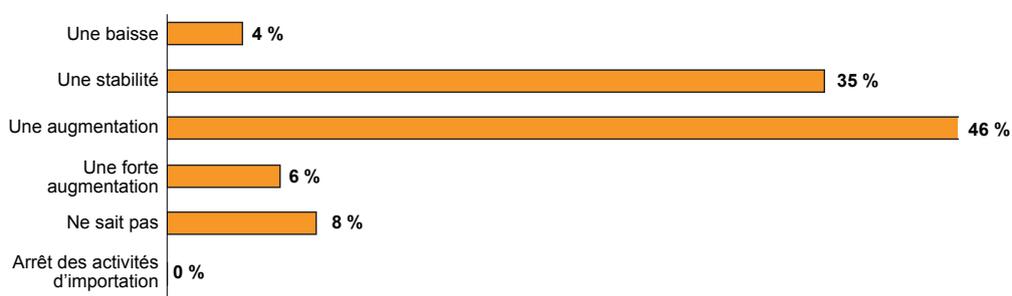


## ► Des importations intégrées à une chaîne de valeur globale

Seuls 10 % des Industriels n'importent que des produits finis. La plupart importent des produits de l'ensemble de la chaîne de valeur et un tiers n'importent que des matières premières. De manière logique, les entreprises de Commerce de Gros et les intermédiaires importent en grande majorité des produits finis uniquement.

L'essentiel des achats a lieu directement auprès des fournisseurs étrangers (+ 8%). Moins d'un quart passent par un intermédiaire et 18 % par des filiales ou sociétés dans lesquelles l'entreprise est actionnaire.

### Pensez-vous que le volume de vos achats à l'étranger connaîtra dans les prochaines années...



Source : CRCI des pays de la Loire / SIRE observatoire international des entreprises édition 2007

## ► Des perspectives de développement...

Plus d'un importateur sur deux envisage une augmentation du volume des importations à court terme, seuls 4% anticipent une baisse, un tiers une stabilité. Un importateur sur cinq envisage d'élargir le type de produits importés. Pour 30% d'entre eux, une évolution de leurs zones d'import est possible. En revanche, très peu envisagent la création d'une filiale ou la prise directe de participation auprès d'entreprises étrangères pour leurs achats (5%).

## ► .... malgré une prise de conscience de certains freins : la logistique est la principale difficulté.

Si la moitié des importateurs estime globalement faible le niveau de difficultés rencontrées dans le cadre de leurs importations, un certain nombre de freins demeurent : le coût du transport (difficultés fortes ou très fortes pour 30 % des importateurs), le respect des délais (21%), la qualité (forte ou très forte pour 10%).

Il apparaît qu'importations et exportations sont intimement liées et que les enjeux des échanges extérieurs se doivent d'intégrer les 2 dimensions. Le degré de dépendance des entreprises à l'égard des marchés extérieurs pour leurs approvisionnements dépend fortement de leur type d'activité et le degré critique de cette dépendance encore plus. En effet, au-delà de la part des importations dans les achats de l'entreprise, il convient de s'attacher à leur place dans le processus de production et à leur impact sur la valeur ajoutée mais aussi sur l'emploi (achat pour revente, achat de matière première, achat de composants intégrés à un processus de fabrication local) et à leur degré de substitutivité ainsi qu'à la vulnérabilité à l'égard des fournisseurs (pays, organisation de l'entreprise dans le pays : présence ou non de filiale, part du fournisseur dans les achats)

Il ressort une intention assez marquée des entreprises de renforcer la part de leurs importations et donc potentiellement leur niveau de dépendance alors que leurs perspectives de structuration et d'intégration notamment au travers de la création de filiales locales restent marginales mais semble-t-il en augmentation.





## ▶▶ PARTIE II :



### **Des transformations attendues sur l'emploi et les équilibres territoriaux**

- ▶▶ Organisation du territoire : lieux de vie, lieux de travail
  - ▶ Créer les conditions du développement de l'emploi dans les pôles principaux de la région
  - ▶ Le développement des pôles doit s'accompagner d'une rationalisation de l'espace
  - ▶ Maintenir un maillage de pôles d'emploi sur le territoire
  
- ▶▶ Le développement des entreprises est lié aux contraintes du marché du travail
  - ▶ Comment réduire les tensions durables sur le marché du travail ?
  - ▶ Attirer les cadres, un enjeu pour certains territoires
  - ▶ Développer les cycles scientifiques, techniques et industriels en lien avec les nouvelles filières innovantes
  - ▶ Mieux prendre en compte les compétences individuelles dans les recrutements
  
- ▶▶ La cohésion sociale au cœur du développement des entreprises
  - ▶ Réunir les conditions pour mieux prendre en compte l'emploi des seniors
  - ▶ Aider à l'intégration professionnelle des immigrés
  - ▶ Garantir des conditions d'emploi pérennes pour les femmes et les jeunes
  - ▶ Réinsérer les personnes en marge du marché du travail

## » Les enjeux :

- ▶ Créer les conditions du développement de l'emploi dans les pôles principaux de la région
- ▶ Le développement des pôles doit s'accompagner d'une rationalisation de l'espace
- ▶ Maintenir un maillage de pôles d'emploi sur le territoire

## » ORGANISATION DU TERRITOIRE : LIEUX DE VIE, LIEUX DE TRAVAIL

L'emploi en Pays de la Loire est réparti entre plusieurs grands centres : les bassins de Nantes, Angers, Le Mans et plusieurs centres complémentaires que sont Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Laval et Cholet. Toutefois, si les pôles d'emploi les plus importants concentrent une grande part de l'emploi, ils disposent encore, au regard des autres grandes métropoles françaises, d'un potentiel de croissance qu'ils doivent valoriser dans le contexte de l'élargissement européen. La concentration de l'emploi engendre une périurbanisation qui étend la zone d'influence des métropoles de plus en plus loin

de leur centre. Ceci contraint les actifs à des mobilités pendulaires accrues, ce qui pourrait à terme, peser sur les entreprises comme les salariés dans la mesure où les coûts liés aux déplacements risquent de s'accroître. La région compte également un grand nombre de pôles « secondaires » qui sont autant de relais au développement de l'emploi. Leur éloignement des grandes aires urbaines nécessite cependant le maintien ou le développement d'une bonne qualité des liaisons de transport et de télécommunication, afin que leur potentiel d'expansion soit conservé et durable.

### » Enjeu 1 : Créer les conditions du développement de l'emploi dans les pôles principaux de la région

Le choix d'implantation des entreprises s'appuie sur plusieurs critères parmi lesquels : proximité du marché, recherche d'une main-d'œuvre disponible et qualifiée, synergies avec d'autres activités comparables, disponibilité d'infrastructures. La région dispose de nombreux atouts pour attirer et conserver les entreprises sur son territoire au travers de pôles d'emploi dynamiques et bien répartis dans l'espace. Les Pays de la Loire constituent cependant une région relativement excentrée au regard des grands pôles européens. Les évolutions à venir notamment en termes d'occupation de l'espace, d'infrastructures et de désenclavement, de fluctuations du prix des matières énergétiques et de recherche d'un développement économique plus durable auront, sans aucun doute, un impact sur l'organisation des activités, de l'habitat et de la mobilité.

#### ▶ Une région excentrée dans le contexte de l'élargissement européen

Les Pays de la Loire disposent d'une large façade maritime (10 % du littoral français métropolitain), ainsi que d'un important réseau hydrographique mais d'un usage hétérogène. Ce positionnement favorise le développement d'activités variées telles que le tourisme, la construction navale ou

la plaisance, et des activités d'échanges liées au port de commerce de Nantes-Saint-Nazaire. Il constitue aussi une véritable opportunité pour le développement du transit, avec le reste de l'Europe. C'est un atout qui peut s'avérer décisif pour l'industrie régionale. Une partie de l'avenir de la région repose donc sur cette capacité d'ouverture de l'hinterland, en particulier grâce au ferroviaire, facteur de développement des relations avec l'ensemble des régions françaises, européennes voire mondiales. La desserte ferroviaire du grand port atlantique revêt de ce point de vue un caractère structurant.

Comme pour l'ensemble de la façade atlantique (l'Arc Atlantique), la région se situe en périphérie par rapport au centre de l'Europe. L'élargissement de l'Union européenne a accentué cette position excentrée. L'éloignement des grands marchés européens peut constituer un risque pour les Pays de la Loire de se situer à l'écart du centre économique européen constitué par la dorsale allant de l'Angleterre à l'Italie, en passant par le Benelux et l'ouest de l'Allemagne, ainsi que des flux logistiques et commerciaux qui se développent entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord. De grands projets d'infrastructures, à l'échelle du Grand-Ouest, vont toutefois permettre de favoriser les échanges. Ainsi, le développement de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire et la réalisation de l'interconnexion TGV

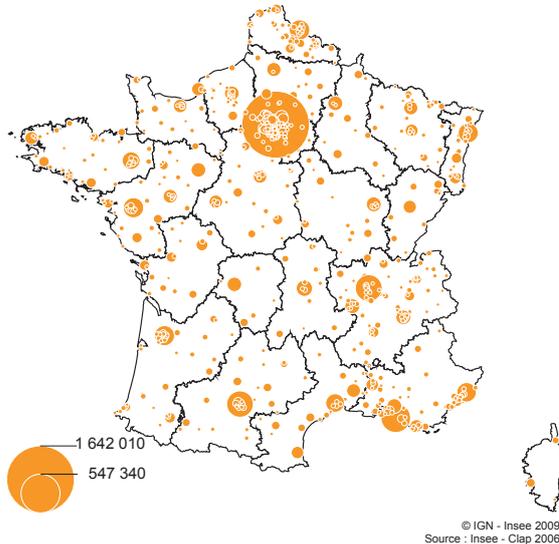
#### Définition :

##### Aires urbaines :

- Pôles urbains ou pôles d'emploi : Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus
- Couronnes périurbaines : Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.

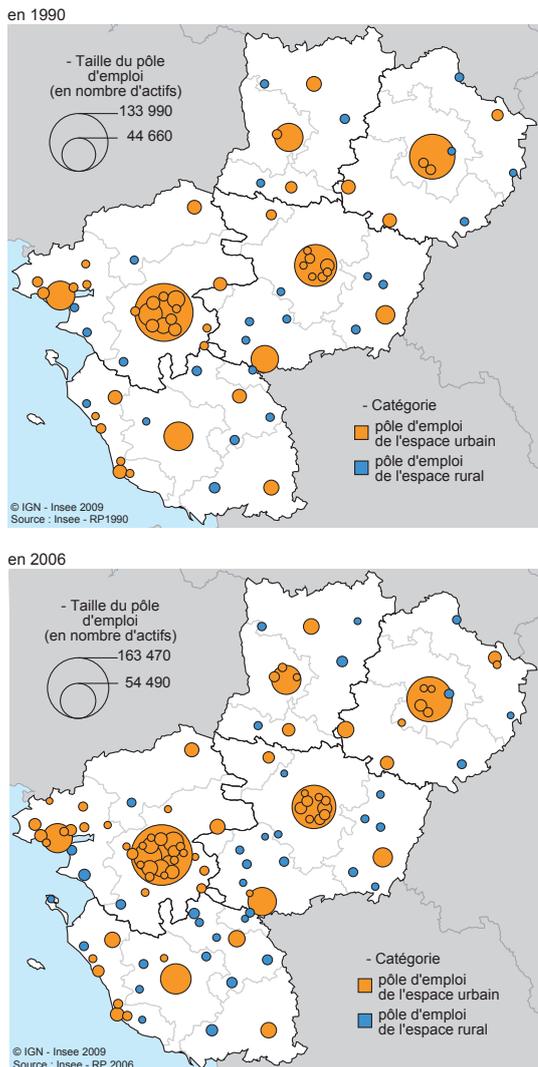


## Des métropoles régionales encore de taille moyenne. Emploi par commune.



au sud de l'Île-de-France devrait réduire les contraintes de distance. De même, le lancement de deux «autoroutes de la mer» au départ de Montoir-de-Bretagne et du transport par barges dans l'estuaire de la Loire permettrait d'offrir une autre alternative au transport routier. Enfin, le projet de transfert de l'Aéroport de Notre-Dames-Landes répond également aux perspectives de développement du Grand-Ouest en matière d'échanges. Dans l'avenir, la hausse possible du prix des carburants peut avoir un impact sur les chaînes d'approvisionnement (cf. enjeu sur le prix des matières premières énergétiques) et conduire à une nouvelle localisation des activités. Une évolution des modes de consommation peut aussi conduire à privilégier les circuits courts et à remettre en cause les systèmes de transport en vigueur. La région dispose de nombreux atouts pour être une plateforme rayonnant sur les échanges pour le Grand-Ouest.

## Une région structurée autour de trois pôles majeurs. Nombre d'actifs occupés au lieu de travail dans les pôles d'emplois de 2 000 actifs ou plus.



### ► L'emploi se développe en périphérie des grandes villes régionales

La croissance régionale repose largement sur le développement de pôles d'emploi qui ont connu une croissance importante au cours des dernières années. Ainsi, les trois pôles d'emploi les plus importants de la région (Nantes, Angers et le Mans) concentrent 36 % des emplois régionaux (20 % pour le seul pôle d'emploi de Nantes). Ils ont contribué aux deux tiers à la croissance de l'emploi régional de 1999 à 2006. Comparativement aux autres pôles d'emploi métropolitains, le pôle d'emploi de Nantes se place en 8<sup>e</sup> position avec 300 000 actifs en 2006 derrière Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux et Nice. Ce positionnement est légèrement inférieur au poids de la région en matière de PIB par habitant (5<sup>e</sup> rang). Malgré le fort mouvement de concentration de l'emploi dans la métropole nantaise, l'enjeu de la poursuite de cette dynamique pour bénéficier d'une attractivité internationale demeure fort. À plus large échelle, en intégrant Saint-Nazaire à l'analyse du poids de Nantes, la photographie change quelque peu. Ainsi, le pôle Nantes-Saint-Nazaire arrive quasiment au même niveau que celui de Nice.



L'emploi est fortement concentré dans les pôles urbains : plus de 60 % des emplois pour 45 % de la population en 2006. Les entreprises y trouvent les ressorts de leur croissance : synergie entre les activités, équipements et infrastructures utiles pour leur fonctionnement, main-d'œuvre qualifiée, présence de pôles universitaires et de recherche, etc. Ces trois pôles d'emploi, en créant près de 193 000 emplois sur la période de 1990 à 2006 soit deux créations d'emploi sur trois, structurent le territoire régional. Au premier rang, le pôle nantais participe largement au développement de l'Ouest. Son poids s'est raffermi au fil du temps en représentant près du quart des créations d'emploi de la région de 1999 à 2006 et près de 20 % de l'emploi régional total. Les pôles angevin et manceau ont vu leur nombre d'emplois progresser mais à un rythme moins soutenu que sur l'ensemble de la région. Ceci a entraîné un affaiblissement de leur poids relatif dans l'ensemble de l'emploi régional.

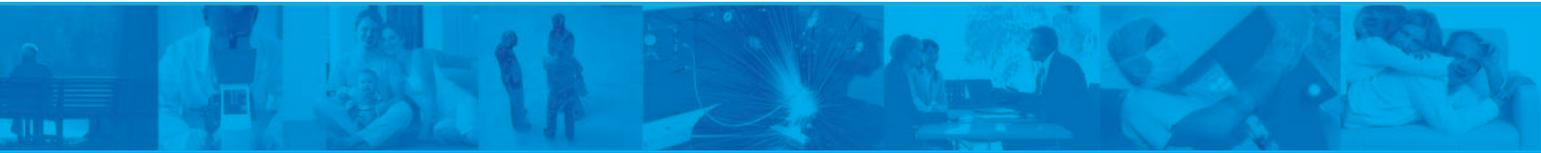
L'implantation des entreprises s'effectue principalement dans les zones périphériques des agglomérations là où le foncier est plus disponible et plus accessible. Ainsi, Nantes représentait en 1999 près de 65 % de l'emploi du pôle nantais contre 60 % en 2006. Le développement de l'emploi de ce pôle s'appuie, au cours de cette période, autant sur le réseau des communes avoisinantes comme Rezé, Saint-Herblain, Carquefou ou Bouguenais, que sur celui de la ville de Nantes. Les villes de la banlieue des pôles d'Angers et du Mans (Saint-Barthélemy d'Anjou et Beaucouzé pour Angers, l'ensemble de la banlieue à l'exception d'Allonnes pour Le Mans) se sont également fortement développées et ont ainsi porté l'emploi durant cette période à un rythme plus important que les villes-centre. Cette situation dépend toutefois largement des mises en commercialisation des zones d'activités. La livraison prochaine à Nantes de grandes zones d'activités par requalification de friches industrielles (Euro-Gare et Île de Nantes) reflète la volonté des collectivités de favoriser la mixité entre logement et activités tertiaires, au cœur de la ville, en optimisant les plateformes d'échanges multimodales disponibles. On observe le même phénomène à Angers, au Mans et à Saint-Nazaire.

En France métropolitaine, le phénomène se vérifie mais dans une moindre mesure. Si les emplois des pôles urbains progressent de 11 % de 1999 à 2006, ceux des aires urbaines augmentent de 13,5 %. Ce sont dans les régions très attractives de l'Ouest, dont les Pays de la Loire, et du Sud-Ouest, que les couronnes périurbaines captent la plus grande partie des nouveaux emplois au détriment des villes-centre. Ainsi, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ensemble des couronnes périurbaines a enregistré une progression du quart du nombre de ses emplois contre 15 % pour les pôles urbains. Cette évolution est comparable à celles du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Bien que les Pays de la Loire bénéficient d'une évolution légèrement moins élevée, le phénomène d'expansion de l'emploi dans les couronnes périurbaines semble également s'amplifier.

Ce développement de l'emploi en périphérie des villes a plusieurs causes. Tout d'abord, l'espace est moins disponible dans les centres urbains. Ensuite, le prix plus élevé des locaux entre dans le choix d'implantation des entreprises. Enfin, les périphéries sont souvent plus accessibles car mieux desservies du moins par la route. Ce mouvement risque de se poursuivre tant que l'éloignement du centre ne constitue pas une contrainte pour les entreprises notamment en générant de plus forts déplacements. Si, dans l'avenir, le transport des marchandises par le fer est privilégié par rapport à celui de la route, la localisation de ces nouvelles infrastructures aura aussi un impact sur la localisation des entreprises.

Les trois grands pôles de la région sont encore de taille relativement modérée au regard du poids économique de cette dernière. Pour accroître leur attractivité vis-à-vis des grands marchés européens et poursuivre leur développement, ils peuvent s'appuyer sur une structure sectorielle très équilibrée, une façade maritime avec un grand potentiel et des infrastructures bien réparties. Au regard des enjeux d'avenir sur la ressource foncière et surtout sur les déplacements liés à l'étalement urbain, il semble essentiel d'accompagner cette croissance d'une réflexion sur la rationalisation de l'utilisation de l'espace.





## Des pôles d'emploi diversifiés

Les pôles d'emploi peuvent rechercher un juste équilibre de répartition entre les activités résidentielles et les activités tournées vers l'appareil productif (cf. méthodologie). À l'échelle des pôles, cet équilibre réduit les risques en cas de mutation des quelques filières clés pour leur développement économique. Cependant, le choix de la spécialisation peut être important dans certaines activités de pointe. Il peut permettre d'atteindre une taille critique lorsqu'il est nécessaire d'avoir une bonne visibilité à l'international notamment pour attirer des capitaux et une main-d'œuvre qualifiée. Cette spécialisation peut alors s'envisager à une autre échelle que celle d'un pôle d'emploi via les coopérations (Grand-Ouest par exemple). Même si leurs marges de manœuvre pour orienter les activités sont limitées, les pôles ont pu favoriser le développement de certains secteurs par la création de pôles d'excellence qui favorisent les synergies entre les activités et la recherche.

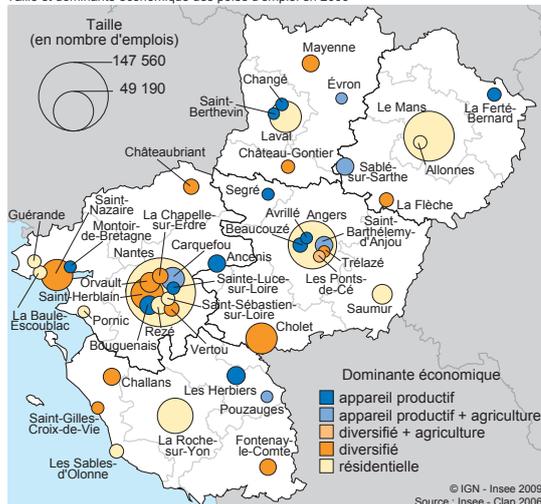
Dans chacun des trois pôles principaux des Pays de la Loire, l'économie résidentielle domine et ce, comparativement à l'ensemble de la région. Ainsi, le secteur résidentiel concentre 56 % des emplois régionaux contre 64 % environ dans les trois pôles. À contrario, les activités tournées vers l'appareil productif y sont beaucoup moins représentées avec 36 % des emplois en moyenne, soit 5 points de moins qu'au niveau régional.

Fortement diversifié, le pôle nantais présente ainsi un atout essentiel à son futur développement. En effet, la coexistence de Nantes, fortement résidentielle, et des communes avoisinantes disposant de secteurs tournés vers l'appareil productif, l'agriculture ou déjà pleinement diversifiées, permet une complémentarité, source d'équilibre. De même, le pôle nazairien, plus diversifié, dispose d'atouts majeurs en la présence d'activités résidentielles à l'ouest de Saint-Nazaire et de l'appareil productif à l'est. Le pôle d'Angers est plus spécialisé (dans les services aux entreprises) notamment au nord de la commune centre. La présence d'activités agricoles, du commerce de gros ou des services aux entreprises au sud d'Angers consolident le pôle d'emploi angevin. Le renforcement de cette économie des services est une source d'opportunités pour ce pôle. Les villes du Mans et de la Roche-sur-Yon sont essentiellement résidentielles.

Comparées aux autres métropoles françaises, les villes-centre de la région Pays de la Loire se sont spécialisées dans les secteurs résidentiels (66,5 % des emplois) se rapprochant ainsi du taux observé France entière. Cette spécialisation s'opère notamment au détriment de la part des emplois de la sphère productive alors que les autres secteurs se maintiennent. Parallèlement, la perte importante dans les couronnes périurbaines de la présence de l'agriculture s'est faite essentiellement au profit des emplois résidentiels ou productifs. De fait, les pôles régionaux sont, dans leur ensemble, très diversifiés à l'exception de ceux du Mans et de la Roche-sur-Yon.

### Un équilibre entre les pôles de services et les pôles industriels

Taille et dominante économique des pôles d'emploi en 2006



#### Méthodologie

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'organisation territoriale des activités, les secteurs ont été répartis en trois catégories : résidentiel, appareil productif et agriculture selon une répartition très proche de celle proposée par le Groupe de travail de la DATAR sur la structuration de l'espace rural.

L'économie résidentielle regroupe le commerce et la réparation automobile, le commerce de détail, réparations, le bâtiment, le transport ferroviaire, les transports routiers de voyageurs, les agences de voyage, les activités financières, les services immobiliers, les services aux particuliers, l'éducation, santé, action sociale et l'administration.

L'appareil productif regroupe les secteurs industriels (y compris les industries agro-alimentaires), l'énergie, le commerce de gros et intermédiaires, les travaux publics, le transport routier de marchandises, les transports par eau, aérien et spatial, la manutention, l'entreposage et la gestion d'infrastructures, l'organisation du transport de fret et les services aux entreprises.

L'agriculture a été traitée à part car elle apparaissait comme une spécificité de peu de territoires.

Un pôle est considéré comme diversifié quand la part des emplois liés aux activités résidentielles est inférieure à 65 % et celle des emplois liés aux activités productives inférieure à 54 %.

## ► Enjeu 2 : Le développement des pôles doit s'accompagner d'une rationalisation de l'espace

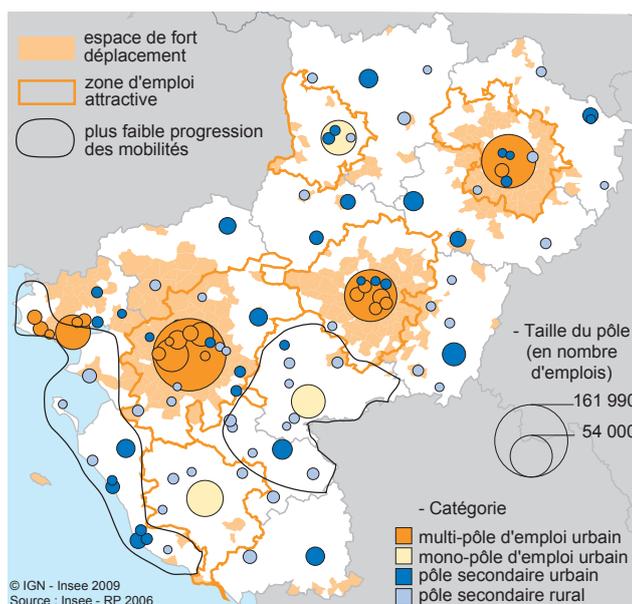
La croissance démographique et le développement des pôles d'emploi se sont accompagnés d'une augmentation importante de l'étalement urbain et des déplacements qui ont fortement sollicité la ressource foncière. Les évolutions récentes doivent nous inciter à la prudence pour une gestion économe du territoire, passant notamment par une densification des formes urbaines et compatible avec le développement régional. Cette densification est d'autant plus souhaitable, qu'à l'horizon 2020, l'évolution du prix des hydrocarbures et une meilleure prise en compte des impacts sur l'environnement peuvent conduire les entreprises comme les salariés à souhaiter une réduction de ces déplacements.

Ces objectifs sont notamment définis dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) qui fixent les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Un article du projet de loi Grenelle II complète les objectifs des SCOT ainsi que des Plan local d'urbanisme (PLU). Ils doivent contribuer à réduire la consommation d'espace, à équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, à améliorer les performances énergétiques et à diminuer les obligations de déplacement.

Le territoire des Pays de la Loire s'organise autour de grands pôles qui concentrent une part croissante de l'emploi. L'attractivité de ces pôles engendre des espaces de fort déplacement autour de Nantes, Angers et Le Mans, les salariés

### Des espaces de déplacement qui lient les pôles d'emplois entre eux.

Pôles d'emploi et espaces de fort déplacement.



cherchant à échapper à l'augmentation des prix du foncier et souhaitant s'installer dans des zones moins urbanisées. Ainsi, la jonction entre les pôles de Nantes et de Saint-Nazaire est presque effective aujourd'hui du fait de l'apparition d'un « couloir de déplacement ». Un espace de forte mobilité dans le sud vendéen, limitrophe à la région Poitou-Charentes, est également apparu sans doute lié à l'attractivité des agglomérations poitevines et niortaises. À l'inverse, la mobilité est plus faible sur le littoral régional ainsi qu'en Vendée-Est et aux alentours du pôle d'emploi choletais.

### ► Plus de déplacements à la périphérie des villes régionales

Les actifs de la région se déplacent moins hors de leur commune qu'au niveau national. Ainsi, en 2006, 60 % des actifs (salariés et non salariés) de la région travaillent hors de leur commune de résidence alors qu'ils sont 64 % au niveau national. Plus de neuf de ces déplacements sur dix se réalisent à l'intérieur des frontières régionales. Les autres migrants-alternants (6,2 %) travaillant au-delà des frontières des Pays de la Loire, résident principalement au nord et au nord-est de la région ainsi que, dans une moindre mesure,

aux limites de la Vendée où s'exerce l'attrait de la région Poitou-Charentes, et aux limites du Maine-et-Loire avec la région Centre. Les distances effectuées sont également moins importantes : moins de 6 kilomètres pour la moitié des actifs régionaux, résultat sensiblement inférieur au résultat national (8 kilomètres).

De fortes disparités existent selon le lieu de résidence des actifs. Les actifs des pôles régionaux se déplacent moins hors de leur commune que



ceux des autres pôles métropolitains (69 % soit 22 points de plus qu'en Pays de la Loire). En revanche, la mobilité au sein des espaces à

dominante rurale est plus forte : près de 73 % des actifs, soit 2 points de plus que dans le reste des espaces ruraux français.

Des actifs plus mobiles en couronne périurbaine	Emplois en 1999		Emplois en 2006		Part des mobiles	Part des mobiles
	Effectif	Part des zones(%)	Effectif	Part des zones(%)	en 1999	en 2006
Pays de la Loire	1 276 353	100,0	1 451 917	100,0	54,4	60,0
Pôle urbain	764 661	59,9	875 060	60,3	44,6	47,2
Couronne périurbaine	139 978	11,0	168 765	11,6	74,8	79,0
Communes multipolarisées	26 863	2,1	30 708	2,1	65,2	71,9
Pôle espace rural	135 174	10,6	154 205	10,6	42,5	50,3
Couronne espace rural	1 976	0,2	1 894	0,1	77,0	81,4
Autres communes espace rural	207 701	16,3	221 286	15,2	58,3	67,7

Source : Insee - RP 1999-2006

Les distances moyennes sont aussi plus longues pour les salariés résidant en périphérie que pour ceux des villes-centre où est concentrée une grande part de l'emploi mais les durées des parcours sont plus courtes. Du fait de l'intensité du trafic routier et des encombrements dans les zones urbaines, un actif résidant dans un pôle

urbain et travaillant hors de ce pôle effectue en moyenne un trajet de 13 kilomètres pour une durée moyenne de 18 minutes en heure pleine. À contrario, un actif de l'espace à dominante rurale parcourt en moyenne 16 kilomètres pour un temps de trajet de 16 minutes.

### ► ...mais une augmentation très forte des déplacements depuis 1999

Comme au niveau national, la mobilité des actifs est en plus forte progression dans les Pays de la Loire depuis 1999 que le nombre d'actifs eux-mêmes (+ 25 % contre + 13,7%). L'attrait d'un logement moins onéreux pousse les actifs à s'éloigner de leur lieu de travail. Cet éloignement se réalise malgré les coûts financiers de plus en plus importants liés au transport et en raison de la faible prise en compte des coûts écologiques par les particuliers. Près de 90 % des communes connaissent une progression de la mobilité. Le phénomène semble s'être nettement amplifié sur l'ensemble du territoire régional mais dans une moindre mesure sur la bande littorale et le grand Choletais.

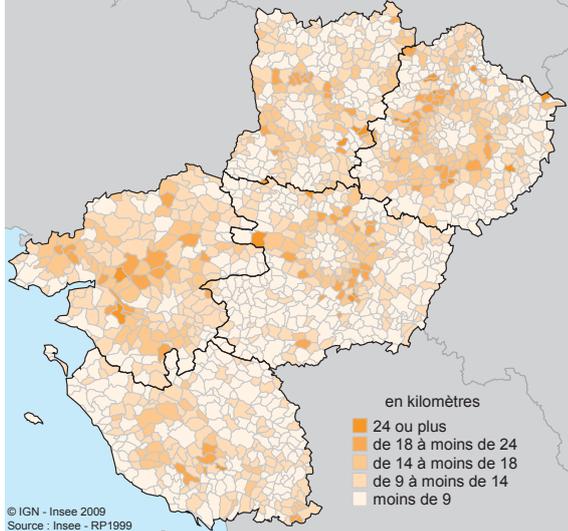
En 2006, un actif des Pays de la Loire effectue en moyenne 1 kilomètre supplémentaire et compte 5 minutes de plus en heures pleines qu'en 1999. Cette évolution est spécifique suivant les zones de déplacements. Plus le pôle d'emploi est de taille importante, plus il attire des actifs éloignés. Les actifs des couronnes périurbaines sont, en 2006, plus nombreux à être mobiles mais leur trajet n'a pas augmenté. Il est toujours de 17 kilomètres en moyenne. L'évolution est identique dans les couronnes des pôles ruraux, où dorénavant près de 82% des actifs y résidant se déplacent pour rejoindre leur lieu de travail contre 77% précédemment.



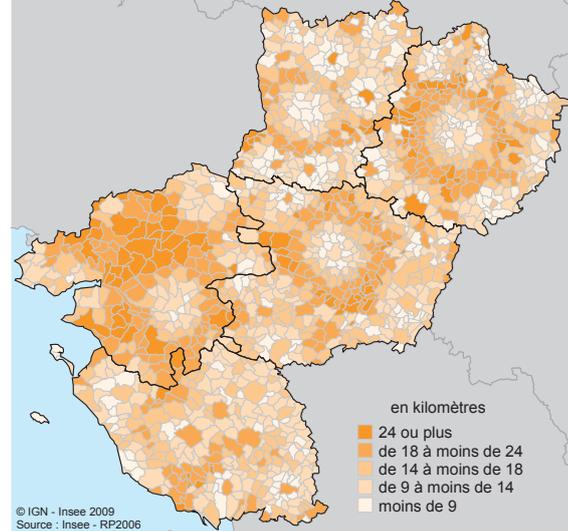
## Des déplacements en forte croissance sur la période récente.

Distance et temps médians des déplacements domicile-travail par commune.

Distance en 1999



Distance en 2006

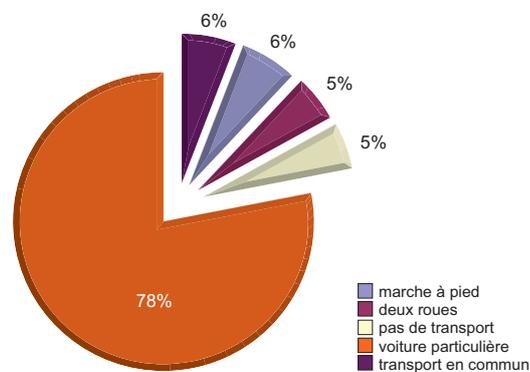


Parallèlement, les modes de déplacement se modifient et les transports en commun se développent. L'automobile demeure toutefois le premier moyen de transport utilisé. Sur le million et demi d'actifs des Pays de la Loire en 2006, près de 4 sur 5 utilisent leur voiture particulière pour se rendre sur leur lieu de travail alors que seulement 5,6 % utilisent les transports en commun. C'est un peu plus qu'au niveau de la France de province où la marche à pied est légèrement plus répandue. Plus on s'éloigne des pôles, qu'ils soient urbain ou rural, plus l'utilisation de la voiture est importante. De fait, dans les couronnes périurbaines et les espaces ruraux, 86 % des salariés ont recours à ce moyen de locomotion contre environ 2 % les transports en commun. Les ménages doivent alors s'équiper. Les Pays de la Loire se placent au deuxième rang des régions françaises en matière de taux d'équipement des ménages en automobiles, et au premier rang pour ce qui est de la multi-motorisation. Ainsi, près de quatre ménages sur dix disposent d'au moins deux voitures dans la région en 2006. Le taux de multi-motorisation dépasse même les 50 % dans l'espace périurbain, où la voiture est indispensable à la plupart des déplacements. Au contraire, dans les pôles urbains, 11 % des actifs utilisent les transports en commun. Ce pourcentage peut même atteindre 14 ou 15 % à Nantes métropole où l'offre de transports publics est conséquente. Depuis 1999, l'utilisation de la

voiture poursuit sa progression et ce, de manière plus importante dans la région qu'en métropole hors Île-de-France.

L'allongement des trajets domicile travail, accompagné du recours massif à la voiture particulière, pose de plus en plus des problèmes d'encombrement du réseau routier. L'entrée dans les grandes agglomérations en devient d'autant plus difficile. Le choix du mode de déplacement des actifs de la région dépend à la fois des réseaux de transport en commun ou des aménagements cyclables, mais aussi des comportements individuels des actifs.

## Recours massif à la voiture particulière



Source : RP 2006





### ► Enjeu 3 : Maintenir un maillage de pôles d'emploi sur le territoire

Les Pays de la Loire bénéficient d'un maillage bien réparti entre différents types de pôles d'emploi. Cette organisation particulière de la région permet un développement de tous les territoires ainsi qu'une implantation de l'appareil productif sur l'ensemble de la région. Ainsi, les pôles de Saint-Nazaire, Laval, Cholet ou La Roche-sur-Yon constituent autant de relais pour la croissance de l'emploi régional et le développement de certains secteurs. Cette situation existe également dans d'autres régions. La forte concentration d'emplois dans les villes de Marseille et de Lyon ne semble pas être un frein à l'essor de pôles voisins. Ainsi, le pôle d'emploi de Nice, deuxième pôle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur derrière Marseille est équivalent en taille à celui de Nantes. À contrario, au regard des pôles d'emploi comme Lille ou Bordeaux de taille équivalente à Nantes, la structure de la région diffère. En effet, dans les Pays de la Loire les différentes catégories de pôles d'emploi secondaires qui coexistent avec le pôle d'emploi nantais ont une représentativité plus importante que dans les régions Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais.

Les pôles urbains (Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon, Cholet, Laval ou Saumur par exemple) comptent 410 000 actifs soit à peine moins que les pôles d'emploi majeurs de la région (530 000 actifs). Les pôles de l'espace rural (Évron, Mamers ou La Verrie par exemple) sont, quant à eux, de taille plus réduite. Ils emploient 154 000 personnes mais ils restent conséquents par rapport aux pôles ruraux du reste de la France (hors Île-de-France). Les pôles secondaires (urbains et ruraux) sont relativement plus attractifs pour les communes avoisinantes que les grandes métropoles, c'est-à-dire qu'ils offrent plus d'emplois que leur nombre d'actifs résidents. Des pôles secondaires comme Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Fontenay-le-Comte en Vendée ou La Ferté-Bernard en Sarthe attirent même de nombreux actifs résidents en dehors du territoire.

Les pôles d'emploi ne sont pas homogènes. Ils sont tournés aussi bien vers les activités du tourisme, de l'industrie, du commerce ou de la construction. Ainsi, si les structures sectorielles de la Roche-sur-Yon et de Laval sont proches de celle de la moyenne régionale, Saint-Nazaire et Cholet se différencient par une plus forte représentation de l'industrie (30 % des effectifs), un socle solide dans les services (de 50 à 60 % des effectifs) mais une moindre représentation du commerce par rapport à la moyenne régionale. Au sein des pôles plus ruraux, certains disposent d'une forte représentation industrielle de l'ordre de 50 %. Ce sont généralement des pôles de moins de 2 000 actifs. D'autres, disposent d'un socle dans les services supérieur à 60 % tels que Saint-Brevin-les-Pins ou la Barre-de-Monts. Les pôles disposant d'une économie plus diversifiée sont de taille relativement plus importante (de 3 000 à 4 000 actifs) : Chemillé (49), Luçon ou Chantonnay (85).

#### Des infrastructures, structures d'appui du développement régional - 1<sup>er</sup> janvier 2006



Toutefois, le développement des pôles secondaires nécessite de bonnes liaisons vers les marchés intérieurs comme extérieurs : la région dépend, pour sa compétitivité économique, de la qualité de ses liaisons avec les centres de décision et de consommation européens. Pour cela, le territoire doit être doté d'un réseau de transport performant et être intégré aux réseaux de transport européens. Avec la création de nouvelles infrastructures (Ligne Grande Vitesse Bretagne-



Pays de la Loire), le transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et la modernisation de lignes ferroviaires transversales (Nantes-Lyon, Nantes-Bordeaux, Nantes-Rennes, Nantes-Angers-Tours, etc.), la région devrait trouver les ressorts d'un développement tourné vers les

marchés nationaux et internationaux. Au sein même de la région et avec les régions voisines, de nombreuses réflexions sont également en cours pour organiser les transports autour de certains pôles d'emploi clés du développement régional.

### ► Un développement de l'emploi lié autant à l'offre de services aux entreprises qu'aux infrastructures et réseaux

De tous les temps, les réseaux matériels (routiers, portuaires, ferroviaires, aéroportuaires) et aujourd'hui les réseaux immatériels (technologies de l'information et de la communication, téléphonie, etc.) ont été des facteurs de regroupement des hommes et des activités. La région est ainsi assez bien dotée en infrastructures ferroviaires qui permettent de rejoindre dans des délais réduits Paris et les autres métropoles françaises. Le point fort de la région repose sur la liaison à grande vitesse Paris-Le Mans, dont les effets positifs ont joué à plein pendant 20 ans. Son prolongement prochain, ainsi que l'électrification récente de la ligne reliant Nantes à La Roche-sur-Yon et aux Sables-d'Olonne, amélioreront encore la desserte de la région. Toutefois, d'autres grandes métropoles régionales bénéficient aujourd'hui de cet « effet TGV » qui n'est donc plus autant qu'avant un avantage compétitif relatif de la région.

L'offre de trains régionaux est globalement satisfaisante. Avec 635 millions de voyageurs-kilomètre, en 2006, elle se positionne au 6<sup>e</sup> rang des régions françaises. Elle a connu sur les dernières années une évolution dix fois supérieure à celle de la population régionale. Elle complète ainsi l'offre des grandes lignes. Le maillage reste toutefois inégal comme sur la zone littorale au sud de la Vendée ou de Nantes vers la Mayenne par exemple.

En ce qui concerne le transport ferroviaire de marchandises dans la région, celui-ci est peu développé. Il a de plus connu une diminution constante depuis la fin des années 90. Son utilisation plus systématique améliorerait la position de la région par rapport à l'Europe. Le réseau de fret dessert les territoires de manière inégale. Il est également insuffisant pour

assurer une desserte performante du grand port atlantique Nantes-Saint-Nazaire et des zones d'activités de la région. Ce réseau ferré de transport de marchandises représente un enjeu très fort pour le développement du port de Nantes-Saint-Nazaire dont la localisation comme « porte Atlantique de l'Europe » semble géographiquement très favorable même si elle n'est pas la seule.

Parallèlement, le territoire régional dispose d'un réseau routier relativement homogène. En effet, la région a rattrapé le retard en termes d'infrastructures autoroutières et dispose dorénavant d'un réseau de bonne qualité qui représente 6,5 % du réseau autoroutier national. Ces axes permettent d'atteindre plus rapidement les autres régions métropolitaines, ou même le cœur de l'Europe, et favorisent ainsi les échanges de personnes ou commerciaux. Avec un réseau de 1 500 kms de routes nationales et de 20 900 kms de routes départementales, la région dispose également d'un réseau de routes conséquent. Cependant, les distances parcourues sur le réseau local, en proportion du nombre d'habitants, est déjà plus conséquent qu'au niveau national ce qui peut créer localement des phénomènes d'engorgement.

Les infrastructures de télécommunication constituent également un outil essentiel pour les échanges d'informations, nécessaires à la vie des entreprises. En cela, la région bénéficie d'une grande couverture. En effet, plus de 99 % des entreprises et de la population de la région se situent dans des zones couvertes par l'internet haut débit à la mi-2007, une proportion semblable à la moyenne nationale. Pour autant, il apparaît que le nouvel enjeu porte désormais sur l'accès au très haut-débit.



### Définition :

#### La Base Permanente d'Équipements répartis les équipements en trois gammes de niveau diffusent :

- La gamme de proximité (23 équipements) : poste, banque, réparation automobile, maçon, plâtrier-peintre, menuisier-charpentier-serrurier, plombier-couvreur-chauffagiste, électricien, coiffure, restaurant, agence immobilière, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie-charcuterie, fleuriste, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi.

- La gamme intermédiaire (28 équipements) : trésorerie, gendarmerie, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, entreprise générale du bâtiment, vétérinaire, blanchisserie-teinturerie, soins de beauté, supermarché, librairie-papeterie, magasin de vêtements, de chaussures, d'équipement du foyer, d'électroménager, de meubles, d'articles de sports et de loisirs, droguerie-quincaillerie-bricolage, horlogerie-bijouterie, collège, opticien-lunetier, orthophoniste, pédicure-podologue, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, hébergement et services d'aide pour personnes âgées, garde d'enfant d'âge préscolaire.

- La gamme supérieure (35 équipements) : police, ANPE, location d'automobiles et d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, poissonnerie, parfumerie, lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel, cinéma, établissement de santé court-moyen-long séjour, établissement psychiatrique, urgences, maternité, centre de santé, structure psychiatrique et ambulatoire, spécialistes en médecine, sage-femme, orthoptiste, personnes âgées : soins à domicile, enfants et adultes handicapés : hébergement, services à domicile ou ambulatoires, travail protégé.

## ► Une moindre accessibilité aux équipements avec la dispersion de l'habitat

En s'installant de plus en plus loin des villes-centre et de leurs agglomérations, la population des Pays de la Loire s'éloigne de son lieu de travail ainsi que de certains équipements, en particulier ceux les plus rares et les plus centraux. Ceux-ci nécessitent de lourdes infrastructures ou un potentiel d'utilisateurs important. C'est le cas des maternités, des spécialités médicales ou des hypermarchés par exemple.

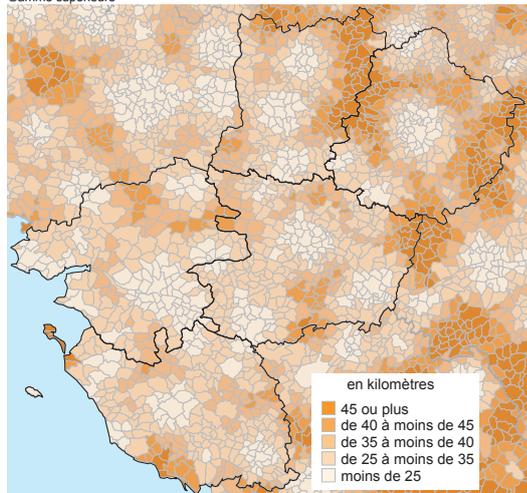
Les écarts entre périphéries et villes-centres persistent quant à l'accès aux équipements et services. Dans les Pays de la Loire, quatre zones sont particulièrement éloignées c'est à dire à plus de 45 kms de tels équipements. Il s'agit d'un couloir à la frontière de la Sarthe et de la Mayenne, du territoire aux limites sud de la Sarthe, d'une bande au nord du département de Loire-Atlantique

et du Maine-et-Loire allant de Guémené-Penfao au Lion-d'Angers, ainsi qu'une partie du littoral vendéen s'étalant de Jard-sur-mer à la Tranche-sur-mer. En ce qui concerne les équipements intermédiaires, l'accessibilité est plus uniforme malgré quelques points noirs persistants comme le sud vendéen, la Mayenne ainsi qu'une zone au nord de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. Hormis ces difficultés, l'accessibilité de la population aux commerces et services de la vie courante est facilitée par le réseau des pôles secondaires.

L'implantation des services et équipements publics sur le territoire (de santé en particulier) peut permettre le développement de pôles secondaires et ainsi faciliter le maillage des territoires et attirer les entreprises.

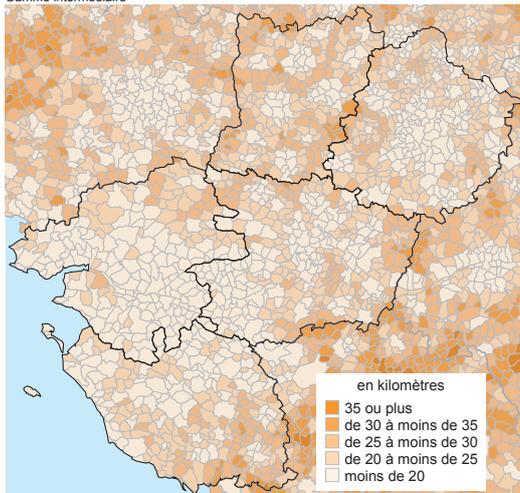
### Des équipements moins présents en Sarthe et en Mayenne.

Gamme supérieure



© IGN - Insee 2009  
Source : Insee - BPE 2007, Recensements de la population, Distancier Odomatix - Inra, UMR1041 CESAR  
Méthode, distance, pondération : au plus proche du lieu de domicile, distance en km, sans pondération

Gamme intermédiaire



L'organisation territoriale est un enjeu important pour l'appareil productif d'autant plus que les pressions sur la ressource foncière et sur les hydrocarbures vont devenir incontournables : localisation des activités et recherche de synergies, concentration spatiale des activités, renforcement des coopérations et des alliances entre les territoires, lieux de résidence de proximité pour les salariés, équipements de transport ferroviaires et dessertes routières réparties selon les besoins, services accessibles qui permettent de créer des bassins d'emploi relativement autonomes, etc..

L'organisation territoriale et le maintien d'une armature urbaine cohérente peuvent participer à des dynamiques futures à la condition que chaque

territoire soit suffisamment armé pour faire face à la concurrence territoriale. De nombreux acteurs, parmi lesquels la DIACT, suggèrent que la capacité des pôles à mettre en place des coopérations pourrait s'avérer décisive. Décisive pour les pôles secondaires qui jouent un rôle primordial de « relais de croissance » que les acteurs chercheront à pérenniser. Décisive pour la métropole Nantes-Saint-Nazaire, qui pourrait entreprendre une coopération plus étroite notamment avec la métropole Rennaise afin d'améliorer son positionnement dans les secteurs de pointe et de la recherche. Décisive pour Le Mans et Angers qui, comme Nantes, seront vraisemblablement conduites à renforcer leurs coopérations.

## » Les enjeux :

- ▶ Comment réduire les tensions durables sur le marché du travail ?
- ▶ Attirer les cadres : un enjeu pour certains territoires
- ▶ Développer les cycles scientifiques, techniques et industriels en lien avec les nouvelles filières innovantes
- ▶ Mieux prendre en compte les compétences individuelles dans les recrutements

# » LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LIÉ AU POTENTIEL DU MARCHÉ DU TRAVAIL

À l'horizon 2020, le développement des entreprises devrait tenir compte d'une stabilisation de la population active. Celle-ci pourrait en effet accroître les tensions de recrutement et en générer de nouvelles dans certains métiers notamment ceux où les conditions de travail sont les plus difficiles. Par ailleurs, avec l'émergence de nouvelles filières innovantes et la transformation

des filières actuelles, les besoins en qualifications notamment supérieures, devraient évoluer. Mais les qualifications ne sont qu'un aspect des compétences. Avec l'évolution rapide des métiers, des compétences plus « sociales » pourraient être nécessaires amenant ainsi les entreprises à modifier leurs comportements en termes de recrutement en élargissant leurs critères.

## » Enjeu 1 : Comment réduire les tensions durables sur le marché du travail ?

À l'horizon 2020, la population active dans les Pays de la Loire devrait se stabiliser. Sur le marché du travail, cette stabilisation pourrait, à court terme, faciliter la baisse du chômage des personnes qualifiées mais ne permettrait pas de résorber totalement les déséquilibres locaux entre offre et demande de travail. En particulier, des tensions dans le recrutement pourraient apparaître dans plusieurs métiers et concerner plus particulièrement certains territoires confrontés à une baisse plus importante de leur population active. Comment résoudre alors ces problèmes de recrutement pour qu'ils n'entraînent pas le développement économique des entreprises? Et ce, d'autant plus que des difficultés de recrutement, déjà présentes aujourd'hui, pourraient perdurer, notamment dans les métiers où les conditions de travail sont les plus difficiles. Même si, globalement, les tensions sont moins perceptibles dans la période actuelle de crise économique, à plus long terme, de nombreux métiers y seront soumis. En effet, pour un certain nombre de métiers, les tensions sont durables et liées le plus souvent à des causes structurelles et moins conjoncturelles.

### ▶ Des tensions récurrentes dans le bâtiment et l'industrie...

En particulier, l'industrie et le bâtiment sont deux secteurs qui sont soumis périodiquement à des difficultés de recrutement. Sur la période 1998-2007, près d'une dizaine de métiers comptent davantage d'offres d'emploi déposées auprès de Pôle emploi que de candidatures,

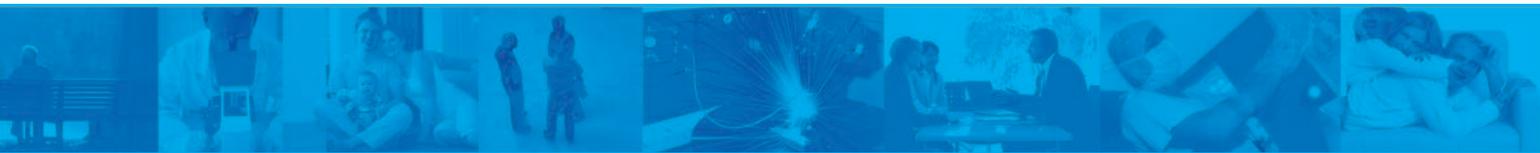
signe de tension de recrutement. Parmi elles, la moitié relève de ces deux secteurs. Elles concernent uniquement des ouvriers qualifiés (ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal et de la mécanique dans l'industrie ; et ouvriers qualifiés des travaux publics et du gros œuvre dans le bâtiment). En dépit de ces tensions apparentes, le taux de satisfaction des offres dans ces métiers est souvent proche de celui de l'ensemble des métiers pour une tension toutefois plus forte. Plus les métiers sont techniques, plus l'exigence en terme de compétences est élevée. Ces métiers ne sont pas soumis aux mêmes tensions au niveau national à l'exception des ouvriers qualifiés des travaux publics.

Mais il ne s'agit pas seulement d'un rapport offre/demande. Dans ces métiers, le nombre de demandeurs d'emploi est en effet relativement faible : leur part au sein de l'ensemble des demandeurs est inférieure au poids des actifs occupant ces métiers. Le processus s'autoalimente alors dans la mesure où les offres sont également moins nombreuses, les employeurs savent que de nouvelles offres ne seront pas pourvues.

### ▶ ...liées en partie à un manque de personnes formées...

L'un des éléments explicatifs de ces difficultés structurelles de recrutement et notamment du manque de demandeurs d'emploi dans ces métiers relève de la formation. En effet, dans la filière





travail des métaux, les effectifs en formation initiale ont chuté de 15 % ces 5 dernières années alors que l'emploi avait progressé entre 1990 et 1999. Les formations de niveau V (préparation d'un diplôme de second cycle professionnel de type CAP ou BEP) ont perdu le tiers de leurs élèves et apprentis entre 2000 et 2004 (en BEP « réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques » essentiellement ; en CAP « serrurier métallier » dans une moindre mesure). La baisse est de 6 % pour les formations de niveau IV (préparation d'un diplôme de type brevet ou baccalauréat professionnel). Par ailleurs, parmi les 19 spécialités qui comptent le moins d'élèves ou d'apprentis en 2007 dans les Pays de la Loire, 8 relèvent du bâtiment et de la mécanique-chaudronnerie. Ces formations

sont des spécialités qui débouchent toutes sur des emplois qui correspondent pour partie aux métiers en difficultés de recrutement. Les filières de formation initiale pour ces spécialités sont maintenues mais avec des difficultés, notamment pour la chaudronnerie. La formation continue apparaît alors comme un élément important pour pallier les difficultés à trouver un public de la formation initiale. Dans certaines spécialités, la formation continue joue ce rôle : ainsi en mention complémentaire « zinguerie », la formation continue forme près de 5 fois plus de personnes que la formation initiale. À l'inverse, en Brevet technique « encadrement de chantier génie civil », l'insuffisance de personnes formées n'est pas compensée.

### Quelques exemples de spécialités régionales en manque de personnes à former

Nombre d'entrants en 2007

Secteur	Diplôme	Formation	FI	FPC/FI*
Bâtiment et Travaux Publics	CAP	Constructeur en béton armé du bâtiment	12	1,5
	MC	Zinguerie	8	4,8
	BT	Encadrement de chantier génie civil	9	0,9
	Bac PRO	Aménagement et finition du bâtiment	5	4,3
	BP	Plâtrerie et plaque	15	4,3
Mécanique Chaudronnerie	CAP	Construction d'ensembles chaudronnés	3	2,2
	CAP	Mécanicien en maintenance de véhicules option C	1	10,0
	Bac PRO	Carrosserie option construction	8	47,0

\* Formation professionnelle continue / Formation initiale. Source : Carif-Oref

Dans la mesure où la formation professionnelle ne suffit pas à compenser ce manque de personnes formées, comment alors rendre de nouveau attractives ces filières importantes pour la région ? Et pour quelles raisons les élèves ou les demandeurs d'emploi s'en détournent ? Le choix du métier, et auparavant de l'orientation professionnelle, est difficile. Aujourd'hui les jeunes font face à un choix extrêmement large, au moins en théorie, au point que des systèmes complexes d'aide à l'orientation ont du être mis en place. Il y a plus de 460 fiches métiers dans le répertoire (ROME) de Pôle emploi, et environ 4 000 titres et diplômes (hors enseignement supérieur). Les formations qui attirent les jeunes (mécanique moto, ébénisterie ou vente de vêtements) ne correspondent pas aux besoins sur le marché du travail. Celui-ci offre des possibilités dans des métiers qui font moins rêver : mécanicien de chantier, conducteur de machine à bois, représentant à domicile. Les personnes

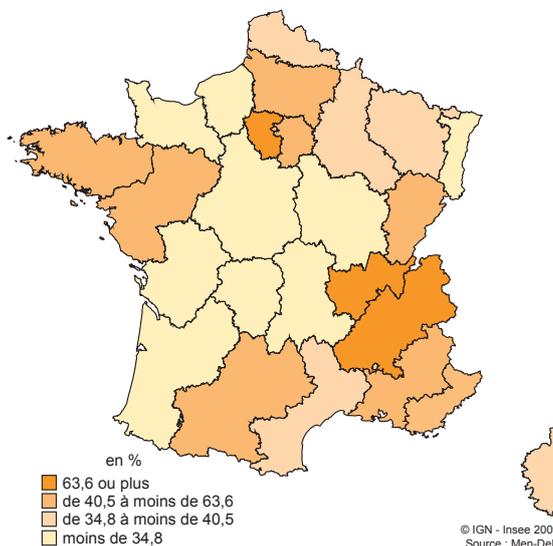
formées dans les métiers qui attirent peuvent se retrouver au chômage, alors que les employeurs des métiers miroirs cherchent du personnel. Il importe donc d'accompagner au mieux les choix professionnels, en fonction des capacités des jeunes et de la situation du marché du travail. Un autre enjeu ne réside-t-il pas alors dans le développement ou le maintien des formations en alternance ? Les Pays de la Loire sont en effet une région dans laquelle l'apprentissage occupe une place importante. Celui-ci s'y est fortement développé ces dernières années. Entre 1995 et 2006, les effectifs d'apprentis ont ainsi augmenté de 42 %, soit trois points de plus qu'au niveau national en raison de l'augmentation du nombre de contrats dans les formations existantes, de l'ouverture de la carte de formation vers de nouveaux secteurs et des niveaux supérieurs. Fin 2008, l'académie de Nantes accueille près de 30 700 apprentis. Elle est ainsi l'académie formant le plus d'apprentis devant celle de Versailles.

## ► ... et à la pénibilité et la dangerosité des métiers

Mais la méconnaissance des métiers de l'industrie et du bâtiment et le déficit d'image ne sont pas les seuls éléments d'explication au manque d'intérêt des jeunes. Parmi une liste de raisons qui feraient le plus hésiter les Français à rechercher un emploi dans l'industrie, les conditions de travail et les rémunérations sont les plus fréquemment évoquées. Dans ces secteurs, les métiers sont parfois dangereux et souvent pénibles. Le bâtiment, en particulier, est un secteur dans lequel la fréquence des accidents du travail est plus élevée (84 accidents pour 1 000 salariés contre 39,4 dans l'ensemble des autres secteurs). C'est également dans ce secteur que les accidents sont les plus graves. Dans l'industrie, même si l'automatisation a certainement réduit la pénibilité de certains métiers, le travail de nuit ou à la chaîne, la manipulation de charges lourdes ou l'environnement agressif (bruits, chaleur, exposition à des produits dangereux) sont autant d'éléments encore présents aujourd'hui.

En revanche, concernant les salaires, ceux-ci ne semblent pas être un élément principal d'explication des tensions. En effet, leurs niveaux sont en moyenne plus élevés que ceux perçus dans l'ensemble des secteurs économiques. Ainsi, les ouvriers ou employés travaillant à temps complet ont perçu, en 2006, dans le bâtiment, un

**L'apprentissage en fort développement dans les Pays de la Loire.**  
Évolution des effectifs d'apprentis entre la rentrée de 1995 et 2006 par académie.



salaire brut moyen de 12 % supérieur à celui de l'ensemble des secteurs. Ces écarts de salaires apparaissent également au niveau national, les ouvriers du bâtiment étant rémunérés 7% de plus que dans les autres secteurs. Dans l'industrie, les salaires des ouvriers sont encore plus élevés que la moyenne du fait de l'existence de conventions collectives anciennes qui protègent mieux ces salariés que dans les « nouveaux secteurs » ou dans les services, et aussi en partie du fait de qualifications plus rares ou complexes.

## Des salaires plus élevés dans des secteurs pourtant en tension

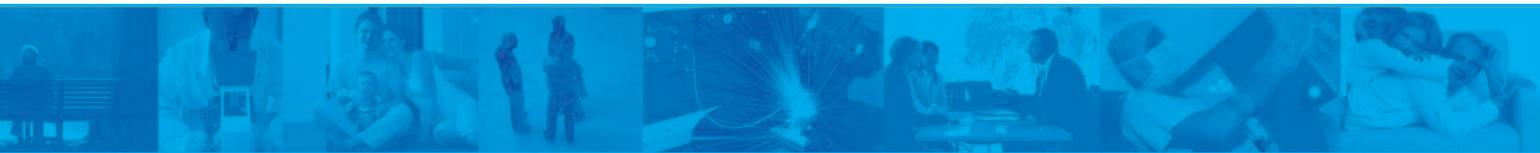
Secteurs	Pays de la Loire				France			
	Salaires moyens bruts		Écart par rapport à la moyenne tous secteurs		Salaires moyens bruts		Écart par rapport à la moyenne tous secteurs	
	(en €)		(en %)		(en €)		(en %)	
	Ensemble	Ouvriers et employés	Ensemble	Ouvriers et employés	Ensemble	Ouvriers et employés	Ensemble	Ouvriers et employés
Métallurgie	27 148	22 548	30,9	39,6	29 373	24 225	25,0	46,8
Travail des métaux	22 358	19 390	7,8	20,1	23 913	20 039	1,8	21,5
Construction	20 314	18 067	-2,0	11,9	20 781	17 589	-11,6	6,6
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>20 734</b>	<b>16 147</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 496</b>	<b>16 498</b>		

Source : Insee - DADS 2006  
Champ : salariés à temps complet

Le bâtiment et l'industrie sont des secteurs qui connaissent aujourd'hui de réelles difficultés pour attirer les demandeurs d'emploi et les jeunes. Même si les tensions aux recrutements ne sont pas générales aujourd'hui sur l'ensemble

de ces secteurs et si l'emploi est en déclin dans certains secteurs industriels, à l'horizon 2020, les risques de tensions seront toutefois renforcés par les départs de fin de carrière qu'il faudra, en partie, compenser.





### ► Des conditions de travail difficiles qui génèrent des tensions dans les services aux particuliers

Les difficultés à recruter ne se limitent pas aux seuls secteurs de l'industrie et du bâtiment. Parmi la dizaine de métiers qui apparaissent en tension sur la période 1998-2007, quelques autres relèvent des services aux particuliers : bouchers, charcutiers, boulangers, cuisiniers, caissiers, employés de libre-service et employés de services divers. Ces métiers apparaissent aussi en tension au niveau national notamment les cuisiniers pour lesquels la moitié des offres restent à Pôle emploi plus de six mois. Mais pour d'autres métiers (employés de ménage ou intervenants auprès d'enfants), le taux de tension n'est pas toujours un indicateur pertinent dans la mesure où les employeurs sont peu nombreux à déposer leurs offres à Pôle emploi.

Dans les services aux particuliers, les conditions de travail sont parfois difficiles et peuvent expliquer en partie les difficultés de recrutement. Ainsi, même si les contrats à durée indéterminée restent le contrat majoritaire pour des salariés embauchés dans ces secteurs, la part des contrats à durée déterminée (CDD) est toutefois supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'économie régionale. Dans les Pays de la Loire, seuls 14 % des contrats sont des CDD. Cette proportion s'élève à 25 % dans le commerce de détail et à plus de 30 % dans l'hôtellerie-restauration. La saisonnalité de l'activité dans ces secteurs, en particulier dans l'hôtellerie, explique en partie le recours accru au CDD.

Du fait des horaires éparpillés ou étalés dans ces métiers, les salariés travaillent moins fréquemment à temps complet. Ainsi dans la région, 40 % des salariés de l'hôtellerie-restauration travaillent à temps partiel avec une quotité inférieure à 60 % alors qu'ils ne sont que 23 % dans l'ensemble de l'économie. Ce taux grimpe à 52 % parmi les femmes travaillant dans l'hôtellerie-restauration (36 % dans l'ensemble des secteurs). Ce recours accru au temps partiel dans ces emplois rend les salaires plus faibles et donc moins attractifs. Plus généralement, quel que soit le temps de travail, les salaires annuels moyens bruts sont inférieurs dans ces secteurs. Ainsi, les salariés à temps partiel ou à temps complet de l'hôtellerie-restauration ont perçu, en 2006, dans les Pays de la Loire, des rémunérations brutes inférieures à plus de 37 % de celles de l'ensemble des salariés. Si des écarts existent également dans le commerce de détail, ils sont toutefois moins importants que dans l'hôtellerie.

Si des disparités de revenus subsistent, elles se sont toutefois réduites depuis quelques années. En effet, des efforts ont été faits par les entreprises de ces secteurs, permettant ainsi un rattrapage partiel. Entre 2003 et 2006, les salaires annuels moyens bruts ont progressé plus rapidement dans l'hôtellerie, le commerce ou les services personnels que dans l'ensemble des secteurs. Sur les seuls salariés à temps complet, les rémunérations annuelles brutes ont progressé de plus de 5 % en moyenne par an dans l'hôtellerie, de 3,2 % dans le commerce ou les services personnels alors que dans l'ensemble de l'économie régionale, la progression s'élève à 2,5 %.

#### Des conditions de travail plus difficiles dans les services aux particuliers

Secteurs	Part des salariés (en %)		Salaires annuels moyens bruts (en €)	
	ayant un CDD	à temps partiel avec une quotité inférieure à 60 %	salariés à temps complet	salariés à temps partiel
Commerce de détail	25	26	16 800	9 300
Hôtels et restaurants	32	40	12 900	6 500
Services personnels	16	33	14 400	8 300
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>20 700</b>	<b>10 500</b>

Source : Insee - DADS 2006  
Champ : Pays de la Loire



À l'horizon 2020, les services aux particuliers devraient être l'un des secteurs le plus créateur d'emplois. L'accroissement de la population, et notamment celle des personnes âgées dépendantes, devrait générer une demande importante dans l'action sociale, la santé ou les services de ménage mais ce développement demandera une réflexion spécifique sur les modalités de financement et de formation. Dans un contexte de stabilisation de la population active, des tensions dans le recrutement pourraient apparaître.

En matière de santé, la vigilance s'impose avec, en particulier, des phénomènes de désertification médicale croissante dans certains départements (Mayenne, nord de la Loire-Atlantique, Sarthe,...) et la nécessité de favoriser de nouvelles formes de réponses à ces attentes comme, par exemple, le regroupement des professionnels de santé dans des pôles « maisons de santé » adossés à un réseau périphérique de transport collectif.

► **Des tensions fortes dans les métiers de maraîchers, jardiniers et viticulteurs...**

D'autres métiers dans les Pays de la Loire connaissent un taux de tension élevé sur la période 1998-2007 dans le domaine de l'agriculture et, en particulier, les maraîchers, jardiniers et viticulteurs. Sur la période concernée, le nombre d'offres d'emploi a ainsi été plus de 3 fois supérieur à celui des demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi, soit le taux de tension le plus élevé de tous les métiers. Les tensions dans

cette profession sont plus élevées dans la région qu'au niveau national même si elles tendent à diminuer.

La saisonnalité est un élément fondamental à l'origine des tensions observées. Concernant les maraîchers, jardiniers et viticulteurs, seules 4% des offres d'emploi déposées en 2007 à Pôle emploi le sont pour des contrats d'une durée supérieure à 6 mois et 35% inférieure à 1 mois (contre respectivement 40% et 15% dans l'ensemble des métiers). Le taux d'offres satisfaites est cependant particulièrement élevé (97%) notamment du fait des emplois saisonniers pourvus pour partie par des étudiants (cueillette du muguet, vendanges) et par des personnes extérieures à la région ou au pays (via l'immigration).

► **... qui s'expliquent en partie par un manque de personnes formées et le manque de perspectives pour les métiers saisonniers**

La présence de tensions sur le marché du travail peut également s'expliquer par les conditions de travail offertes dans ce secteur (horaires, précarité de l'emploi, pénibilité du travail ou faible niveau de rémunération) mais également par un flux important de personnes trop peu formées au regard des offres de travail. En particulier, dans le secteur agricole, le flux de personnes formées en formation initiale est insuffisant pour remplacer le nombre de partants. Et si le rapport s'équilibre en tenant compte de la formation continue, des déséquilibres peuvent persister par spécialité.

**Un nombre de personnes formées très faible dans certaines filières agricoles.**

DIPLOME	FORMATION	TOTAL (1)	FPC/FI (2)
BEP AGRI	Productions Horticoles Spécialité Productions Fruitières	3	3,7
BAC PRO AGRI	Productions Horticoles Option Productions Fruitières	8	2,6
CAP AGRI/ BP AGRI	Vigne et Vin	5	3,7
BEP AGRI	Conduite De Productions Agricoles Spécialité Vigne et Vin	15	3,7
BAC PRO AGRI	Conduite et Gestion de L'Exploitation Agricole Option Productions Végétales	5	2,6

(1) Total des effectifs élèves et apprentis entrants 2007

(2) Rapport des effectifs en formation initiale/formation continue pour le total des effectifs du niveau Groupe Emploi Formation (GFE)/ Nomenclature des Spécialités de Formation (NSF) correspondant

Source : Carif-Oref, entrants 2007, Pays de la Loire





Les difficultés de recrutement que connaissent ces métiers pourraient perdurer à l'horizon 2020 du fait des nombreux départs de fin de carrière. Le secteur pourrait s'inspirer du travail mené par

le BTP (missions d'artisans dans les collèges) ou la métallurgie (jumelage écoles-entreprises) pour donner une image positive des produits et des métiers.

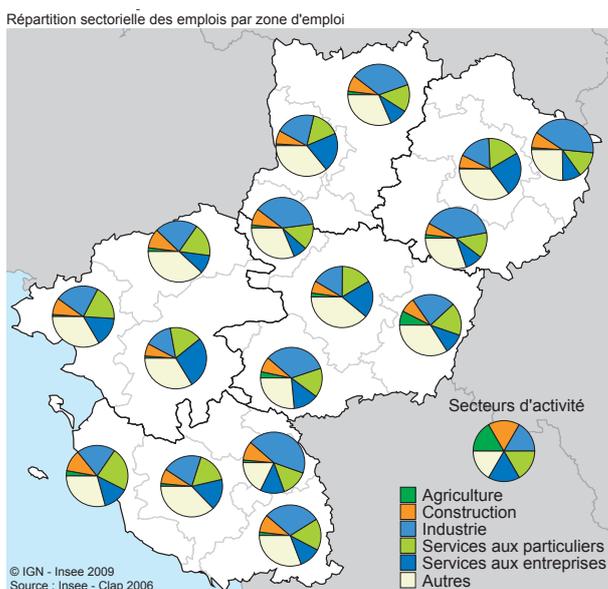
### ► Des tensions limitées dans les services aux entreprises

Concernant les métiers des services aux entreprises, les tensions au recrutement ne sont pas notoires sauf dans l'informatique. Dans ce secteur toutefois, les tensions sont cycliques et gérées comme telles par Pôle emploi. Plus largement dans les services aux entreprises, les cadres sont davantage présents. Le taux d'encadrement des salariés en 2006 s'élève dans

la région à 11 % dans les services aux entreprises contre 9 % dans l'ensemble des secteurs. Il est en particulier nettement plus élevé dans le conseil et assistance, la recherche et développement ou les activités informatiques. Or, le recrutement des cadres s'effectue généralement sur le marché national et ne dépend plus des marchés locaux contrairement aux autres niveaux.

### ► Des territoires diversement impactés par ces tensions

#### Des tensions différentes selon les territoires et leur composition sectorielle



Les territoires pourraient ne pas être soumis aux mêmes tensions de recrutement de la main d'œuvre. La répartition sectorielle des emplois présente des particularités territoriales. Les secteurs, pour lesquels des tensions pourraient apparaître, pèsent davantage sur certains territoires. Ainsi, l'agriculture représente 7 % des emplois de la zone d'emploi de Saumur-Baugé alors qu'elle n'en concerne qu'à peine 2 % au niveau régional. Les emplois dans les hôtels-café-restaurants sont proportionnellement plus nombreux sur le littoral, à Saint-Nazaire ou Vendée-Ouest. Plus largement sur ces territoires ainsi qu'à Châteaubriant ou Saumur-Baugé, ce sont les services aux particuliers qui sont surreprésentés. Enfin, la construction et l'industrie et en particulier le travail des métaux et la métallurgie, sont davantage présents dans certaines zones d'emploi de Vendée ou de Sarthe ainsi qu'à Saumur-Baugé ou Châteaubriant.

## ► Enjeu 2 : Attirer les cadres, un enjeu pour certains territoires

Le marché de l'emploi des cadres, du fait des canaux utilisés pour la diffusion des offres d'emploi, ne s'inscrit pas sur un territoire donné. Ainsi, selon l'Apec (Association pour l'emploi des cadres), près de huit offres d'emploi sur dix sont diffusées sur Internet de manière exclusive ou associée à une diffusion dans la presse. De même, les candidats diffusent souvent de leur côté leur CV par Internet. La recherche d'emploi se fait donc au niveau métropolitain, cependant l'attractivité des territoires est un élément qui peut peser dans le choix des cadres. Aussi, les tensions qui peuvent apparaître dans le recrutement des cadres ne concernent pas des secteurs en particulier mais plutôt l'attractivité plus ou moins grande des territoires.

Dynamisme de l'économie régionale, qualité de vie, accessibilité, etc., les Pays de la Loire attirent de plus en plus d'actifs. La région est aujourd'hui la 7<sup>e</sup> région la plus attractive pour les actifs alors qu'elle ne se situait qu'à la 11<sup>e</sup> position dans les années 90. Concernant les cadres, la région a réussi à inverser la tendance passée très déficitaire : dans les années 90, le taux annuel de migration était de - 13 pour 10 000 actifs contre + 2,1 aujourd'hui. Le taux d'encadrement a progressé dans la région. La part des cadres au sein des actifs travaillant dans les Pays de la Loire est en effet passée de 9,2 % en 1999 à 11,4 % en 2006. Bien qu'en augmentation, ce taux d'encadrement reste encore inférieur à celui de la France de province (12,4 % en 2006).

Interrogés sur les principales raisons motivant leur choix d'une nouvelle entreprise, les cadres évoquent en majorité des raisons liées au

poste lui-même. Certains évoquent également, dans une moindre mesure toutefois, des considérations personnelles et notamment la localisation géographique. Pour réduire les contraintes sur le recrutement des cadres, les territoires doivent donc posséder des atouts (en termes d'infrastructures, de dessertes en transports collectifs, de services de garde d'enfant, de services et d'équipements culturels et de loisirs, de formation initiale voire supérieure) et à long terme, les conserver pour préserver leur attractivité.

### La localisation géographique : un argument qui compte pour 5 % des cadres

Principales raisons pour lesquelles vous avez choisi votre nouvelle entreprise (Cadres ayant changé d'entreprise)

	2006
% des 1 <sup>ères</sup> citations	
<b>Raisons liées au poste</b>	<b>47</b>
Intérêt des missions	13
Responsabilités proposées	11
Liberté ou autonomie d'action dans le poste proposé	9
Rémunération proposée	14
<b>Raisons liées à des considérations personnelles</b>	<b>39</b>
Localisation géographique	5
Raisons privées, familiales	7
Perspectives d'évolution professionnelle	27
<b>Raisons liées à l'entreprise</b>	<b>10</b>
<b>Autres</b>	<b>4</b>

Source : APEC - Données France métropolitaine

## ► Un renouvellement important des cadres du fait de nombreux départs

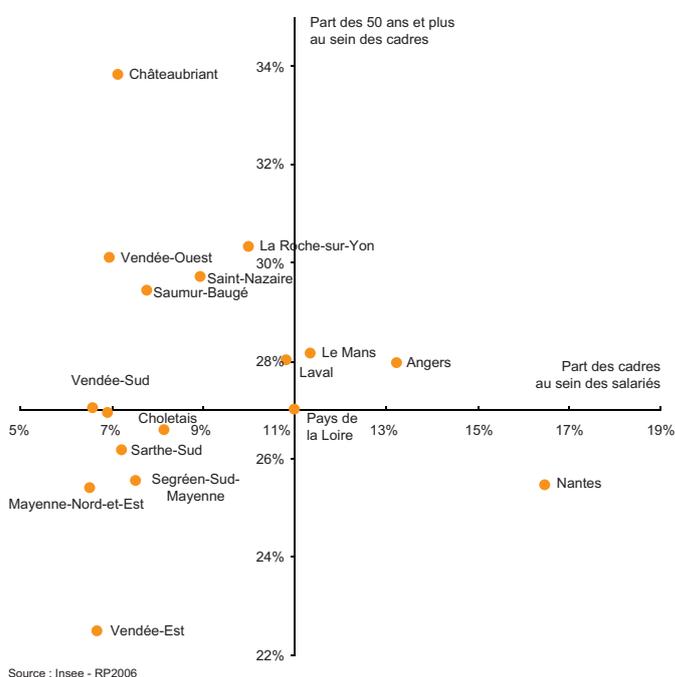
À l'horizon 2020, la stabilisation de la population active et le vieillissement des actifs pourraient générer des tensions de recrutement. Et ces difficultés pourraient être renforcées chez les cadres dans la mesure où les seniors sont davantage représentés. En 2006, dans les Pays de la Loire, près de trois cadres salariés sur dix sont âgés de 50 ans et plus contre deux sur dix dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles salariées. Cette proportion est identique à

celle observée dans l'ensemble du territoire métropolitain mais a augmenté plus rapidement au cours des dernières années dans la région.

Au sein des Pays de la Loire, tous les territoires devront faire face au vieillissement de leur force de travail mais l'impact de ce phénomène sur l'emploi des cadres pourrait être différent selon les zones d'emploi. Ainsi, c'est à Nantes que l'emploi de cadres est le plus important avec



### Un renouvellement des cadres différent selon les territoires



13,2 % des actifs salariés de la zone d'emploi. Mais les conséquences du vieillissement pourraient être atténuées dans la mesure où seulement 25,5 % de ces cadres sont âgés de 50 ans et plus contre 27 % au niveau régional. De plus le renouvellement de cette main-d'œuvre interviendrait dans un contexte de croissance de la population active. À l'inverse, les zones d'emploi de Laval, d'Angers ou du Mans connaîtraient une baisse de leur population active alors qu'aujourd'hui leur emploi cadre est important et que les seniors y occupent une place supérieure à celle du niveau régional. Ces territoires devront en particulier conserver leur dynamisme pour continuer à attirer des cadres et ne pas connaître des difficultés de recrutement liées aux départs de ces actifs. D'autres territoires devront faire face également à un renouvellement plus important de leurs cadres. C'est le cas des zones d'emploi de Châteaubriant, La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Saumur-Baugé ou Vendée-Ouest où plus de 30 % des cadres sont âgés aujourd'hui de 50 ans et plus.

### ► Enjeu 3 : Développer les cycles scientifiques, techniques et industriels en lien avec les nouvelles filières innovantes

À l'horizon 2020, s'ouvre une période de transformation majeure de l'appareil productif qui aura également un fort impact sur le marché du travail en matière de qualifications demandées par les entreprises. Ainsi, l'appareil productif va connaître dans les années à venir des révolutions technologiques profondes (révolution numérique et, à plus long terme, développement des biotechnologies et nanotechnologies) et ce, dans un contexte contraint de meilleure gestion des ressources et d'une croissance durable de l'économie. Avec notamment le développement de nouvelles filières énergétiques et le besoin de chercher de nouvelles solutions pour les produits utilisant des hydrocarbures (réduction de l'utilisation de matière, utilisation de matières naturelles, etc.), vont également apparaître de nouveaux métiers qui demanderont des compétences spécifiques.

Créer les conditions d'accueil de ces entreprises par l'installation d'équipements performants, la création de synergies avec d'autres entreprises ou la mise en place de formations adaptées peut permettre leur implantation sur le territoire. Même s'il est évident qu'il n'y a pas de lien direct entre la formation et l'emploi, que le marché des

cadres est national, la formation supérieure donne une visibilité nationale et internationale qui peut montrer le dynamisme d'un territoire, être un élément parmi d'autres qui peut peser dans les choix d'implantation ou de développement des entreprises.

#### ► Des besoins en diplômés du supérieur qui risquent d'augmenter

Pour s'adapter aux mutations de l'économie, l'enseignement évolue et en particulier l'enseignement supérieur. Les filières liées aux nouvelles technologies, notamment dans les biotechnologies et l'énergie, devraient avoir besoin d'un niveau de qualification plus élevé. Ainsi, selon le ministère de l'Éducation nationale, les besoins de recrutement en jeunes diplômés du supérieur devraient augmenter au niveau national. Aujourd'hui ces besoins sont de 40 % (pour une génération) et seraient estimés à 46 % pour la période 2002-2015. Comme au niveau national, les besoins en diplômés du supérieur pourraient augmenter dans les Pays de la Loire.

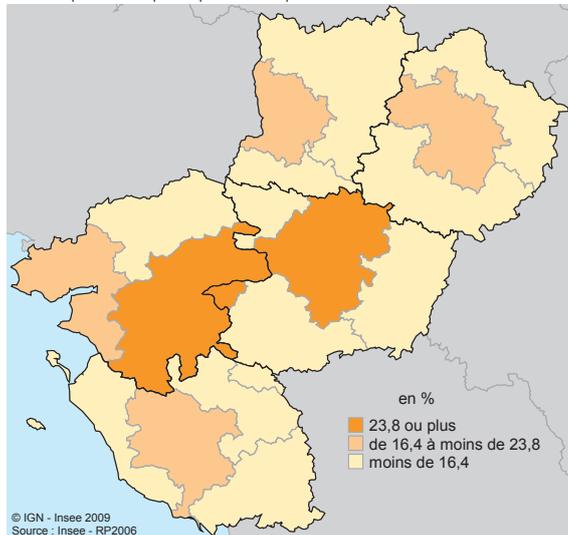
## ► Un niveau de qualification moins élevé dans les Pays de la Loire

Dans les Pays de la Loire, l'élévation du niveau des qualifications représente un enjeu particulier dans la mesure où la région apparaît en retrait par rapport à la moyenne nationale. L'histoire industrielle des Pays de la Loire, le fort tissu de PME/PMI en zone rurale et le développement relativement récent des pôles universitaires, expliquent cette situation. Le tissu industriel régional est particulièrement important, représentant 22 % de l'emploi salarié et plaçant ainsi les Pays de la Loire en troisième position des régions françaises. Or, le tissu industriel de la région comprend des activités traditionnelles qui emploient une main-d'œuvre nombreuse mais à faible qualification. Le niveau de qualification de la région reflète cette spécificité. Ainsi, parmi la population de 15 ans et plus, la part des titulaires d'un CAP-BEP est supérieure à la moyenne nationale en 2006 (26 % contre 21 %). Ces résultats sont également à rapprocher de la plus forte proportion d'apprentis dans la région. La mise en place de formations complémentaires pour ces derniers pourrait permettre d'élever le niveau de formation des jeunes dans la région.

À l'inverse, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est inférieur à la moyenne nationale (18,8 % contre 22,0 %). En particulier, chez les plus jeunes, l'écart avec le niveau national se maintient voire s'accroît. Ainsi, parmi les jeunes de 25 à 29 ans, 17,4 % détiennent un diplôme supérieur à bac+2 dans la région alors qu'ils sont 23,3 % pour la moyenne nationale. Dans les zones d'emploi où sont implantées des universités et/ou des grandes écoles, le niveau de qualification de la population en âge de

## Des territoires différemment dotés en diplômés du supérieur

Part des diplômés du supérieur par zone d'emploi



travailler est plus élevé. Ainsi, dans les zones d'emploi de Nantes ou d'Angers, ce sont respectivement 26 % et 24 % des personnes de 15 ans et plus qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur.

Mais la structure de l'activité économique régionale s'est fortement modifiée au cours de la dernière décennie : si la production industrielle demeure une activité « phare », d'autres activités se sont développées comme les services aux entreprises et les services financiers. Cette transformation a entraîné avec elle une élévation des besoins en qualifications. Parallèlement, le niveau de formation s'est élevé de manière rapide et générale entre 1990 et 2006. La proportion de personnes non diplômées ou titulaires du seul certificat d'études est passée de 49 % en 1990 à

## Un retard en matière de formation supérieure qui persiste dans la région mais un socle solide dans les premiers niveaux de formation.

Les qualifications des personnes de 15 ans et plus

	1990		2006	
	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France
Aucun diplôme, certificat d'étude	49,3%	47,6%	30,3%	29,8%
BEPC, brevet	10,0%	10,3%	9,1%	9,5%
CAP, BEP	22,4%	19,5%	26,2%	22,5%
Bac	10,1%	11,3%	15,7%	16,2%
Diplôme universitaire	8,2%	11,0%	18,8%	22,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : Insee - Recensements de la population 1990 et 2006





30 % en 2006. En particulier, elle a diminué plus fortement dans la région qu'au niveau national. Quant aux diplômés de l'enseignement supérieur, leur part a plus que doublé entre 1990 et 2006. En dépit de cette forte évolution, leur proportion reste inférieure de 3 points à celle enregistrée en France métropolitaine. Les Pays de la Loire peinent ainsi à résorber leur retard en matière de formation supérieure ce qui risque de pénaliser la région dans un contexte d'accroissement des besoins en niveaux de qualification élevés et de mutations accélérées des emplois.

En effet, dans les décennies à venir, de nouveaux besoins vont émerger ou évoluer. Ceux-ci résultent principalement de l'orientation de l'économie vers une croissance durable et au vieillissement de la population. Cette évolution de la demande appellera un développement de la recherche et de l'innovation dans quatre grands domaines scientifiques, notamment : environnement et énergie, nanotechnologies et nouveaux matériaux, sciences du vivant et biotechnologies, technologies de l'information. Les emplois de cadres seront un enjeu stratégique. Or, la région est en retrait avec une proportion de cadres inférieure à celle du niveau national.

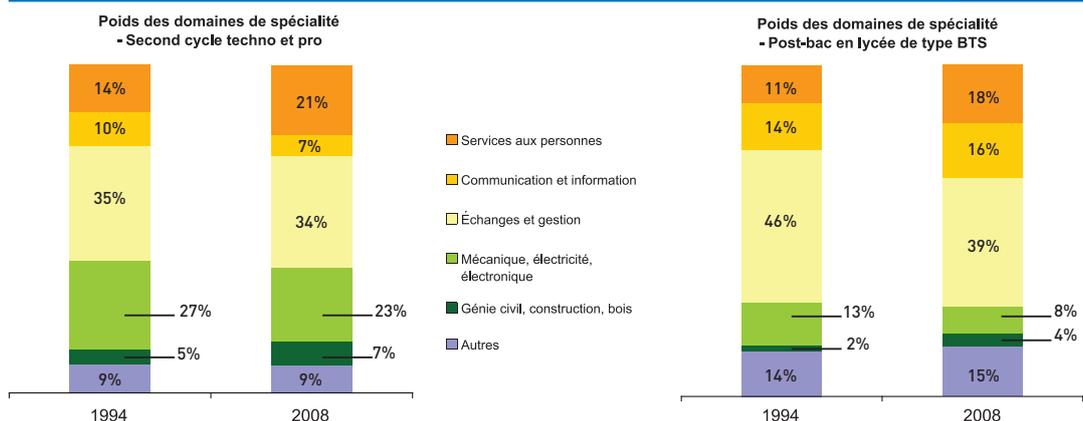
D'ici 2020, l'économie sera aussi davantage tournée vers les services pour répondre, en particulier, aux nouveaux besoins des seniors. Depuis 15 ans, cette nouvelle orientation de l'économie a déjà été en partie intégrée par la formation. Entre 1994 et 2008, un des domaines de spécialité qui a le plus progressé dans les seconds cycles de lycées comme dans les formations post-baccalauréat de type BTS est celui des services aux personnes. Cette spécialité qui, en 1994, regroupait 14 % des effectifs en formation initiale de second cycle technologique et professionnel et 11 % de ceux de post-baccalauréat, scolarise aujourd'hui,

respectivement 21 % et 18 % de ces effectifs. En particulier dans ce domaine, les BEP de la filière santé et sanitaire et social portent une bonne partie de cette évolution.

Par ailleurs, pour répondre également aux nouveaux besoins dans le bâtiment et la construction plus orientés vers l'utilisation de matières naturelles permettant une meilleure isolation des bâtiments, des formations se sont développées dans le génie civil, la construction et le bois. Ainsi, ils représentaient 4,8 % des domaines de spécialité en second cycle et 1,8 % des post-baccalauréats, en 1994 ; ils en représentent aujourd'hui respectivement 7 % et 3,7 %. De même, l'arrivée des nouvelles technologies s'est traduite par une forte progression des filières de l'informatique et de la communication dans les classes de post-baccalauréat. Ces évolutions ne sont que les prémices des transformations que la formation devra faire pour s'adapter aux mutations économiques à venir.

Les besoins de qualification vont devenir de plus en plus élevés mais les attentes des entreprises sont plus globales : savoir-faire, savoir communiquer, capacités à assumer des responsabilités sont des compétences de plus en plus demandées quel que soit le niveau de qualification. Or ces compétences sont difficilement mesurables, c'est la raison pour laquelle elles ne sont, la plupart du temps, prises en compte dans le recrutement que dans un second temps. Or, dans un contexte économique en évolution constante qui implique des adaptations permanentes, les critères de recrutements des salariés seront appelés à évoluer en introduisant, sans doute, à côté du savoir-faire spécifique d'autres compétences plus générales.

### Des formations plus tournées vers les services à la personne et les nouveaux métiers



Source : MEN - Base centrale de pilotage

## ► Enjeu 4 : Mieux prendre en compte les compétences individuelles dans les recrutements

De plus en plus, les différents postes de travail comportent une dimension plurielle dans laquelle le salarié doit non seulement effectuer une mission mono-spécifique mais également traiter de beaucoup d'autres choses. C'est ce que certains chercheurs ont appelé la «servuction». Cette évolution influence la formation qui doit inclure les compétences relationnelles autant que les compétences techniques mais également le processus de recrutement des entreprises.

Cet enjeu des compétences sociales est important dans le développement économique régional. C'est en effet cette dimension qui permet la mise en relation, la construction de réseau, l'émergence de projets. C'est elle qui contribue à la qualité du débat social, condition d'une réelle vie démocratique, favorable au développement. Ceci interroge les méthodes pédagogiques, les référentiels et méthodes d'évaluation, les modalités de recrutement :

- les méthodes pédagogiques : quelle est la place relative de l'apprentissage des techniques, des

savoirs, et celle d'aptitude à travailler en groupe, à faire adhérer à un projet, à convaincre ?

- les référentiels et méthodes d'évaluation : quelle est la place relative des résultats techniques ou financiers, et de la dimension relationnelle, ou comment celle-ci est-elle prise en compte dans l'explication des résultats mesurés ?

- les modalités de recrutement : place relative du diplôme ou de l'aptitude professionnelle (habiletés) et de la dimension relationnelle dans les fiches de poste ou dans les tests.

Les compétences sociales et sociétales vont ainsi occuper une place de plus en plus importante au sein des recrutements des entreprises afin de pouvoir répondre plus rapidement aux évolutions des marchés. Mais plus largement, celles-ci devront mieux prendre en compte les compétences individuelles. C'est ainsi que de nouvelles méthodes de recrutement comme celle par simulation commencent à se développer et à se généraliser.

### **Définition :**

**Servuction :** P.Eiglier et E.Langeard ont proposé en 1987 de nommer le processus de création d'un service : la **SERVUCTION**. C'est un néologisme contractant les mots : service et production. Pierre Eiglier -Eric Langeard, *ed Stratégie et management - 202 p - 1994 - EDISCIENCES International*

### ► Un exemple de prise en compte des compétences individuelles : le recrutement par simulation.

La méthode de recrutement par simulation est une méthode qui permet de sélectionner des candidats pour une ou des entreprises qui recrutent, pour un poste de travail ou un métier donné, à partir d'évaluations qui permettent de mesurer les habiletés personnelles des candidats pour exercer ce métier ou occuper ce poste de travail. L'évaluation des habiletés se fait à partir d'exercices qui reproduisent par analogie les principales difficultés que le futur salarié rencontrera dans son quotidien sur le poste de travail. Cette approche permet ainsi de sortir des critères habituels de recrutement, exprimés essentiellement en terme de diplôme ou d'expérience professionnelle. La méthode de recrutement par simulation permet de lutter contre les difficultés de recrutement, et contre la sélectivité du marché du travail. Le recrutement s'appuie ainsi sur des critères mesurés, identiques pour tous les candidats, donc équitables, partageables et transparents.

Plus de 147 000 personnes ont été évaluées par cette méthode en 2008 sur la France métropolitaine dont 5 % en Pays de la Loire, ce qui représente 7 819 actifs. Les moins de 26 ans sont une cible privilégiée

et principalement les bas niveaux de qualification. Ils représentent 40 % des évalués des Pays de la Loire en 2008, soit 2 points au-dessus de la moyenne nationale ; ce qui est cohérent au regard du poids de cette population dans la région. Le taux de réussite aux épreuves d'habileté est particulièrement élevé chez les jeunes (73 % en Pays la Loire, en 2008), les adultes réussissent moins facilement les épreuves (61 % de réussite).

Les chances de retrouver un emploi à l'issue de ces évaluations sont très encourageantes et font le succès de cette méthode tant pour les demandeurs que pour les employeurs qui trouvent là une réponse positive à leur gestion des compétences et des emplois. Plus de 56 % des personnes évaluées positivement en Pays de la Loire retrouvent un emploi à l'issue de la procédure de recrutement (cette proportion descend à 53 % sur l'ensemble du territoire métropolitain). Près des deux tiers des jeunes de la région réussissant les épreuves sont embauchés. Les candidats sans solution immédiate sont ensuite proposés sur des postes dans le métier évalué.



## Les enjeux :

- ▶ Réunir les conditions pour mieux prendre en compte l'emploi des seniors
- ▶ Aider à l'intégration professionnelle des immigrés
- ▶ Garantir des conditions d'emploi pérennes pour les femmes et les jeunes
- ▶ Réinsérer les personnes en marge du marché du travail

## LA COHÉSION SOCIALE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La stabilisation de la ressource en main-d'œuvre dans les années à venir pourrait faire évoluer le comportement des entreprises, notamment dans leur mode de recrutement vis-à-vis des jeunes ou des femmes. Les entreprises devront pouvoir s'appuyer pleinement sur toute la main-d'œuvre disponible en lui offrant des conditions d'emploi durables. En particulier, le nombre croissant de seniors en emploi devra être

mieux pris en compte par les entreprises. Afin de garantir leur continuité, elles devront réfléchir à l'aménagement des postes de travail et aux modalités de la transmission des connaissances entre les générations. Par ailleurs, si demain le recours à la population immigrée était privilégié pour répondre aux besoins des entreprises dans certains métiers, leur meilleure intégration professionnelle pourrait devenir un enjeu.

### Enjeu 1 : Réunir les conditions pour mieux prendre en compte l'emploi des seniors

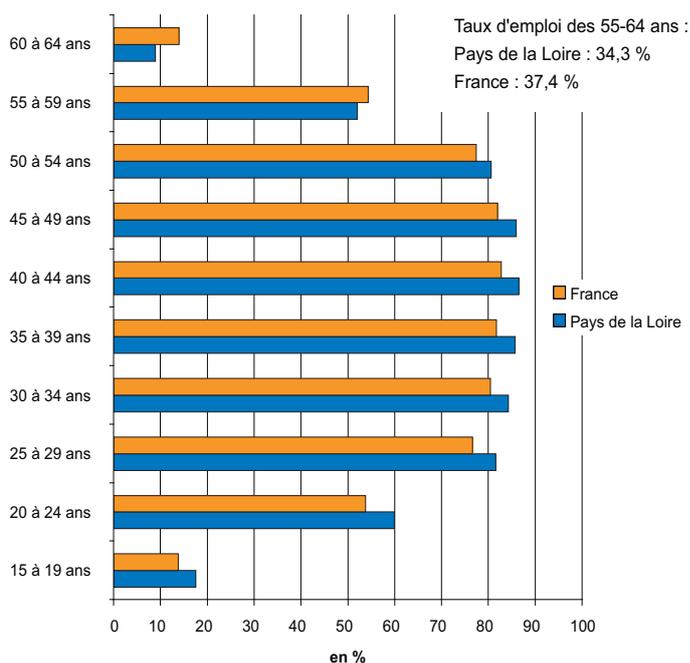
D'ici 2020, les entreprises vont se retrouver confrontées à une situation inédite de raréfaction de la main-d'œuvre et à son vieillissement. Pour ne pas entraver leur développement, elles devront pouvoir disposer de la main-d'œuvre nécessaire à leur activité. Et notamment, il est important qu'elles prennent davantage en compte l'emploi des seniors pour les maintenir en emploi jusqu'à

leur retraite dans un contexte où l'âge légal augmente régulièrement.

#### Dans les Pays de la Loire, des taux d'emploi particulièrement en retrait chez les seniors

Le taux d'emploi des seniors a fortement chuté au cours des quarante dernières années : pour les 55-64 ans, il a été ainsi quasiment divisé par deux entre les années soixante-dix et aujourd'hui et a reculé plus fortement dans la région qu'au niveau national. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, il atteint 34 % dans les Pays de la Loire contre 37 % au niveau national. Alors que la région se place au 2<sup>e</sup> rang des régions françaises pour le taux d'emploi des 15-64 ans, elle ne se place qu'à la 16<sup>e</sup> position pour les seniors. Au sein de l'Europe, les Pays de la Loire sont également loin derrière certaines régions de Suède pour lesquelles les taux d'emploi dépassent 70 %. Occupant la 169<sup>e</sup> place des régions européennes, les Pays de la Loire se situent encore loin des objectifs du traité de Lisbonne qui fixe un taux d'emploi des 55-64 ans à 50 % en 2010. D'un côté, les seniors ont servi de « variable d'ajustement » dans un marché du travail chahuté par la conjoncture économique. De l'autre, d'après Antoine d'Autume, Jean-Paul Betbèze et Jean-Olivier Hairault, l'idée du partage du travail fortement répandue en France a conduit à un effet d'éviction des seniors alors même que le lien entre l'emploi des jeunes et l'emploi des seniors est positif. Diverses mesures

#### Un taux d'emploi des seniors bien inférieur à la moyenne nationale



Source : Insee - RP2006, exploitation principale



ont conduit au retrait des seniors du marché du travail : abaissement de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans en 1982, développement de nombreux dispositifs de cessation anticipée d'activité (préretraites, dispenses d'activité et de recherche d'emploi) qui ont connu un niveau record au milieu des années 80 mais qui restent encore largement employés. Ces dispositifs ont eu un impact encore plus fort dans les Pays de la Loire en raison du tissu industriel de la région. Les nombreuses mutations de l'appareil productif dans certaines filières (habillement-textile, électricité-électronique-électroménager) ont donné lieu à des plans sociaux accompagnés de mesures pour les seniors. D'un autre côté, les emplois dans l'industrie étant plus pénibles physiquement, ils peuvent conduire les seniors à s'éloigner de l'emploi.

Chez les seniors, les taux d'emploi présentent toutefois de fortes inégalités. Entre 55 et 59 ans, une personne sur deux occupe encore un emploi dans la région, soit un taux relativement proche de celui du niveau national (52 % contre 54 %). En revanche, ils sont un peu moins d'un sur 10 chez les 60-64 ans (contre 14 % en France). Cet écart peut s'expliquer, en partie, par les carrières longues très présentes dans l'industrie et qui font partir les salariés plus tôt à la retraite. Les taux d'emploi des seniors apparaissent d'autant plus faibles dans les Pays de la Loire que ceux des 50-54 ans, classe d'âge précédant celle des seniors, sont supérieurs aux taux nationaux (respectivement 80,6 % contre 77,4 %).

Si la population active va se stabiliser dans l'ensemble de la région, tous les territoires ne vont toutefois pas connaître la même évolution de leur ressource en main-d'œuvre. Les enjeux à relever ne seront donc pas les mêmes, notamment du côté des seniors. Dans les Pays de la Loire, de fortes disparités d'emploi des seniors existent actuellement entre les zones d'emploi. Les taux d'emploi des 55-64 ans dépassent 37 % dans quatre zones d'emploi : Nantes, Laval, Angers et Segréen-Sud-Mayenne. À l'inverse, c'est dans celles de Saint-Nazaire et de Vendée-Ouest qu'ils sont les plus faibles avec un actif de 55-64 ans sur quatre en emploi en Vendée-Ouest. Sur ces territoires ce sont les 55-59 ans qui ont un taux d'emploi largement inférieur au niveau régional. C'est également dans ces deux zones d'emploi que la part d'inactifs au sein des 55-59 ans est la plus élevée. Or, la zone d'emploi de Vendée-Ouest connaîtra à l'horizon 2020 un vieillissement particulièrement marqué de ses actifs et sera l'un des territoires sur lequel la part des actifs de 50 ans et plus sera la plus élevée.

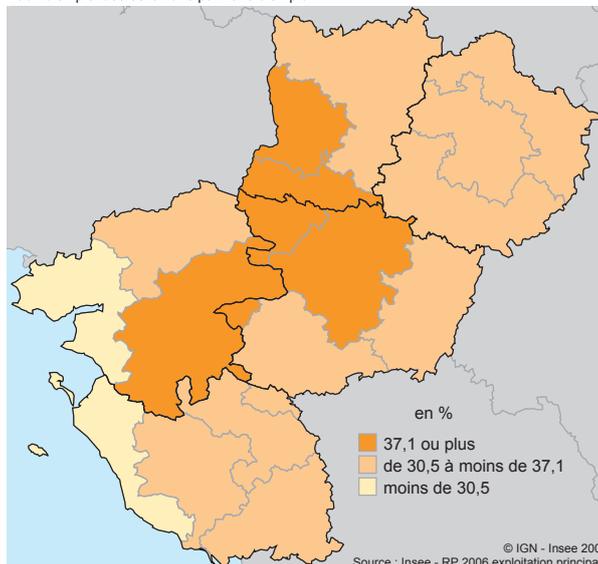
### ► Formation, organisation et conditions d'exercice du travail : des solutions pour mieux employer les seniors

Selon une étude de la Dares, les entreprises peuvent parfois hésiter à embaucher un travailleur senior. Un employeur sur deux affirme refuser d'embaucher davantage de personnes de plus de 50 ans même en cas de difficulté à pourvoir les postes. Même s'ils disent apprécier les seniors pour leur expérience, leur conscience professionnelle et leur apport au collectif de travail, ils pensent que leur embauche aurait des effets négatifs sur la productivité et les salaires.

Aujourd'hui, les seniors sont proportionnellement moins présents dans les métiers pénibles. Ainsi, seuls 1,8 % des seniors occupent un poste de vendeur et 0,6 % celui de caissier contre respectivement 3,5 % et 1,4 % pour l'ensemble des actifs occupés. Le métier d'aide-soignant ainsi que certains métiers d'ouvriers non qualifiés sont également sous représentés chez les seniors : ceux de la manutention, du bâtiment (second ou gros œuvre) ou de la mécanique. Dans ces métiers, les conditions de travail (charges lourdes, pénibilité physique...) conduisent les seniors à se détourner de ces emplois mais également les entreprises à privilégier le recrutement de salariés plus jeunes. C'est également dans ces métiers que les seniors sont le moins présents au niveau national.

#### Les seniors plus employés dans les villes

Taux d'emploi des 55-64 ans par zone d'emploi



## Des seniors moins nombreux dans les métiers les plus pénibles

Actifs occupés de 50 à 64 ans par famille professionnelle	Part dans le total (en %)	
	Seniors	Tous âges
<b>Les dix familles où les seniors sont les plus sous-représentés</b>		
Vendeurs	1,8%	3,5%
Caissiers, employés de libre service	0,6%	1,4%
Ouvriers non qualifiés de la mécanique	1,0%	1,8%
Ouvriers non qualifiés de la manutention	1,0%	1,7%
Aides-soignants	1,4%	2,1%
Ouvriers non qualifiés des industries de process	1,8%	2,4%
Employés, agents de maîtrise des hôtels et restaurants	0,6%	1,2%
Armée, police, pompiers	0,4%	1,0%
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du BTP et extraction	0,7%	1,2%
Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second œuvre	0,5%	1,0%
Total sur les dix familles	9,9%	17,2%
Ensemble	100,0%	100,0%

Source : Insee - EAR 2004 à 2007

Afin de mieux employer cette main-d'œuvre senior qui à l'horizon 2020 deviendra de plus en plus nombreuse, il est important que les entreprises réfléchissent à l'amélioration des conditions de travail de certains métiers pour maintenir les seniors dans leurs emplois.

Un autre frein au recrutement des seniors repose sur leur difficulté à suivre le progrès technique. Les compétences exigées sur le marché de l'emploi deviennent plus pointues et le niveau de formation des seniors est généralement inférieur à celui des plus jeunes. De plus, leur formation tout au long de la vie ne compense pas la formation initiale, l'accès y étant moins important à partir de 45 ans. L'accent pourrait être mis sur la formation continue : elle permet notamment de faciliter l'adaptation des salariés aux changements quels qu'ils soient et en particulier aux nouvelles technologies. Plus généralement, il est utile de mener une réflexion autour de l'évolution des missions de seniors.

Pour expliquer que les entreprises recrutent peu de salariés âgés, on invoque souvent le fait que leurs rémunérations seraient trop élevées par rapport à leur productivité. Or, d'après une étude de l'Insee, le coût salarial moyen et la productivité moyenne des salariés évolueraient au même rythme à chaque âge. La hausse des salaires avec l'ancienneté accentuée, cependant, le risque d'apparition d'un écart entre la productivité des salariés ressentie par l'employeur et leur coût. De fait, le salaire net horaire d'un salarié senior

est de 12,69 € en moyenne contre 10,84 € pour l'ensemble des salariés et 8,05 € pour les seuls 15-24 ans (hors apprentis).

### ► La transmission des entreprises, un enjeu du vieillissement des non salariés

Chez les non salariés (chefs d'entreprises, professions indépendantes ou aides familiaux) notamment, le vieillissement des actifs posera aussi la question de la transmission de leur entreprise. En 2006, 11% de la population active occupée est non salariée. Un sur trois est âgé de 50 ans et plus et, parmi eux, plus de la moitié dépasse les 55 ans. En particulier, quatre secteurs regroupent à eux-seuls six non salariés sur dix : l'agriculture, la construction, le commerce de détail et la santé, l'action sociale. C'est dans ce dernier secteur que le poids des 50 ans et plus est le plus important (37%) ainsi que dans l'agriculture (35%). Dans un avenir proche, pour ces non salariés, se posera le problème de la transmission de leur entreprise. Cette difficile question de la transmission d'entreprises n'est pas nouvelle mais prend de l'acuité avec le vieillissement de toute une génération. Elle pose à la fois des problèmes de transmission des savoirs et des capitaux, l'identification des partants et des conditions de survie des entreprises, des questions d'évolution des conditions de travail et d'aménagement du territoire.

## ► Une transmission des connaissances à anticiper

Avec le vieillissement des actifs, les entreprises devront également organiser la transmission des connaissances et de l'expérience entre les seniors et les jeunes avec un double avantage : aider à l'insertion de ces jeunes dans l'entreprise, éviter les pertes de connaissance dans la structure. Ainsi, dans les Pays de la Loire, la part des salariés de 50 ans et plus est très proche du taux national (18 % contre 19 %). Toutefois elle varie fortement selon les territoires. C'est dans les zones d'emploi de Vendée-Ouest et Vendée-Est que les salariés de 50 ans et plus sont les moins nombreux avec environ 15 % des salariés. A contrario, les taux les plus élevés sont dans les zones d'emploi du Mans et d'Angers (19 %).

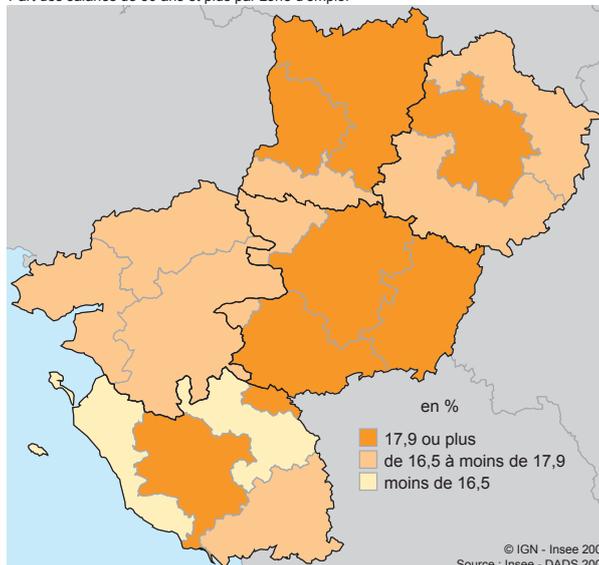
## ► Des secteurs diversement concernés

Ces disparités territoriales trouvent leurs origines dans les disparités sectorielles. Ainsi, les salariés de 50 ans et plus sont peu présents dans les hôtels et restaurants (10 %) expliquant en partie la moindre part de ces salariés dans la zone touristique de Vendée-Ouest. A contrario, près d'un salarié sur trois est âgé de 50 ans ou plus dans l'intermédiation financière (banques, caisses d'épargne et organisme de placement), secteur très présent dans la zone d'emploi du Mans. Mais c'est dans l'administration publique, conséquence des recrutements massifs effectués dans les années soixante-dix que la part des salariés de 50 ans et plus est la plus élevée. Elle atteint 35 % des effectifs, soit deux fois plus que dans l'ensemble des secteurs. Ainsi, à l'horizon 2020, ce sont la moitié des employés de catégorie B et C de la fonction publique qui seront concernés par un départ en retraite, soit un pourcentage nettement supérieur à l'ensemble des métiers (34 %). Contrairement au reste de la France (hors Île-de-France), les cadres de la fonction publique sont moins touchés par ces départs.

D'autres métiers devraient connaître de nombreux départs. Entre 2006 et 2020, près de 490 000 départs seraient prévus dans les Pays de la Loire soit 34 % des actifs occupés (salariés ou non salariés) de la région en 2005. Dans certains métiers, les taux de départs pourraient dépasser 40 % soit entre 3 000 et 5 000 postes : employés de maison, ouvriers du textile ou du cuir, cadres, employés et techniciens des banques, secrétaires de direction... Par contre,

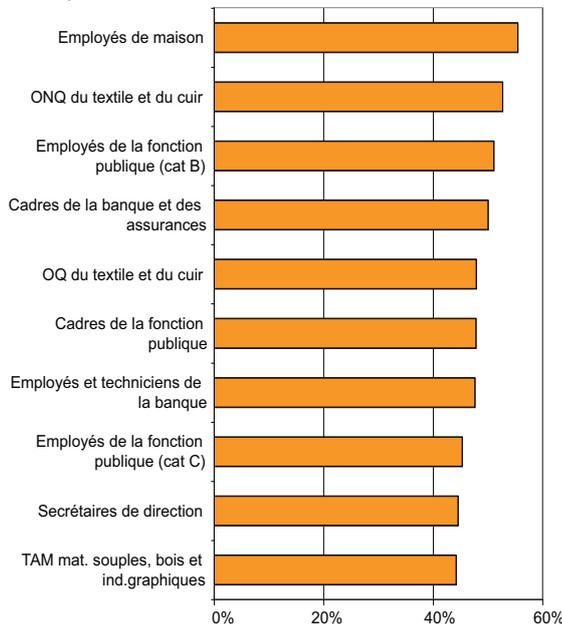
### Des salariés seniors plus présents en Maine-et-Loire et en Mayenne

Part des salariés de 50 ans et plus par zone d'emploi



### Des départs de fin de carrière importants dans certains métiers

Poids des départs dans les effectifs de 2005



Source : Insee, EAR 2004 à 2007

ce sont chez les agriculteurs, les agents d'entretien et les conducteurs de véhicules que le nombre de départs sera le plus important avec plus de 20 000 personnes. Dans ces métiers, le renouvellement de la main-d'œuvre, le maintien des salariés âgés en emploi et la transmission des connaissances seront des enjeux pour les entreprises.



## ► Enjeu 2 : Aider à l'intégration professionnelle des immigrés

En 2006, près de 84 000 personnes âgées de 15 ans et plus sont immigrées, c'est à dire nées de nationalité étrangère dans un pays étranger. Ils représentent ainsi 2,6 % de la population régionale contre 9,6 % au niveau national. De ce point de vue, les Pays de la Loire ne sont pas une terre d'immigration. Dans la perspective de tensions accrues dans certains métiers, les entreprises pourraient être tentées de recourir davantage à la main-d'œuvre étrangère. Cependant, aujourd'hui, les conditions d'intégration de cette main-d'œuvre, déjà présente sur le territoire, restent délicates : accès difficile au marché du travail, métiers moins qualifiés et plus pénibles, précarité des conditions d'emploi.

Dans la région, le taux d'emploi des immigrés est bien plus faible que celui de l'ensemble de la population active occupée (51 % contre 66 % sur la population des 15-64 ans) et plus faible également que le taux d'emploi des immigrés en France (55 %). En particulier, les femmes immigrées ont un taux d'emploi de 20 points inférieur à celui des hommes contre 10 points d'écart dans l'ensemble des actifs ayant un emploi. La population immigrée est également confrontée à un niveau de chômage élevé. Ainsi, en 2006, 25 % des immigrés se déclarent au chômage contre seulement 9 % des non immigrés. Les femmes sont encore plus en difficulté avec 32 %, soit 12 points de plus que les hommes. Ces taux sont plus élevés en Pays de la Loire que dans les autres régions de province : entre 4 et 6 points de plus.

### Une population immigrée fortement confrontée au chômage

Pourcentage de personnes se déclarant au chômage

	Pays de la Loire			France (hors Île-de-France)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Immigrés	20%	32%	25%	17%	26%	21%
Non immigrés	7%	10%	9%	9%	12%	10%
Ensemble	8%	11%	9%	10%	13%	11%

Source : Insee - RP 2006, exploitation principale (15-64 ans)

Ces différences d'intégration s'expliquent en partie par les différences de formation. Ainsi, dans la région, près de quatre immigrés de 15 ans ou plus sur dix ne possèdent aucun diplôme alors qu'ils ne sont que trois sur dix dans la population non immigrée. Inversement, la part de ceux ayant des diplômes de l'enseignement supérieur est plus élevée chez les immigrés (26,0 % contre 18,4 %). L'intégration professionnelle des immigrés passe à l'évidence par des actions spécifiques favorisant leur insertion en tant que citoyens

(maîtrise de la langue parlée et écrite) autant qu'en matière de formation et de qualification. La validation des acquis de l'expérience et une meilleure reconnaissance des diplômes obtenus dans le pays d'origine des immigrés sont aussi des outils facilitant l'insertion professionnelle des immigrés. Ces différences de formation ne sont pas les seuls éléments d'explication, l'intégration professionnelle doit également s'accompagner d'un effort dans la lutte contre les discriminations à l'embauche.

## Des diplômes du supérieur plus nombreux chez les immigrés

Répartition des diplômes dans la population ayant 15 ans ou plus

Diplôme	Pays de la Loire			France (hors Île-de-France)		
	Immigrés	Non immigrés	Ensemble	Immigrés	Non immigrés	Ensemble
Sans diplôme ou certificat d'étude	37,8%	30,1%	30,3%	50,5%	29,6%	31,1%
BEPC	6,0%	9,2%	9,1%	4,6%	9,9%	9,5%
CAP, BEP	13,5%	26,6%	26,2%	14,2%	24,6%	23,9%
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	16,3%	15,7%	15,7%	12,6%	16,1%	15,9%
Diplôme de l'enseignement supérieur	26,0%	18,4%	18,7%	18,1%	19,8%	19,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Insee - RP 2006, exploitation complémentaire

L'emploi immigré reste cependant concentré dans des secteurs aux conditions de travail souvent difficiles. Ainsi, en 2006, dans les Pays de la Loire, 6,1 % des personnes travaillant dans les hôtels-restaurants sont immigrés et plus de 4 % dans la construction ou les services fournis principalement aux entreprises. Alors que la population immigrée des Pays de la Loire est plus diplômée que dans les autres régions françaises (hors Île-de-France), elle occupe, comme ailleurs, plus fréquemment des métiers nécessitant une moindre qualification. Les immigrés représentent

notamment 3,8 % des ouvriers non qualifiés et 3,4 % des personnels des services directs aux particuliers (aides ménagères, employés de maison...) contre seulement 2,3 % des cadres d'entreprises. Leurs conditions d'emploi apparaissent également moins favorables. Ainsi, les immigrés, même s'ils sont majoritairement employés en contrat à durée indéterminée, ont plus souvent un contrat à durée déterminée que l'ensemble des salariés (17,5 % contre 9,5 %) et travaillent également davantage en intérim (6,5 % contre 2,8 %).

### ► Enjeu 3 : Garantir des conditions d'emploi pérennes pour les femmes et les jeunes

Dans les Pays de la Loire, le taux d'emploi des jeunes positionne la région en tête des régions françaises : 38 % de jeunes de 15 à 24 ans occupent un emploi, soit 4 points de plus qu'au niveau national. Ce résultat s'explique en partie par la place plus importante de l'apprentissage dans la région en lien avec la structure productive des emplois. C'est dans la zone d'emploi de Vendée-Est que ce taux est le plus fort (54 %). Les zones d'emploi de Vendée-Ouest et Segréen-Sud-Mayenne ont un taux également élevé (46 %). En revanche, les zones d'emploi des grandes villes, Angers, Nantes et Le Mans ont les taux d'emploi des jeunes les plus bas de la région avec des taux inférieurs à 40 %. Le poids des étudiants présents dans ces villes universitaires en est une des raisons. Les difficultés d'insertion apparaissent plutôt en tout début de carrière. En effet, le taux d'emploi s'élève à 82 % pour les 25 à 29 ans dans la région à un niveau proche des actifs de moins de 50 ans. Il est plus élevé que le

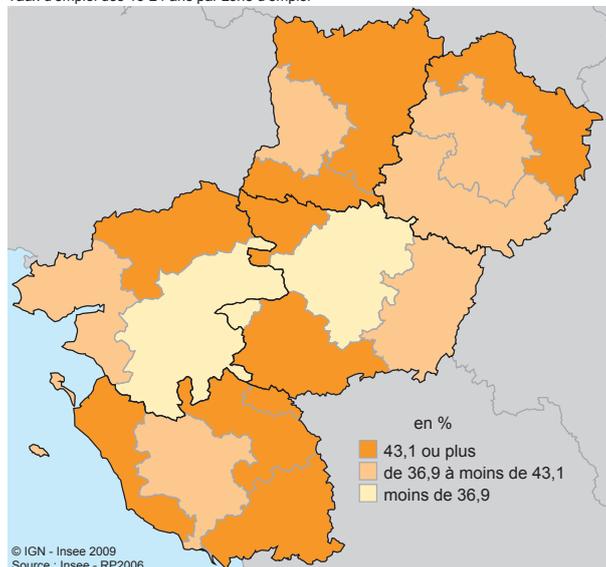
taux de la France de province en raison du tissu économique de la région. L'insertion des jeunes sur le marché du travail dépend principalement des qualifications qu'ils ont obtenues mais également en partie de leur sexe ou de leurs origines.

Les taux d'emploi des jeunes comme les caractéristiques qualitatives de leurs emplois sont clairement influencés par la conjoncture, au niveau national comme au niveau régional. Cette plus grande sensibilité repose sur le fait qu'en tant qu'entrants sur le marché du travail, ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les candidats à l'embauche. Les jeunes mettent plus de temps à s'insérer durablement. Comment alors réduire cette instabilité et surtout comment les aider à se construire un parcours qui serait professionnalisant? Les périodes de contrats précaires peuvent apporter une expérience professionnelle valorisante si leur



## Des taux d'emploi des jeunes très faibles dans les métropoles universitaires

Taux d'emploi des 15-24 ans par zone d'emploi



durée est limitée dans le temps et les périodes d'interruption ne sont pas trop fréquentes.

Les jeunes se caractérisent par leur situation plus précaire vis à vis de l'emploi. Ainsi, en 2006, 17,2 % des 15-24 ans se déclarent au chômage contre 9,2 % dans l'ensemble de la population. En particulier, les jeunes femmes sont davantage concernées, 6 points de plus que les hommes du même âge. En revanche, ce taux enregistre une baisse conséquente pour les 25 à 29 ans (11,7 %). Les jeunes subissent aussi plus fortement les périodes de crises. Ainsi, en 2008, le nombre de demandeurs d'emplois de 15-25 ans a augmenté de 28 % contre 19 % pour l'ensemble de la population.

### ► Les conditions d'emploi des jeunes, un enjeu stratégique

Leurs conditions d'emploi apparaissent plus difficiles. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, moins d'un jeune salarié de 15 à 24 ans sur deux a un contrat à durée indéterminée (CDI) dans la région contre huit sur dix pour l'ensemble des salariés. Pour les autres, ils ont des emplois dits « précaires ». En effet, un peu plus de deux sur dix ont signé un contrat à durée déterminée, soit une part deux

fois plus importante que dans l'ensemble de la population. Les jeunes qui se sont déclarés placés par une agence d'intérim représentent 8 % des salariés de 15 à 24 ans contre seulement 2,8 % pour l'ensemble. Les autres ont des emplois-jeunes, des CES, des contrats de qualifications ou sont stagiaires rémunérés en entreprise (3 %). Alors que les taux d'emploi sont plus élevés, la part des contrats à durée indéterminée est plus faible pour les jeunes de la région que pour ceux de la France de province.

## Des jeunes qui s'insèrent difficilement sur le marché du travail

Indicateurs (en %)	Pays de la Loire			France (hors Île-de-France)		
	15 à 24 ans	25 à 29 ans	Ensemble	15 à 24 ans	25 à 29 ans	Ensemble
Taux d'emploi	38,2	81,6	66,4	33,7	76,4	62,9
Indicateur de chômage (déclaratif)	17,2	11,7	9,2	21,5	14,0	11,1
Part de temps partiel	23,9	12,6	18,7	24,8	12,9	17,5
Contrat à durée indéterminée	47,3	79,4	83,8	49,4	78,1	84,5
Contrat à durée déterminée	21,9	13,5	9,5	22,6	14,8	9,5

Sources : Insee - RP 2006, exploitations principale et complémentaire

Dans l'intérim, les jeunes se distinguent également par des missions plus précaires. En effet, plus de 70 % des missions sont occupées par des intérimaires de moins de 35 ans. En particulier, les moins de 25 ans sont les plus

représentés, occupant 42,4 % des missions. Mais leur part diminue dans le nombre d'équivalent temps plein (36 %) du fait d'une durée de mission plus faible que celle de leurs aînés.



Les jeunes de 15 à 24 ans qui occupent un emploi sont souvent sortis de manière précoce du système éducatif et ont souvent de faibles qualifications. Ils sont notamment plus nombreux dans les catégories socioprofessionnelles les moins rémunérées. Ils représentent ainsi plus du quart des employés de commerce, 23 % des ouvriers agricoles et 22 % des ouvriers non qualifiés alors qu'ils ne sont que 13 % dans l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Ils occupent également des emplois dans des secteurs à forte contrainte et parfois moins rémunérateurs : le commerce de détail, les industries alimentaires, les hôtels-restaurants et la construction. C'est dans ces secteurs que les jeunes sont davantage employés en CDD que l'ensemble de la population.

### ► Des conditions d'emploi plus difficiles pour les femmes

Certains métiers aujourd'hui réservés aux hommes risquent de connaître d'importantes tensions dans les années à venir. Les entreprises concernées pourraient alors trouver dans une plus grande mixité une solution au problème du recrutement. Dans le bâtiment, par exemple, les entreprises ont cherché à adapter les métiers notamment en proposant des conditions de travail plus accessibles aux femmes. Elles y sont cependant encore largement sous-représentées (10 % des effectifs) ainsi que dans la plupart des secteurs industriels (moins de 20 % des salariés) à l'exception de l'habillement-cuir. Pour les femmes, ces métiers peuvent représenter une nouvelle opportunité en termes d'évolution de poste : travail à temps complet, meilleure rémunération. Les tensions pourraient alors se reporter sur les métiers plus féminins qui offrent à l'heure actuelle des conditions d'emploi peu valorisantes. Aujourd'hui, les femmes sont plus représentées dans le commerce et les services notamment dans la santé, l'action sociale et le commerce de détail. Dans ce nouveau contexte de concurrence entre les activités, les entreprises vont devoir proposer aux femmes de meilleures conditions d'emploi.

Malgré un taux d'emploi élevé, les femmes sont plus souvent que les hommes concernées par des périodes d'interruption d'activité, par des conditions de travail moins favorables (horaires décalés, temps partiel subi, salaires plus bas).

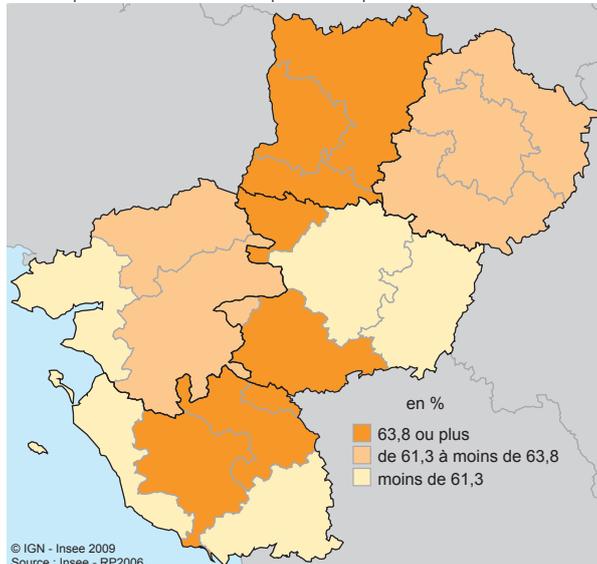
Enfin, du fait de conditions de travail précaires, la multi-activité est davantage développée chez les jeunes. Ainsi, dans les Pays de la Loire, 4,6 % des salariés sont multi-actifs. Près de trois sur dix sont âgés de moins de 30 ans (contre un quart dans l'ensemble des salariés). En particulier, la multi-activité des jeunes est plus fréquente dans les secteurs moins rémunérateurs (hôtellerie ou services fournis principalement aux entreprises).

Les jeunes ont aujourd'hui des conditions d'emploi précaires et peu stables. Or avec le vieillissement de la population active, l'emploi des jeunes va devenir stratégique : ce sont par leur intermédiaire que se fera la transmission des connaissances des seniors et donc le renouvellement de la main-d'œuvre.

**Définition :**  
**Multi-activité :**  
Un salarié est considéré comme multi-actifs s'il occupe, lors d'une semaine de référence, au moins deux postes dans deux établissements différents.

### Des femmes plutôt employées dans les territoires industriels et agricoles

Taux d'emploi des femmes de 15-64 ans par zone d'emploi



Bien que les Pays de la Loire se situent à la 2<sup>e</sup> place des régions françaises pour le taux d'emploi des femmes, juste après l'Île-de-France, le taux d'emploi des femmes, âgées de 15 à 64 ans, s'élève à 62 % contre 71 % pour les hommes au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il varie fortement en fonction de la zone d'emploi, passant de 69 % dans la zone d'emploi de Vendée-Est à 56,6 % dans celle de Vendée-Ouest, où les secteurs de l'habillement et de l'agroalimentaire sont plus présents..



#### Définition :

**MVE** : Parcours de mobilisation vers l'emploi.

#### Définition :

**Sortants sans qualification** : selon la définition conventionnelle du Ministère de l'Éducation Nationale, un jeune sort du système éducatif sans qualification lorsqu'il cesse sa formation initiale aux niveaux VI ou V bis de la classification inter-ministérielle des niveaux de formation. Selon les termes de la classification, ce jeune interrompt sa formation sans avoir achevé un cycle complet de CAP ou BEP et sans avoir eu accès à une classe de seconde indifférenciée. Les indicateurs nationaux de l'état de l'École sur le niveau d'étude des sortants du système éducatif sont présentés, depuis deux ans, explicitement en fonction de la classification internationale des types de l'éducation (CITE), selon laquelle un élève est réputé qualifié s'il a achevé « avec succès » le cycle de formation de l'enseignement secondaire. Il est trois fois supérieur au taux tel que défini par le Ministère.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir un contrat à durée déterminée. Le temps partiel est également davantage développé chez les femmes. En particulier, 17 % des femmes travaillent à moins de 60 % contre 7 % des hommes. Avec ces quotités, il faudrait approfondir la question pour savoir si le temps partiel de ces femmes est réellement choisi ou si, au contraire, il est subi. En particulier, la part des femmes travaillant à moins de 60 % est particulièrement élevée dans certains secteurs non marchands (activités associatives ou récréatives) mais également dans les hôtels-restaurants, les services principalement fournis aux entreprises ou la construction : près d'une femme sur quatre travaille à moins de 60 % dans

ces secteurs. Ce temps partiel accru chez les femmes influence notamment leur rémunération. De fait pour compenser un certain nombre d'entre elles ont recours à un travail supplémentaire. Ainsi, près de 60 % des salariés multi-actifs sont des femmes et plus encore dans les secteurs tels que les hôtels-restaurants, secteur dans lequel le temps partiel est très développé. Le taux d'emploi féminin est plus élevé dans la région qu'ailleurs mais les conditions de travail y sont plutôt moins favorables. Ainsi, le temps partiel et les contrats à durée déterminée concernent plus de femmes en Pays de la Loire que celles des autres régions de province. Les taux sont par contre équivalents pour les hommes.

### ► Réduire les discriminations salariales et sociales vis-à-vis des femmes

Les femmes ont non seulement des conditions de travail moins favorables ou moins stables que les hommes, mais elles sont aussi moins bien rémunérées. De fait, si le salaire horaire moyen net d'un homme est de 11,54 €, celui d'une femme est seulement de 9,81 €. Les femmes occupent

certaines des catégories socioprofessionnelles différentes de celles des hommes, dans des secteurs différents également, elles sont également plus souvent à temps partiel mais toujours, leur rémunération apparaît inférieure avec des écarts parfois moins marqués.

#### Des conditions d'emploi moins favorables aux femmes

	Pays de la Loire			France (hors Île-de-France)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux d'emploi (%)	71,1	61,6	66,4	68,2	57,6	62,9
Indicateur de chômage (déclaratif) (%)	7,6	11,0	9,2	9,6	12,9	11,1
Part de temps partiel (%)	5,8	33,7	18,7	6,2	30,7	17,5
Salaire horaire net (€)	11,5	9,8	10,8	11,9	10,1	11,4
Contrat à durée indéterminée (%)	85,2	82,4	83,8	85,6	83,3	84,5
Contrat à durée déterminée (%)	6,7	12,6	9,5	7,4	11,7	9,5

Sources : Insee - Recensement de la population 2006, exploitations principale et complémentaire, DADS 2006

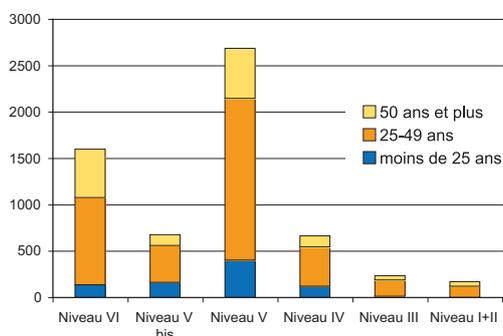
Dans un contexte où la population active va se stabiliser, il existe une réelle réflexion à mener autour de l'emploi des seniors et de la mise en place de conditions de travail favorables et durables pour les femmes et les jeunes. Cet enjeu est d'autant plus important que depuis des décennies, la productivité a fortement augmenté et que les tâches de base ont été automatisées. Certains salariés ont ainsi de plus en plus de

mal à s'adapter à ces rythmes de travail accrus, à ces tâches de plus en plus complexes mais également à des horaires parfois décalés. Le risque est alors d'exclure un nombre croissant de personnes du marché du travail. L'exclusion durable d'une partie de la population du marché du travail est un enjeu social, économique et territorial qui pourrait devenir stratégique dans une période de raréfaction de la main-d'œuvre.

## ► Enjeu 4 : Réinsérer les personnes en marge du marché du travail

Les facteurs d'exclusion se traduisent par deux principaux mécanismes : la précarité, c'est-à-dire l'insertion dans un cycle de phases alternatives de chômage et d'activité, avec des revenus insuffisants pour vivre, et la marginalité, à l'écart des mécanismes de la vie économique (certains bénéficiaires des minima sociaux, RMI ou RSA).

### 6 000 demandeurs d'emploi en MVE mi 2008



Source : Pôle emploi

Parmi les demandeurs d'emploi qui ont un risque de chômage de longue durée important, ceux dont le risque d'exclusion est majoré par des problématiques autres que l'emploi (logement, santé...) se voient proposer un parcours MVE (mobilisation vers l'emploi). En juin 2008, plus de 6 000 demandeurs d'emploi sont ainsi en situation proche de l'exclusion, soit 3 % du total des demandeurs d'emploi toutes catégories. Parmi eux, un tiers est au RMI (revenu minimum d'insertion), et seulement 860 bénéficient d'un emploi d'insertion. Plus de 80 % de ces chômeurs les plus en difficulté sont issus des « sortants sans qualification » ou d'une préparation de diplôme de type CAP ou BEP (niveau V), le plus souvent des niveaux CAP-BEP du secteur des services (secrétariat, commerce) où ce niveau est le plus souvent insuffisant pour obtenir un emploi. Par ailleurs, 63 % ont entre 25 et 49 ans. Enfin, la moitié d'entre eux recherche un emploi d'employé non qualifié ou manœuvre.

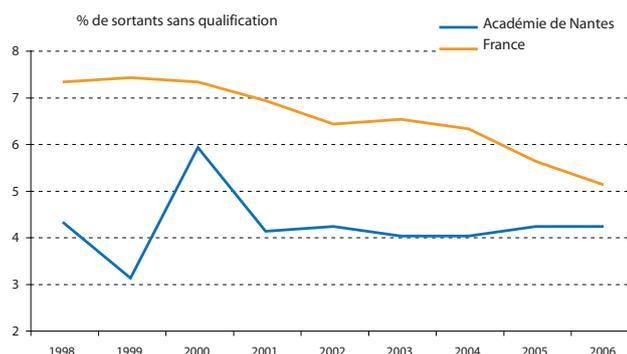
## ► Réduire le nombre des sortants non qualifiés est donc une première priorité

L'académie de Nantes présente un des taux de sortie du système éducatif de personnes non qualifiées les plus bas des académies françaises, à 0,9 point en dessous du niveau national. Il atteint, en 2006, 4,2 %. Ce taux était reparti à la hausse (+ 2,8 points) en 2000 compte-tenu des bons résultats de l'économie de la région qui a amené des jeunes à s'insérer sur le marché du travail avant d'achever leur cycle de CAP ou de BEP. Ceci représente aujourd'hui environ 1 500 jeunes sortant chaque année « sans qualification » sur une génération d'environ 46 000 jeunes.

Cependant, ce n'est pas parce que le taux est plus bas que la moyenne qu'il est satisfaisant. D'une part dans une « société de la connaissance », le fait d'être non qualifié est beaucoup plus excluant que dans une société agraire ou de type industrielle. Un taux deux fois plus bas qu'il y a dix ans peut être plus dommageable qu'à cette époque. D'autre part ce taux semble ne plus baisser, on atteint un « seuil », qu'il faudrait rompre.

De plus, ces personnes non qualifiées coûtent cher, non pas au système de formation initiale, mais aux systèmes d'insertion et de formation continue. Les personnes non qualifiées ont un taux de chômage beaucoup plus élevé que les autres. Le taux de chômage parmi les personnes sorties depuis moins de quatre ans du système scolaire est de 37% pour les non qualifiés et 16% pour l'ensemble.

### Des sortants sans qualification moins nombreux dans l'académie de Nantes



Source : Rectorat de Nantes, MEN/DEP



## ► L'exclusion peut aussi concerner les personnes en emploi

La précarité engendre des revenus de faible niveau pour des personnes en emploi. Cette situation conduit souvent vers l'exclusion durable. Ce sont en particulier les demandeurs d'emploi qui travaillent à temps partiel et qui recherchent pour des raisons de contraintes

## ► Un risque économique : le manque de main-d'œuvre

Parler de manque de main-d'œuvre alors que le chômage est élevé, et encore plus en période d'augmentation du chômage, peut paraître paradoxal. Mais on constate depuis la fin des années 1990 cette conjonction de difficultés à recruter et de chômage de masse. C'est une situation qui coûte cher à la société et aux entreprises. C'est une situation qui peut s'aggraver compte tenu des projections de population active disponible stable, quelle que soit l'activité économique, compte tenu de la forte segmentation du marché du travail par types et niveaux de qualification.

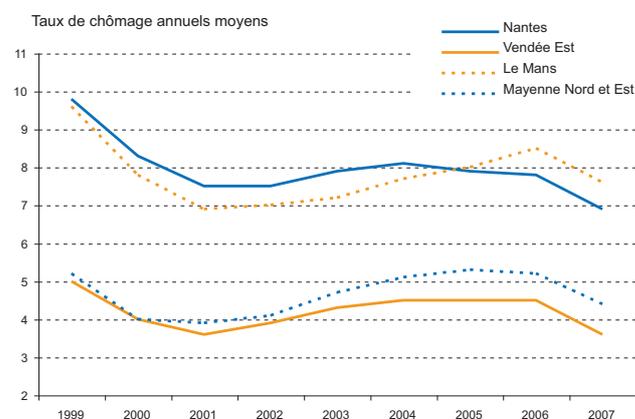
Le taux de chômage est passé dans la région de 1,3 % en 1968 à 10,7 % en 1990. C'est ce qui a amené les économistes classiques à définir le taux de chômage structurel (appelé NAIRU) qui augmente depuis quelques dizaines d'années : il était évalué à 2 % il y a 40 ans et de l'ordre de 6% actuellement (ce qui reste inférieur au chômage mesuré).

Les raisons de ce chômage structurel et de son augmentation sont nombreuses et controversées. L'une d'elles est que les compétences nécessaires pour occuper les emplois ont évolué rapidement, l'exigence à l'embauche est plus importante, et évolue de façon plus rapide que le niveau de compétence et « d'employabilité » des personnes. C'est un défi pour l'avenir qui met en jeu les deux parties, candidats à l'emploi d'une part, employeurs d'autre part.

Le niveau du taux de chômage peut varier de 1 à 2 selon les zones, avec un niveau de chômage «structurel» plus élevé dans certaines zones d'emploi. Un taux faible ne signifie pas pour autant une situation économique favorable. En Mayenne, le taux faible s'explique par une diminution du nombre de jeunes entrants sur le marché du travail ainsi qu'une augmentation du nombre d'entrées en retraite et en Vendée-Est, par un taux d'activité économique fort. Inversement, un taux élevé comme à Nantes illustre un effet d'attractivité fort. Le flux d'entrants est élevé, avec un effet de structure donc d'inertie dans les mutations économiques, mais avec un niveau d'activité économique élevé, et un emploi précaire important, alors que la situation de la zone du Mans traduit, elle, des difficultés économiques plus structurelles.

Si la différence de taux de chômage entre zones d'emploi est de 1 à 2, le rapport demandeurs d'emploi/

### De fortes variations de taux de chômage entre les zones d'emploi



Source : Insee

personnelles un autre emploi à temps partiel, soit 6 000 à 7 000 personnes en moyenne sur la période 2002 à 2008 dans la région. Ce sont également des salariés non inscrits qui bénéficient du Revenu de Solidarité Active (RSA). Plus largement, les salariés à bas revenus, bien qu'ils ne soient pas directement exclus du marché du travail puisqu'en emploi représentent tout de même une population à risque. En effet ces salariés sont en situation de pauvreté économique ce qui ne leur permet pas toujours de se loger et de se nourrir correctement et ce qui risque de les exclure du marché du travail. Ainsi, en 2006, plus de 290 000 salariés ont perçu un salaire net mensuel inférieur à 796 €, soit près d'un salarié des Pays de la Loire sur quatre. C'est dans le secteur de l'hôtellerie-restauration que les bas salaires sont les plus nombreux : 52%, soit le double de la moyenne régionale. D'autres secteurs relevant essentiellement des services comptent plus d'un salarié à bas revenus sur trois : services personnels, commerce de détail ou services fournis principalement aux entreprises. Ces disparités entre secteurs engendrent des disparités territoriales. Ainsi, Vendée-Ouest, zone d'emploi dans laquelle les hôtels-restaurants sont importants compte 33% de bas salaires alors qu'ils ne sont que 21% en Sarthe-Nord, territoire plus industriel.

#### Définition :

##### Salariés à bas revenus :

sont considérés à bas revenus, les salariés qui perçoivent un salaire inférieur à 60 % du salaire médian de l'ensemble de la population. Ainsi, en 2006, ce seuil s'élève à 9 550 € net annuel.



population active par métiers est certainement plus fort. Cela signifie que le chômage d'exclusion en période de fort taux d'emploi (période 2004/2007) est selon les métiers, soit inexistant ou très faible (métallurgie, modelage, maçonnerie), soit très important (communication, secrétariat de niveau V). Ceci ne veut pas dire que l'on puisse transférer sans difficulté des personnes au chômage sur un type de métier encombré vers un métier en tension, ni que l'on puisse faire déménager les chômeurs des zones en fort chômage vers les zones à faible chômage aussi facilement. La première option pose des questions de compétences, de conditions de travail et d'emploi, de l'insertion individuelle... La

seconde des questions de capacité à trouver un logement, de position du conjoint s'il travaille, d'équilibre de vie personnelle (ancrage local)...

L'enjeu dès maintenant, et encore plus à l'horizon 2020, est la régulation du marché entre les couples métiers/territoires à fort chômage et ceux à faible chômage. La régulation entre la difficulté des chômeurs à trouver un emploi dans un cas, la difficulté des employeurs à trouver des salariés dans l'autre cas. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'équilibre de ce type de marché, mais cela nécessite une régulation constante, de la part des pouvoirs publics, des salariés et des employeurs.





## ►► La bibliographie :



### • Générale

- Besson Éric, **France 2025, Dix défis pour la France**, rapport, janvier 2009
- Bureau d'Information et de Prévision Économique, **Visions à 30 ans d'une France engagée dans le développement durable**, janvier 2009
- Centre d'Analyse Économique, **La France dans 15 ans, Perspectives Économiques**, juillet 2008 et point presse du 8 janvier 2009
- Centre d'Analyse Économique, **Les leviers de la croissance française**, rapport n°72, 2007
- Préfecture de la Région des Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire, Insee, DRTEFP, **Étude prospective régionale, Pays de la Loire**, mars 2005

### • Les incidences du vieillissement de la population sur les entreprises

- Inspection générale des Affaires sociales, **Gestion des âges et politiques de l'emploi**, rapport annuel 2004
- Rieg Christelle, **Pays de la Loire en 2030, 4 millions d'habitants**, Insee Pays de la Loire Études n°61, septembre 2007
- Rodrigues Amandine, **Stabilisation de la population active dans les Pays de la Loire à l'horizon 2020**, Insee Pays de la Loire Études n°73, septembre 2008
- Seguin Sébastien, **Les incidences du vieillissement de la population dans les Pays de la Loire**, Insee Pays de la Loire Études n°70, juillet 2008

### • L'augmentation du prix des matières premières énergétiques : quelles conséquences pour l'appareil productif ?

- Centre d'analyse stratégique, **Perspectives énergétiques de la France à l'horizon 2020-2050**, Volume 1, La documentation française, N° 12 - 2008
- OECDE, International energy agency, **World energy outlook 2008**, 2008

### • Une utilisation cohérente et durable des sols doit permettre un développement harmonieux de l'appareil productif

- Aubry Éliane, Hamard Jacqueline, **L'économie rurale ligérienne est largement structurée par les fonctions résidentielles et l'industrie**, Insee Pays de la Loire, Études n° 27, juin 2004
- CESR, **La maîtrise foncière, clé du développement rural**, avis et rapports du CESR sur un rapport présenté en 2005 par M. Jean-Pierre BOISSON.
- Cloarec Nathalie, Lampin Didier, Millon Patrice, **Dans les Pays de la Loire, les bassins de vie agricoles se transforment**, Insee Pays de la Loire, Études n°55, février 2007
- Conseil de Développement de la Loire-Atlantique, **Parcs d'activité, quelle organisation départementale à 2015**, Cahier n°7
- Conseil de Développement de la Loire-Atlantique, **SCOT et planification des espaces économiques**, Cahier n°2
- Conseil de Développement de la Loire-Atlantique, **ZID un projet du Conseil Général de Loire Atlantique**, Cahier n°1
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire, **Les surfaces utilisées par l'agriculture reculent de 35 000 hectares en huit ans dans les Pays de la Loire**, Agreste, mars 2009
- DRE - DDE des Pays de la Loire, **Un développement urbain maîtrisé pour une nouvelle géographie des territoires**, document de synthèse sur la journée d'information et d'échanges du 6 octobre 2005
- DRE des Pays de la Loire et Cete Ouest, **Caractérisation du développement urbain dans les Pays de la Loire**
- Ifen, **Occupation du sol en 2000 et artificialisation depuis 1990 en fonction de la distance à la mer**, observatoire du Littoral
- Ifen, **Occupation du sol lissée : les spécificités littorales**, observatoire du Littoral
- Insee Pays de la Loire, **L'extension des aires urbaines**, Référence n° 35, octobre 2001
- Insee Pays de la Loire, **La filière bois en Pays de la Loire**, dossiers n°30, mai 2008
- Insee Pays de la Loire, **Les logements**, Référence n° 28, décembre 1999



## • **Partie 1 - I - Les moteurs de la croissance locale**

- Barlet Muriel, Briant Anthony, Crusson Laure, **Concentration géographique dans l'industrie manufacturière et dans les services en France : une approche par un indicateur en continu**, Insee, Document de travail G 2008/09
- Belkacem Christelle, **Concentration et spécialisation de l'emploi en Pays de la Loire**, dossier web n°2, juin 2007
- Belkacem Christelle, **Une économie régionale peu dépendante**, Insee Pays de la Loire, Études, N° 44, mars 2006
- Bernard Brunhes Consultants, **Étude portant sur l'évaluation des systèmes productifs locaux**, Étude pour la DATAR, Rapport Final (E 3841/BE), 2008
- Conseil d'Analyse Économique, **Désindustrialisation, délocalisations**, rapport de Lionel Fontagné et Jean-Hervé Lorenzi, février 2005
- Conseil d'Analyse Économique, **Innovation et compétitivité des régions**, rapport de Thierry Madiès et Jean-Claude Prager, septembre 2008
- Conseil d'Analyse Économique, **Les leviers de la croissance française**, rapport de Jean-Philippe Aghion, Gilbert Cette, Elie Cohen et Jean Pisani-Ferry, novembre 2007
- Conseil d'Analyse Économique, **Une stratégie PME pour la France**, rapport de Jean-Paul Betbèze et Christian Saint-Etienne, juin 2006
- Conseil Économique et Social, **Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale**, Journal Officiel, Avis et Rapports du Conseil Économique et Social, n° 24, 2008
- Conseil régional des Pays de la Loire, **Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire**, octobre 2007
- Conseil régional des Pays de la Loire, **Schéma régional de développement économique des Pays de la Loire**, 1<sup>er</sup> semestre 2006
- DATAR, **Les pôles de compétitivité**, In : **Territoires en mouvement**, La Documentation Française, 2009
- DATAR, **Les réseaux d'entreprises, sources de compétitivité accrue pour les entreprises et leurs territoires**, In : **La France, puissance industrielle. Une nouvelle politique industrielle par les territoires**, La Documentation Française, 2004
- DATAR, **Les systèmes productifs locaux**, In : **Territoires en mouvement**, La Documentation Française, 2002
- DATAR, **Réseaux d'entreprises et territoires. Regards sur les systèmes productifs locaux**, La Documentation Française, 2001
- DIACT, **L'évaluation des pôles de compétitivité**

2005-2008, Cabinet CM International, Cabinet Boston Consulting Group, La Documentation Française, 2008

- Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (MEN-MESR), **Indicateurs régionaux de la Recherche et de l'Innovation**, janvier 2009
- DRIRE, **Diagnostic du Système régional d'Innovation de la Région Pays de la Loire**, CM International, novembre 2008
- Guillaume Régis, **Des systèmes productifs locaux aux pôles de compétitivité : approches conceptuelles et figures territoriales du développement**, Géographie Économie Société, n° 3, 2008
- Guillaume Régis, **L'évolution de l'emploi industriel en France 1994 - 2004**, université de Toulouse
- Insee Pays de la Loire, **Le rayonnement économique des Pays de la Loire**, Dossier, N° 13, mai 2005
- Joubert Marc, Morvan Hélouri, **Création d'établissements : les Pays de la Loire intègrent le peloton de tête**, Insee Pays de la Loire, Études, N° 59, juin 2007
- La lettre du développement local, **Économie résidentielle : l'autre composante du développement territorial**, Le dossier de l'Observatoire, avril-mai 2009
- Observatoire régional des Mutations économiques, **Concentration et spécialisation de l'emploi en Pays de la Loire par département et secteur détaillé**, mars 2004
- Prager Jean-Claude, **Méthode de diagnostic du système d'innovation dans les régions françaises**, DGE, 2008
- Zaninetti Jean-Marc, **Les changements dans la localisation de l'industrie française de 1990 à 1995 : une approche par un modèle de comptage**, février 2001

## • **Partie 1 - II - Les entreprises des Pays de la Loire : une démarche à poursuivre vers l'international**

- Commission permanente de concertation pour l'industrie, **L'industrie française 2007-2008**, rapport 2008
- Direction générale du Trésor et de la Politique économique et assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, **Stratégie et performances exportatrices des régions françaises en Europe**, décembre 2006
- Direction régionale du Commerce extérieur des Pays de la Loire, **Le commerce extérieur des Pays de la Loire en 2008**, mars 2009
- Invest in France Agency, **The contribution of foreign direct investment to employment in France**, annual report 2008





## • **Partie 2 - I - Organisation du territoire : lieux de vie, lieux de travail**

- Baccaïni Brigitte, Sémécurbe François, Thomas Gwenaëlle, **Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation**, Insee Première n°1129, mars 2007.
- Commissariat général au Développement durable, **Les ménages dépensent plus pour l'environnement**, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Le point sur n°19, juillet 2009
- Conseil d'Analyse Économique, **Infrastructures de transport, mobilité et croissance**, rapport de Michel Didier et Rémy Prud'homme, octobre 2007
- Conseil régional des Pays de la Loire, **Schéma régional des Infrastructures et des Transports**, septembre 2007.
- DATAR, **Territoires 2020**, Compte-rendu du séminaire prospective info du 22 mai 2003 consacré à la prospective des transports,
- DIACT, **Territoires 2030, Prospective des territoires**, Revue d'études et de prospective n°3, août 2006
- DIACT, **Territoires 2030, Prospective urbaine et politique de la ville**, Revue d'études et de prospective n°4, 2e semestre 2007
- Direction régionale de l'Équipement Pays de la Loire, Cete de l'Ouest, **Étude prospective démographie et déplacements**, novembre 2007
- Direction régionale de l'Équipement Pays de la Loire, Cete de l'Ouest, **L'armature urbaine en Pays de la Loire**, mars 2008
- Direction régionale de l'Équipement Pays de la Loire, Cete de l'Ouest, **Étude prospective sur les besoins en logements à 20 ans dans les Pays de la Loire**, octobre 2007
- Durance Philippe, **Planification, prospective et aménagement du territoire**, Lipsor, Cnam Paris, février 2008
- Préfecture de la région Pays de la Loire, **Directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Loire**, septembre 2006
- Conseil régional des Pays de la Loire, **Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire**, septembre 2007.
- Seguin Sébastien, **Les habitants des Pays de la Loire se déplacent près d'une heure chaque jour**, Insee Pays de la Loire, Études n°78, septembre 2009

## • **Partie 2 - II - Le développement des entreprises est lié au potentiel du marché du travail**

- Agence pour le Recrutement des Cadres, **La mobilité professionnelle des cadres**, juin 2007
- Allain Brigitte, Collobert Jean, Fraboul Serge,

Du Crest Arnaud, **Emplois exposés en Pays de la Loire : une nouvelle approche**, Insee Pays-de-la-Loire, Carif-Oref Pays-de-la-Loire, Étude n°24, février 2004

- Assédic Pays de la Loire, **Les besoins en main-d'œuvre**, Synthèse régionale 2008,
- Caisse nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés, **Sinistralités des accidents du travail, des accidents de trajets et des maladies professionnelles entre 2003 et 2007**, septembre 2008
- Carif-Oref Pays-de-la-Loire, **La relation formation emploi en Pays de la Loire**, décembre 2007
- Carif-Oref Pays-de-la-Loire, Rectorat de l'académie de Nantes, Région des Pays-de-la-Loire, **Observatoire de l'insertion professionnelle en Pays de la Loire**, janvier 2007
- Centre d'Analyse Stratégique, **Flexicurité européenne : où en est la France ?** La note de veille n°102, juin 2008
- Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance, **Prospective emploi-formation à l'horizon 2015 : une nouvelle approche**, Revue Éducation et Formations n°74, avril 2007
- Direction de l'Animation et de la Recherche des Études et des Statistiques et Centre d'Analyse Stratégique, **Les métiers en 2015**, rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », janvier 2007
- Insee, **Formation et emploi édition 2009**, Références, juin 2009
- Ministère de l'Éducation nationale, **Insertion des apprentis**, Observatoire de l'insertion professionnelle en Pays de la Loire, 2006
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - SESSI, **Les caractéristiques des emplois dans l'industrie : les Français s'en font souvent une image dégradée par rapport à la réalité**, n°225, décembre 2006
- Omalek Laure, **Les modèles de projection d'emploi par métier à moyen terme** – Panorama des expériences menées dans différents Pays, Dares document d'études n°141, octobre 2008

## • **Partie 2 - III - La cohésion sociale au cœur du développement des entreprises**

- Assédic des Pays de la Loire, Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, **L'activité intérimaire en Pays de la Loire**, étude 2008
- Barnay Thomas, **Chômage et invalidité après 50 ans : deux dispositifs alternatifs de sortie de l'emploi pour les seniors et mauvaise santé ?**, Économie et statistiques n°411, 2008
- Brousse Cécile, Pérez Coralie, **Se former en cours**



- **de vie active**, Insee première n°1234, mai 2009
- Conseil d'Analyse économique, DIACT, **Vieillesse, activités et territoires à l'horizon 2030**, Michel Godet, Marc Mousli, rapport n°63, La Documentation française, 2006
- Conseil d'Analyse Économique, **Les seniors et l'emploi en France**, Antoine d'Autume, Jean-Paul Betbèze, Jean-Olivier Hairault, rapport n°58, La Documentation française, juillet 2005
- Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance, **Prospective emploi-formation à l'horizon 2015 : une nouvelle approche**, Revue Éducation et Formations n°74, avril 2007
- Fondateur Yannick et Minni Claude, **L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail**, Économie et statistiques n°378-379, juillet 2005
- Groupe de Travail sur la qualité de l'offre et de l'achat de formation mis en place par le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Secrétaire d'État chargé de l'Emploi, **Rapport sur la qualité de l'offre et de l'achat de formation**, présidé par Charlotte Duda, Présidente de l'ANDRH, décembre 2008
- **Groupe de travail sur la validation des acquis de l'expérience**, rapport à Monsieur Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'emploi, décembre 2008
- Mansuy Michèle, Minni Claude, **Les jeunes actifs : nombreux dans les secteurs dynamiques à haute valeur ajoutée**, Dares, Premières synthèses n°10.3, mars 2005
- Marioni Pierre, **Accroître l'emploi des seniors entre volontés et difficultés**, Dares, Premières synthèses n°04.1, janvier 2005
- Ministère de l'Éducation nationale, **Légère baisse du nombre d'apprentis**, Académie de Nantes, Études et statistiques n°04, mars 2009
- **Rapport annuel 2007 de la HALDE** (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité)
- Rose José, **D'une génération à l'autre... Les effets de la formation initiale sur l'insertion**, Cereq, Bref n°222, septembre 2005





## ▶▶ Les sources :



### • Base permanente des équipements (BPE) :

La base permanente des équipements (BPE) est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus sur un territoire à la population.. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants, toutes ces données étant rapportées à une zone géographique qui peut être infracommunale. Quatre grands fichiers centralisés ont été retenus pour la constitution de cette base : Adeli (Automatisation DEs Llistes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé), Finess (Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale), Ramsese (Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif du ministère chargé de l'éducation) et Sirene (Système Informatisé du Répertoire des ENtreprises et des Établissements géré par l'Insee), auxquels ont été rajoutés les services de la Gendarmerie nationale ouverts au public. Bien que n'étant pas des équipements destinés au public local, compte tenu de leur disponibilité, ont été rajoutés les fichiers Hôtel et Camping servant de base de sondage aux enquêtes de fréquentation de l'Insee. Les données sur les services de police du département de Paris proviennent du site de la Préfecture de police.

### • Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) :

Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local. Il produit des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal (voire infra-communal), sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Sont disponibles les données concernant les caractéristiques des entreprises et des établissements (nombre, taille, secteur d'activité) et les rémunérations versées ; les postes de travail offerts par les entreprises et les établissements : nombre de postes, catégorie socioprofessionnelle, sexe, type d'emploi (y compris : apprentis, contrats aidés, stagiaires) ; l'emploi salarié mesuré en termes

de « postes de travail » au 31 décembre de l'année. L'emploi salarié est aussi évalué en équivalent temps plein sur l'année. Les non-salariés (artisans, professions libérales...) ne sont pas comptabilisés. Les données de Clap sont disponibles à un niveau géographique fin (région, département, canton ou ville, commune) et pour un large spectre de zonages (zones d'emploi, etc.). Les données de Clap relatives à une année concernent les entreprises et les établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année d'exercice considérée, qu'ils soient employeurs ou non. Clap couvre l'ensemble des activités de l'économie marchande et non-marchande hors agriculture, le ministère en charge de la défense et emplois domestiques (emplois dont l'employeur est un ménage).

### • Corine Land Cover :

Corine Land Cover est un programme de l'agence européenne pour l'environnement géré à l'échelle française par le service statistique (SOeS) du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire. Cette base de données est issue d'une photo-interprétation d'images satellitaires et de données complémentaires (administratives, environnementales,...). Son échelle de restitution a été prévue pour le 1/100 000 sachant que la surface des plus petites unités d'occupation des sols est de 25 ha. Ce seuil de 25 ha explique que certains postes de nomenclature peuvent être sous-estimés. Moins fréquente que l'enquête Teruti, elle lui est complémentaire. En deçà du niveau cantonal, l'échantillon n'est plus considéré comme représentatif.

### • Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts. L'ensemble des employeurs et de leurs salariés rentrent dans le champ d'exploitation des DADS, à l'exception des agents des organismes de l'État, titulaires ou non (Siret commençant par 10 à 19 sauf 18), des services domestiques (division 95 de la NAF rév. 1) et des activités extra-territoriales



(division 99 de la NAF rév. 1). En revanche, sont compris les collectivités territoriales et la fonction publique hospitalière, introduites de manière exhaustive depuis 1992. Sont inclus également les établissements publics à caractère industriel et commercial. L'exploitation statistique des DADS se distingue d'une enquête en ce sens qu'elle ne résulte pas d'un questionnaire mais d'un formulaire administratif multipartenaires. L'Insee est destinataire officiel de la DADS, qui lui est transmise dans le but d'élaborer des statistiques sur l'emploi et les salaires, et ce depuis 1950. Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.

#### • **Distancier Odomatrix :**

développé par l'INRA CESAER et mis à la disposition de l'Insee, Odomatrix permet de calculer des distances routières intercommunales et des zones d'accessibilité de pôles ou d'équipements. Les distances routières sont exprimées en kilomètres et en temps de trajet aux heures creuses et aux heures pleines (ou heure de pointe). Elles sont établies entre chefs-lieux de communes. Pour les habitants qui résident dans une commune équipée, on considère que la distance d'accès et le temps en heure creuse ou en heure de pointe sont nuls.

#### • **Enquête hôtellerie de plein air et Enquête hôtellerie**

Les 2 enquêtes tourisme auprès des hôtels et des campings sont réalisées en partenariat avec la Direction du Tourisme : L'Insee est maître d'œuvre de ces enquêtes et à ce titre prend en charge leur conception sur le plan méthodologique et leur réalisation grâce au réseau des Directions Régionales.

**Enquête hôtellerie de plein air :** les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention «loisir» ou «tourisme», dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées. Cette enquête exhaustive concerne les campings homologués, elle est réalisée mensuellement de mai à septembre, auprès des gestionnaires de camping.

**Enquête hôtellerie :** elle est réalisée par voie postale chaque mois auprès des hôtels homologués, 0 à 4 étoiles Luxe et des hôtels de chaîne non-homologués. L'enquête a été renouvelée en 1999 puis en 2006. Elle est réalisée auprès d'un échantillon d'hôtels.

#### • **Fichier Complet et Unifié de Statistiques d'Entreprises (FICUS) :**

FICUS regroupe l'ensemble des entreprises imposées aux bénéficiaires industriels et commerciaux

(BIC) et aux bénéficiaires non commerciaux (BNC), hors micro-entreprises, et exclut les entreprises imposées aux bénéficiaires agricoles et les exploitations agricoles soumises aux BIC. Les fichiers comprennent les données saisies sur la déclaration fiscale (compte de résultat, bilan, effectif salarié moyen, la durée et la date de clôture de l'exercice).

#### • **LIFI (Liaisons financières entre sociétés) :**

L'enquête sur les liaisons financières est réalisée tous les ans par l'Insee auprès des entreprises françaises détenant plus de 1,2 million d'euros de titres de participation ou bien employant plus de 500 salariés ou bien réalisant plus de 60 millions de chiffres d'affaires. Les entreprises qui ne satisfont pas l'un de ces critères mais qui étaient perçues comme tête de groupe l'année précédant l'année d'enquête sont également interrogées ainsi que celles qui étaient détenues par des capitaux étrangers l'année précédente.

#### • **Modèle de projection Omphale :**

Omphale (outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves) est une application qui comprend un modèle théorique de projection de la population, des bases de données démographiques, des techniques d'analyse démographique et des outils de construction de scénarios pour le futur.

#### • **Recensement de la population :**

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc. Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Les enquêtes de recensement sont annuelles à partir de 2004. À compter de fin 2008, le recensement fournit, chaque année, des résultats à partir des informations collectées lors des cinq enquêtes annuelles les plus récentes.

#### • **Revenus fiscaux :**

Les revenus fiscaux localisés sont établis à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation fournis à l'Insee par la Direction Générale des Impôts.

Le «ménage fiscal» est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la Taxe d'Habitation. De ce fait, en sont exclus les ménages de contribuables





concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours de l'année de référence ; les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) ; les contribuables vivant en collectivité.

#### • SIRE :

Les CCI des Pays de la Loire ont développé un Système d'Information Régional sur les Entreprises (SIRE), afin de renforcer la connaissance des secteurs et thématiques majeurs pour le développement de l'économie et des territoires. L'observatoire de l'international vise à identifier et interroger régulièrement les exportateurs ligériens. Un travail de qualification systématique de tous les exportateurs potentiels a été réalisé à partir d'une base initiale de plus de 5 800 exportateurs potentiels. Cette base a été constituée à partir de sources multiples (CCI, Douanes, scrL, etc.) qui ont été validées par les conseillers de cci international. Ce questionnaire porte sur les thématiques suivantes : le positionnement à l'international de l'établissement, son organisation et ses ressources humaines, l'impact de l'activité export, les besoins, les perspectives et attentes.

#### • SIRENE :

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées. Le REE (Répertoire des entreprises et des établissements) - SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements), est en France le point de départ du dispositif d'étude du dénombrement des entreprises et des organismes et de leurs établissements. Il gère un identifiant unique attribué aux personnes morales et physiques, le numéro SIREN, ainsi qu'à chacun de leurs établissements, le numéro SIRET.

#### • Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux (Sitadel) :

Fichiers fournis par le SOeS, Service de l'Observation et des Statistiques du MEEDDAT. Base de données communales des logements et autres locaux construits, pour les années 1990-2007. Le document de base est le formulaire de demande de permis de construire. L'information est collectée au niveau local, par les services instructeurs (mairies, Directions départementales de l'équipement) et transmise aux services statistiques des Directions régionales de l'Équipement. L'ensemble des opérations faisant l'objet d'un permis de construire sont enregistrées dans la base SITADEL : la déclaration d'ouverture de chantier, la déclaration d'achèvement des travaux, l'annulation (après autorisation ou après ouverture de chantier), la modification d'un permis de construire, après avis favorable ou ouverture de chantier. Le champ couvert comprend l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logements) et à usage non résidentiel (industriel, agricole, commercial, administratif, etc.) soumises à la procédure du permis de construire.

#### • Teruti-Lucas :

L'enquête TERUTI devenue TERUTI-LUCAS depuis 2005 est une enquête annuelle par sondage gérée par le service statistique (SSP) du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle repose sur l'utilisation de photographies aériennes à partir desquelles des relevés de terrain sont effectués annuellement. Il s'agit d'une enquête à deux niveaux de tirage : les segments (appelés également photos) qui eux-mêmes comprennent un ensemble de points désormais géoréférencés. Lors de la réalisation pratique de l'enquête, l'observateur doit attribuer à chaque point un code d'occupation physique (sol nu, voie de circulation, surface enherbée, construction, culture,...) et un code d'utilisation fonctionnelle (agricole, industrie, service, loisirs, habitat, espace naturel, ...). En deçà du niveau départemental, l'échantillon n'est plus considéré comme représentatif en particulier pour les nomenclatures détaillées ou peu fréquentes.

**Cet ouvrage est le résultat d'une démarche partenariale. Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites des organismes contributeurs.**

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

[www.insee.fr/fr/regions/pays-de-la-loire](http://www.insee.fr/fr/regions/pays-de-la-loire)

La Préfecture de la région Pays de la Loire

[www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr)

La Région des Pays de la Loire

[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

La Banque de France

[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

La Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI)

[www.paysdelaloire.cci.fr](http://www.paysdelaloire.cci.fr)

La COFACE

[www.coface.fr](http://www.coface.fr)

Le Comité d'expansion du Maine-et-Loire

[www.anjou.org](http://www.anjou.org)

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte)

[www.drtefp-paysdelaloire.travail.gouv.fr](http://www.drtefp-paysdelaloire.travail.gouv.fr)

La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)

[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)

[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

Pôle emploi

[www2.pole-emploi.fr/region/pays\\_loire](http://www2.pole-emploi.fr/region/pays_loire)

La SEM régionale des Pays de la Loire

[www.sem-paysdelaloire.fr](http://www.sem-paysdelaloire.fr)

Vendée expansion

[www.vendee-expansion.com](http://www.vendee-expansion.com)



Nos partenaires :



- Direction Régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)

## L'appareil productif des Pays de la Loire face à son avenir

Malgré la crise récente, les Pays de la Loire bénéficient, depuis trente ans, d'une croissance forte en matière d'emploi et de démographie. La dynamique s'appuie autant sur le développement des activités tertiaires que sur le maintien d'une activité industrielle dans quelques secteurs phares comme les industries du cuir, de la chaussure et de l'habillement, les industries navale et aéronautique, l'agriculture et les industries agro-alimentaires, la plasturgie et les assurances. À l'horizon 2020, les entreprises régionales vont être confrontées à de nombreux changements : stabilisation de la population active, gestion de l'énergie, développement durable, gestion raisonnée du foncier. Pour y faire face, elles seront amenées à développer leurs capacités en matière d'innovation et d'échanges extérieurs ainsi qu'à mener une politique active en ce qui concerne la cohésion sociale.

